

Prêts pour l'avenir



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017



Partager l'eau,
construire l'avenir





SOMMAIRE

P4
2017, UNE ANNÉE
D'UNE GRANDE
RICHESSSE

P6
CHIFFRES CLÉS
2017

P8
FAITS MARQUANTS
2017

P10
60 ANS D'EXPÉRIENCE
AU SERVICE D'UN DÉFI
MAJEUR DU FUTUR,
L'EAU



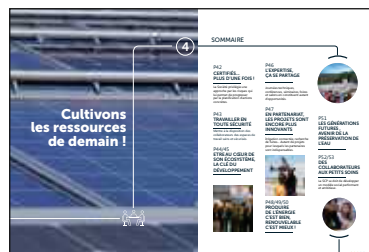
P18
L'EAU EN PROVENCE



P30
NOTRE
MAÎTRISE DE L'EAU,
PARTAGEONS-LA !



P40
INNOVER C'EST
PREPARER DEMAIN



P54
GOUVERNER ET
DIRIGER

P58
RAPPORT
FINANCIER



FLASHEZ POUR
LE RAPPORT
D'ACTIVITÉ.

Tout au long du rapport, des **QR codes** vous permettent de voir de nombreuses vidéos qui vous emmèneront encore plus dans l'univers de la SCP.

Téléchargez une application gratuite sur votre smartphone, **flashez et bonne immersion.**



2017, UNE ANNÉE D'UNE GRANDE RICHESSE



Philippe Vitel

Président de la Société
du Canal de Provence,
Vice-président de la Région
Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Bruno Vergobbi

Directeur général de la Société
du Canal de Provence

Monsieur le Président, quel est l'événement de l'année 2017 qui vous a le plus marqué ?

Philippe Vitel : Pour moi, il s'agit des 60 ans de la SCP. Cet anniversaire a été très important car il a permis de souligner qu'en 60 ans d'activité, la SCP a sécurisé l'accès à l'eau de nombreux territoires. Ce qui représente un véritable atout pour le développement économique de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les aménagements multi-usages réalisés par la SCP permettent à ce jour l'irrigation de 6 000 exploitations agricoles implantées sur un périmètre de 80 000 hectares, l'alimentation en eau de plus de 2 millions d'habitants et la desserte de près de 1 700 entreprises, industrielles ou artisanales. Mais j'insiste aussi sur le fait que la SCP assure cette mission d'aménagement tout en maintenant en toutes circonstances la continuité du service de l'eau, et ce, grâce à ses 500 collaborateurs, véritable atout de la Société !

Et pour vous, monsieur le Directeur général ?

Bruno Vergobbi : Effectivement les 60 ans ont marqué profondément l'année 2017. A cette occasion, nous avons organisé un grand forum auquel ont participé beaucoup de nos clients et partenaires. Nous avons échangé sur les grands enjeux auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés et sur la contribution que nous pouvons apporter pour atténuer l'impact du changement climatique. Il était important pour nous de donner la part la plus large possible aux témoignages d'acteurs du monde de l'eau (usagers, gestionnaires, élus, chercheurs, société civile) provençaux et étrangers et aborder des questions essentielles qui se posent aujourd'hui.

C'est d'ailleurs à l'occasion des 60 ans que vous avez dévoilé le nouveau logo de la Société ?

PV : En effet, la SCP a présenté en 2017 son logo modernisé, où l'image bleue stylisée du Canal de Provence apparaît avec un élément vert qui vient souligner l'ouverture aux questions environnementales. Ce logo accompagné de la signature « Partager l'eau, construire l'avenir », reflète les objectifs concrets que la Société s'est fixée par rapport aux besoins de chacun à court, moyen et long terme.

En parlant d'objectifs, quel est le bilan à mi-parcours du projet d'entreprise CAP 2020 ?

BV : Lancé début 2016, le projet d'entreprise CAP 2020 a pour objectif de renforcer la dynamique de développement de la Société et d'améliorer sa performance. En 2017, dans le cadre de ses missions d'entreprise publique, la SCP a garanti tout au long de l'année une qualité de service de haut niveau, malgré une sécheresse particulièrement sévère qui a persisté jusqu'au mois de novembre et a favorisé l'occurrence d'incendies importants dans le Var, les Bouches-du-Rhône et, à l'automne, dans les Alpes de Haute-Provence. En ce qui concerne l'activité ingénierie, elle s'est poursuivie à l'international à un rythme élevé, portée à la fois par nos activités d'ingénieur conseil et le développement de projets « clé en main ». L'activité de service a elle aussi connu une phase de croissance, portée par les besoins d'équipement à la parcelle de nombreux domaines viticoles.

Notre nouvelle signature « Partager l'eau, construire l'avenir », reflète les objectifs concrets que la Société s'est fixée.

La SCP est surtout perçue en Provence comme un opérateur de réseau, mais par rapport à ce que vous venez de nous dire, comment se positionne-t-elle ?

BV : Aujourd'hui, la SCP articule son action autour de 3 activités. Elle se définit comme une entreprise publique concessionnaire de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur qui affirme et poursuit sa mission de desserte et de sécurisation en eau de la Provence pour tous les usages. Mais elle est aussi une société de service dans le domaine de l'eau, plus directement tournée vers les territoires ruraux de la région. Enfin, elle est une société d'ingénierie en capacité d'apporter des réponses aux enjeux complexes dans le domaine de l'eau en France mais aussi à l'international.

Vous parlez un peu plus tôt des grands enjeux auxquels vous êtes confrontés, quels sont-ils ?

PV : La SCP est en fait depuis sa création au cœur d'un enjeu majeur, l'accès à l'eau et la préservation de la ressource. Mais aujourd'hui, face aux effets prévisibles du changement climatique, elle se place de facto au cœur des grands défis de demain. Il est donc nécessaire qu'elle puisse se tenir prête à les relever. Par exemple, en conséquence directe du réchauffement climatique, les cultures dites pluviales ont de plus en plus besoin d'être irriguées. Ce qui était encore impensable il y a une vingtaine d'années est aujourd'hui devenu réalité. Pour preuve, les demandes pour irriguer des cultures comme la vigne, l'amandier, le blé dur, l'olivier, sont en constante augmentation.

BV : La Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur a aujourd'hui la chance d'avoir une ressource en eau relativement abondante. Mais ce bien précieux nécessite une gestion de plus en plus fine. Il faut mettre au point de nouveaux modèles économiques pour satisfaire l'ensemble des besoins. La poursuite de la sécurisation de l'accès à l'eau de la Provence passe par le renforcement des infrastructures hydrauliques, l'extension des réseaux, mais aussi le développement de solutions toujours plus innovantes permettant d'économiser la

ressource. On peut citer notamment l'apport de la révolution numérique au pilotage de l'irrigation qu'illustre notre nouveau

service web, SCP AgriDATA, outil d'aide à la décision qui intègre les paramètres météorologiques, la teneur en eau des sols, et même le stress hydrique de la plante, grâce au développement de nouveaux capteurs qui la font « parler » !

Dernière question. La SCP se positionne comme une société innovante, mais ces innovations sont-elles transposables hors de la région ?

PV : Bien sûr et d'ailleurs c'était aussi un des points que nous avons abordés lors de notre forum du 60^{ème} anniversaire. Les solutions innovantes que nous déployons en Provence depuis 60 ans peuvent être transposables ailleurs, en France mais aussi à l'international. Nous souhaitons mettre notre expérience au service de cet enjeu majeur que constitue, pour de nombreuses régions du monde, l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante dans le contexte du changement climatique.

BV : Le dernier exemple en date concerne notre projet PROVIDENCE destiné à la fourniture d'eau potable pour des populations qui n'y ont pas accès, ceci en utilisant des moyens simples et autonomes. Ce projet a franchi une étape importante en 2017 puisque nous avons créé une filiale, baptisée OSHUN, en partenariat avec les sociétés UV Germi et MIOS qui nous apportent leurs compétences

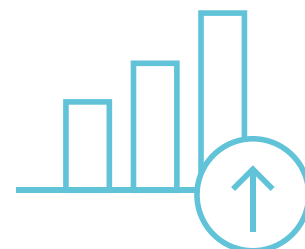
la SCP a garanti tout au long de l'année une qualité de service de haut niveau, malgré une sécheresse particulièrement sévère qui a persisté jusqu'au mois de novembre.

respectivement dans la désinfection des eaux et la télégestion des appareils de potabilisation. La société OSHUN s'est implantée à Dakar pour initier un premier développement au Sénégal. Elle a pour ambition de permettre, à partir d'une source ou d'un forage, une production d'eau potable en milieu rural à un coût très faible qui la rende accessible aux populations les plus pauvres. Le modèle économique s'articule autour du développement d'un entrepreneuriat local, permettant de concilier amélioration de l'accès à l'eau et création d'emplois.



CHIFFRES CLÉS 2017

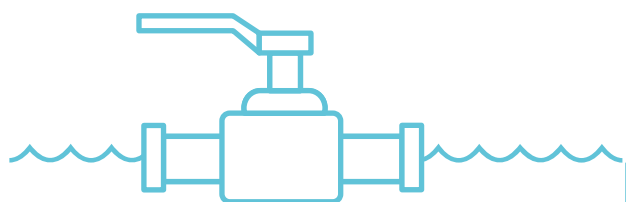
60 ans



110 M€
de chiffre d'affaires

2,5 milliards d'euros

valeur du patrimoine hydraulique régional



220 millions

de m³ d'eau mobilisés chaque année

2 millions

d'habitants alimentés,
soit 40 % de la population de
Provence-Alpes-Côte d'Azur



50 000

clients dans la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur



40

pays dans lesquels la SCP intervient

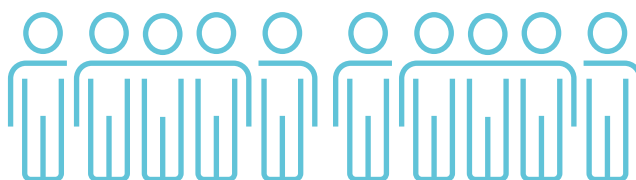


7

agences en outre-mer
et à l'international

500

collaborateurs



3

laboratoires

10

centres
d'exploitation
répartis sur
une grande partie
du territoire
régional



FAITS MARQUANTS 2017



Une place de choix à l'université

12 JANVIER
Signature d'un accord-cadre avec Aix-Marseille Université



Création du Groupement d'Intérêt Economique Energie Canal de Manosque

JANVIER
composé de l'Association Syndicale du Canal de Manosque et de la SCP, pour répondre au défi du développement des énergies renouvelables



L'eau du Verdon arrive dans le Golfe de Saint-Tropez

JANVIER
Essais de la nouvelle liaison hydraulique Verdon/Saint-Cassien - Sainte-Maxime



1^{ère} conférence du Millésime

7 FÉVRIER
Avec notre partenaire Fruition Sciences : innover au service de la vigne !



Deux nouvelles succursales SCP à l'international, bienvenue au Maroc et au Cameroun

PRINTEMPS



60^{ème} anniversaire de la SCP

30 JUIN ET 6 JUILLET
AU THOLONET.
24 NOVEMBRE
À LA RÉUNION.
14 DÉCEMBRE
AU SÉNÉGAL.





Création de la filiale OSHUN

21 SEPTEMBRE
ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE
en partenariat avec les
entreprises UV GERMI
et MIOS



Un anniversaire en cache un autre

6 OCTOBRE
les 30 ans de la galerie
du Luberon,
ouvrage
majeur de
l'histoire de
l'irrigation



L'équipe s'agrandit

DÉCEMBRE
50 nouveaux collaborateurs en
2017 dont 30 en CDI



Un accord cadre pour la vigne varoise

18 DÉCEMBRE
Avec le syndicat des Vins
Côtes de Provence, le syndicat
des Vins Coteaux Varois
en Provence, le syndicat
des Vignerons du Var et la
Chambre d'Agriculture du Var



Bimont vidé, échafaudage en place

DÉCEMBRE
la rénovation du barrage
continue



Les réseaux hydrauliques du Luberon continuent leur croissance

300 ha
SUPPLÉMENTAIRES
ÉQUIPÉS EN 2017



1

**60 ans
d'expérience
au service
d'un défi
majeur
du futur,
l'eau.**





SOMMAIRE

P12

RETOUR SUR LES ÉVÈNEMENTS

La SCP a 60 ans.
Une journée de fête et d'échanges avec de nombreux intervenants experts dans le cadre du forum sur le défi majeur du futur : l'eau.



P14

LA QUESTION DE L'EAU EN PROVENCE ET DANS LE MONDE DANS LA PERSPECTIVE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans le contexte du changement climatique, il est naturel de s'interroger sur la disponibilité de la ressource en eau.

P14

TÉMOIGNAGE D'UN EXPERT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Antoine Nicault : « l'activité solaire et l'activité volcanique sont les deux principaux facteurs de la variabilité climatique. »



P15

TÉMOIGNAGE DE RENAUD MUSELIER

« La Société du canal de Provence incarne pour moi la force de l'action humaine sur sa propre géographie...»



P17

LA MÉTROPOLE DEVIENT ACTIONNAIRE DE LA SCP

Interview de Jean-Claude Gaudin, président de la Métropole Aix-Marseille Provence



60 ans d'expérience au service d'un défi majeur du futur, l'eau.



1
Construction
du canal de
Provence dans
les années 60



3
60^{ème}
anniversaire,
au plus près des
ouvrages en
réalité virtuelle



5
60^{ème}
anniversaire,
les ambassadeurs
de la SCP



2
Le canal de
Provence
aujourd'hui dans
le Var



4
60^{ème}
anniversaire,
accueil des
invités



6
60^{ème}
anniversaire,
plus de 600
participants
présents

Retour sur les événements

Le 6 juillet, afin de fêter le 60^{ème} anniversaire de sa création, la SCP a organisé une journée pour revenir sur le modèle qu'elle a construit et déploie depuis six décennies.

■ L'ensemble des collectivités actionnaires de la Société est intervenu devant plus de 600 acteurs socio-économiques du métier de l'eau dans une table ronde politique sur le thème « Des collectivités réunies et engagées face aux enjeux du changement climatique ».

Par la suite, un forum sur « Le Canal de Provence : 60 ans d'expérience au service d'un défi majeur du futur, l'eau » a laissé la parole aux nombreux acteurs du monde de l'eau, provençaux ou internationaux pour un échange sur les questions essentielles que nous pose l'avenir sur la question de l'eau en Provence et dans le monde.

Si depuis les années 1960, l'efficacité du dispositif mis en place par la SCP en Provence a parfaitement répondu aux besoins en eau de la région, très exposée à des situations de sécheresse récurrentes, ce sont essentiellement les défis à relever dans le futur qui, aujourd'hui, attirent l'attention alors que le changement climatique se manifeste

chaque année avec des épisodes de plus en plus marqués, comme l'illustre la très longue période de sécheresse qui a frappé la région provençale entre les mois de mai et novembre 2017.

La SCP a montré sa mobilisation et présenté les réponses qu'elle apporte, bien sûr grâce aux infrastructures qu'elle a construit et exploite, mais aussi par une maîtrise au plus juste des prélèvements et des consommations et, enfin, en portant un volume d'investissements particulièrement important, aussi bien de travaux d'extension que de rénovation.

Ces efforts sont orientés notamment vers les territoires ruraux, et ciblent les besoins spécifiques des clients les plus exposés, en particulier dans l'agriculture avec un important programme lié à l'irrigation de la vigne dont la culture, si importante dans la région, est aujourd'hui menacée par la faiblesse des pluies et l'évolution des températures.

Mais ces efforts sont aussi orientés vers les territoires d'Outre-mer et à l'international où la SCP renforce sa présence et poursuit son développement, comme ont pu le souligner les manifestations organisées par la Société à l'occasion de son 60^{ème} anniversaire dans ses agences de La Réunion et de Dakar.





Des élus réunis et engagés

Table ronde «Des collectivités réunies et engagées face aux enjeux du changement climatique». Cf. P62

MERCI À TOUS LES PARTICIPANTS AU FORUM :



Claire Arnal, Directrice du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM),

Eliane Barreille, Vice-présidente de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur, déléguée à la ruralité et au pastoralisme,

Ferdinand Bernhard, Maire de Sanary-sur-Mer,

Gaëlle Berthaud, Directrice de la délégation régionale de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,

Amadou Bocoum, Directeur général de l'Office du Lac de Guiers (OLAG), Sénégal,

Romain Boulet, Directeur de l'Association Syndicale du Canal de Manosque,

Jean-Luc Brondello, Président de l'association « Lou Pichoun Greu »,

Maurice Cazaubon, Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Corniche des Maures (SIDECM),

Roland Chauvin, agriculteur du Vaucluse,

Christian Doddoli, Directeur du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD),

Jacques Espitalier, Président de la Commission Locale de l'Eau du Verdon,

Jean-Luc François, responsable de la division Développement agricole et rural à l'Agence Française de Développement (AFD),

Jérôme Grangier, Directeur de la Commission Exécutive de la Durance (CED),

Sébastien Loubier, économiste à l'Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA),

Bénédicte Martin, Conseillère régionale, Présidente de la commission « Agriculture, viticulture et ruralité »,

Jean-Marc Mertz, Directeur général Adjoint de la Métropole Aix-Marseille Provence,

Lamine N'Diaye, Directeur exécutif de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS),

Georges Olivari, Directeur de la Maison Régionale de l'Eau,

Denis Paccard, Directeur des utilités, ST Microelectronics,

Sébastien Payen, Directeur Fruition Sciences,

Jean-Marie Porte, viticulteur, Président de la coopérative du Commandeur,

Lionel Reig, Directeur Général Adjoint de la Société du Canal de Provence,

Claude Rossignol, Président de la Chambre régionale d'agriculture,

Eric Sauquet, Directeur de recherche à l'Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA),

Jean-Marc Touzard, Directeur de recherche à l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA),

Serge Vernet, agriculteur, Président de la coopérative « Groupe Provence Services »,

Bernard Viguié, viticulteur, Président du Groupement de Développement Agricole du Calavon.



La question de l'eau en Provence et dans le monde dans la perspective du changement climatique

LA SINGULARITÉ DE LA PROBLÉMATIQUE DE L'EAU EN PROVENCE

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité. Dans ce contexte, il est naturel de s'interroger sur la disponibilité de la ressource en eau, notamment face à une évolution de la demande et des besoins. La problématique provençale d'alimentation en eau a tenu, pendant des années, à un problème de répartition de la ressource, dans le temps et entre les territoires. Mais la singularité du territoire provençal réside dans le fait que la «culture de l'eau» y est forte. Historiquement, il existe une tradition de transport de l'eau permettant aujourd'hui de disposer d'infrastructures performantes qui, avec l'utilisation en complémentarité des eaux souterraines, mettent la région à l'abri de la pénurie.

ET DEMAIN ?

Dans le contexte du changement climatique, les scientifiques s'accordent à dire que dans le futur il faudra modifier les règles d'usage pour éviter les pénuries. Ces derniers insistent aussi sur la nécessité de se questionner sur la gestion de cette ressource afin de continuer à satisfaire tous les usages, dont les milieux aquatiques, qu'il est primordial de préserver.

ADAPTER LES SOLUTIONS POUR RÉPONDRE AUX PROBLÉMATIQUES DU FUTUR

La région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur est en capacité de faire face aux effets négatifs du changement climatique et de ne pas les subir. Elle doit cependant continuer à anticiper, notamment en travaillant sur les outils de planification, de gestion et de régulation. Il faudra mettre au point de nouveaux modèles économiques pour satisfaire tous les nouveaux besoins. Gestionnaires de ressource et d'aménagement, usagers, élus, le challenge est commun et doit être relevé ensemble pour assurer la vie des générations futures. La poursuite de la sécurisation de l'accès à l'eau passe par l'extension de réseaux, la réalisation d'infrastructures locales adaptées à chaque contexte et le développement de solutions innovantes.



ANTOINE NICAULT

Chercheur et consultant indépendant environnement et changement climatique
Animateur et coordinateur du GREC-PACA*

Quelles sont les principales causes du changement climatique ?

L'activité solaire et l'activité volcanique sont les deux principaux facteurs de la variabilité climatique. Mais à eux seuls ils ne permettent pas d'expliquer le réchauffement observé qui est de plus de 1°C à l'échelle du globe. Aujourd'hui 98 % des scientifiques s'accordent pour attribuer ce réchauffement aux émissions de gaz à effet de serre issus principalement des activités industrielles, agricoles et du transport.

Que répondre aux climato-sceptiques qui considèrent que la planète a déjà subi des variations climatiques importantes et qu'elle a une forte capacité de résilience ?

La planète a effectivement déjà connu des variations climatiques très importantes. Mais elles se sont produites sur une échelle de temps beaucoup plus longue. D'après les travaux scientifiques sur l'histoire du climat planétaire, aucun changement aussi rapide que celui observé aujourd'hui n'a pu être mis en évidence. Le passage de la dernière glaciation à notre période interglaciaire correspond à un réchauffement de la planète d'en moyenne 5°C sur une période de 4 000 ans. Aujourd'hui nous parlons d'un réchauffement de 5°C en 250 ans. Oui, la planète est résiliente, mais avec un réchauffement de 3 à 5°C, les êtres vivants et les écosystèmes seront très fortement impactés.

Pourquoi avons-nous des certitudes sur l'évolution des températures et beaucoup d'incertitudes sur l'évolution des précipitations ?

L'incertitude très forte associée aux précipitations est liée, entre autres, au fait qu'elles sont beaucoup plus influencées par des facteurs locaux (relief, dimension des nuages, végétation ...) que les températures.

Une chose est sûre, le réchauffement global a pour effet direct le changement du climat et notamment une modification quasi certaine du régime des précipitations.

Dans notre région, les modèles prévoient une baisse des précipitations estivales associée à une forte hausse de la température.

La période de sécheresse estivale sera plus longue et plus intense associée à une pression plus forte sur la demande en eau.

*Groupe Régional d'Experts sur le Climat - PACA



RENAUD MUSELIER

Président de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Député européen

La Société du Canal de Provence incarne pour moi la force de l'action humaine sur sa propre géographie, pour améliorer son cadre de vie et ce, au profit du plus grand nombre. Sa mission est d'une grande noblesse. Et aussi nobles soient-elles, les institutions avancent grâce aux femmes et aux hommes qui les font vivre.

La Région est fortement mobilisée pour la Société du Canal de Provence et je me félicite que notre opérateur s'engage de façon aussi active pour contribuer au développement de solutions concrètes et innovantes en se plaçant au cœur des grands enjeux de demain.

Avec les élus de ma majorité et tout particulièrement le Président de la Société du Canal de Provence, Monsieur Philippe Vitel, nous avons élaboré une stratégie régionale en réponse aux enjeux du changement climatique : le Plan Climat, appelé « UNE COP D'AVANCE » et voté en décembre 2017. Il comporte 100 actions articulées autour de 5 axes dans le domaine de l'eau et de l'énergie :

- L'éco-mobilité
- Une région neutre en carbone
- Un moteur de croissance
- Un patrimoine naturel préservé
- Bien vivre en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Aujourd'hui, 3 millions d'habitants de notre région bénéficient directement des aménagements hydrauliques de la Société. Cela représente 70 % des habitants du territoire régional sur les Alpes de Haute-Provence, le Vaucluse, le Var et les Bouches-du-Rhône. 220 millions de mètres cubes d'eau sont annuellement distribués au bénéfice des collectivités, des industriels, des agriculteurs et des particuliers.

Nous avons ainsi pour objectif de faire de ce territoire une région neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre ces objectifs ambitieux, nous avons consacré en 2018 plus de 20 % de notre budget d'intervention, à savoir 370 millions d'euros, à ce plan climat. D'ici à 2021, ce sera plus d'un tiers.

Dans le contexte actuel de changement climatique, toutes les perspectives le confirment, les régions méditerranéennes seront fortement impactées. Pour la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur, les impacts sur l'eau et sur l'énergie constituent des enjeux majeurs. Il devient primordial de trouver des solutions concrètes pour assurer une bonne transition énergétique ainsi qu'une préservation et une gestion équilibrée de la ressource en eau et ce, afin de poursuivre le développement économique de la région.

Donner du sens et de la lisibilité à notre action. Pour cela, notre Région vient de se voir attribuer par l'Etat en juillet 2018 une mission d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Voilà le grand défi qui nous attend collectivement. Améliorer le quotidien des 5 millions de provençaux, alpins et azuréens d'un côté et préparer l'avenir de nos enfants de l'autre. Là est tout l'enjeu pour l'ensemble des acteurs de la région, dont la SCP en est un des majeurs.

Développement économique qui passe aussi nécessairement par le maintien d'une activité agricole essentielle à l'équilibre des territoires.

60



rendue possible par le système très sophistiqué de « régulation dynamique » qui permet de piloter à distance et très finement le transport de l'eau sur le réseau.

Seule la quantité d'eau utile est ainsi prélevée dans le milieu naturel, contribuant à la préservation de la ressource.

Cette vision représente véritablement l'ADN de la Société, lequel la pousse encore aujourd'hui à sans cesse innover pour maintenir son haut niveau d'exigence dans la gestion économe et efficace de la ressource.

DES FONDATIONS SOLIDES GARANTES D'UNE GRANDE STABILITÉ

A la base, trois collectivités ont mis en commun leurs droits d'eau sur le Verdon et ont permis la création de la Société : la Ville de Marseille et les Départements des Bouches-du-Rhône et du Var.



LA SCP, UNE ENTREPRISE MODERNE ET INNOVANTE

La Société est née de la volonté d'élus visionnaires qui ont réussi à mettre en place une gouvernance consensuelle garante d'une grande efficacité avec un actionariat équilibré sur le territoire.

Basé sur le partage, ce système de gouvernance a permis de développer une capacité d'adaptation à la disponibilité de la ressource. Cette gouvernance collective est essentielle pour maintenir un arbitrage juste et prévenir les restrictions en anticipant les consommations.

Cette organisation est d'autant plus performante que, dès sa création, la SCP a su faire preuve d'une grande innovation, au travers de la conception même du réseau du canal de Provence. En effet, il est un des seuls canaux dans le monde à ne pas générer de rejet en extrémité. Cette spécificité est

Elles ont été rejointes par la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur lors de sa création. Ces quatre actionnaires détiennent chacun environ 18 % du capital.

Le reste du capital est détenu par les départements des Alpes de Haute-Provence, des Hautes-Alpes, du Vaucluse, mais aussi par les Chambres d'Agriculture, la Caisse des Dépôts et le Crédit Agricole.

Suite à la reprise de la compétence Eau à compter du 1^{er} janvier 2018 par la Métropole Aix-Marseille Provence, cette dernière va devenir actionnaire de la SCP en lieu et place de la Ville de Marseille.



JEAN-CLAUDE GAUDIN

Président de la Métropole Aix-Marseille Provence
Maire de Marseille
Vice-président honoraire du Sénat



Historiquement, les liens qui unissent la SCP au territoire marseillais sont forts, pouvez-vous nous en dire plus ?

Effectivement, ces liens sont forts et ce depuis le 11 juillet 1957, date du 1^{er} conseil d'administration de la SCP. La Ville de Marseille a compris dès le début l'importance que revêtait le grand projet qu'était le Canal de Provence. En mettant ses droits d'eau sur le Verdon en commun avec les Conseils Généraux des Bouches-du-Rhône et du Var et en devenant actionnaire de la Société, la Ville de Marseille s'est sans cesse investie pour faire aboutir ses projets.

Aujourd'hui, en tant que Président de la Métropole Aix-Marseille Provence et Maire de Marseille, à l'heure où certaines métropoles et grandes villes de France sont confrontées à des difficultés d'approvisionnement en eau, j'exprime un satisfecit et témoigne au nom des habitants de notre Métropole toute notre gratitude envers les différentes personnalités visionnaires qui ont présidé la Société.

Quel est le contexte aujourd'hui ?

La Métropole réunit 92 communes et 1,8 million d'habitants. Plus de 170 millions de m³ d'eau lui sont nécessaires chaque année pour satisfaire ses besoins urbains, industriels et agricoles. Elle exerce pleinement la compétence Eau et assainissement sur l'ensemble de son territoire et s'applique à exercer ce rôle avec tout le discernement qui s'impose tant dans les méthodes de gestion que dans les méthodes d'évaluation des charges transférées.

En tant que nouvel actionnaire de la SCP, quels sont les objectifs de la Métropole ?

Avec la SCP nous devons approfondir la poursuite d'objectifs communs et faire face aux enjeux des prochaines années.

Le contexte environnemental mondial crée des tensions sur les ressources disponibles ; le développement démographique et économique mobilise aussi ces capacités supplémentaires.

Alors, il s'agit à présent de mener une gestion coordonnée de nos ressources et d'avoir une intelligence commune de l'économie de la ressource.

Cela est devenu plus que jamais une nécessité car l'attractivité de notre Métropole, son activité, son développement, la qualité de son cadre de vie et le bien-être de ses habitants, sont indissociables de la qualité et de la fiabilité de ses approvisionnements en eau, cette ressource non seulement essentielle, mais tout simplement vitale.

L'eau en Provence

2



SOMMAIRE

P20



Le réseau de la SCP est prêt pour subvenir aux besoins du futur.

P21

DE L'EAU POUR LE VIN DE PROVENCE !

Conséquence du changement climatique : la vigne a désormais besoin d'être irriguée en permanence pour la survie de cette activité économique primordiale dans notre région.

P22

INVESTIR POUR MIEUX DESSERVIR

Le témoignage de Vincent Morisse sur l'utilité de la liaison hydraulique Verdon / Saint-Cassien-Sainte-Maxime qui vient d'être terminée.

P24

RENFORCER POUR MIEUX DISTRIBUER

Julien Sol du service maîtrise d'ouvrage de la SCP : « un programme de 40 M€ sur 10 ans a été acté pour maintenir et développer les activités agricoles dans le Vaucluse ».



P25/26

RÉNOVER POUR MIEUX ANTICIPER

150 M€ sur 5 ans consacrés uniquement à la rénovation

AVIS D'EXPERT
Violaine Chauvin,
direction de l'ingénierie et des services de la SCP :
« La Société s'est fixée un objectif ambitieux de rénover 22 km par an de canalisations ».



P27/28

NOS CLIENTS AU COURS DE CETTE ANNÉE DE SÉCHERESSE

L'année 2017 a été touchée par une sécheresse exceptionnelle, sans pluie, du printemps à l'automne.

P29

LA VIE DES CONTRATS

Sur les territoires provençaux qu'elle sécurise, la SCP conforte sa présence.



**Chaque jour dans la région,
la SCP distribue l'eau nécessaire
aux différents usages.
C'est sa mission originelle.
Au fil des années, la Société a
construit et entretenu un réseau
capable de répondre aux très
nombreuses demandes en eau,
dans une région touchée par des
épisodes de sécheresse
de plus en plus longs.**



210 km

d'ouvrages principaux dont :
Près de **70 km** de canaux à ciel ouvert,
140 km de galeries traversant les massifs de la
Sainte-Victoire, de la Sainte-Baume et de l'Etoile

5 000 km

de canalisations d'adduction et de distribution

85

barrages et réservoirs de proximité

83

stations de pompage

19

stations de traitement des eaux

PROGRESSION DES SURFACES ÉQUIPÉES
SUR LA CONCESSION RÉGIONALE :

86 290 hectares

(+ **969** par rapport à 2016)

POINTS DE LIVRAISON :

63 613

(+ **974** par rapport à 2016)

RECETTES DE LA CONCESSION RÉGIONALE :

88 M€

(+**1,2 %** par rapport à 2016)

DESSERTES URBAINES :

30 M€

(+**2,5 M€** par rapport à 2016)

DESSERTES INDUSTRIELLES :

18,7 M€

(-**1,3 M€** par rapport à 2016)

DESSERTES RURALES :

35,1 M€

(+**0,3 M€** par rapport à 2016)

Eric Pastorino

Président du Syndicat
des Vins Côtes de Provence

«S'il n'y a pas d'irrigation dédiée à l'agriculture, des zones agricoles risquent de perdre leur eau en tentant de sauver le capital végétal, compromettant la ressource en eau plus globalement. C'est donc un enjeu au-delà de la viticulture.»



Eric Lambert

Président du Syndicat des Vins
Coteaux Varois en Provence

«Le capital végétal souffre de plus en plus et il faut vraiment que l'on arrive à le préserver car on risque une modification des goûts de nos vins, sachant que nos marchés se développent de plus en plus et notamment à l'export.»

Eric Paul

Président du Syndicat
des Vignerons du Var

«Cette convention de partenariat va définir un cadre dans lequel nous allons partager des objectifs communs, c'est ce qui est particulièrement rassurant pour la filière viticole et notamment face aux problématiques de sécheresse.»



Alain Baccino

Président de la Chambre
d'Agriculture du Var

«La solidarité et la lutte contre le gaspillage font vraiment partie de la culture méditerranéenne et avec ce projet nous pouvons faire perdurer ces valeurs.»

De l'eau pour le vin de Provence !

LA VIGNE A BESOIN D'ÊTRE IRRIGUÉE

C'est malheureusement une des conséquences du changement climatique et de périodes de sécheresse de plus en plus longues.

Il devient impératif de développer l'irrigation des vignes dans notre région, où la production de vin et notamment de vin rosé - plus sensible au stress hydrique - est une ressource économique très importante et représente des milliers d'emplois.

La SCP a signé une convention cadre de partenariat avec le Syndicat des Vins Côtes de Provence, le Syndicat des Vins Coteaux Varois en Provence, le Syndicat des Vignerons du Var - IGP - et la Chambre d'Agriculture du Var pour l'équipement en réseaux d'irrigation des territoires varois.

UN PROGRAMME AMBITIEUX

La Société a chiffré le programme d'investissement nécessaire autour de 250 M€ pour irriguer quelques 20 000 ha, soit un coût moyen de 12,5 K€ par ha. Elle a également proposé un modèle économique adapté à cette problématique spécifique car le modèle actuel de financement des réseaux agricoles, qui bénéficie de la solidarité des autres usages et d'investissements subventionnés à 60 / 80% par les collectivités, n'était pas applicable.

En effet, l'irrigation de la vigne requiert des investissements coûteux, la consommation d'eau et les recettes qu'elle génère étant particulièrement faibles au regard de la valeur ajoutée des productions.

La contribution de la viticulture aux investissements nécessaires pour étendre ou renforcer les réseaux permettra de garantir la réalisation du plan de financement de ce projet ambitieux.



VINCENT MORISSE

Président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, Conseiller régional et Maire de Sainte-Maxime

Quels sont les bénéfices de la liaison hydraulique Verdon / Saint-Cassien – Sainte-Maxime pour le territoire de la Communauté de Communes ?

La liaison hydraulique menant à Sainte-Maxime permet désormais à l'est du territoire du golfe de Saint-Tropez d'être desservi sans difficulté, avec un réseau de distribution moderne et adapté à la dimension d'un secteur en forte croissance économique. La première étape de l'intercommunalité, dans notre territoire, a été, il y a plusieurs dizaines d'années, le barrage de la Verne, permettant au golfe de Saint-Tropez d'avoir son propre réseau d'approvisionnement en eau, avec, en appont, le réseau du canal de Provence.

Mais dans certaines zones excentrées, comme celle de Sainte-Maxime, c'était plus difficile. Il faut donc se réjouir de voir l'ensemble de notre territoire désormais parfaitement desservi et apte donc à répondre à l'afflux de résidents en saison estivale.

Qu'attendez-vous de la SCP maintenant que cette liaison est achevée ?

Nous souhaitons poursuivre naturellement cette collaboration entamée il y a de nombreuses années.

Contrairement aux idées reçues dans notre territoire privilégié, l'eau est un bien rare, et le développement des infrastructures couplé à une vraie politique de sensibilisation sur la réduction de la consommation d'eau, me paraît essentielle.

Le réchauffement climatique va nous obliger à réfléchir désormais sur les modes d'irrigation de nos terres agricoles. C'est un vrai défi pour notre territoire, riche d'exploitations maraîchères dynamiques mais aussi d'un vignoble très important et que nous devons préserver et soutenir. A ce titre, je sais pouvoir compter sur le travail de la SCP, novatrice dans ce domaine.

Investir pour mieux desservir

L'EST VAROIS SÉCURISÉ EN EAU



La liaison hydraulique reliant Vidauban à Sainte-Maxime est désormais terminée et opérationnelle. 100 M€ et 10 ans d'études et de travaux ont été nécessaires pour amener la ressource du Verdon, désormais connectée avec celle du barrage de Saint-Cassien, et desservir le centre et l'est du Var ainsi que le golfe de Saint-Tropez.

L'avenir est à présent sécurisé et assuré dans l'est varois et son littoral.



LE RÉSEAU TISSE SA TOILE DANS LE LUBERON

Le Luberon bénéficie d'un programme de développement des réseaux conséquent avec un investissement de plus de 40 M€ sur 10 ans. Après la mise en service de la première phase de l'aménagement de Vaugines-Cucuron au printemps 2016, une deuxième phase de travaux s'est terminée au printemps 2017.

Elle concerne la desserte du versant sud jusqu'à 500 mètres d'altitude entre Lourmarin et La Motte d'Aigues, ce qui correspond à 12 km de réseaux supplémentaires.

Au total près de 350 ha ont été équipés avec ce nouvel aménagement. Rustrel a également été doté de 6 km de réseaux supplémentaires permettant d'équiper environ 70 ha.

EXTENSIONS = SÉCURISATION

Dans les Bouches-du-Rhône, plusieurs chantiers d'extensions ont été réalisés :

- à la Traconnade, sur la commune de Jouques,
- sur la plaine de Velaux pour la mise en valeur des terres agricoles,
- dans le secteur de Belle Nuit, dans la haute vallée de l'Arc.



JULIEN SOL

Service maîtrise d'ouvrage
SCP

Dans le cadre du transfert des réseaux hydrauliques du Luberon/Calavon au patrimoine de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur, intervenu le 1^{er} janvier 2015, il a été acté la réalisation d'un programme de 40 M€ sur 10 ans sur les territoires du Sud Luberon et la vallée du Calavon.

L'objectif est de contribuer au maintien et au développement des activités agricoles en équipant à l'irrigation 3 000 ha supplémentaires aux 13 500 ha déjà desservis.

Trois ans après la signature de la convention, près de 900 ha ont été équipés sur les territoires de Vaugines, Cucuron, Grambois et Rustrel.

Plusieurs projets sont en phase d'études et viendront se concrétiser par des travaux dans les mois et les années à venir.

La coordination pour la mise en œuvre de ce programme se fait au travers d'un comité de concertation composé d'élus et de techniciens du département de Vaucluse, de la Région et de la SCP.



Borne d'irrigation - Luberon



ANNE-MARIE DAUPHIN

Agricultrice
à Cucuron, Vaucluse

En 1996, grâce à la détermination de Monsieur Gardon, maire de l'époque, une vaste enquête (à laquelle ont été associés les agriculteurs et les particuliers) a été lancée par la SCP sur la commune de Cucuron pour déterminer les besoins en eau. Les résultats concluants ont permis l'irrigation de la partie sud de Cucuron dès 2005.

Aujourd'hui toutes nos parcelles sont desservies par la SCP, notre culture principale étant la cerise d'industrie pour le fruit confit. Cette desserte nous a permis de pérenniser nos plantations et de

réguler notre production en limitant l'impact de la sécheresse, mais aussi de nous diversifier en plantant des amandiers. En agriculture il y a tellement d'éléments que l'on ne contrôle pas (le gel, la grêle, le vent...), l'irrigation nous permet au moins de pouvoir maîtriser l'apport en eau et de faire de la lutte antigel par aspersion. Grâce à une réelle volonté politique et aux réalisations de la SCP, les agriculteurs sont aujourd'hui mieux armés pour s'adapter aux contraintes culturelles et se diversifier.



Reprise de l'étanchéité et des drains du canal au niveau de Saint-Maximin, dans le Var

Renforcer pour mieux distribuer

VALENSOLE VA POUVOIR RESPIRER

C'est le nord du plateau de Valensole dans les Alpes de Haute-Provence qui est concerné. Le renforcement et le développement des infrastructures sont une nécessité pour le monde agricole. Le travail mené avec la profession agricole a conduit à revoir le périmètre du projet à la hausse pour porter la surface équipée supplémentaire à 4 500 ha contre 3 200 ha initialement prévus.

VERDON ET DURANCE COMPLÉMENTAIRES

La diversification et la sécurisation de l'alimentation en eau des communes du Val de Durance entrent en phase active. De Corbières à Oraison, les travaux ont pour objectif d'apporter à ces territoires une ressource alternative permettant d'anticiper aussi sur les futurs besoins en eau de cette région. L'adduction devrait être opérationnelle à l'automne 2019 et alimentera la station de Pré-Comboux à l'entrée de Manosque.

UN MAILLAGE RÉUSSI À TEMPS

La réserve de Nagebout s'est retrouvée à sec à l'été 2016. Cette situation a conduit la SCP à privilégier les travaux de maillage entre cette réserve et le réseau de Peypin-d'Aigues plutôt que de privilégier l'extension du réseau de la commune de Grambois. Grâce aux travaux réalisés au printemps 2017, le réseau de Nagebout a été de nouveau opérationnel évitant ainsi toute interruption dans le service de l'eau.





VIOLAINE CHAUVIN

Direction de l'ingénierie
et des services - SCP

La SCP s'est fixée un objectif ambitieux sur la rénovation des canalisations de diamètres inférieurs à 500 mm. Il s'agit de rénover sur 20 ans l'ensemble du parc de canalisations en fonte grise (matériau fragile et cassant) et amiante ciment ainsi que d'entreprendre des opérations ciblées sur les réseaux les plus défaillants.

Une analyse multi-critères permet de prioriser les réseaux à rénover pour le plan quinquennal en cours, basée notamment sur une analyse de l'évolution des coûts de maintenance corrective, de la prévision des casses de canalisations, des indicateurs de gestion technique (qualité de service), et un critère d'opportunité notamment en lien avec les nouveaux projets d'aménagement.

Les spécificités des projets de rénovation de réseaux (par rapport à la conception de réseaux neufs) portent sur l'étude de la continuité du service de l'eau pendant la période des travaux, l'étude du désenclavement des points de desserte (et la réalimentation aux installations privées), la régularisation des actes de servitudes et la proposition de la cession d'ouvrages désaffectés (et l'abandon des servitudes associées).

Pour mener à bien cet objectif ambitieux, la SCP a constitué une équipe projet dédiée à cette activité, fonctionnant en mode projet, regroupant des collaborateurs de la maîtrise d'ouvrage, du service clientèle eau et de la direction de l'ingénierie et des services.



Rénover pour mieux anticiper

150 M€ SUR 5 ANS CONSACRÉS UNIQUEMENT À LA RÉNOVATION

Cet engagement particulièrement conséquent a pour principal objectif de maintenir les capacités de l'ouvrage canal de Provence en l'adaptant aux exigences actuelles et futures.

En effet, les travaux de rénovation engagés sur les réseaux permettent d'anticiper les besoins en eau à venir compte tenu des effets du changement climatique, particulièrement ressentis dans notre région.

22 KM PAR AN

La rénovation des réseaux constitués de matériaux présentant un risque de casse (fonte grise et amiante) se poursuit dans les Bouches-du-Rhône sur les réseaux de l'Etoile à Bouc Bel Air, de Gardanne Figassons, du Boulard (Cabriès) et de la Haute Vallée de l'Arc. Dans le département du Var, une antenne du réseau de Rians Ouest a été rénovée.

L'objectif de la SCP est de rénover en moyenne 22 km de canalisations par an, grosses adductions non comprises.

LES CANAUX FONT PEAU NEUVE...

Deux chantiers d'envergure réalisés en 2017 :

- La protection de la branche de Marseille Nord contre les ruissellements grâce à des ouvrages de collecte et de transfert des eaux par-dessus le canal. Cela évite que les écoulements pluviaux chargés de matières en suspension se déversent dans le canal et dégradent la qualité des eaux transportées. 12 km de canaux ont ainsi été traités.



- La reprise de l'étanchéité et des drains des cuvettes de Saint-Maximin et de Rougiers sur des tronçons de canaux marqués par des désordres d'ordre géotechnique ou géologique.



Protection de la branche de Marseille Nord, dans les Bouches-du-Rhône



YOHANN GRISARD
Département
grands ouvrages et
gestion des bassins
versants - SCP

Le canal de Rougiers a été rénové sur 1,2 km cet hiver pour un montant de plus de 2 M€, pourquoi un tel chiffre ?

Parce que c'est une cuvette large et que les travaux ont nécessité un by-pass innovant fonctionnant en siphon sur 6 tronçons successifs. En effet, les débits à transiter, y compris en hiver, étaient trop importants pour un by-pass d'une longueur supérieure à 200 m.

En quoi ce by-pass est-il innovant ?

En pratique, cette technique a très rarement été mise en œuvre avec un dispositif mobile. Assécher des tronçons successivement nous a donné un retour d'expérience

incroyable. D'ailleurs, maintenant que la technique est maîtrisée, il est attendu un gain de productivité de 15 % sur les prochaines opérations.

Est-ce que cela apportera quelque chose à la SCP en dehors du programme de rénovation des canaux ?

Bien-sûr, nous avons maintenant tout le matériel ainsi que le savoir-faire pour mettre en œuvre en un temps record un by-pass pouvant atteindre près d'1 km. Nous sommes donc bien mieux préparés à répondre à une défaillance majeure sur un canal ou un aqueduc.



Échafaudages du barrage de Bimont



... LES GRANDS OUVRAGES AUSSI

La première partie des travaux de rénovation de l'aqueduc de Saint-Bachi, ouvrage névralgique situé sur la branche de Bimont a été réalisée en 2017.

Les suspentes de l'aqueduc ont été changées. Le désamiantage de la canalisation se poursuit sur le 1^{er} semestre 2018.

Les études et travaux de l'importante opération de rénovation du barrage de Bimont comprenant les ouvrages hydrauliquement associés comme le barrage Zola ou le siphon de l'Arc se sont poursuivis.

En 2017, l'opération est entrée dans une phase clé avec le démarrage des travaux de rénovation de la voûte du barrage, obligeant à abaisser le plan d'eau. Pendant l'assec de la retenue, la continuité du service de l'eau est assurée grâce à un ouvrage de dérivation réalisé au préalable.

Les travaux sur la voûte vont ensuite consister à traiter les fissures internes, préalablement clouées, et les fissures apparentes par injection de coulis. Les joints interplots seront également injectés (opération dite de reclavage) puis une membrane d'étanchéité sera posée sur le parement amont. Les travaux devraient se poursuivre jusqu'au 2^{ème} trimestre 2019.

Enfin, les travaux d'aménagement des ouvrages de la Campane, nécessités par l'élévation du plan d'eau de Bimont, ont eux aussi démarré en 2017 et se poursuivront en 2018.



Nos clients au cours de cette année de sécheresse

L'année 2017 a été touchée par une sécheresse exceptionnelle avec une absence de pluie au printemps et en automne.

Tous les départements de la concession régionale ont dû faire face à des situations plus ou moins complexes avec pour effet une augmentation des volumes d'eau consommés.

Le département de Vaucluse a été particulièrement touché par cet épisode climatique entraînant une très forte demande pour l'irrigation agricole, jusque tard dans la saison. La SCP a ainsi dû s'adapter pour pouvoir continuer à assumer le service de l'eau, notamment en faisant évoluer les contrats de certains de ses clients ou encore en mettant en place des solutions d'urgence temporaires.

L'ÉTÉ DE TOUS LES DANGERS

Une série d'incendies plus ou moins graves se sont produits cette année ; d'abord à Saint-Cannat et par extension Eguilles, sans conséquence pour les réseaux SCP hormis l'antenne des Quatre Termes.

Plusieurs sinistres ont ensuite jalonné les semaines suivantes, dont celui de Bormes-les-Mimosas qui

s'est propagé autour du barrage du Trapan. Cela a nécessité d'importants travaux de débroussaillage afin de limiter l'impact du ruissellement sur la qualité de l'eau de la retenue.

Enfin à l'automne, un feu significatif s'est déclaré sur le secteur de Moustiers-Sainte-Marie et a endommagé la ligne électrique haute tension desservant la station de pompage de Pradelles, qui a dû être coupée. Fort heureusement, le rétablissement de l'alimentation électrique le lendemain du sinistre a permis le redémarrage de la station de pompage et ainsi évité une situation de pénurie aux graves conséquences.

Lors de ces feux, la protection incendie assurée à partir des poteaux incendie implantés sur les réseaux SCP a été fortement sollicitée. Les infrastructures hydrauliques de la SCP traversant notre région ont également été de très bons appuis pour les forces de secours avec des pompes par hélicoptères bombardiers d'eau.

DISTRIBUER L'EAU EN PÉRIODE DE POINTE : ENTRE RIGUEUR ET ÉQUILIBRE

Les besoins en eau s'accroissent sensiblement à des moments précis qui peuvent être, soit à certaines heures de la journée, soit pendant les périodes estivales qui voient la population se démultiplier, soit pendant les périodes de sécheresse...

Tous ces pics de consommation entraînent une gestion adaptée « au cordeau » de la distribution de l'eau.



JOHANNA PEREZ

Centre d'exploitation de Saint-Maximin - SCP

La sécheresse importante de 2017 a eu un fort impact sur l'activité du centre d'exploitation : plus de 300 interventions sur bornes d'irrigation réalisées entre mai et septembre, dont environ 80 mises en service, une vingtaine de changements de classe de débit et une centaine de contrôles de pression. En parallèle, au vu des consommations estivales, certaines communes ont modifié leur contrat en augmentant les débits souscrits ou en souscrivant un débit de secours.

Pour une autre, il a été nécessaire d'installer en urgence une station de potabilisation mobile.

Le secteur étant d'autant plus sollicité et notamment pour l'irrigation de la vigne, une attention toute particulière a dû être portée sur les stations de pompage : souscription électrique d'un groupe supplémentaire, étude sur le réseau pour mieux connaître les besoins de nos clients et fin octobre, face à des débits toujours importants, la SCP a autorisé des dépassements de souscriptions électriques sur les stations de pompage afin de pouvoir répondre aux demandes.



PATRICK SASTRE
Centre d'exploitation Var
Littoral - SCP

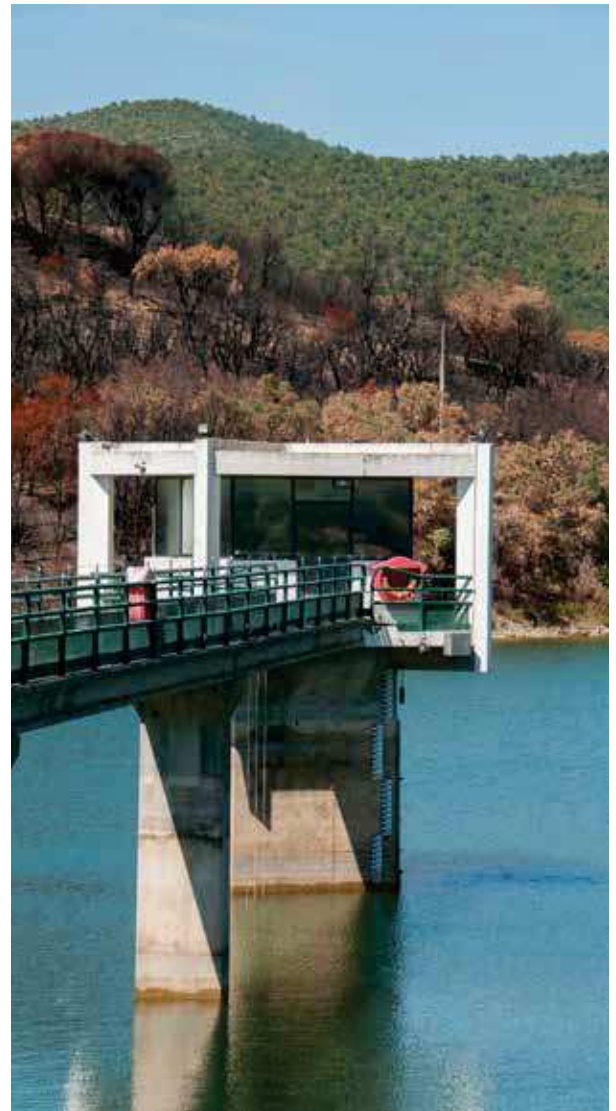
Le 27 juillet 2017, il était 22h lorsque j'ai aperçu l'incendie se rapprocher de mon habitation située contre l'ouvrage de contrôle du barrage de Trapan, à Bormes-les-Mimosas (Var). Mon premier soucis a été de mettre immédiatement en service les différentes protections contre les incendies : dans un premier temps celle de la digue du barrage puis celle des habitations.

J'ai ensuite dû éteindre plusieurs départs de feu aux endroits non protégés à l'aide de tous les extincteurs disponibles,

ce qui a permis d'éviter de gros dégâts, notamment pour la SCP. Cependant, ce jour-là, le feu progressant très rapidement, les pompiers nous ont demandés d'évacuer les lieux vers 1h du matin et de nous réfugier sur une zone moins dangereuse. J'ai tout de même laissé en service toutes les protections incendie avant de quitter les lieux afin de protéger les ouvrages.

Finalement, le feu a pu être maîtrisé et nos ouvrages n'ont pas subi de dommages. Depuis, nous avons profité du retour de cette expérience afin d'améliorer globalement notre protection incendie.

Actuellement, la protection de la digue a été reprise entièrement et il nous reste à terminer la protection du côté est de nos ouvrages.



Barrage de Trapan à Bormes-les-mimosas, dans le Var



RENAN RAMBALDI
Service maintenance - SCP

Suite à l'incendie de Trapan, j'ai rapidement été sollicité pour

organiser les opérations de remise en état du site. Au préalable, il m'a fallu réaliser tout un travail d'évaluation des travaux et de chiffrages, notamment pour faire valider les montants par les assurances, mais aussi pour faire valider le dossier des travaux forestiers par la DDTM, la surface concernée étant proche des 10 hectares.

C'est donc à partir du mois de novembre que les opérations de remise en état ont véritablement pu commencer. Nous avons ainsi dû procéder à de nombreux travaux forestiers, à savoir des opérations d'abattage et de fascinage (remise

en état des berges afin de limiter les impacts du ruissellement). En parallèle, les buses sous les pistes DFCI ont été remises en état ainsi que les enrochements de ces mêmes pistes, afin de les stabiliser. Les asperseurs présents sur la digue ont eux aussi été repris et plus de 1 000 mètres de clôtures ont été rénovés.

Ces travaux ont duré 4 mois et se sont déroulés de façon positive. Aujourd'hui il est nécessaire d'attendre 5 ans afin de confirmer une bonne revégétalisation naturelle, conformément à la réglementation.

LA VIE DES CONTRATS

Dans les Bouches-du-Rhône, un certain nombre de décisions ont été prises en Conseil métropolitain en décembre 2017, dans le cadre du transfert de la compétence Eau des communes du Pays d'Aix et d'Aubagne à la Métropole Aix-Marseille Provence au 1^{er} janvier 2018 :

- le SIBAM (Syndicat Intercommunal du Bassin Minier) a été dissous par arrêté préfectoral pour donner naissance à une régie autonome métropolitaine à personnalité juridique, la « Régie des eaux et de l'assainissement du bassin minier et du Garlaban »,
- la Régie des Eaux de Venelles a été rattachée à la Métropole,
- la ville d'Aix-en-Provence a revu avec la SCP le contrat qui les liait depuis 1955. Le nouvel accord permet de repartir sur des bases favorables aussi bien pour la collectivité que pour la SCP.

Dans les Alpes de Haute-Provence, la SCP a conforté sa présence grâce à :

- la réalisation d'une station de potabilisation unique pour Roumoules et Puimoisson,

- la signature d'un contrat de fourniture d'eau avec la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA) qui représente un investissement de 10 M€.

Dans les Hautes-Alpes, avec l'appui du Conseil départemental et en relation avec l'ASA des canaux de Guillore, la SCP a étudié un schéma directeur destiné à guider cette dernière dans ses choix d'investissements pour maintenir et moderniser ses ouvrages hydrauliques et leur gestion. Ce schéma a été étudié et élaboré au cours de l'année 2017, avant une validation par les acteurs concernés prévue début 2018.

Enfin dans le Var, on peut souligner que la commune de La Seyne a fait le choix d'avoir une alimentation à 100 % par la SCP en eau traitée par l'usine d'Hugueneuve, ce qui permet de réduire les prélèvements dans la retenue de Carcès en déficit quantitatif. A noter qu'un nouveau contrat d'eau prévoit aussi que la ressource de Carnoules ne sera plus exploitée par la SCP.



Notre maîtrise de l'eau, partageons- la !



SOMMAIRE

P32/33/34

IL FAUT FAIRE PREUVE D'INGÉNIERIE !

Une activité en fort développement, des prestations fondées sur son activité de conception, réalisation et exploitation d'ouvrages hydro-agricoles.



TÉMOIGNAGE

Jean-Luc Trouvat

Département des grands ouvrages et gestion des bassins versants - SCP

Rôle de la SCP dans la prévention contre les inondations

PROTECTION DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE

De nouvelles missions pour la SCP dans ce secteur très sensible.

P35/36

ILS SONT À LA CARTE VOS SERVICES ?

Tout connaître sur l'activité des laboratoires, l'activité des solutions pour l'eau, l'irrigation à la parcelle...



P37/38

NOS SAVOIR-FAIRE S'EXPORTENT

De la Réunion au Cameroun, de la Tunisie au Sénégal, la SCP signe de nouveaux contrats à l'international.



P39

INTERVIEW

Guillaume Ranson

Directeur général adjoint de SOSUCAM au Cameroun

«Nous avons pu apprécier la mobilisation des équipes de la SCP pour mener à bien le projet.»





Il faut faire preuve d'ingénierie !

Depuis sa création, la SCP a développé une offre de prestations d'ingénierie fondée sur son activité de conception, réalisation et exploitation d'ouvrages hydrauliques.



Modernisation du Canal Saint-Julien, dans le Vaucluse

CHIFFRES CLÉS

8,6 M€

de chiffre d'affaires



2 M€

en France métropolitaine



6,6 M€

à l'international et Outre-mer



L'expertise de la Société porte aujourd'hui sur les études, la maîtrise d'œuvre, les mandats ainsi que les opérations de conception-réalisation.

Le chiffre d'affaires en augmentation régulière chaque année a progressé de 4,2 M€ pour atteindre 8,6 M€ en 2017 dont 2 M€ en France métropolitaine et 6,6 M€ à l'international et en Outre-mer. Cette hausse de presque 50 % provient de l'international avec notamment une opération de conception-réalisation de 3,3 M€ au Cameroun pour desservir un périmètre de plus de 1 000 hectares de canne à sucre.

Dans l'hexagone, les marchés ont principalement porté sur la protection contre les inondations, les infrastructures de transfert, la prévention des incendies en forêt et l'irrigation.

LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS : UN RÉEL SAVOIR-FAIRE SCP

Surveiller, prévenir, organiser, gérer, agir : les compétences de la SCP dans le domaine de la protection contre les inondations sont variées et complètes, alors que le contexte du changement climatique conduit à l'apparition régulière de pluies très intenses générant des inondations potentiellement destructrices.

Pour réduire et maîtriser ce risque d'inondation, de nombreuses collectivités publiques font appel à la SCP, comme la

communauté de communes Méditerranée Porte des Maures ou la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, la communauté d'agglomération Cannes - pays de Lérins, la métropole Nice - Côte d'Azur...

Dans les différents dossiers qui lui sont confiés, la Société peut intervenir en tant que maître d'œuvre ou dans le cadre de mandats.

COMMENT ÉCONOMISER LA RESSOURCE EN EAU ? LA SCP PROPOSE SON EXPERTISE AUX ASSOCIATIONS DES SYNDICATS D'ARROSANTS (ASA) DE LA RÉGION, ET AU-DELÀ :

Ainsi, dans les Bouches-du-Rhône, la SCP réalise pour le compte de l'ASA de la vallée des Baux une étude de régulation de son canal, et pour le

compte de l'ASCO des arrosants de la Crau une étude de régulation de la branche d'Arles du canal de Craponne. En groupement avec ASA info, la SCP a remporté un appel d'offres lancé par le Syndicat Intercommunal des Alpilles Septentrionales (SICAS) concernant les études de définition et les études préalables au transfert de propriété du canal.

pour le compte de La Régie Eau d'Azur (REA) pour le confortement et la réhabilitation du tunnel de la Roquette-sur-Var situé sur le canal de la Vésubie desservant en eau l'agglomération niçoise.



Dans les Alpes de Haute-Provence, la SCP réalise des prestations pour l'Association Syndicale du Canal de Manosque (ASCM) destinées notamment à optimiser le prélèvement en Durance. Dans le Vaucluse, elle réalise des prestations de maîtrise d'œuvre pour le compte du Canal Saint-Julien et pour le compte de l'ASA du Canal de l'Isle, dont la première tranche de travaux de modernisation de la régulation du canal maître, s'est déroulée tout au long de l'année 2017.



Enfin dans les Hautes-Alpes et dans le cadre du projet de création de la réserve du Châtelard portée par l'ASA du canal de Gap, la SCP a réalisé une étude comparative évaluant des solutions visant à limiter les prélèvements sur le Drac en mobilisant des ressources alternatives.

L'EXPERTISE DE LA SCP PORTE ÉGALEMENT SUR LES OUVRAGES D'ART DESTINÉS AU TRANSPORT DE L'EAU

Elle apporte ainsi son expertise dans une mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'aqueduc de Roquefavour qui assure le transport des eaux de la Durance vers la Métropole Aix-Marseille Provence. Dans les Alpes-Maritimes, elle assure une mission de maîtrise d'œuvre complète



Rénovation du tunnel de la Roquette, dans le Var



JEAN-LUC TROUVAT

Département grands ouvrages et gestion des bassins versants SCP

TÉMOIGNAGE

Suite aux inondations dramatiques qui ont touché le Var en 2014 et les Alpes-Maritimes en 2015, les collectivités ont engagé de nombreuses démarches pour élaborer et réaliser des programmes de travaux de prévention et de protection. Ces derniers doivent répondre à un cahier des charges précis 'PAPI' (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations) pour pouvoir bénéficier de financements de l'Etat et de la Région.

En 2017, la SCP a accompagné plusieurs projets d'envergure en tant qu'assistant à maître d'ouvrage dont deux labellisations 'PAPI' par la commission nationale : le PAPI des fleuves côtiers de Cannes Pays de Lérins et le PAPI des fleuves côtiers des Maures. En parallèle, la SCP a poursuivi la réalisation de plusieurs programmes en tant que mandataire dans les Alpes-Maritimes et en tant que maître d'oeuvre dans le Var.



Expérimentation de la réutilisation des eaux usées, dans le Vaucluse

BARRAGES ET DIGUES, IL N'Y A PAS QUE BIMONT !

L'expertise technique et réglementaire dans le domaine des barrages et des digues est un important domaine d'ingénierie de la SCP, là encore fondé sur sa propre responsabilité de maître d'ouvrage exploitant d'équipements similaires.

Le barrage du Bourguet dans le Var présente des signes faisant craindre pour sa sûreté et doit être démantelé. En 2017, la SCP a rédigé un dossier de consultation des entreprises pour ces travaux et elle assurera ensuite une assistance technique à maîtrise d'œuvre. Par ailleurs, la SCP assure une mission de maîtrise d'œuvre de la mise en sécurité du barrage de Dardennes, impliqué dans la desserte en eau potable de l'agglomération toulonnaise.

Dans les Bouches-du-Rhône à Saint-Rémy-de-Provence, dans le cadre de la surveillance du barrage du Peirou, la SCP a réalisé une visite d'inspection et une étude de stabilité sommaire du barrage. Elle assure également une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation des organes hydrauliques du barrage. Enfin, la Société a obtenu une commande du SYMADREM pour l'élaboration d'un schéma d'organisation de la compétence locale de l'eau sur le Grand Delta du Rhône.

La SCP réalise plusieurs missions de surveillance réglementaire sur des réserves, digues et barrages de la région et au-delà : barrage du Paty pour la mairie de Caromb (84), barrages des Cous

et de Saint-Esprit et bassin du Castellas pour la Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée (CAVEM) (83), barrage de la Verne pour le SIDECM (83), barrage de Vaulouve pour le SIVOM des Duyes et Bléone (04), digues de la Frayère à Cannes (06).

En groupement avec Coyne et Bellier/Tractebel Engineering, la SCP assure la surveillance réglementaire d'un ensemble de barrages de classe A dans la région stéphanoise (42), pour le compte de Saint-Etienne Métropole.

VIGILANCE ACCRUE DANS LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Dans ce domaine sensible de la protection des forêts contre les incendies, la SCP a gagné 4 nouvelles missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage : les PIDAF, du Massif de l'Etoile pour le Syndicat Mixte du territoire de la communauté de communes Provence Verte, de la communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, de la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, alors que se sont poursuivies les missions en cours d'assistance à maîtrise d'ouvrage des Plans de massifs Ouest Sainte-Baume et Sud Regagnas, d'animation du PIDAF des Alpilles, du PIDAF de la communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon, du PIDAF du massif du Garlaban pour le Syndicat Mixte du Garlaban.

LA RÉUTILISATION DES EAUX USÉES PERMET DE DISPOSER DE RESSOURCES DITES NON CONVENTIONNELLES DANS UNE SITUATION DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La SCP a ainsi démarré avec le Parc du Luberon un projet de R&D intitulé READ'APT (Réutiliser l'eau en agriculture dans une approche de projet de territoire) et destiné à développer des techniques adaptées à la réutilisation des eaux usées et à améliorer la perception de ces solutions auprès des utilisateurs potentiels.



Ils sont à la carte vos services ?

En tant que société de services, la SCP propose une large palette de prestations pour les clients des territoires ruraux : vente de matériel d'irrigation, d'arrosage et de potabilisation, conception-réalisation de projets d'irrigation «clé en main» pour accompagner le monde agricole, conception-réalisation de projets de traitement d'eau pour des clients situés en zone rurale et pour des petites collectivités.

PÔLE LABORATOIRES, DES EXPERTISES À LA POINTE



Le chiffre d'affaires des laboratoires s'établit à 913 000 € en croissance par rapport à 2016 (840 000 €) principalement dû à l'activité du Laboratoire de Mesures Hydrauliques (LMH). En effet, à défaut d'essais spéciaux cette année, le laboratoire a eu une grosse activité en essais standards avec plus de 700 étalonnages contre 500 en 2016, essentiellement pour des débitmètres de centrales d'EDF. Tous les

contrats ont été renouvelés et de nouvelles conventions signées avec SUEZ et CERG.

Le LMH est un des seuls laboratoires en Europe à pouvoir réaliser des étalonnages de très gros calibres et des essais sur des appareils hydrauliques de grandes dimensions.



LES SOLUTIONS POUR L'EAU, TOUJOURS PLUS DE PROXIMITÉ

L'activité de solutions pour l'eau en région (irrigation à la parcelle, traitement de l'eau) a atteint 5,35 M€ de recettes globales en 2017, avec une croissance de 4 % par rapport à l'an dernier.

LE SOUTIEN DE L'IRRIGATION À LA PARCELLE

Le fonctionnement en agence a permis d'accroître le soutien aux filières agricoles et aux territoires régionaux. Une hausse importante des ventes de projets « clé en main » a été observée sur les territoires des Alpes et du Vaucluse, tandis que les activités sur le littoral varois et dans les Bouches-du-Rhône sont en retrait par rapport à 2016.



JUSTINE JACOULET

Département des solutions pour l'eau - SCP

En quoi consiste l'activité «clé en main» ?

Les clients provençaux font appel à nos équipes pour les appuyer tout au long de leur projet d'installation d'équipements d'irrigation ou d'arrosage. Ils sont de plus en plus nombreux à demander une prestation complète qui va au-delà de la vente du matériel en incluant la pose et la mise en service du système.

En quoi consiste le rôle des équipes SCP ?

Il faut préparer les chantiers, gérer la logistique, les autorisations réglementaires, jongler avec les plannings des entreprises de pose, s'adapter aux contraintes des clients. Cette année, il nous a fallu faire avec les pluies incessantes du printemps et adapter en permanence nos interventions.

Les prestations «clé en main» sont-elles toujours agricoles ?

Pas seulement. Nous essayons de répondre aux demandes de tous les usagers de l'eau. Cette année par exemple, j'ai pu mettre en œuvre le premier «clé en main» pour un client industriel : Altéo a fait appel à nous pour installer l'arrosage de ses pistes et bassins de stockage des boues rouges du site de MangeGarri, à Gardanne.





Notre maîtrise de l'eau, partageons-la !

LE TRAITEMENT D'EAU AUPRÈS DE PARTICULIERS, D'ENTREPRISES OU D'AGRICULTEURS

L'activité «traitement de l'eau individuel» a essentiellement concerné une clientèle de particuliers et de TPE/PME. Avec une croissance de 9 % par rapport à l'an passé, elle continue d'être dynamique dans la région aixoise.



Grâce à l'édition d'un catalogue qui présente dans le détail l'offre de matériels et de services de la Société, et à la plate-forme clients inaugurée en début d'année 2017, les clients ruraux peuvent s'appuyer sur les compétences des équipes de la SCP pour s'équiper en matériel aux normes, et

bénéficier d'une maintenance efficace.

LES POINTS DE VENTE «COMPTOIRS DU MATÉRIEL»

Les trois points de vente «Comptoirs du Matériel» de la SCP ont connu une forte croissance en 2017, avec une hausse de 9,3 % de leur chiffre d'affaires, notamment à la Crau (83). Les équipes des Comptoirs proposent à leur clientèle une offre diversifiée, pour les particuliers, les agriculteurs, les entreprises et les collectivités.

Les comptoirs s'appuient sur un bureau d'étude intégré pour les études hydrauliques «parcs et jardins» et «irrigation agricole».



EVENEMENT



CATHERINE LEROY

Directrice Juridique Audit
Qualité - SCP

Coupure du ruban inaugural

A l'occasion du 35^{ème} anniversaire des établissements Magnan (distributeur de produits pour l'agriculture) à Sisteron, le 27 janvier, la SCP a inauguré et officialisé ses nouveaux locaux du département des solutions pour l'eau.

Véritable point d'entrée pour l'ensemble des services et compétences en matière de solutions pour l'irrigation, cette agence de proximité soutient le projet de la Société d'accompagner le monde agricole et de renforcer les synergies avec les acteurs agricoles alpins pour répondre aux enjeux de l'eau et de l'irrigation de demain.

Une centaine de producteurs ont fait le déplacement pour assister à l'évènement et découvrir les stands agricoles de partenaires, dont celui de la SCP, visant à promouvoir son offre de services en irrigation connectée et clé en main.





Prestation d'assistance technique en Haïti

Nos savoir-faire s'exportent

La Société se développe dans les territoires d'Outre-mer et à l'international avec un chiffre d'affaires en forte hausse atteignant 6,6 M€ en 2017 contre 2,6 M€ en 2016. L'ouverture de deux nouvelles agences, dont celle de Ho-Chi-Minh-ville, contribue à cette croissance et la SCP s'appuie maintenant sur 7 agences à l'export et en Outre-mer, réparties dans des régions du monde, à La Réunion, au Sénégal, au Cameroun, en Tunisie, à Haïti, au Sri Lanka et au Vietnam.

LA SCP ET LE TRAITEMENT DES EAUX À LA RÉUNION !

A La Réunion, la Société se développe à un bon rythme dans le domaine des maîtrises d'œuvre, avec une dominante dans le secteur de l'eau potable. Cette agence rayonne dans la région de l'océan Indien et a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires supérieur à 600 K€ alors que les prises de commandes ont atteint plus d'1 M€.

Le principal domaine d'activité porte sur les problématiques de desserte en eau et de traitement (potabilisation) avec de nombreuses missions de maîtrise d'œuvre. De nouveaux marchés ont été obtenus par exemple sur la commune des Aviron (Télélave) et sur la commune de l'Entre-deux-Mer. La

Société intervient sur de très nombreuses missions notamment :

- la réalisation de l'interconnexion ILO/Bras de Cilaos pour le compte du Conseil départemental,
- la création d'une chaîne de refoulement d'eau dans les Hauts de l'Ouest,
- la réalisation d'un réservoir de 20 000 m³ sur le site de Dassy,
- l'interconnexion sur le réseau Saphir sur la commune de l'Entre-Deux,
- le projet de réhabilitation et d'équipement du captage d'eau de la rivière Saint-Denis sur la commune du même nom,
- la réalisation de deux réservoirs de 5 000 m³ sur la commune de Saint-Denis,
- la retenue collinaire Piton Rouge sur la commune du Tampon, opération évaluée à 19 M€,
- la réhabilitation des captages Blanche et Denise sur la commune du Port,
- la protection des berges de la rivière des Remparts sur la commune de Saint-Joseph,
- la réalisation de deux réservoirs pour un total de 10 000 m³ sur le site de Leveneur pour le compte de Casud.



Notre maîtrise de l'eau, partageons-la !



M. BEN OTHMAN

Président Directeur Général de la SECADENORD - Tunisie

M. Ben Othman pouvez-vous nous présenter la SECADENORD ?

La SECADENORD, Société d'Exploitation du Canal et des Adductions des Eaux du Nord, est une entreprise publique, en charge de l'exploitation des infrastructures de transfert d'eau en Tunisie, en particulier du canal Medjerda-Cap Bon. A partir des barrages gérés par l'Etat, elle livre de l'eau brute à la SONEDE destinée à la potabilisation et à des CRDA pour l'irrigation. Le même métier donc que la SCP, avec une contrainte de ressource beaucoup plus forte. Le volume d'eau livré aux clients au cours d'une année normale étant de l'ordre de 500 millions de m³.

Quelles sont les modalités de la convention de partenariat avec la SCP ?

Ce partenariat a débuté lors du 25^{ème} anniversaire de la création de la SECADENORD en 2009, avec la signature d'une convention sur 3 ans, renouvelée deux fois depuis. Elle prévoit des actions communes de partage d'expériences entre les cadres techniques, avec l'appui financier de l'Agence de l'Eau, l'AFD et la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'objectif est de proposer conjointement des solutions techniques ou organisationnelles. Nous venons d'achever l'action 7 relative à l'étude de sécurisation du canal Medjerda-Cap Bon, avec en particulier la problématique des longs aqueducs. Elle devrait se poursuivre par la faisabilité de réserves de stockage de sécurité. Les actions précédentes concernaient la formation à la maintenance, l'automatisation des vannes, avec opération pilote, la production d'énergie renouvelable notamment sur les brise-charges de la conduite Nebhana.



Intervention au Sénégal

DES RÉALISATIONS EMBLÉMATIQUES À L'EXPORT !

La succursale de la SCP en Tunisie, ouverte en 2015, a un niveau élevé d'activités et réalise de nombreuses études concernant notamment la surélévation du barrage Bou Heurtma, la modernisation du canal Medjerda-Cap Bon, le transfert d'eau du nord au centre de la Tunisie, le plan directeur pour la modernisation des petits périmètres irrigués de la basse vallée de la Medjerda, le plan national de relance de la réutilisation des eaux usées traitées...

Au Maroc, la SCP est titulaire d'un marché pour la mise en place d'une gestion automatisée de canaux d'irrigation dans la vallée du Tadla, pour le compte de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla (ORMVAT).

L'Office de Mise en Valeur Agricole du Haouz (ORMVAH), avec qui la SCP travaille depuis 40 ans, lui a confié une mission d'étude de modernisation de la régulation de ses trois principaux canaux.

La SCP a un nouveau client au Sénégal : l'OLAC (Office des Lacs et Cours d'Eau) avec lequel elle collabore sur le transfert d'eau brute Preferlo à partir des eaux du lac de Guiers, opération qui dégage d'importantes perspectives de coopération sur le long terme.

Au dernier trimestre 2017, la Société s'est vu confier en groupement avec l'OIEau une étude pour la revue institutionnelle et financière du système de l'OMVS (Organisation internationale de Mise en Valeur du Fleuve Sénégal).

En Haïti, l'activité de la SCP se maintient, notamment avec la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du réseau de canaux secondaires à l'intérieur du périmètre irrigué d'Avezac, suite à l'ouragan Mathieu.

Au Cameroun enfin, un important chantier «clé en main» portant sur l'équipement à l'irrigation de 1 000 ha de canne à sucre, a été réalisé pour le compte d'un client français, la SOMDIAA, entreprise productrice de sucre de canne pour le marché local camerounais.



La SCP est également intervenue au Sri Lanka (faisabilité de l'aménagement du bassin versant du Mundeni Aru), au Burkina Faso (diagnostic des périmètres irrigués existants et mise en place d'associations d'irrigants sur les nouveaux périmètres desservis par le barrage de Bagré), en République

Dominicaine (réflexions sur la sécurisation de la ressource en eau du bassin versant du Yaque del Norte tout en ayant une approche globale et intégrée de bassin) et au Liban (validation de l'avant-projet du périmètre irrigué de 13 000 ha en aval du barrage de Khardaleh).



GUILLAUME RANSON

Directeur général adjoint de SOSUCAM - Cameroun

Dans quel cadre s'inscrit votre relation avec SCP ?

La SOSUCAM exploite 25 000 hectares de canne à sucre au Cameroun et fournit grâce à ses deux usines de Mbandjock et Nkoteng environ 70 % de la consommation de sucre du pays. Depuis quelques années, le changement climatique perturbe le cycle annuel des pluies et les rendements de la canne sont en baisse et irréguliers (perte d'environ 1,5 tonnes de sucre par hectare). Nous souhaitons recourir à l'irrigation pour sécuriser nos rendements et augmenter la production.

Quelles compétences de la SCP êtes-vous allé chercher ?

En juillet 2016, nous avons retenu la SCP pour étudier un projet pilote de 1 000 hectares à partir de la rivière Nia, et une extension possible à 4 000 hectares depuis le fleuve Sanaga. A la fin des études en novembre 2016, le groupe SOMDIAA et la SOSUCAM ont décidé d'investir environ 5 milliards de FCFA dans la construction du site pilote, et nous avons confié la mission complète de conception-réalisation à la SCP en fixant un calendrier très serré puisqu'il s'agissait d'avoir les premiers pivots opérationnels en janvier 2018 et l'ensemble de l'ouvrage terminé pour juin 2018. Nous avons besoin d'un ensemble qui assumerait l'ensemble des tâches de conception, fourniture, pose, contrôle qualité...

Que reprenez-vous de cette collaboration ?

Les difficultés n'ont pas manqué sur ce projet d'envergure, réalisé dans un contexte local qui reste compliqué. Mais nous avons pu apprécier la mobilisation des équipes SCP pour mener à bien le projet. Nous avons d'ailleurs souhaité prolonger la relation en faisant de nouveau appel à la SCP pour une prestation d'exploitation-maintenance du réseau qui couvrira les premières saisons d'irrigation ainsi qu'un transfert de compétences à nos équipes SOSUCAM.



Chantier pour la SOSUCAM, au Cameroun

Cultivons les ressources de demain !



SOMMAIRE

P42

CERTIFIÉS... PLUS D'UNE FOIS !

La Société privilégie une approche par les risques qui lui permet de progresser par la planification d'actions concrètes.

P43

TRAVAILLER EN TOUTE SÉCURITÉ

Mettre à la disposition des collaborateurs des espaces de travail sains et sécurisés.

P44/45

ÊTRE AU CŒUR DE SON ÉCOSYSTÈME, LA CLÉ DU DÉVELOPPEMENT



P46

L'EXPERTISE, ÇA SE PARTAGE

Journées techniques, conférences, séminaires, foires et salons en constituent autant d'opportunités.

P47

EN PARTENARIAT, LES PROJETS SONT ENCORE PLUS INNOVANTS

Irrigation connectée, recherche de fuites... Autant de projets pour lesquels les partenaires sont indispensables.



P48/49/50 PRODUIRE DE L'ÉNERGIE C'EST BIEN, RENOUVELABLE C'EST MIEUX !



P51

LES GÉNÉRATIONS FUTURES, AVENIR DE LA PRÉSERVATION DE L'EAU

P52/53

DES COLLABORATEURS AUX PETITS SOINS

La SCP se doit de développer un modèle social performant et ambitieux.



Certifiés... plus d'une fois !



Le Système de Management Qualité-Sécurité-Environnement (SMQSE) a poursuivi cette année son objectif d'amélioration des pratiques à la SCP visant à mieux satisfaire ses clients et parties prenantes, à travailler et produire en toute santé et sécurité, dans le respect des règles de protection de l'environnement.

La Société privilégie une approche par les risques qui lui permet de progresser par la planification d'actions concrètes. Les risques Santé et Sécurité au Travail sont décrits dans le Document Unique et revus chaque année. Les risques environnementaux sont gérés via l'Analyse Environnementale Globale. Enfin, une analyse des risques Qualité est effectuée au sein de 16 processus QSE dans le cadre de revues annuelles.

L'évolution de la réglementation conduit la Société à concentrer aujourd'hui ses efforts sur le risque Corruption (loi Sapin 2) et sur la protection des données personnelles (RGPD). Fin 2017, la Direction Juridique, Audit et Qualité a ainsi été créée, notamment afin de veiller à l'ensemble des aspects de la conformité et pour mettre en place une démarche de formalisation du contrôle interne avec la fonction QSE et les pilotes de processus.

En faveur de la protection de l'environnement, la SCP a mis l'accent en 2017 sur le changement climatique et sur le rôle qu'elle peut et doit jouer pour apporter sa contribution à la limitation de ses effets.

La Société s'est fixée des objectifs ambitieux au niveau de la production d'énergie renouvelable et de la préservation de la ressource.



L'audit de suivi qui s'est déroulé à la fin du mois de mars 2017 a mis l'accent sur la grande maturité du système et la forte implication de tous dans la réalisation de ces objectifs ; 23 points forts, 17 pistes de progrès et seulement 5 points sensibles ont été relevés, lesquels ont fait l'objet d'une attention particulière sur le reste de l'année.



TRAVAILLER EN TOUTE SÉCURITÉ

Mettre à la disposition de ses collaborateurs des lieux de travail sains et sécurisés constitue un engagement fort porté de longue date par la SCP, incarné au quotidien par les multiples initiatives de terrain mises en œuvre. L'année 2017 a vu la concrétisation ou la poursuite de plusieurs chantiers avec en particulier :

- La redéfinition des Equipements de Protection Individuelle (EPI) de tous les exploitants et la formalisation d'une charte d'usage de ces équipements,
- L'amélioration de la protection des locaux et des ouvrages,
- La prévention et la réduction du risque routier avec des sessions de sensibilisation ouvertes à tous les collaborateurs.

Confirmation de son engagement, en 2017, la Société s'est vue renouveler sa certification OHSAS 18001, référentiel mondialement reconnu de gestion de la Santé et de la Sécurité au Travail (SST).



DANIEL MONDOT
Auditeur AFNOR

Après un cycle complet d'audit, il est indéniable que le système de management Qualité Sécurité Environnement de la SCP a gagné en maturité, avec un excellent niveau d'inscription des aspects QSE dans l'organisation globale de la SCP, en particulier sur les 3 principes majeurs :

- l'amélioration continue qui constitue un vrai moteur de pilotage,
- l'approche processus qui s'intègre de mieux en mieux dans le fonctionnement et dans l'appropriation par les managers,
- et l'approche risque qui fait l'objet d'une démarche profonde, bien déclinée en processus et en structure, bien portée par le projet d'entreprise CAP 2020.



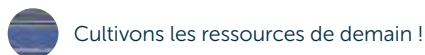
CÉLINE PRÉ
Service maintenance,
électricité
SCP

La lutte contre les risques professionnels passe par la mise en place de mesures techniques et organisationnelles visant à supprimer au maximum les risques à la source. Les travailleurs sont préservés à l'aide de protections collectives et d'Equipements de Protection Individuelle (EPI).

La SCP s'est engagée en 2017 dans une démarche spécifique de remise à niveau de ces équipements. Un travail a été mené pour identifier les tâches confiées aux agents

d'exploitation et analyser les risques et contraintes associés. Les EPI les plus appropriés ont ensuite été sélectionnés et testés par les agents afin de valider le meilleur compromis possible entre le plus haut niveau de sécurité et la nécessité d'exécuter sa tâche dans des conditions de confort maximum.

La SCP a aussi souhaité aller plus loin en renouvelant également les tenues de travail, véritable vecteur d'image et de communication !



Etre au cœur de son écosystème, la clé du développement

La SCP s'attache à développer et conforter les liens qui la rattachent à ses différents partenaires, au sens large.

En effet, on peut y retrouver des entreprises, des start-up, des associations, des organismes publics, des clients, des universités et grandes écoles, des chaires d'entreprises dont la Société peut d'ailleurs faire partie... un véritable écosystème aux multiples ramifications dans lequel la Société évolue et qui aujourd'hui lui permet de véritablement se développer en multipliant les synergies et les projets communs.

La SCP est un membre actif des pôles de compétitivité et cluster :

- Capenergies, pôle de compétitivité des acteurs de la transition énergétique au service des territoires durables,
- Aqua-Valley, pôle de compétitivité Eau à vocation mondiale,
- Éa éco-entreprises.

Mais aussi des chaires d'entreprises :

- AgroSYS, ingénierie pour des agrosystèmes durables,
- Elsa Pact, chaire industrielle en évaluation de la durabilité du cycle de vie.

PARTENAIRES : PROGRESSONS ENSEMBLE !

Le 12 janvier, Aix-Marseille Université et la SCP ont signé un accord cadre visant à renforcer leur partenariat sur la thématique « Eau, environnement, énergie et territoires ».

Cette volonté commune de rapprochement permettra à la fois de favoriser l'insertion professionnelle et l'employabilité des étudiants du territoire et de développer et porter des actions dans les domaines de la recherche et de l'innovation.



Dans le cadre du comité de pilotage du projet « Regain » entre la Chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence, le Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV), la chaire d'entreprises AgroSYS et la SCP, l'ensemble des acteurs de l'agriculture du plateau de Valensole ont été invités à découvrir les résultats des actions conduites au cours de l'année : le sol au cœur des nouvelles pratiques agricoles, la maîtrise des intrants, la diversification des assolements, le bon usage de l'irrigation.



JACQUES ESPITALIER

Maire de Quinson, Vice-président du Parc Naturel Régional du Verdon et Président de la Commission Locale de l'Eau du Verdon

Le 19 juin 2014, le Parc Naturel Régional du Verdon et la SCP ont renouvelé pour 6 ans la convention de partenariat qui les lie depuis 2008. Quel bilan tirez-vous de ce partenariat qui dure maintenant depuis une dizaine d'années ?

Nous avons avec la SCP un objectif partagé de gestion durable de la ressource en eau, stratégique pour notre région, que constitue le Verdon. Grâce à ce partenariat, nous avons pu engager un programme ambitieux de modernisation des stations d'épuration des communes du bassin versant, et ainsi améliorer la qualité des rejets véhiculés par la rivière. Après quelques années, on observe une régression sensible des herbiers du Verdon qui a probablement à voir avec ce programme.



Dans un autre domaine, le partenariat a permis

la mise en place du programme Regain qui permet d'accompagner la mutation des pratiques agricoles du plateau de Valensole pour les rendre plus vertueuses vis-à-vis de l'environnement en général, et de la qualité des eaux souterraines en particulier.

Plus globalement, ce partenariat, expression concrète d'un retour de solidarité de l'aval vers l'amont, autrement dit des territoires qui « profitent » de ce bien commun vers ceux qui « l'entretiennent », a permis de mieux gérer cette précieuse ressource qu'est le Verdon et de créer un lien durable entre les habitants du haut pays et le reste de la région qui a besoin de son eau pour vivre et se développer.



Mesures expérimentales sur le plateau de Valensole (04)

Le programme « Regain » vise à accompagner la mutation des pratiques agricoles des exploitations du plateau de Valensole pour les rendre plus respectueuses de l'environnement et en particulier de la qualité des eaux.



Le partenariat avec la start-up Fruition Sciences s'est poursuivi afin de continuer le développement de nouvelles solutions connectées de connaissances des besoins des plantes (SCP-AgriDATA) et de pilotage de l'irrigation.

Il en est de même pour le partenariat avec l'association Solidarité Eau Sud (SES) qui vise à soutenir des projets de solidarité internationale au travers de la promotion de la facture électronique auprès des clients particuliers du service de l'eau (1 adhésion = 2€ reversés par la SCP à SES).

Dans le cadre de la convention de partenariat signée avec le Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV) (renouvelée en 2014 pour 6 ans), la SCP a continué son action d'aide envers les communes afin qu'elles puissent financer les travaux de création ou de rénovation de leur station d'épuration.

L'objectif est d'améliorer la qualité des rejets dans les eaux du Verdon, contribuant ainsi à la préservation de la qualité de la ressource.



**SÉBASTIEN
PAYEN**

Fondateur et Directeur
de Fruition Sciences

Créée par des chercheurs et des opérationnels, professionnels de la vigne, FRUITION SCIENCES démocratise l'agriculture scientifique. Entreprise montpelliéraine, elle est solidement appuyée sur un socle scientifique et développe des techniques et des solutions innovantes basées sur une connaissance fine du végétal.

La SCP lui a semblé être le partenaire idéal pour valoriser ces innovations au sein du territoire provençal où l'irrigation de la vigne devient décisive pour la filière.

Le partenariat est aussi une belle occasion pour mettre au point des solutions innovantes pour d'autres cultures (amandiers, pommiers, lavandins, grandes cultures...), pour décliner les services auprès de différents types d'utilisateurs (domaines, coopératives, instituts techniques...) mais aussi pour déployer dans les champs des objets connectés qui faciliteront la gestion au quotidien de l'irrigation (ouverture de vannes, suivi de compteurs...).

Le lien entre un opérateur hydraulique et une start-up permet de proposer au plus grand nombre des services novateurs.



L'EXPERTISE, ÇA SE PARTAGE !

La SCP organise, accueille et participe régulièrement à des journées techniques, des conférences ou encore des séminaires. Au delà de l'expertise et du savoir-faire de la Société, ces interventions mettent en avant tout le travail réalisé avec nos parties prenantes et la progression collective qui en résulte.

Lors de sa visite dans les Alpes-de-Haute-Provence, la SCP a présenté à Monsieur Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, son projet d'irrigation du nord du plateau de Valensole et notamment le projet "Regain".

Elle est aussi intervenue au cours du séminaire organisé par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, consacré au partage de l'eau et au plan de gestion de la ressource en Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour aborder la question du plan de gestion de la ressource en eau du Calavon, un projet de territoire pour partager l'eau et soutenir l'économie locale.

On peut aussi noter sa participation à la journée technique de l'ASTEE dont le thème portait sur la « réhabilitation des petites rivières urbaines ».

FOIRES ET SALONS, AU PLUS PRÈS DES PUBLICS ET CLIENTS !

La SCP a participé au salon international de l'eau, Hydrogaïa à Montpellier, placé sous le thème de «L'eau pour l'alimentation et la sécurité alimentaire». Elle y a présenté ses activités et est intervenue lors d'une conférence sur le thème «Quelle irrigation pour demain ? L'eau pour la production agricole ».

Dans le cadre de la 2^{ème} édition du Salon des Agricultures de Provence, la Société est aussi intervenue pour présenter ses activités au service de la gestion de la ressource en eau et de l'équipement à l'irrigation des cultures agricoles.

En compagnie de son partenaire haïtien Génie Conseil (GCL), elle a participé à la 1^{ère} foire commerciale franco-haïtienne, à Port-au-Prince.

Organisée par la Chambre Franco-Haïtienne du Commerce et de l'Industrie, cette manifestation a permis aux autorités, aux acteurs économiques et

au grand public de découvrir les produits, services et savoir-faire français. L'événement a aussi mis en avant les 30 ans de collaboration avec l'Agence Française de Développement (AFD).

Enfin, en participant à la 40^{ème} édition du salon SITEVI, grand salon de la vigne, du vin et de l'arboriculture à Montpellier, la SCP a réaffirmé son engagement auprès de ces filières emblématiques provençales. Le nouveau webservice SCP-AgriDATA, développé en partenariat avec Fruition Sciences, a été présenté en avant-première.



Intervention dans le cadre d'Hydrogaïa



Stand en partenariat avec Fruition Sciences dans le cadre du salon SITEVI

En partenariat, les projets sont encore plus innovants !

Dans le domaine de l'innovation, la SCP mène une action en cohérence avec sa mission d'aménageur hydraulique concessionnaire, ses activités d'ingénierie et de services et son écosystème économique.

L'IRRIGATION CONNECTÉE : ÉCONOMIQUE ET PERFORMANTE



Baptisé OADIP ou Smart-irrigation, ce projet démarré en 2016 a pour objet le développement d'un service d'irrigation connectée. A terme, il permettra notamment aux clients de :

- Visualiser et superviser le fonctionnement de leur réseau d'irrigation,
- Accéder à des informations issues d'instruments de mesures connectés,
- Disposer d'informations sur l'irrigation (informations généralistes ou spécialisées).

L'année 2017 a permis de finaliser et de proposer un nouveau service web, SCP-AgriDATA, élaboré en partenariat avec la start-up Fruition Sciences, pour une irrigation de précision optimale tant en matière d'économie d'eau que de respect de la croissance des végétaux.

MOINS DE FUITES = MOINS D'EAU GASPILLÉE



Douze partenaires européens sont regroupés dans le projet WADI destiné à créer un nouveau service de détection de fuites par moyens aériens (avions puis drones). Les travaux, initiés en octobre 2016, se sont poursuivis tout au long de l'année 2017. Les réseaux de distribution de la SCP ont permis la réalisation de tests de paramétrage des caméras hyper spectrales embarquées permettant de repérer des zones supposées de fuites sur les canalisations.



ALICE RACT-MADOUX

Département des solutions
pour l'eau - SCP



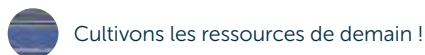
SCP-AgriDATA est à la fois un web service qui permet d'agrèger en un seul et même endroit l'ensemble des données

collectées par l'agriculteur (soit directement sur son exploitation, soit via différents fournisseurs : station météo, irrigation, données de maturité,...).

C'est une interface facile d'utilisation et personnalisable. Mais SCP-AgriDATA ne doit pas être vu uniquement comme un agrégateur de données.

C'est également un accompagnement technique et agronomique comprenant l'installation et la maintenance des capteurs au champ. Enfin, c'est un service qui offre des formations sur l'agriculture de précision, la compréhension de la donnée et l'adaptation des pratiques. SCP-AgriDATA est un service global, du champ au produit fini !





Produire de l'énergie c'est bien, renouvelable c'est mieux !

Dans un contexte général de développement des Energies Renouvelables (EnR), la SCP souhaite augmenter sa propre production d'énergie, améliorer la performance énergétique de ses infrastructures et enrichir son offre de concepteur/aménageur en France et à l'international. L'année 2017 aura été fructueuse en ce domaine. La Société s'est par ailleurs donnée comme objectif d'être autonome en énergie à l'horizon 2025.

L'AUTOCONSOMMATION

L'autoconsommation consiste pour le producteur d'énergie à consommer lui-même tout ou partie de l'énergie qu'il produit.

Elle est encouragée dans le cadre de la loi de transition énergétique, et bénéficie d'un cadre tarifaire incitatif. La SCP souhaite se positionner dans ce domaine avec de multiples actions. Dans le cadre de l'appel à projets SMART PV lancé par la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, plusieurs projets ont été présentés et certains ont été désignés lauréats, comme l'étude d'identification du potentiel en autoconsommation des ouvrages du Canal de Provence, ou encore 3 projets d'autoconsommation totale sur plusieurs sites.

CHIFFRES CLÉS

10 GWh/an

Production actuelle

40 GWh/an

Autoconsommation en 2025

12

Centrales hydroélectriques en exploitation



Visite de chantier de la minicentrale d'Eyguières, dans les Bouches-du-Rhône

TÉMOIGNAGE



JEAN-FRANÇOIS BRUN
Service Maîtrise d'Ouvrage
SCP

En 2014, la SCP et l'Association syndicale des Arrosants de la Crau ont constitué un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) afin de financer, construire et exploiter ensemble une minicentrale hydroélectrique de 1,5 MW sur le canal de Craonne. Cette centrale turbinera l'eau transportée par le canal pendant la saison d'irrigation, afin de produire chaque année environ 5 GWh (injectés dans le réseau électrique). Trois ans d'études et de démarches réglementaires ont été nécessaires avant de démarrer les travaux. La centrale sera opérationnelle pour la saison d'irrigation 2019. La réalisation d'un tel projet a nécessité une forte mobilisation

des équipes de la SCP (maîtrise d'ouvrage, études et maîtrise d'œuvre, appui juridique, comptable et financier). Pendant toute la durée d'exploitation prévue dans les statuts du GIE, seront mobilisées les équipes de maintenance, tandis que l'exploitation courante sera effectuée par l'ASA.

Ce projet illustre la complémentarité entre la SCP et les ASA provençales, et constitue une activité hors du périmètre de la concession régionale pour les 25 ans à venir.





Projet Canalsol en partenariat avec le CEA, dans le Var

L'HYDROÉLECTRICITÉ A DE L'AVENIR SUR NOS RÉSEAUX

Le programme de valorisation énergétique de l'ouvrage Canal de Provence visant à porter notre production hydroélectrique de 10 à 15 GWh/an se poursuit.

Grâce à de nouveaux équipements mis en fonction cette année, la SCP produira chaque année près de 3 GWh supplémentaires. Les activités de la SCP dans le domaine de l'hydroélectricité s'articulent aujourd'hui autour de trois axes :

- Un programme de développement d'hydroélectricité sur l'ouvrage Canal de Provence,
- Des activités d'ingénierie en France et à l'international,
- Des projets de centrales hydroélectriques en région.

GIE ENERGIE CANAL DE MANOSQUE : UN FUTUR PROMETTEUR

Ce groupement a été constitué entre l'Association Syndicale du Canal de Manosque (ASCM) dans les Alpes de Haute-Provence et la SCP afin de réaliser puis d'exploiter une microcentrale sur la commune de Villeneuve.

DES RÉSERVOIRS SOLAIRES !

L'énergie solaire contribuera fortement aux objectifs de la SCP d'atteindre l'autosuffisance énergétique. La Société réfléchit à l'optimisation des ouvrages comme les réserves, les stations de pompage et les canaux eux-mêmes pour stocker des énergies renouvelables intermittentes comme l'énergie solaire.

PHOTOVOLTAÏQUE SUR CANAL : UNE VRAIE BONNE IDÉE À DÉVELOPPER

Le projet innovant CANALSOL réalisé en partenariat avec le CEA a permis d'explorer l'intérêt d'une production photovoltaïque installée sur le canal (optimisation foncière) et refroidie avec l'eau transportée par le canal pour améliorer les rendements (optimisation énergétique).

Achevé fin 2016 avec des dernières expérimentations, le projet s'est prolongé en 2017 avec un appel à idées visant à optimiser la structure qui portera les panneaux.

Deux bureaux d'études en structure ont été retenus, avec des solutions originales, dans l'objectif de réaliser un démonstrateur semi-industriel de 250kWc, ce qui représente environ 150 mètres linéaires de canal avec 12m de largeur.



LES COMPÉTENCES DE LA SCP EN INGÉNIERIE AU SERVICE DU PHOTOVOLTAÏQUE FLOTTANT

En raison de son intérêt en matière d'optimisation foncière, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) encourage le développement du photovoltaïque flottant et admet un caractère innovant aux projets de centrales photovoltaïques flottantes.

La SCP a lancé une réflexion pour équiper les réserves du Canal de Provence, petites ou grandes, et en explorant toute la gamme des installations flottantes, ce qui a abouti à des projets s'échelonnant entre 0,1 MW et 10 MW.

Ces installations doivent concilier des contraintes liées à la continuité du service de l'eau et à la production d'énergie.

Le défi est complexe et la SCP a engagé plusieurs projets innovants avec des partenaires spécialisés afin de trouver des réponses techniques et d'en évaluer la rentabilité.

En cas de succès, cela ouvrira à la SCP d'importantes opportunités en France et à l'international dans le domaine spécifique de l'optimisation énergétique des systèmes hydroagricoles.

STOCKER L'ÉNERGIE

Le développement des EnR imposera rapidement la mise en place de solutions de flexibilité adaptant régulièrement aux besoins des clients les fournitures d'énergies renouvelables, irrégulières et dépendantes des conditions climatiques. Le stockage d'énergie répond à ces exigences nouvelles. Très active au sein du pôle de compétitivité Capenergies, la SCP participe à des réflexions et des projets en matière de stockage d'énergie. Elle examine les possibilités de stockage sur ses pompages et ses canaux, en particulier en hiver où ces moyens sont moins sollicités. Avec le projet Microstep, elle a réfléchi à une synchronisation de plusieurs stations de pompage capables de fonctionnement réversible afin d'augmenter la capacité de stockage d'énergie obtenue (qui pourrait atteindre 3 MW en mobilisant environ 20 stations).

Par ailleurs, dans le cadre d'un partenariat avec ALOE ENERGY, société provençale spécialisée dans la production d'énergie solaire, la SCP étudie deux projets associant énergie solaire et pompage qui anticipent les besoins à venir en matière de stockage d'énergie.



Vue 3D du projet de panneaux photovoltaïques flottants sur la réserve du Vallon Dol à Marseille, dans les Bouches-du-Rhône



TRISTAN HERRMANN

Professeur de physique-chimie,
Réfèrent développement Durable
Collège Moustier, Gréasque

Le collège Moustier a accueilli la SCP pour une intervention auprès de 2 classes de 5^{ème} dans le cadre de l'EPI «L'eau, ici et ailleurs» qui a regroupé les enseignants de physique, géographie et français autour de la problématique de l'eau.

En Physique, les élèves ont étudié la potabilisation de l'eau, ont réalisé leur empreinte H₂O pour comprendre qu'un habitant des pays développés consomme une très grande quantité d'eau potable.

L'intervention de la SCP a mis en avant les aménagements importants de la Région Sud - Provence-Alpes-

Côte d'Azur pour subvenir aux besoins en eau de la population mais aussi l'inégalité de l'accès à l'eau dans le monde.

En géographie, ils ont étudié des cas concrets d'accessibilité à l'eau potable. L'année s'est terminée par une exposition de poèmes d'élèves, réalisés en cours de français.

Les générations futures, avenir de la préservation de l'eau

Les actions de sensibilisation des jeunes générations à la préservation de l'environnement et à la gestion durable de la ressource en eau se sont poursuivies en 2017.

1 300 élèves de la région provençale ont été concernés, par le biais d'accueils sur différents sites de la SCP lors de sorties scolaires, d'interventions dans leurs classes ou de visites des EXP'EAU départementales itinérantes (sensibilisation au respect de l'environnement et à la préservation de la ressource en eau, dans une optique de développement durable).

Dans le cadre des travaux de rénovation du barrage de Bimont, une nouvelle intervention en classe a été spécialement conçue pour répondre aux interrogations des élèves vivant à proximité du barrage.





ALAIN POIRIER

Direction de l'ingénierie et des services - Département des solutions pour l'eau - SCP

Je suis rentré à la SCP en janvier 2005 en tant qu'agent technique au sein de l'équipe potabilisation.

En 2008, j'ai saisi l'opportunité de prendre le poste de magasinier logisticien pour pouvoir m'occuper de la gestion des stocks et des commandes clients, domaine dans lequel j'étais très à l'aise, tout en évoluant au milieu de produits qui me passionnent de par leur technicité.

Au cours de cette expérience, grâce à la SCP, j'ai aussi saisi l'opportunité de faire des formations en protection et régulation des réseaux hydrauliques.

En 2012, lorsque la Société a ouvert un Comptoir du Matériel à Manosque, la question ne se posait pas, je devais postuler et devenir responsable du point de vente, véritable opportunité d'évolution de carrière pour moi !

J'ai donc déménagé avec ma famille dans les Alpes de Haute-Provence et géré ce point de vente en atteignant chaque année mes objectifs.

En 2018, c'est donc assez naturellement que j'ai une fois de plus évolué dans la Société en prenant le poste de technico-commercial itinérant sur le secteur du Val de Durance (04 et 05), ce qui me permet aujourd'hui d'aller à la rencontre de nouveaux clients et de participer au développement de la SCP.



Des collaborateurs aux petits soins !

La SCP a la responsabilité de développer un modèle social performant et ambitieux. Celui d'une entreprise à taille humaine qui prépare l'avenir de ses clients et de ses salariés en fédérant ses collaborateurs autour de valeurs fortes. La politique des ressources humaines se déploie au travers de six domaines d'action que sont l'émancipation des collaborateurs, le dialogue social, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la diversité, le travail de qualité propice à la performance, et enfin la santé et la sécurité.

CHIFFRES CLÉS

50

embauches, contre 36 départs

14 263 heures

de formation réalisées dans le cadre de la formation professionnelle continue

31

alternants au 31 décembre 2017

13,2 ans

d'ancienneté moyenne

44,8 ans

d'âge moyen

CRÉATION D'EMPLOIS ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

En 2017, la Société du Canal de Provence a créé une dizaine d'emplois grâce à sa politique affirmée de développement. Elle a poursuivi sa politique active d'intégration professionnelle des jeunes sur le marché du travail par l'accueil et la formation d'une trentaine de salariés en contrats en alternance sur l'année. Dans ses recrutements externes et internes, la SCP poursuit sa politique de diversité et de mixité dans tous les métiers.



LA FORMATION, C'EST TOUT AU LONG DE LA VIE

La mobilisation des compétences des équipes est un enjeu majeur pour la SCP qui a toujours misé sur la capacité de ses collaborateurs à apporter la qualité de service et le professionnalisme attendus par ses clients. Un effort conséquent de formation interne est déployé puisqu'en 2017 l'investissement formation a dépassé 4 % de la masse salariale.



NATHANAËL ROCCI

Périmètre d'exploitation
de l'étang de Berre - SCP

C'est au service maintenance que j'ai débuté ma carrière et que j'ai rapidement intégré l'équipe des formateurs internes car à mon sens la formation interne est un axe essentiel de développement de l'entreprise.

Elle permet de capitaliser le savoir et l'expérience des collaborateurs au travers d'échanges enrichis d'exemples concrets et partagés. Elle représente un formidable vecteur de progression et d'amélioration continue, offrant une réponse parfaitement adaptée aux attentes de ses collaborateurs.

C'est là sa grande force.

Avec le recul des formations que j'ai animées, mais aussi de manière plus globale, je suis pleinement satisfait de mon engagement dans ce processus dont on peut aujourd'hui mesurer l'efficacité, notamment au travers de la montée en compétence du service exploitation et de sa prise en charge des activités de maintenance.



CAROLE FARINE

Direction de l'ingénierie et
des services - Département des
aménagement hydro-agricoles - SCP

Après des études où nous n'étions que 15 % de filles dans la filière hydraulique pourtant la plus féminisée, j'ai commencé ma carrière dans un bureau d'études où j'étais la première ingénieure. Toutefois, j'ai régulièrement croisé dès le début de ma vie professionnelle des femmes à des postes à responsabilité sur des métiers techniques.

15 ans plus tard, en arrivant à la SCP, j'ai vu les métiers de l'ingénierie se féminiser de plus en plus. Aujourd'hui, la direction de l'ingénierie et des services compte 30 % de femmes. C'est deux fois plus en 30 ans. Cette féminisation s'est retrouvée progressivement dans le management, d'abord à des postes intermédiaires, puis au comité de direction à partir de 2010.

Le management doit être le reflet de la diversité de notre société et une politique volontariste est nécessaire. Il s'agit de faire preuve d'ouverture d'esprit en envisageant toutes les candidatures possibles afin que des femmes soient promues non pas pour remplir un quota, mais parce qu'elles sont aussi compétentes, ni plus ni moins que leurs collègues masculins.



GOVERNANCE

PRÉSIDENT

Philippe Vitel

Vice-président de la Région
Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur

VICE-PRÉSIDENTS

Jean-Guy Di Giorgio

Vice-président du Conseil Départemental
du Var

Jean-Claude Féraud

Vice-président du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône

ADMINISTRATEURS ACTIONNAIRES

Jacques Brès

Vice-président du Conseil Départemental
des Alpes-de-Haute-Provence

Richard Curnier

Directeur régional de la Caisse
des Dépôts et Consignations

Roland Giberti

Vice-président de la Métropole
Aix-Marseille Provence
Conseiller régional
Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Joël Mancel

Conseiller de la Métropole
Aix-Marseille Provence

Christian Mounier

Vice-président du Conseil Départemental
de Vaucluse

Jean-Marc Perrin

Conseiller départemental
des Bouches-du-Rhône

Claude Rossignol

Représentant les Chambres d'Agriculture
de la Région
Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Marie Rucinski-Becker

Vice-présidente du Conseil
Départemental du Var

SALARIÉES- ADMINISTRATEURS

Michèle Chauvin

Karine Leblond

2

Pierre-Laurent Soubra

Société d'expertise comptable
KPMG Audit, Marseille

4

Lionel Reig

Directeur général adjoint

1

Jean-Bernard Guieu

Directeur Financier

5

Claude Rossignol

Représentant les Chambres
d'Agriculture de la Région
Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur



1

2

3

6

7

5

8

3

Jean-Claude Ferraud

Vice-président du Conseil
Départemental
des Bouches-du-Rhône

6

Christian Mounier

Vice-président du Conseil
Départemental de Vaucluse

7

Christian Hubaud

Conseiller départemental
des Hautes-Alpes

Au 30 Juin 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION



8

Brigitte Devesa

Conseillère départementale
des Bouches-du-Rhône

11

Karine Leblond

Salariée - Administrateur

9

Michèle Chauvin

Salariée - Administrateur

13

Bruno Vergobbi

Directeur général

15

Isabelle Girousse

Directrice de la Communication
et des Relations institutionnelles



10

Philippe Vitel

Vice-président
de la Région
Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur

12

Marie Rucinski-Becker

Vice-présidente du Conseil
Départemental du Var

14

Richard Curnier

Directeur régional de la Caisse
des Dépôts et Consignations

16

Roland Giberti

Vice-président de la Métropole
Aix-Marseille Provence
Conseiller régional
Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur

CENSEURS

Francis Bonnet

Directeur régional des Finances Publiques

Brigitte Devesa

Conseillère départementale
des Bouches-du-Rhône

Françoise Dumont

Vice-présidente du Conseil Départemental
du Var

David Géhant

Conseiller régional
Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Christian Hubaud

Conseiller départemental des Hautes-Alpes

Françoise Meyer

Vice-présidente du Crédit Agricole
Provence-Côte d'Azur

Carine Roger

Conseillère de la Métropole
Aix-Marseille Provence

SECRÉTAIRE

Isabelle Girousse

Directrice de la Communication
et des Relations institutionnelles

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Pierre-Laurent Soubra

Société d'expertise comptable KPMG Audit,
Marseille

GOVERNANCE



1

Christian Magnin
Directeur de l'Exploitation

Catherine Leroy
Directrice Juridique
Audit Qualité

Absente de la photo



2

Lionel Reig
Directeur Général Adjoint

DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ



4
Bruno Grawitz
Directeur de l'Ingénierie
et des Services

5
Jean-Bernard Guieu
Directeur Financier

7
Isabelle Chanfrault
Directrice des Ressources
Humaines



3
Isabelle Girousse
Directrice de la Communication
et des Relations Institutionnelles

6
Bruno Vergobbi
Directeur Général



RAPPORT FINANCIER 2017

L'année 2017

a été encore particulièrement sèche, notamment en période estivale, avec pour conséquence une activité soutenue du service de l'eau ; les volumes livrés en 2017 sont comparables à 2016 et se traduisent par des produits d'exploitation supplémentaires par rapport à la cible budgétaire.

Les activités d'ingénierie et de services ont connu une bonne dynamique qui se traduit par un accroissement de leurs chiffres d'affaires.





Les recettes du service de l'eau hors production d'énergie ont augmenté de 1%, à 93,3 M€ contre 92,2 M€ en 2016, dans un contexte de baisse des tarifs du service de l'eau de 0,35 %. Les volumes livrés ont peu varié par rapport à 2016.

On peut noter une hausse de 2,2 Mm³ sur les usages ruraux quasi-exclusivement pour l'irrigation agricole et l'arrosage compensée par une baisse de 2,1 Mm³ des volumes mobilisés par les usages industriels et urbains.

Avec 0,7 M€, les recettes d'énergie sont en retrait de 0,2 M€ par rapport à 2016 en raison de l'arrêt de microcentrales (Bimont, Rians).

Les recettes liées à la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des investissements de la concession ont diminué par rapport à l'exercice précédent avec 4,23 M€ en 2017 contre 5,47 M€ en 2016. Cette baisse sensible est liée à la diminution des dépenses d'investissements (12,28 M€ contre 25,1 M€ en 2016).

Avec 32,2 M€, **les dépenses nettes de rénovation** sont en augmentation sensible par rapport à 2016 (24,4 M€, +31 %) pour clore la réalisation du deuxième programme quinquennal. Le programme de rénovation 2013-2017 d'un montant total de 135 M€ est ainsi réalisé à plus de 97,7 %.

Les activités du secteur concurrentiel ont connu un accroissement sensible de leur chiffre d'affaires à 15,4 M€ en 2017 contre 10 M€ en 2016, soit une augmentation de 54 %.

L'activité d'ingénierie regroupe désormais les études, la maîtrise d'œuvre déléguée, les mandats ainsi que les opérations de conception réalisation à l'international.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2017 progresse fortement et s'élève à 8,6 M€ sous l'effet de nouveaux projets en conception-réalisation à l'international à hauteur de 3,3 M€.

Les études d'ingénierie en France métropolitaine se confortent avec 2 M€ en 2017 contre 1,8 M€ en 2016, ainsi qu'à l'Outre-mer et à l'international, avec 3,3 M€ en 2017 contre 2,4 M€ en 2016.

L'activité de « services en région » regroupe désormais les « solutions pour l'eau », les prestations de laboratoire et les prestations d'exploitation - maintenance.

Les ventes aux Comptoirs et services d'irrigation se sont développées pour s'établir à 3,8 M€ contre 3,4 M€ en 2016 et intègrent la réalisation de projets « clé en main » en région.

Avec un chiffre d'affaires de 0,91 M€, les prestations de laboratoire sont également en croissance par rapport à 2016.

L'exercice 2017 se solde par un résultat comptable net excédentaire de 151 066 €.



RAPPORT FINANCIER 2017

COMPTE DE RÉSULTAT COMPARÉ (EN MILLIERS D'EUROS)

CHARGES COURANTES	2017	%	2016	%	N / N-1
ACHATS	15 060,48	9,5	9 316,21	6,4	61,7
CHARGES EXTERNES	42 290,51	26,6	35 716,90	24,6	18,4
IMPOTS TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES	9 050,51	5,7	8 586,77	5,9	5,4
CHARGES DE PERSONNEL	33 744,51	21,2	32 491,60	22,4	3,9
PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	254,34	0,2	60,24	0,04	322,2
DOTATIONS AMORTISSEMENTS PROVISIONS	32 021,65	20,1	37 163,70	25,6	-13,8
CHARGES D'EXPLOITATION	132 421,88	83,3	123 335,41	84,9	7,4
CHARGES FINANCIERES	26540,62	16,7	21 871,72	15,1	21,4
CHARGES COURANTES	158 962,50	100	145 207,13	100	9,5
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 316,27	2	1 696,01	1,1	95,5
BENEFICE DE L'EXERCICE	151,07	0,1	3 070,55	2,1	-95,1
TOTAL CHARGES	162 429,83	100	149 973,70	100	8,3



COMPTE DE RÉSULTAT COMPARÉ (EN MILLIERS D'EUROS)

PRODUITS COURANTS	2017	%	2016	%	N / N-1
VENTES DE MARCHANDISES	3 776	2	3 446	2	10
PRODUCTION VENDUE	105 811	68	101 024	68	5
PRODUCTION IMMOBILISEE	5 376	4	6 400	5	-16
REPRISES AMORTISSEMENTS PROVISIONS	36 465	24	33 343	23	9
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	76	0	150	0	-49
PRODUITS D'EXPLOITATION	152 175	98	145 037	98	5
PRODUITS FINANCIERS	2507	2	3 083	2	-19
PRODUITS COURANTS	154 682	100	148 121	100	4
PRODUITS EXCEPTIONNELS	7730	5	1 853	1	317
REPORT PRODUITS COURANTS	154 682	95	148 121	99	4
PERTE DE L'EXERCICE	-	-	-	-	-
TOTAL PRODUITS	162 412	100	149 974	100	8

BILAN FONCTIONNEL

ACTIF	2017	2016	PASSIF	2017	2016
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	98 151 833	76 246 490	Capitaux stables	1 387 797 316	1 356 739 623
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 167 080 523	1 156 302 868			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2 178 948	1 783 066			
ACTIF IMMOBILISE	1 267 411 304	1 234 332 424	CAPITAUX STABLES	1 387 797 316	1 356 739 623
EXPLOITATION	30 736 425	28 837 291	Exploitation	39 029 139	30 606 851
HORS EXPLOITATION	15 177 760	17 649 880	Hors exploitation	7 792 550	6 551 254
DISPONIBILITÉS	121 331 470	113 757 487	Concours bancaires	37 954	24 636
ACTIF CIRCULANT	167 245 655	160 244 658	DETTES COURT TERME	46 859 643	37 248 646
TOTAL ACTIF	1 434 656 959	1 394 577 082	TOTAL PASSIF	1 434 656 959	1 394 577 082

Légendes

Photo P13 Table ronde
« Des collectivités réunies et engagées
face aux enjeux du changement climatique »

De gauche à droite
Bruno Genzana,
Conseiller régional, Vice-président
du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
Pierre Paul Leonelli,
Conseiller régional, Président de l'AREA
Bénédicte Martin,
Conseillère régionale, Présidente de la commission
« Agriculture, viticulture, ruralité, forêt »
Christian Hubaud,
Conseiller départemental des Hautes-Alpes,
représentant le Président Jean-Marie Bernard
Marie Rucinski-Becker,
Vice-présidente du Département du Var
représentant le Président Marc Giraud
Brigitte Devesa,
Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône
représentant madame la Présidente Martine Vassal
Renaud Muselier,
Président de la Région
Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Député européen
Bruno Vergobbi,
Directeur général de la SCP
Philippe Vitel,
Président de la SCP,
Vice-président de la Région
Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur
Stéphane Bouillon,
Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Maurice Chabert,
Président du Département de Vaucluse
Monique Robineau,
Conseillère régionale
Maryse Joissains-Masini,
Maire d'Aix-en-Provence,
Présidente du Conseil de Territoire du Pays d'Aix
Pierre Pourcin,
Vice-président du Département
des Alpes de Haute-Provence,
représentant le Président Gilbert Sauvan
Dominique Augey,
Conseillère régionale.

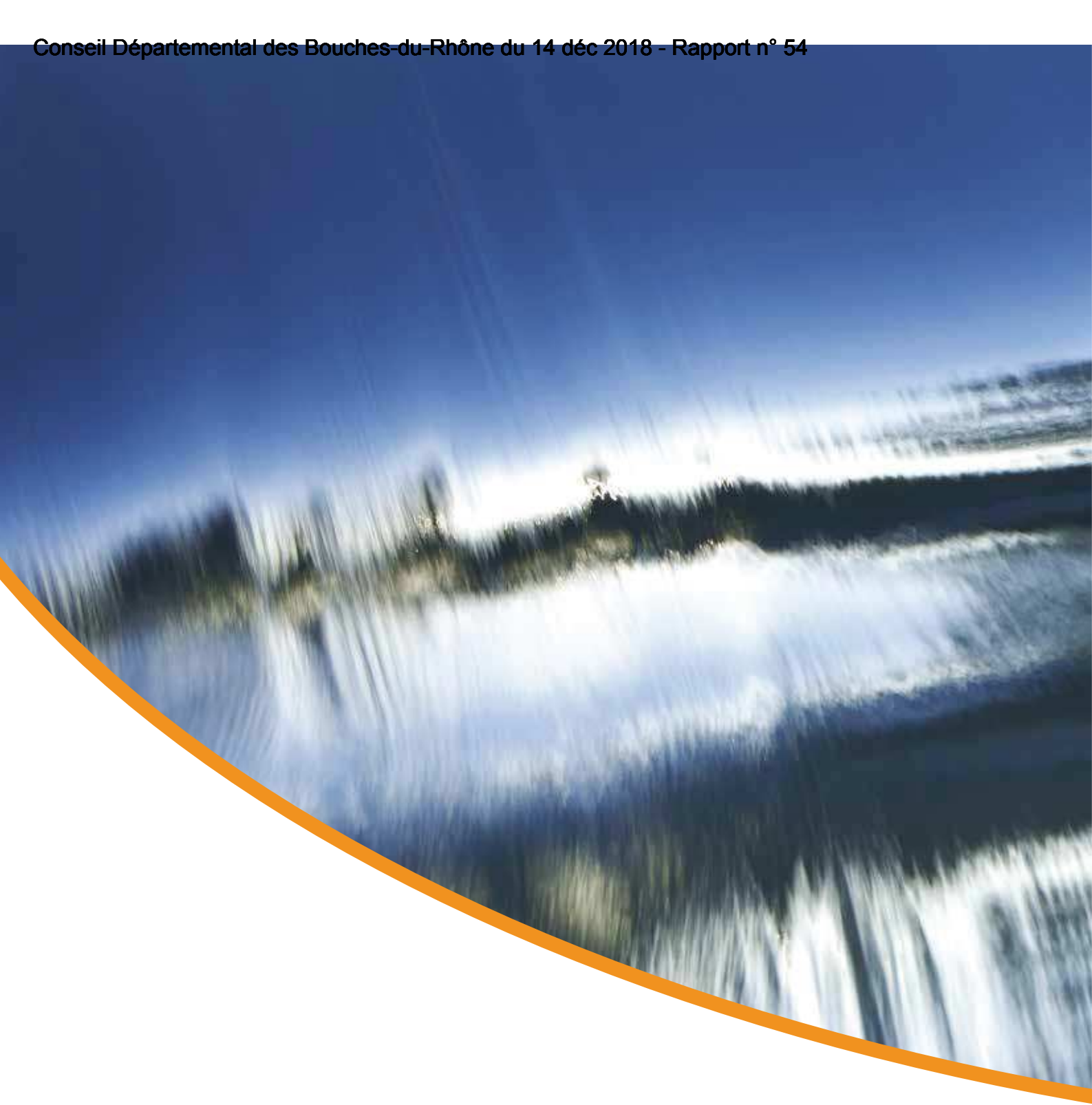
Crédit Photos

Photothèque SCP et Camille Moirenc pour la SCP

Crédit Vidéos

Vidéotheque SCP et France 3





Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale
Le Tholonet - CS 70064 - 13182 Aix-en-Provence CEDEX 5 - Tél : 04 42 66 70 00 - www.canal-de-provence.com
Société Anonyme d'Economie Mixte au Capital de 3 762 800 € - 057 813 131 R.C.S Aix-en-Provence - FR10 057 B13 131

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL en nombre d'actions et en euros

Actions	Actionnaires	Actions A	Actions B	EUROS	%
45019	Ville de Marseille	35 619	9 400	686 300,50	18,239
45019	Département des Bouches-du-Rhône	35 619	9 400	686 300,50	18,239
45019	Département du Var	35 619	9 400	686 300,50	18,239
45019	Région P.A.C.A.	45 019	0	686 300,50	18,239
10530	Département des Alpes-de-Hte-Provence	4 740	5 790	160 526,54	4,266
1741	Département des Hautes-Alpes	121	1 620	26 541,00	0,705
10532	Département de Vaucluse	4 740	5 792	160 557,03	4,267
13162	Caisse des Dépôts et Consignations	3 037	10 125	200 650,55	5,332
1685	Chambre d'Agriculture des B.d.R.	544	1 141	25 687,29	0,683
1851	Chambre d'Agriculture du Var	141	1 710	28 217,91	0,750
535	Chambre d'Agriculture de Vaucluse	185	350	8 155,91	0,217
219	Chambre d'Agriculture des Alpes-Ht-Pce	89	130	3 338,59	0,089
105	Chambre d'Agriculture des Htes-Alpes	55	50	1 600,69	0,043
14599	Caisse Nationale de Crédit Agricole	0	14 599	222 557,16	5,915
4942	C.R.C.A. Pce-Côte d'Azur	0	4 942	75 339,23	2,002
6838	C.R.C.A. Alpes-Provence	0	6 838	104 243,16	2,770
12	Divers	0	12	182,94	0,005
246 827		165 528	81 299	3 762 800,00	

Ce pourcentage = Nombre de voix à l'AG



V – Comptes et bilan de l'exercice 2017



	Pages

Introduction	2 à 4
A. Analyse du compte de résultat	5 à 9
B. Analyse du bilan	9 à 12
C. Règles et méthodes comptables utilisées	13
Tables des matières	14 à 15
Compte de résultats et annexes	16 à 27
Bilan et annexes	28 à 43



INTRODUCTION

L'année 2017 a été encore particulièrement sèche, notamment au cours de l'été, ce qui a entraîné des volumes de vente d'eau proches de 2016, une forte sollicitation de nos ouvrages avec des conséquences financières positives pour la société.

L'exercice 2017 se solde par un résultat comptable net excédentaire de 151 066 €.

Les recettes du service de l'eau ont généré 94 M€ de recettes (y compris la redevance de l'Agence de l'Eau collectée auprès des clients, et les ventes d'énergie), contre 93.1 M€ en 2016. Cette augmentation de près de 0.87 M€ est affectable à hauteur de 0.7 M€ au service de l'eau proprement dit et de 0.15 M€ à la hausse des transferts de charge en provenance des assurances. Les volumes distribués ont peu varié par rapport à 2016. On peut noter une hausse de 2.2 Mm³ sur les usages ruraux quasi-exclusivement pour l'irrigation agricole et l'arrosage compensée par une baisse de 2.1 Mm³ des volumes mobilisés par les usages industriels et urbains.

Les recettes d'énergie se sont élevées à 0.7 M€ en retrait de 0.2 M€ par rapport à 2016 en raison de l'arrêt de la production de microcentrales pour cause de travaux (barrage de Bimont) ou de panne. (Rians).

Les recettes liées à la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des investissements de la concession ont diminué par rapport à l'exercice précédent avec un total de recettes de 4.23 M€ en 2017 contre 5.47 M€ en 2016. Cette baisse sensible est liée au double effet de la diminution des dépenses d'investissements (12.28 M€ contre 25.1 M€ en 2016) et du plafonnement à 12% des honoraires.

Avec 32.2 M€, les dépenses de rénovation nettes de recettes sont en augmentation sensible de plus de 31% par rapport au réalisé 2016 (24.4 M€) mais en retrait par rapport au budget (32.9 M€). L'année 2017 est la cinquième et dernière année du deuxième plan quinquennal d'un montant total de 135 M€.

Le périmètre des activités du secteur concurrentiel a sensiblement évolué en 2017, globalement le chiffre d'affaires s'est accru très sensiblement pour s'établir à 15.4 M€ en 2017 contre 10 M€ en 2016, soit une augmentation de 54%.

L'activité d'ingénierie regroupe désormais les études, la maîtrise d'œuvre déléguée, les mandats ainsi que les opérations de conception réalisation à l'international. Le chiffre d'affaires réalisé en 2017 se monte à 8.6 M€ qui se répartit de la manière suivante :

- 2 M€ contre 1.8 M€ en 2016 en France métropolitaine.
- 6.6 M€ en 2017 à l'outremer et l'international, soit une augmentation de plus de 4 M€ (+153%) par rapport aux 2.6 M€ de chiffre d'affaires en 2016. Cette croissance provient essentiellement de l'opération de conception réalisation au Cameroun (3.3 M€).

L'activité « solutions pour l'eau » se nomme désormais activité de « service en région » et regroupe les activités précédentes « solutions pour l'eau » ainsi que les activités de laboratoire.

Les ventes de marchandises se sont développées pour s'établir à 3.8 M€ contre 3.4 M€ en 2016. Cette augmentation sensible, (+12%) intègre la réalisation de projets « clé en main » de taille modeste en région.

Avec un chiffre d'affaires de 0.91 M€, l'activité des laboratoires est en croissance par rapport à 2016.

Les charges et produits financiers

Le montant des charges financières s'élève à 26.5 M€, à comparer à 21.8 M€ en 2016. Cette augmentation est principalement due à un amortissement de caducité de 25.2 M€. Il est composé pour 19.5 M€ de remboursement d'emprunts, et de 5.7 M€ de remboursement d'avances aux actionnaires qui intègrent 0,8 M€ au titre du remboursement des avances au département de Vaucluse.

Les intérêts d'emprunts restent stables d'une période à l'autre à 1.3 M€.

En 2017, les marchés financiers ont été positifs, la gestion prudente mise en œuvre s'est avérée favorable, permettant ainsi à la Société de dégager 2.3 M€ de produits financiers.

Intéressement

L'intéressement au titre de l'année 2017 est calculé suivant les modalités de l'accord d'intéressement signé en juin 2017 portant sur les années 2017 à 2019. L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) est l'indicateur phare de la performance économique de la SCP et sert de base au mécanisme d'intéressement.

La provision pour intéressement est de 2.755 M€ à laquelle s'ajoute le forfait social de 20% soit 0,551 M€.

Les investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement réalisées en 2017 s'élèvent (hors Matériel Mobile d'Irrigation) à 12.28 M€ en diminution par rapport à 2016 (25.1 M€).

La fin de l'investissement du projet Verdon saint Cassien est l'événement significatif.

Résultat et participation

L'exercice 2017 se solde par un résultat comptable net excédentaire de 151 066 € qui ne déclenche pas de constitution d'une réserve de participation.

Informations complémentaires

En juillet 2017, la convention cadre avec la ville d'Aix-en-Provence a été signée. Cette dernière a été conclue dans le cadre du projet de la Commune d'Aix-en-Provence qui consiste à déplacer l'usine de potabilisation d'eau de Saint-Eutrope et ses bassins pour les implanter à une altitude plus élevée permettant une meilleure desserte en eau potable de l'ensemble du territoire aixois.

En septembre 2017, la société OSHUN a été créée avec un capital de 500 000 euros.

La SCP détient 60% du capital.

La SAS OSHUN a pour objet le traitement et la commercialisation de l'eau.

A. ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT

1. LES CHARGES

1.1. Les charges d'exploitation

En 2017, les charges d'exploitation s'élèvent à 132 M€ soit une augmentation de 7% par rapport à 2016.

1.1.1. Les achats

La hausse de 150% des achats stockés, qui se montent à 4.3 M€, s'explique par la hausse des demandes de produits en stock des clients internes pour une consommation qui s'accroît dans les mêmes proportions.

Les achats non stockés ont augmenté de 50% soit un montant de 8.4 M€ qui s'explique par la réalisation du marché clé en main situé au Cameroun.

1.1.2. Les charges externes

D'un montant de 42.3 M€ soit en augmentation de 18.5%, elles sont essentiellement composées par les charges dites de « maintien du potentiel ». Ces dernières sont caractérisées par les dépenses de maintenance et de rénovation ainsi que les interventions d'entreprises extérieures ayant pour mission la conservation et l'amélioration des moyens de production.

Dans la composition des charges externes, il y a des frais de gestion courante pour 6.8 M€ soit une augmentation de 9.4%. Cette dernière prend en compte les charges supportées par nos succursales implantées en Tunisie, au Sénégal et au Cameroun pour un total de 0.4 M€

1.1.3. Les impôts, taxes et versements assimilés

Ce poste est composé à 50% par la redevance de l'Agence de l'Eau pour un montant de 4.5 M€ sur un total de 9.05 M€. Les taxes foncières et la CET représentent 40% du poste, pour un montant de 3.65 M€

1.1.4. Les charges de personnel

Les charges de personnel, toutes charges comprises, s'élèvent à 33.74 M€ par rapport à 32.49 M€ en 2016 ce qui représente une augmentation de 3,86%.

Cette augmentation tient compte de l'abattement lié au Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) pour 0.79 M€.

Les frais de déplacements sont en baisse et représentent 0.42 M€ par rapport à 0.45 M€ en 2016.

Les rémunérations et charges accessoires représentent 23.93 M€ contre 22.99 M€ en 2016.

Ils comprennent :

- La masse salariale, hors intéressement, qui augmente de 2.98% par rapport à 2016.
- Les heures supplémentaires et astreintes, en baisse avec 0.35 M€ contre 0.36 M€ en 2016.
- La dotation de la provision Congés Payés/Compte Epargne Temps (CET) qui s'élève à 0.53 M€ contre 0.34 M€ en 2016.
- La provision pour intéressement qui est de 2.755 M€ contre 2.635 M€ en 2016. Son calcul, suivant l'accord 2017-2019 combine l'EBE retraité avec la prise en compte de critères évalués annuellement.

1.1.5. Les pertes sur créances irrécouvrables

Les créances irrécouvrables ont fortement augmenté en raison d'un dossier contentieux particulier relatif au client LFOUNDRY qui s'est soldé par une perte de 205 K€. Ce montant concerne des factures dues antérieurement au jugement de liquidation judiciaire de la société.

En dehors de ce sinistre particulier, le risque encouru sur les clients a légèrement diminué avec une perte de 50 K€ contre 60 K€ en 2016.

1.1.6. Les dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions sont passées de 37.2 M€ en 2016 à 32 M€ cette année.

La dotation à la provision pour maintenance des ouvrages concédés est de 29.02 M€.

Pour le calcul de la provision, et conformément à l'instruction comptable du 5 février 2008, il est pris en compte un programme quinquennal des dépenses de maintenance à réaliser. L'année 2018 est la première année du troisième plan quinquennal 2018 - 2022 qui porte sur un montant prévisionnel de 150 M€.

Le deuxième plan quinquennal s'est terminé en 2017 et a été soldé par une reprise de 34.99 M€

L'ancien stock se monte à 5.71 M€ et sera affecté en quasi-totalité au 3^{ème} plan quinquennal.

1.2. Les charges financières

Pour l'actif propre, les charges financières s'élèvent à 0.08 M€ en hausse par rapport à 2016 de 0.02 M€ qui s'explique par le coût financier porté par les succursales qui s'équilibre par des produits financiers de même montant.

Pour l'actif défectible, les charges atteignent 26.46 M€ contre 21.82 M€ en 2016.

La dotation à l'amortissement de caducité s'élève à 25,17 M€ en 2017 contre 20.4 M€ en 2016.

Ce montant prend en compte le remboursement des avances aux actionnaires pour 5,7 M€ et un amortissement complémentaire de 6 M€ que permet le niveau élevé des recettes de 2017 du service de l'eau.

Depuis 2015, la société conformément aux accords conclus lors de la fusion de la Concession Départementale du Vaucluse dans la Concession régionale au 1^{er} janvier 2015 rembourse chaque année 0,8 M€ d'avance au Département et ce jusqu'en 2024.

1.3. Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sont de 3.31 M€ contre 1.7 M€ en 2016.

Elles concernent essentiellement les dispositifs de la convention passée avec la Commune d'Aix-en-Provence pour 2.8 M€.

En contrepartie figurent en produits exceptionnels 6.9 M€ liés à cette même convention.

Au total, les charges de l'exercice atteignent 162.41 M€ contre 149.97 M€ en 2016.

2. LES PRODUITS

2.1. Les produits d'exploitation

2.1.1. Les ventes de marchandises

Les ventes de marchandises progressent de 9.56 % à 3.77 M€ contre 3.44 M€ en 2016 et comprennent également les ventes de matériels d'irrigation réalisées par l'intermédiaire de la société financière AGILOR et les ventes d'appareils de stérilisation d'eau.

2.1.2. La production vendue

Le service de l'eau : les recettes hors énergie, s'établissent à 93.07 M€, montant supérieur de 0.96 M€ à celui de l'année 2016 (92.11 M€).

Les ventes d'eau rurales sont en hausse de 0.3 M€ à 35.5 M€, soit + 0.76%,

Les ventes d'eau industrielles ont diminué de 0.65 M€ (18.54 M€ contre 19.19 M€ en 2016)

Les recettes de vente d'eau urbaines sont à la hausse de 2.39 M€ (28.4 M€ contre 26.01 M€ en 2016).

Les eaux de secours, les contrats incendie et divers sont en baisse.

La vente d'énergie électrique : les recettes de vente d'énergie électrique s'établissent à 0.69 M€, montant en baisse par rapport à 2016 de 0.24 M€, du fait de l'arrêt en cours d'année des microcentrales du barrage de Bimont lié aux travaux de rénovation.

Les études diverses et expérimentations : elles ont fortement augmenté de 10.28 M€ contre 6.29 M€ en 2016. Cela concerne essentiellement les études à l'international et notamment l'opération de conception réalisation au Cameroun.

Les travaux, fournitures et prestations diverses : les produits afférents à la location avec faculté d'achat de Matériel Mobile d'Irrigation (MMI) se sont élevés à 0.57 M€.

Le niveau est à la baisse car l'essentiel des nouveaux contrats se font à travers la filiale AGILOR du CRCA qui prend ainsi à sa charge le risque financier. Les produits sont désormais comptabilisés comme des ventes au comptant.

Quant aux autres produits, ils se situent à 0.9 M€, contre 0.7 M€ en 2016. Ils comprennent essentiellement des produits afférents à la réalisation de travaux pour des tiers.

2.1.3. La production immobilisée

La production pour l'actif propre : elle s'élève à 1.15 M€, montant comprenant d'une part la valeur des matériels mobiles d'irrigation prélevés sur stock au titre de l'exécution du programme d'équipement en location (0.28 M€ contre 0.17 M€ en 2016), d'autre part la valeur des développements informatiques en cours soit 0.87 M€ (projet GEKO).

La production pour l'actif défectible : elle est en diminution de 1.2 M€ par rapport à 2016.

Globalement la production immobilisée diminue d'1 M€ d'une année sur l'autre essentiellement en liaison avec la baisse des dépenses d'investissement.

2.1.4. Les reprises sur provisions

Elles portent, d'une part, sur la provision constituée pour la rénovation des ouvrages concédés. Comme mentionnée précédemment, 2017 est la dernière année de ce 2^{ème} plan quinquennal de rénovation ; aussi, la reprise de cette année est déconnectée des dépenses de maintenance nettes de participation extérieure constatées pour l'exercice et correspond au solde du plan quinquennal provisionné soit 35.08 M€.

2.2. Les produits financiers

Ces produits, provenant des placements de fonds disponibles en comptes bloqués et valeurs mobilières de placement, se sont élevés à 2.31 M€, contre 3.01 M€ en 2016.

2.3. Les produits exceptionnels

Ces produits évalués à 7,07 M€ en 2017 sont essentiellement liés à la convention passées avec la ville d'Aix-en-Provence avec comme objectif de permettre à la ville le déplacement de son usine de potabilisation de Saint-Eutrope et de rationaliser les relations commerciales avec la SCP. Plusieurs points ont fait l'objet de valorisations ad hoc. C'est le cas de la valorisation du manque à gagner par la SCP sur les recettes de la microcentrale sur le terrain de Maruège qui est de 1,29 M€. La valorisation liée à la suppression de la redevance de débit alimentant certains quartiers d'Aix-en-Provence qui est de 1.78 M€.

Enfin, la valorisation des nouvelles conditions tarifaires applicables à la ville a été évaluée à 19 M€. Ces recettes à venir ont été financées par un emprunt sur 20 ans de 15 M€ qui fera l'objet d'un amortissement de caducité dès 2018 jusqu'en 2038. Le différentiel de 4 M€ constituent un produit exceptionnel.

A noter que la contrepartie de ce produit exceptionnel est passé en charges financières et se traduit par un amortissement de caducité complémentaire sur 2017 de 4 M€.

B. ANALYSE DU BILAN

1. L'ACTIF

1.1. L'actif immobilisé

L'actif immobilisé de la société est de 1 246.8 M€ en augmentation de 32.2 M€ sur 2017.

1.1.1. Les immobilisations propres (tableau des immobilisations P. 35)

Cette année a été marquée par la mise en service de la nouvelle version 2012 d'AX Dynamics qui constitue l'acquisition d'un logiciel créé pour une valeur de 1.38 M€. En termes de variation de l'actif cela n'a pas d'incidence car il était en immobilisation en-cours en 2016.

Les immobilisations financières brutes s'élèvent à 2.18 M€ et concernent principalement :

- les prêts relatifs au versement du 1% logement à l'ACL (1.41 M€) dont le remboursement survient au bout de 20 ans, le premier remboursement étant intervenu en 1992, ainsi que les prêts pour l'achat de véhicules par le personnel salarié (0.1 M€) ;
- les titres de participation dans la filiale OSHUN à hauteur de 0.19 M€.

1.1.2. Les immobilisations concédées (tableau de variation de l'actif. P 34)

La variation de l'actif se monte à 13 M€ en 2017, à comparer aux 25.6 M€ de 2016. L'explication provient de la fin du programme de dépenses d'investissement sur Vidauban – Saint Maxime et d'un programme de travaux 2017 qui est en retrait de 4 M€ par rapport aux prévisions budgétaires.

1.2. L'actif circulant

1.2.1. Les valeurs d'exploitation

A 6.3 M€, la valorisation du stock reste sensiblement la même entre 2016 et 2017 avec une variation de 0.2 M€.

Les stocks de matériels mobiles d'irrigation sont en légère hausse et passent de 0.87 M€ à 0.93 M€

1.2.2. Les créances

Les créances clients sont passées de 21.6 M€ à 22.6 M€ sur 2017.

Les subventions d'investissement à recevoir sont de 2.01 M€ et ont diminué de 3.24 M€ par rapport à 2016.

Les autres créances sont de 14.98 M€ et comprennent les créances sur l'état au titre de la TVA pour 3.16 M€ ; les crédits d'impôts remboursables pour 2.68 M€ ; les créances sur les opérations de mandat pour 5.88 M€ ; les réductions de taxes de l'électricité pour 0.43 M€

1.2.3. Les valeurs mobilières de placement et les disponibilités

Le montant des valeurs en portefeuille est de 109.02 M€ contre 101.9 M€ en 2016.

Les disponibilités sont en croissance de 0.47 M€ avec une valeur en 2017 de 12.31 M€.

2. LE PASSIF

2.1. Les capitaux propres

2.1.1. Les subventions

En cumul, les subventions d'investissements sont de 622.86 M€ à fin 2017 et en augmentation de plus de 8 M€ sur l'exercice. Ces subventions ont donc permis de financer à hauteur de 50% les investissements de la concession réalisés.

25.72 M€ de subvention ont servi à couvrir le remboursement du capital des emprunts.

2.1.2. L'amortissement de caducité

La dotation pour l'exercice à cet amortissement, soit 25.17 M€, assure le financement des amortissements financiers des emprunts à hauteur de 19.47 M€ et le remboursement des avances des collectivités pour 5.69 M€.

A fin 2017, le total des amortissements de caducité constitués atteint 494.69 M€ contre 469.52 M€ à fin 2016.

2.2. Les provisions

Le calcul de la provision pour rénovation des ouvrages concédés a été modifié par l'instruction comptable du 5 février 2008. L'ancienne provision de maintenance, diminuée de la reprise sur les travaux de rénovation effectués en 2007, s'établit au 31 décembre 2007 à 33.2 M€. Ce stock de provision est imputé sur la nouvelle provision au prorata des années restant à courir avant la fin de la concession, soit 33.2 M€ sur 31 ans est égal à 1.07 M€ par an, soit 5.35 M€ par plan quinquennal.

Après retraitement en 2016, elle n'est plus que de 5.71 M€ au 31 décembre 2016. 2017 est la dernière année de ce 2^{ème} plan. Le troisième plan quinquennal est fixé à 150 M€.

La nouvelle dotation s'élève cette année à 28.93 M€, contre 28.32 M€ en 2016.

La provision pour risques passe de 1.25 M€ à 1.32 M€. Elle comprend principalement 0.3 M€ de provision sur des affaires contentieuses en cours, 0.1 M€ de provision pour risque de non transfert de devises étrangères et 0.01 M€ de provision pour risques de change sur des créances en devises.

Il s'y rajoute la provision pour perte à terminaison calculée sur certains projets pour compte de tiers à hauteur de 0.08 M€.

Quant aux provisions pour charges de 4.32 M€, elle est constituée principalement de la provision pour impôts fonciers pour les années 2012/2017. En 2017, une provision a été constatée pour 0,63 M€, et une reprise sur provision de 1.03 M€ sur les années antérieures.

Au final, les provisions totales s'élèvent à 98.15 M€ en 2017 contre 104.59 M€ à fin 2016.

2.3. Les dettes

2.3.1. Les emprunts et dettes assimilées

En 2017, pour financer l'actif de la concession, il y a été souscrit 25 M€ d'emprunt nouveaux.

En fin d'exercice, le capital restant à amortir est de 86.15 M€ contre 76.66 M€ à fin 2016.

Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu d'avance de l'Agence de l'Eau pour le financement des ouvrages de la concession du canal de Provence. Le solde de la dette due par la SCP à cet organisme, ressort à 1 M€ contre 1.11 M€ à fin 2016.

Les nouveaux emprunts souscrits se sont répartis comme suit :

- 15 M€ auprès de la Banque Postale sur 20 ans au taux fixe de 1.55% sur 20 ans lié au refinancement de la convention avec la ville d'Aix-en-Provence.
- 10 M€ souscrit auprès de la Société Générale sur 20 ans au taux fixe de 1.52% pour refinancer la cote part en emprunt des travaux réalisés dans les départements suivants :
 - o 1.4 M€ sur le département des Bouches-du-Rhône
 - o 1.0 M€ sur le département du Var
 - o 0.4 M€ sur le département de Vaucluse
 - o 2.5 M€ sur des opérations multi départements
 - o 2.6 M€ pour l'acquisition de l'immeuble de la DREAL

S'en suit une sur couverture de 2.5 M€ qui sera rétablit en 2018.

2.3.2. Les dettes financières diverses

Elles s'établissent à 23.17 M€ contre 28.93 M€ en 2016. Les avances des actionnaires ont baissé de 5.69 M€ compte tenu du remboursement en 2017 des avances à la Région pour 2.295 M€, aux départements du Var pour 1.1 M€, des Bouches-du-Rhône pour 1.499 M€ et du Vaucluse pour 0.8 M€.

A fin 2017, les avances dues aux actionnaires s'élèvent à 15.71 M€ contre 21.41 M€ à fin 2016. Cette rubrique intègre 5.53 M€ de dépôts et cautionnements reçus.

2.3.3. Les dettes à court terme

Les autres dettes à court terme s'élèvent globalement à 45.88 M€ contre 36.8 M€ en 2016 soit une augmentation des dettes fournisseurs de 7.47 M€ intégrée à une augmentation des dettes fiscales et sociales de 0.54 M€ liée, d'une part à la progression de la provision pour intéressement (+ 0.12 M€ forfait social compris), et d'autre part, à l'augmentation de la provision de redevance Agence de l'Eau pour 2017 soit + 0.13 M€ ; figure aussi 0.22 M€ de dotation sur la provision de congés payés/compte épargne temps.

2.4. Instruments financiers – Gestion du risque de taux

En raison de ces en-cours de crédit moyen terme soit 86.15 M€ à fin 2017, depuis de nombreuses années, la Société a fait adopter par son conseil d'administration la possibilité de développer une gestion dynamique de son risque de taux. Elle se fait assister pour cela par les conseils de la banque CA-CIB, dont la proximité et le savoir-faire sont reconnus sur la place.

Lors de la souscription des emprunts, l'optimisation se fait généralement sur les cotations à taux variables. Ainsi, avant toutes opérations de gestion, la dette de la SCP est constituée à 61% d'emprunts à taux variable, pour 39% à taux fixe. A la suite de la mise en place de ses opérations, le profil de la dette est pour 53% à taux fixe.

A fin 2017, le total du bilan s'établit à 1 413 556 567 €, contre 1 374 010 212 € à fin 2016.

C. REGLES ET METHODES COMPTABLES UTILISEES

Les comptes annuels de l'exercice 2017 sont présentés conformément :

- aux dispositions de la loi du 30 avril 1983 et de son décret d'application du 30 novembre 1983,
- à l'instruction interministérielle du 5 février 2008 qui définit certaines dispositions comptables applicables aux Sociétés d'Aménagement Régional (SAR) concessionnaires de l'État,
- aux recommandations de Monsieur le Contrôleur d'État en date du 9 avril 1986 concernant la présentation harmonisée des comptes des SAR.

Un bilan global est présenté, conformément aux obligations comptables.

Néanmoins, pour éclairer les actionnaires, des situations de la concession et de l'activité propre de la SCP ont été établies afin d'apporter des éléments d'informations complémentaires au bilan.

Elles permettent principalement, d'une part, de comparer les investissements réalisés et les ressources financières correspondantes mises en place, et d'autre part, d'appréhender le dispositif financier du remboursement de la dette.

Afin d'équilibrer les emplois et les ressources des différentes vues bilancielles les ajustements apparaissent à l'actif dans les disponibilités et dans les autres dettes au passif.



TABLE DES MATIERES

Libellé	Pages
Compte de résultat comparé : charges courantes	16
Compte de résultat comparé : produits courants	17
Compte de résultat comparé : charges et produits exceptionnels	18
Soldes intermédiaires de gestion	19
Excédent Brut d'Exploitation au PRI : Réalisé 2017 par activité	20
Excédent Brut d'Exploitation au PRI : Budget 2017 par activité	21
Excédent Brut d'Exploitation au PRI : Réalisé 2016 par activité	22
Compte de résultat : concession régionale	23
Compte de résultat : activité propre	24
Rémunérations et charges accessoires	25
Recettes du service de l'eau (évolution par type d'usages)	26
Produits à recevoir et charges à payer	27

TABLE DES MATIERES (suite)

Libellé	Pages
Bilan global Société au 31/12/2017	28
Bilan concession régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur au 31/12/2017	29
Bilan activité propre au 31/12/2017	30
Bilan fonctionnel	31
Détermination de la capacité d'autofinancement de l'exercice	32
Variation de l'actif	33
Tableau des immobilisations (actif propre)	34
Tableau des amortissements (actif propre)	35
Titres de participation	36
Charges intercalaires (situation des financements)	37
Provisions (situation et mouvements)	38
Calcul de la provision de maintenance	39
Emprunts	40
Avances pour travaux	41
Résultats financiers de la Société au cours des cinq dernières années	42
Calcul du résultat avant impôt, amortissements et provisions	43



COMPTE DE RESULTAT COMPARE

(EN MILLIERS D'EUROS)

CHARGES COURANTES	2017	%	2016	%	2015	%	N / N-1	N / N-2
Achats stockés marchandises (MMI et UV)	2 594,93	1,60	2 423,41	1,61	1 886,55	1,38	8,82	32,91
Variation de stock	-57,53		-91,72		22,58			
Achats stockés matières premières et autres	4 331,59	2,60	2 296,71	1,13	2 262,50	1,19	150,77	152,30
Variation de stock	-198,60		-648,62		-624,35			
Achats non stockés	8 390,09	5,28	5 336,42	3,68	6 503,87	4,72	57,22	29,00
ACHATS	15 060,48	9,47	9 316,20	6,42	10 051,15	7,29	61,66	49,84
Charges de production	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Maintien du potentiel	35 482,50	22,32	29 493,04	20,31	30 821,71	22,36	20,31	15,12
Frais de gestion courante	6 808,01	4,28	6 223,86	4,29	5 676,99	4,12	9,39	19,92
CHARGES EXTERNES	42 290,51	26,60	35 716,90	24,60	36 498,70	26,47	18,40	15,87
IMPOTS TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES	9 050,39	5,69	8 586,77	5,91	8 152,02	5,91	5,40	11,02
Rémunérations et charges accessoires	23 933,85	15,06	22 991,76	15,83	22 170,85	16,08	4,10	7,95
Charges sociales	9 394,18	5,91	9 054,77	6,24	9 200,99	6,67	3,75	2,10
Frais de déplacements	416,48	0,26	445,07	0,31	502,45	0,36	-6,42	-17,11
CHARGES DE PERSONNEL	33 744,51	21,23	32 491,60	22,38	31 874,29	23,12	3,86	5,87
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	254,34	0,16	60,24	0,04	95,52	0,07	322,21	166,27
Amortissements des immobilisations	2 128,22	1,34	1 991,35	1,37	2 104,25	1,53	6,87	1,14
Provisions pour dépréciation et charges	876,77	0,55	1 502,35	1,03	1 016,59	0,74	-41,64	-13,75
Provisions pour maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	29 016,67	18,25	33 670,00	23,19	27 720,00	20,11	-13,82	4,68
DOTATIONS AMORTISSEMENTS PROVISIONS	32 021,65	20,14	37 163,70	25,59	30 840,84	22,37	-13,84	3,83
CHARGES D'EXPLOITATION	132 421,88	83,30	123 335,41	84,94	117 512,52	85,23	7,37	12,69
Intérêts des emprunts	14,59	0,01	14,85	0,01	36,05	0,03	-1,75	-59,53
Pertes de change	38,05	0,02	7,08	0,00	15,71	0,01	437,39	142,19
Autres charges financières	24,69	0,02	23,04	0,02	4,47	0,00	7,18	452,46
Provisions nettes sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Provisions pour charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	23,27	0,02	-	-
Provisions pour pertes de change	0,00	0,00	10,83	0,01	8,82	0,01	-	-
CHARGES ACTIF PROPRE	77,33	0,05	55,80	0,04	88,32	0,06	38,59	-12,44
Intérêts des emprunts	870,78	0,55	930,78	0,64	1 155,63	0,84	-6,45	-24,65
Autres charges financières	423,87	0,27	459,85	0,32	478,49	0,35	-7,83	-11,42
Provisions pour charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Amortissements de caducité	25 168,64	15,83	20 425,29	14,07	18 637,35	13,52	23,22	35,04
CHARGES ACTIF DEFECTIBLE	26 463,28	16,65	21 815,92	15,02	20 271,47	14,70	21,30	30,54
CHARGES FINANCIERES	26 540,62	16,70	21 871,72	15,06	20 359,79	14,77	21,35	30,36
CHARGES COURANTES	158 962,50	100,00	145 207,13	100,00	137 872,31	100,00	9,47	15,30

COMPTE DE RESULTAT COMPARE

(EN MILLIERS D'EUROS)

PRODUITS COURANTS	2017	%	2016	%	2015	%	N / N-1	N / N-2
VENTES DE MARCHANDISES	3 775,55	2,44	3 446,12	2,33	2 959,47	2,12	9,56	27,58
Service de l'eau	93 067,07	60,17	92 110,69	62,19	87 447,51	62,61	1,04	6,43
Energie électrique	690,65	0,45	926,43	0,63	885,97	0,63	-25,45	-22,05
Etudes et expérimentation à l' international	6 642,49	4,29	2 668,15	1,80	2 314,63	1,66	148,95	186,98
Etudes et expérimentation autres	3 636,41	2,35	3 625,54	2,45	3 491,84	2,50	0,30	4,14
Prestations diverses location M.M.I.	569,90	0,37	696,03	0,47	790,40	0,57	-18,12	-27,90
Prestations diverses autres	905,57	0,59	723,10	0,49	1 620,92	1,16	25,23	-44,13
Produits des activités annexes	299,30	0,19	274,52	0,19	204,51	0,15	9,03	46,35
PRODUCTION VENDUE	105 811,38	68,41	101 024,46	68,20	96 755,78	69,27	4,74	9,36
Actif propre								
Logiciels créés	868,42	0,56	793,03	0,54	492,24	0,35	9,51	76,42
M.M.I.	279,35	0,18	171,46	0,12	178,31	0,13	62,92	56,66
PURE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Maîtrise d'ouvrage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Maîtrise d'oeuvre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Autres immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Prestations annexes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Actif défectible								
PURE	0,00	0,00	342,91	0,23	422,55	0,30	-	-
Maîtrise d'ouvrage	474,15	0,31	808,33	0,55	787,71	0,56	-41,34	-39,81
Maîtrise d'oeuvre	1 146,86	0,74	1 595,78	1,08	1 692,04	1,21	-28,13	-32,22
Autres immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Prestations annexes	2 606,91	1,69	2 688,81	1,82	2 741,15	1,96	-3,05	-4,90
PRODUCTION IMMOBILISEE	5 375,69	3,48	6 400,32	4,32	6 314,00	4,52	-16,01	-14,86
REPRISES AMORTISSEMENTS PROVISIONS	1 383,90	0,89	3 410,43	2,30	2 034,97	1,46	-59,42	-31,99
REPRISES PROVISIONS DE MAINTENANCE	0,00	0,00	5 350,00	3,61	0,00	0,00	-	-
REPRISES PROVISIONS GROS ENTRETIEN	35 081,29	22,68	24 583,05	16,60	24 992,64	17,89	42,71	40,37
TRANSFERT DE CHARGES	316,49	0,20	345,77	0,23	597,38	0,43	-8,47	-47,02
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	353,90	0,23	327,70	0,22	337,95	0,24	7,99	4,72
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	76,43	0,05	149,52	0,10	139,99	0,10	-48,88	-45,40
PRODUITS D'EXPLOITATION	152 174,63	98,38	145 037,37	97,92	134 132,18	96,03	4,92	13,45
Placements sur comptes à terme	101,73	0,07	117,05	0,08	3 916,77	2,80	-13,09	-97,40
Produits sur valeurs mobilières	2 287,51	1,48	2 409,53	1,63	1 177,89	0,84	-5,06	94,20
Pertes nettes/cessions valeurs mobilières	-133,67	-0,09	-173,92	-0,12	-28,36	-0,02	23,14	-371,34
Reprise sur provisions titres placements	0,00	0,00	632,97	0,43	245,39	0,18	-	-
Reprise sur provisions pertes de change	0,00	0,00	8,82	0,01	13,23	0,01	-	-
Profits de change	44,69	0,03	5,30	0,00	20,94	0,01	743,25	113,43
Autres produits	11,11	0,01	12,89	0,01	51,41	0,04	-13,81	-78,39
PRODUITS ACTIF PROPRE	2 311,38	1,49	3 012,64	2,03	5 397,27	3,86	-23,28	-57,18
Autres produits	21,38	0,01	33,68	0,02	24,27	0,02	-36,51	-11,89
Reprise sur provisions charges financières	174,24	0,11	36,93	0,02	120,67	0,09	371,81	44,39
Reprise sur amortissement de caducité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
Transfert de charges intérêts immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-
PRODUITS ACTIF DEFECTIBLE	195,63	0,13	70,61	0,05	144,94	0,10	177,05	34,97
PRODUITS FINANCIERS	2 507,00	1,62	3 083,25	2,08	5 542,21	3,97	-18,69	-54,77
PRODUITS COURANTS	154 681,64	100,00	148 120,62	100,00	139 674,39	100,00	4,43	10,74

COMPTE DE RESULTAT COMPARE							
(EN MILLIERS D'EUROS)							
CHARGES							
CHARGES		%		%		%	N / N-1
EXCEPTIONNELLES	2017		2016		2015		N-2
Charges exceptionnelles/opérations de gestion	2 854,55		704,87		430,14		
Charges exceptionnelles/opérations en capital							
Cession programme forestier	0,00		0,00		0,00		
Autres	41,07		4,27		62,44		
Participation des salariés au résultat	0,00		140,30		0,00		
Provisions pour risques et charges except.	512,14		129,64		233,00		
Impôts sur les bénéfices	20,05		963,91		166,38		
Crédit d'impôt	-111,55		-246,98		-177,45		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 316,27		1 696,00		714,52		
REPORT CHARGES COURANTES	158 962,50		145 207,13		137 872,31		9,47 5,32
BENEFICE DE L'EXERCICE	151,07		3 070,55		2 445,45		
TOTAL CHARGES	162 429,83		149 973,69		141 032,27		8,31 6,34
PRODUITS							
PRODUITS		%		%		%	N / N-1
EXCEPTIONNELS	2017		2016		2015		N-2
Produits exceptionnels/opérations de gestion	7 330,53		1 040,68		520,42		
Produits exceptionnels/opérations en capital							
Cession programme forestier	0,00		0,00		0,00		
Autres	90,43		25,81		52,61		
Subventions d'investissement	24,00		18,90		0,00		
Reprises sur amortiss. et provisions except.	285,26		516,04		375,80		
Transfert de charges exceptionnelles	0,00		251,65		409,05		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 730,22		1 853,08		1 357,87		
REPORT PRODUITS COURANTS	154 681,64		148 120,61		139 674,40		4,43 6,05
PERTE DE L'EXERCICE							
TOTAL PRODUITS	162 411,86		149 973,69		141 032,27		8,29 6,34

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION 2017

RUBRIQUES	MONTANTS	%
Ventes marchandises	3 762 239	3,34
- Coût d'achat des marchandises vendues	2 345 147	2,08
MARGE COMMERCIALE	1 417 092	1,26
Production vendue	105 824 690	93,97
+ Production immobilisée	5 375 693	4,77
PRODUCTION DE L'EXERCICE	111 200 383	98,74
TOTAL PRODUCTION + MARGE	112 617 475	100,00
- Consommation exercice provenance tiers	55 409 492	49,20
VALEUR AJOUTEE BRUTE PRODUITE	57 207 983	50,80
+ Subventions d'exploitation	353 897	0,31
+ Transfert de charges exploitation	321 296	0,58
- Impôts, taxes et versements assimilés	9 050 395	8,04
- Charges de personnel	33 328 032	29,59
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	15 504 749	13,77
+ Reprises sur charges calculées	36 465 195	32,38
+ Autres produits	76 429	0,07
- Dotations amortissements et provisions	32 021 651	28,43
- Autres charges	267 558	0,24
RESULTAT D'EXPLOITATION	19 757 164	17,54
+ Quote part sur opérations en commun	0	0,00
+ Produits financiers	2 654 371	2,36
- Quote part sur opérations en commun	0	0,00
- Charges financières	26 674 286	23,69
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-4 262 751	-3,79
Produits exceptionnels	7 730 224	6,86
- Charges exceptionnelles	3 407 903	3,03
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 322 321	3,84
Participation des salariés	0	0,00
Impôts sur les bénéfices	91 496	0,08
RESULTAT DE L'EXERCICE ...	151 066	0,13
Produits cession des éléments actif	90 433	0,08
- Valeur comptable des éléments cédés	41 073	0,04
PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS	49 360	0,04



EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION AU PRI : REALISE 2017 PAR ACTIVITES

En Keuros

	PATRIMOINE CONCEDE	SERVICE DE L'EAU	RENOVATION	INGENIERIE	SERVICES EN REGION	CENTRAL	Total
RECETTES							
Production vendue		93 346,3	845,2	8 546,4	2 172,0	32,3	104 942,2
Ventes de marchandises				3,3	3 759,0	0,0	3 762,2
Production immobilisée	4 227,9				279,3	868,4	5 375,7
Recettes annexes		6,0	0,6	2,0	615,6	252,6	876,8
Subvention d'exploitation		353,9					353,9
Transferts de charges		245,6		4,8		70,9	321,3
RECETTES	4 227,9	93 951,8	845,8	8 556,5	6 826,0	1 224,2	115 632,1
Frais de personnel	2 622,2	8 147,2	3 606,6	2 474,6	1 944,3	12 013,8	30 808,6
Retraitement PRI	442,0	1 325,7	608,0	407,4	327,4	-3 110,4	0,0
Achats	539,4	3 970,5	3 585,9	2 241,0	3 022,6	1 701,2	15 060,5
Achat interne d'analyses	2,3	91,1	0,3	44,3	4,5	-139,6	2,9
Services extérieurs	522,2	6 447,9	23 870,6	950,3	702,4	2 989,0	35 482,5
Frais de gestion (1)	422,7	511,1	478,2	1 322,5	268,1	4 127,6	7 130,3
Impôts et taxes	5,6	7 847,0	5,4	100,7		377,4	8 336,2
DEPENSES	4 556,3	28 340,5	32 155,0	7 540,8	6 269,3	17 959,0	96 820,9
EBE-PRI	-328,4	65 611,3	-31 309,3	1 015,7	556,7	-16 734,8	18 811,2

(1) y compris, frais de déplacements

Intéressement	-3 306,5
EBE PRI après Intéressement	15 504,7
Amortissements et provisions d'exploitations nets	-1 621,1
Dotations / provision de maintenance	-23 666,7
Reprise / provision de maintenance	29 731,3
Autres produits	76,4
Autres Charges	-267,6
Produits financiers	2 654,4
Charges financières	-1 505,7
Dotations / amortissement de caducité emprunts	-19 473,7
Dotations / amortissement de caducité avances	-5 694,9
Produits exceptionnels	7 730,2
Charges exceptionnelles	-3 407,9
Participation des salariés	
Impôts / société et crédits d'impôts	91,5
Résultat net	151,1

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION AU PRI : BUDGET 2017 PAR ACTIVITES

(en k€)	PATRIMOINE CONCEDE	SERVICE DE L'EAU	RENOVATION	INGENIERIE ET PRESTATIONS DE SERVICE	SOLUTIONS POUR L'EAU	CENTRAL	Total
Production vendue		89 137	1 050	6 262	950		97 399
Ventes de Marchandises					4 900		4 900
Production immobilisée	5 973				150	1 433	7 556
Produits annexes				200	456		656
Subventions d'exploitation		450					450
Transferts de charges		80		14		535	629
Ventes internes d'analyses				70		192	262
RECETTES	5 973	89 667	1 050	6 546	6 456	2 160	111 853
Salaires et charges sociales	3 095	8 279	3 681	2 863	1 526	11 487	30 931
retraitement PRI	472	1 214	561	427	233	-2 907	
Achats	358	2 722	2 000	203	2 988	1 339	9 609
Achats internes d'analyses	1	99		160		2	262
Services extérieurs	876	6 781	27 455	1 326	689	4 594	41 721
Frais de gestion	934	653	321	563	139	3 522	6 132
Impôts et taxes	70	7 205	12	33		330	7 650
DEPENSES	5 806	26 953	34 028	5 575	5 575	18 367	96 304
EBE-AU PRI	167	62 715	-32 978	971	881	-16 207	15 548

Intéressement	2 889
EBE PRI après Intéressement	12 659
Amortissements et provisions d'exploitations nets	-1 746
Dotation / provision de maintenance	-28 930
Reprise / provision de maintenance	33 573
Autres charges&produits	
Produits financiers	1 000
Charges financières	-16 826
Amortissement de Caducité	-300
Résultat exceptionnel	
RESULTAT NET	-570

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION AU PRI : REALISE 2016 PAR ACTIVITES

	PATRIMOINE CONCÉDE	SERVICE DE L'EAU	RENOUATION	INGÉNIERIE ET PRESTATIONS DE SERVICE	SOLUTIONS POUR L'EAU	CENTRAL	Total
RECETTES							
Production vendue	15,0	92 640,8	694,3	5 696,7	1 298,6	0,0	100 335,4
Ventes de marchandises				0,0	3 432,2		3 432,2
Production immobilisée	5 435,8				171,5	793,0	6 400,3
Recettes annexes	22,8	14,3		-56,7	696,0	17,8	694,2
Subvention d'exploitation		327,7					327,7
Transferts de charges		98,1	0,2	24,0		223,5	345,8
RECETTES	5 473,6	93 080,9	694,4	5 663,9	5 601,3	1 034,4	111 538,6
Frais de personnel	2 658,5	8 168,6	3 489,6	2 354,4	1 301,2	11 639,5	29 601,8
Reprovisionnement PRI	459,4	1 361,4	603,0	446,7	223,9	-3 094,5	-0,0
Achats	492,3	3 751,0	2 190,6	297,1	2 491,0	94,2	9 316,2
Achat interne d'analyses	6,4	101,2		70,4	0,3	-178,3	
Services extérieurs	550,3	5 967,7	17 669,6	772,5	581,1	3 951,9	29 493,0
Frais de gestion (1)	756,8	683,2	414,7	832,8	207,9	3 696,3	6 591,9
Impôts et taxes	119,1	7 476,5	18,6	12,4		284,4	7 911,0
DEPENSES	5 042,9	27 509,6	24 386,2	4 786,3	4 805,4	16 388,5	82 913,9
EBE-PRI	430,8	65 571,3	-23 701,8	877,6	796,0	-15 349,2	28 624,7

(1) y compris, frais de déplacements

Intéressement	-3 190,6
EBE PRI après Intéressement	25 434,1
Amortissements et provisions d'exploitations nets	-83,0
Dotations / provision de maintenance	-28 320,0
Reprise / provision de maintenance	24 583,0
Autres produits	149,5
Autres Charges	-61,4
Produits financiers	3 257,2
Charges financières	-1 620,4
Dotations / amortissement de caducité emprunts	-14 130,3
Dotations / amortissement de caducité avances	-6 295,0
Produits exceptionnels	1 853,1
Charges exceptionnelles	-839,0
Participation des salariés	-140,3
Impôts / société et crédits d'impôts	-716,9
Résultat net	3 070,6

Compte de résultat Concession Régionale

En euros

	PATRIMOINE CONCEDE	SERVICE DE L'EAU	RENOVATION	Total 2017	2 016	Ecart
Production vendue	4 227 928	93 346 255	845 174	94 191 429	93 340 110	851 319
Production immobilisée				4 227 928	5 435 833	-1 207 905
Recettes annexes		6 022	600	6 622	37 054	26 197
Subvention d'exploitation		353 897		353 897	327 700	147 352
Transferts de charges		245 634		245 634	98 282	-213 468
RECETTES	4 227 928	93 951 807	845 774	99 025 510	99 238 978	-213 468
Frais de personnel	3 064 152	9 472 829	4 214 522	16 751 503	16 740 548	-10 955
Achats	539 401	3 970 493	3 585 913	8 095 807	6 433 944	-1 661 863
Achat interne d'analyses	2 314	91 110	289	93 713	107 589	13 876
Services extérieurs	522 178	6 447 938	23 870 646	30 840 763	24 187 557	-6 653 206
Frais de gestion (1)	422 680	511 067	478 249	1 411 996	1 854 809	442 813
Impôts et taxes	5 616	7 847 035	5 408	7 858 059	7 614 212	-243 847
DEPENSES	4 556 340	28 340 472	32 155 027	65 051 839	56 938 659	-8 113 180
EBE-PRI	-328 412	65 611 335	-31 309 253	33 973 670	42 300 319	-8 326 649

(1) y compris, frais de déplacements

Amortissements et provisions d'exploitations nets	521 949	2 276 233	-1 754 284
Dotation / provision de maintenance			
Reprise / provision de maintenance	3 968	78 304	-74 336
Autres produits	-249 104	-46 356	-202 748
Autres Charges			
Produits financiers	21 408	36 783	-15 375
Charges financières	-1 293 632	-1 405 599	111 967
Dotations / amortissement de caducité emprunts	-19 473 723	-14 130 287	-5 343 436
Dotations / amortissement de caducité avances	-5 694 913	-6 295 000	600 087
Produits exceptionnels	7 178 843	878 438	6 300 405
Charges exceptionnelles	-2 850 617	-637 915	-2 212 702
Résultat net avant transfert à la société	12 137 850	23 054 920	-10 917 070



Compte de résultat Activité Propre

	INGENIERIE	SERVICES EN REGION	CENTRAL	Total 2017	2 016	Ecart
En euros						
RECETTES						
Production vendue	8 546 404	2 172 040	32 312	10 750 755	6 995 331	3 755 425
Ventes de marchandises	3 284	3 758 953	2	3 762 239	3 435 175	327 065
Production immobilisée		279 346	868 418	1 147 764	964 492	183 273
Produits annexes	1 985	615 613	252 590	870 188	657 153	213 035
Subvention d'exploitation						
Transferts de charges	4 804		70 858	75 662	247 488	-171 826
RECETTES	8 556 477	6 825 952	1 224 179	16 606 609	12 299 638	4 306 970
Frais de personnel y/c intéressement	2 881 971	2 271 745	12 324 862	17 478 577	16 196 116	1 282 462
Achats	2 240 959	3 022 557	1 635 392	6 898 908	2 790 343	4 108 565
Achats/Ventes interne d'analyses	44 317	4 466	142 497	93 714	108 571	14 858
Services extérieurs	950 334	702 391	2 979 984	4 632 710	5 302 746	-670 036
Frais de gestion (1)	1 322 510	268 127	4 090 361	5 680 998	4 688 553	992 445
Impôts et taxes	100 703		377 348	478 051	296 699	181 352
DEPENSES	7 540 795	6 269 286	21 265 450	35 075 531	29 165 885	5 909 646
EBE-PRI APRES INTERESSEMENT	1 015 682	556 666	-20 041 271	-18 468 922	-16 866 247	-1 602 676
<i>(1) y compris, frais de déplacements</i>						
Amortissements et provisions d'exploitations nets					-2 359 279	216 248
Dotation / provision de maintenance				-23 666 666	-28 320 000	4 653 334
Reprise / provision de maintenance				29 731 292	24 583 047	5 148 245
Autres produits				72 461	71 212	1 248
Autres Charges				-18 454	-15 061	-3 393
Produits financiers				2 632 963	3 220 390	-587 427
Charges financières				-212 018	-214 756	2 737
Produits exceptionnels				551 381	974 643	-423 262
Charges exceptionnelles				-557 286	-201 087	-356 200
Participation des salariés					-140 300	
Impôts / société et crédits d'impôts				91 496	-716 930	808 426
Résultat transféré par la concession				12 137 850	23 054 920	-10 917 070
Résultat net				151 065	3 070 553	-2 919 488

REMUNERATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES

	2017	2016	VARIATION N / N-1	% N / N-1
Evolution de la masse salariale				
Appointements	17 190 790	16 695 528	495 262	
Primes de rendement	969 210	940 921	28 289	
Indemnités de résidence	446 203	430 785	15 418	
Prime exceptionnelle				
	18 606 203	18 067 234	538 969	2,98
Rémunérations hors masse salariale	851 091	733 722	117 369	
APPOINTEMENTS ET PRIMES DE RENDEMENT	19 457 294	18 800 956	656 338	3,49
SALAIRES (contrats à durée déterminée)	52 088	34 188	17 900	
INDEMNITES DIVERSES	97 595	96 771	824	
HEURES SUPPLEMENTAIRES ET ASTREINTES	351 930	361 483	-9 553	
SUBVENTION AU C.E. ET PART /REPAS AGENTS	644 856	609 068	35 788	
DOTATION PROVISION POUR CONGES PAYES/CET	525 497	343 719	181 778	
	21 129 259	20 246 185	883 074	4,36
INTERESSEMENT	2 755 378	2 635 489	119 889	
INDEMNITES DE LICENCIEMENT	49 215	110 088	-60 873	
	23 933 853	22 991 762	942 091	4,10

RECETTES DU SERVICE DE L'EAU								
(EVOLUTION PAR TYPES D'USAGES)								
RUBRIQUES	REALISATIONS		REALISATIONS		REALISATIONS		N	N
	2017		2016		2015		/N-1	/N-2
	MONTANT H.T.	%	MONTANT H.T.	%	MONTANT H.T.	%	%	%
EAUX RURALES	35 500 757	38,15	35 231 829	38,25	33 049 858	37,79	0,76	7,42
EAUX INDUSTRIELLES	18 537 749	19,92	19 187 942	20,83	18 869 169	21,58	-3,39	-1,76
EAUX URBAINES	28 395 183	30,51	26 016 217	28,24	24 909 233	28,48	9,14	13,99
SECOURS	2 902 355	3,12	3 179 044	3,45	3 068 909	3,51	-8,70	-5,43
INCENDIE	1 613 672	1,73	1 765 301	1,92	1 617 715	1,85	-8,59	-0,25
DIVERS (Dt export+RAB)	6 117 358	6,57	6 730 357	7,31	5 932 625	6,78	-9,11	3,11
TOTAL	93 067 074	100,00	92 110 690	100,00	87 447 509	100,00	1,04	6,43

PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER (T.T.C.)			
(COMPTES RATTACHES)			
PRODUITS A RECEVOIR		CHARGES A PAYER	
CLIENTS FACTURES A ETABLIR		FOURNISSEURS	1 408 017
Clients exportations	811 186		
Clients état	6 788		
Clients collectivités locales	765 633		
Clients autres organismes publics	1 185 898		
Clients divers	7 364 786		
PERSONNEL	19 758	PERSONNEL	
		Congés payés	2 038 737
		C.E.T	1 346 652
		Primes	111 980
		Heures supplémentaires à récupérer	39 774
		Rappel sur salaires	0
		Subvention C.E.	0
		Indemnités fin de contrat CDD	0
		Intéressement	2 755 378
		Charges/ primes/C.E.T./congés payés	2 323 214
		Participation des salariés au résultat	0
		Divers	42 219
IMPOTS ET TAXES		IMPOTS ET TAXES	
Rbrst taxe CSPE 2014-2016	432 767	Taxes assises sur rémunérations	399 340
Rbrst CFE		Taxes diverses	24 504
		Redevance Agence de l'Eau	4 695 368
DEBITEURS & CREDITEURS DIVERS	177 812	DEBITEURS & CREDITEURS DIVERS	2 347
DISPONIBILITES		ETABLISSEMENTS DE CREDITS	0
Intérêts courus s/comptes bloqués	0	Intérêts courus actif propre	0
Intérêts courus s/opérations de SWAPS	57	Intérêts courus actif défectible	0
		Intérêts courus s/concours bancaires	0
		Intérêts courus s/opérations de SWAPS	63 634
TOTAL	10 764 686	TOTAL	15 251 164

Bilan Global Société au 31/12/2017

ACTIF	TOTAL SCP			PASSIF	TOTAL SCP		
	Brut	Amortissements, Provisions	Net		Brut	Amortissements, Provisions	Net
Frais établissement	109	0,00	109	Capital	3 762 800	0	3 762 800
Logiciel	6 751 436	5 168 141	1 583 295	Réserves légales	376 280	0	376 280
Fonds commercial	28 853 987	1 535 162	27 318 825	Réserve indisponible	53	0	53
Etudes préparation agricole et P.U.R.E	23 935 093	0	23 935 093	Report à nouveau	10 112 962	0	10 112 962
Etudes autres	37 835 917	0	37 835 917	Résultat de l'exercice	151 066	0	151 066
Immobilisation incorporelle en-cours	775 291	0	775 291				
Immobilisations Incorporelles	98 151 833	6 703 303	91 448 530				
Agencement-Installation des constructions	60 513	57 255	3 257	Subvention d'investissement	622 861 829	0	622 861 829
Installations techniques-Matériel outillage	3 248 065	2 621 341	626 724	Subventions pour charges intercalaires	25 714 553	0	25 714 553
Mobilier-Matériel de bureau	847 794	670 409	177 385	Amortissement de caducité	494 688 926	0	494 688 926
LVM	3 946 431	2 487 955	1 458 477				
Matériel de transport	4 035 008	2 858 373	1 176 635	CAPITAUX PROPRES	1 157 668 469	0	1 157 668 469
Matériel informatique	2 796 949	2 377 609	419 340				
Terrains-Concession	37 017 204	0	37 017 204	Avances conditionnées	615 166	0	615 166
Constructions bâtiments-Concession	81 960 648	166 240	81 794 408				
Constructions génie civil-Concession	269 700 268	1 542 784	268 157 484	AUTRES FONDS PROPRES	615 166	0	615 166
Constructions canalisations-Concession	389 356 678	0	389 356 678				
Constructions installations-Concession	230 137 458	1 031 546	229 105 912				
Intérêts immobilisés-Concession	51 272 496	0	51 272 496	Provisions pour risques	1 324 619	0	1 324 619
Immobilisations détruites ou cédées-Concession	6 564 937	0	6 564 937	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	86 790 000	0	86 790 000
Immobilisations corporelles en-cours-Concession	86 136 074	0	86 136 074	Provisions pour charges	4 323 874	0	4 323 874
Immobilisations Corporelles	1 167 080 523	13 813 512	1 153 267 012	Provisions pour maintenance	5 713 088	0	5 713 088
Participations	308 906	0	308 906				
Autres titres immobilisés	187 078	15 917	171 160	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	98 151 582	0	98 151 582
Prêts	1 612 050	0	1 612 050	Emprunts et dettes auprès des ets de crédits	604 858 146	518 061 336	86 796 811
Immobilisations financières-Autres	70 914	0	70 914	Emprunts et dettes financières diverses	20 659 364	4 028 562	16 630 802
Immobilisations financières	2 178 948	15 917	2 163 031	Cautionnements et dépôts reçus	5 533 306	0	5 533 306
ACTIF IMMOBILISE	1 267 411 304	20 532 731	1 246 878 573	Avances pour travaux	14 860 449	13 852 631	1 007 818
				Intérêts courus sur avances	113	0	113
Matières premières et autres	5 345 255	0	5 345 255	Intérêts courus sur emprunts	166 604	0	166 604
Marchandises	934 075	3 109	930 966	Avances et acomptes reçus	190 740	0	190 740
Stocks	6 279 329	3 109	6 276 220				
				Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 171 483	0	23 171 483
Avances et acomptes versés	1 926 622	0	1 926 622	Dettes fiscales et sociales	15 711 894	0	15 711 894
Créances clients-Etat	48 837	0	48 837	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	44 988	0	44 988
Créances clients-International	2 734 485	82 583	2 651 902	Subventions à recevoir-Programmes forestiers	0	0	0
Créances clients-Collectivités locales	2 332 153	0	2 332 153				
Créances clients-Autres organismes publics	1 525 862	0	1 525 862	Autres dettes	6 952 847	0	6 952 847
Créances clients-Divers	15 963 379	580 645	15 382 735				
Créances-Subvention d'exploitation à recevoir	0	0	0	DETTES	692 149 933	535 942 529	156 207 404
Créances-Subvention à recevoir	2 010 299	0	2 010 299	Produits constatés d'avance	912 486	0	912 486
Autres créances	12 970 076	0	12 970 076	Ecart de conversion passif	1 460	0	1 460
Créances	37 585 092	663 228	36 921 864	TOTAL PASSIF	1 949 499 096	535 942 529	1 413 556 567
Valeurs mobilières de placement	109 021 924	65 533	108 956 392				
Disponibilités	12 309 545	0	12 309 545				
ACTIF CIRCULANT	167 122 513	731 869	166 390 643				
Charges constatées d'avance	276 516	0	276 516				
Ecart de conversion actif	10 834	0	10 834				
TOTAL ACTIF	1 434 821 167	21 264 601	1 413 556 567				



Bilan concession régionale au 31/12/2017

ACTIF	CANAL DE PROVENANCE			PASSIF	CANAL DE PROVENANCE		
	Brut	Amortissements, Provisions	Net		Brut	Amortissements, Provisions	Net
Fonds commercial	28 838 742	1 535 162	27 303 580	Subvention d'investissement	621 050 021	0	621 050 021
Etudes préparation agricole et P.U.R.E	23 935 093	0	23 935 093	Subventions pour charges intercalaires	25 714 553	0	25 714 553
Etudes autres	37 835 917	0	37 835 917	Amortissement de caducité	494 688 926	0	494 688 926
Immobilisations Incorporelles	90 609 752	1 535 162	89 074 590				
				CAPITAUX PROPRES	1 141 453 500	0	1 141 453 500
Terrains-Concession	37 017 204	0	37 017 204				
Constructions bâtiments-Concession	81 960 648	166 240	81 794 408	Avances conditionnées	615 166	0	615 166
Constructions génie civil-Concession	269 700 268	1 542 784	268 157 484				
Constructions canalisations-Concession	389 356 678	0	389 356 678	AUTRES FONDS PROPRES	615 166	0	615 166
Constructions installations-Concession	230 137 458	1 031 546	229 105 912				
Intérêts immobilisés-Concession	51 272 496	0	51 272 496	Provisions pour risques	454 615	0	454 615
Immobilisations détruites ou cédées-Concession	6 564 937	0	6 564 937	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	0	0	0
Immobilisations corporelles en-cours-Concession	86 093 322	0	86 093 322	Provisions pour charges	4 031 306	0	4 031 306
Immobilisations Corporelles	1 152 103 011	2 740 570	1 149 362 441	Provisions pour maintenance	0	0	0
Immobilisations financières-Autres	550	0	550				
Immobilisations financières	550	0	550	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 485 921	0	4 485 921
ACTIF IMMOBILISE	1 242 713 313	4 275 732	1 238 437 581				
Matières premières et autres	0	0	0	Avances et acomptes reçus	-133 966	0	-133 966
Marchandises	0	0	0	Emprunts et dettes auprès des ets de crédits	600 070 192	514 811 924	85 258 268
Stock	0	0	0	Emprunts et dettes financières diverses	20 659 364	4 028 562	16 630 802
Avances et acomptes versés	1 690 320	0	1 690 320	Cautionnements et dépôts reçus	6 155 395	0	6 155 395
				Avances pour travaux	14 653 118	13 618 206	1 034 913
Créances clients-Etat	11 567	0	11 567	Intérêts courus sur avances	-5	0	-5
Créances clients-International	-68 974	0	-68 974	Intérêts courus sur emprunts	160 156	0	160 156
Créances clients-Collectivités locales	1 121 436	0	1 121 436	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 130 567	0	16 130 567
Créances clients-Autres organismes publics	752 026	0	752 026	Dettes fiscales et sociales	781 443	0	781 443
Créances clients-Divers	5 562 489	519 135	5 043 354	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	98 256	0	98 256
Créances-Subvention d'exploitation à recevoir	0	0	0	Autres dettes	152 214 719	0	152 214 719
Créances-Subvention à recevoir	2 010 299	0	2 010 299				
Autres créances	-780 624	0	-780 624	DETTES	810 789 240	532 458 692	278 330 548
Créances	8 608 219	519 135	8 089 084	Produits constatés d'avance	734 223	0	734 223
Disponibilités	177 363 900	0	177 363 900	Ecart de conversion passif	0	0	0
ACTIF CIRCULANT	187 662 439	519 135	187 143 304	TOTAL PASSIF	1 958 078 049	532 458 692	1 425 619 357
Charges constatées d'avance	38 471	0	38 471				
Ecart de conversion actif	0	0	0				
TOTAL ACTIF	1 430 414 224	4 794 867	1 425 619 357				



Bilan Activité propre

ACTIF	ACTIF PROPRE			PASSIF	ACTIF PROPRE		
	Brut	Amortissements, Provisions	Net		Brut	Amortissements, Provisions	Net
Logiciel	6 751 436	5 168 141	1 583 295	Capital	3 762 800	0	3 762 800
Fonds commercial	15 245	0	15 245	Réserves légales	376 280	0	376 280
Immobilisation incorporelle en-cours	775 291	0	775 291	Réserve indisponible	53	0	53
Immobilisations Incorporelles	7 541 971	5 168 141	2 373 830	Report à nouveau	10 112 962	0	10 112 962
Agencement-Installation des constructions	60 513	57 255	3 257	Résultat de l'exercice	-348 396	0	-348 396
Installations techniques-Matériel outillage	3 248 065	2 621 341	626 724	Subvention d'investissement	1 811 807	0	1 811 807
Mobilier-Matériel de bureau	773 270	664 144	109 125				
LVM	3 946 431	2 487 955	1 458 477				
Matériel de transport	4 035 008	2 858 373	1 176 635				
Matériel informatique	2 796 949	2 377 609	419 340				
				CAPITAUX PROPRES	15 715 507	0	15 715 507
Immobilisations corporelles en-cours-Concession	42 752	0	42 752				
Immobilisations Corporelles	14 902 988	11 066 677	3 836 311				
Participations	308 906	0	308 906	Provisions pour risques	869 383	0	869 383
Autres titres immobilisés	187 078	15 917	171 160	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	86 790 000	0	86 790 000
Prêts	1 612 050	0	1 612 050	Provisions pour charges	292 568	0	292 568
Immobilisations financières-Autres	68 570	0	68 570	Provisions pour maintenance	5 713 088	0	5 713 088
Immobilisations financières	2 176 603	15 917	2 160 686				
				PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	93 665 040	0	93 665 040
ACTIF IMMOBILISE	24 621 563	16 250 735	8 370 828	Emprunts et dettes auprès des ets de crédits	4 787 954	3 249 411	1 538 543
Matières premières et autres	5 345 255	0	5 345 255	Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0
Marchandises	934 075	3 109	930 966	Cautionnements et dépôts reçus	-622 089	0	-622 089
Stocks	6 279 329	3 109	6 276 220	Avances pour travaux	207 331	234 425	-27 095
				Intérêts courus sur avances	118	0	118
				Intérêts courus sur emprunts	6 448	0	6 448
Avances et acomptes versés	236 301	0	236 301	Avances et acomptes reçus	324 706	0	324 706
Créances clients-Etat	37 270	0	37 270	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 040 916	0	7 040 916
Créances clients-International	2 373 541	82 583	2 290 958	Dettes fiscales et sociales	14 930 451	0	14 930 451
Créances clients-Collectivités locales	1 210 717	0	1 210 717	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-53 269	0	-53 269
Créances clients-Autres organismes publics	773 836	0	773 836	Subventions à recevoir-Programmes forestiers	0	0	0
Créances clients-Divers	10 400 890	61 510	10 339 381	Autres dettes	-145 261 872	0	-145 261 872
Autres créances	13 750 700	0	13 750 700				
Créances	28 546 954	144 093	28 402 862				
Valeurs mobilières de placement	109 021 924	65 533	108 956 392				
Disponibilités	-165 054 355	0	-165 054 355				
ACTIF CIRCULANT	-20 969 846	212 734	-21 182 580	DETTES	-118 639 307	3 483 837	-122 123 144
Charges constatées d'avance	238 045	0	238 045	Produits constatés d'avance	178 263	0	178 263
Ecart de conversion actif	10 834	0	10 834	Ecart de conversion passif	1 460	0	1 460
TOTAL ACTIF	3 900 597	16 463 470	-12 562 873	TOTAL PASSIF	-9 079 037	3 483 837	-12 562 873



**DETERMINATION DE LA CAPACITE
D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE**

RUBRIQUES	MONTANTS
Excédent brut d'exploitation	15 504 749
+ Transfert de charges d'exploitation	
+ Autres produits d'exploitation	76 429
- Autres charges d'exploitation	267 558
+ Produits financiers	2 466 432
- Charges financières	1 505 650
+ Produits exceptionnels	7 330 532
- Charges exceptionnelles	2 854 688
- Impôt sur les bénéfices	0
= Capacité d' autofinancement	20 750 246

VARIATION DE L'ACTIF											
(EN MILLIERS D'EUROS)											
RUBRIQUES	VALEUR DE L'INVESTISSEMENT	ELEMENTS / CALCUL DU RATIO D'HONORAIRES		INVESTISSEMENTS REALISES				COMPTES DE RESULTAT			
		A	B	ACTIF PRO-PRE	ACTIF DEFECT. PROGRAMM.	VERDON ST CASSIEN	TOTAL	PRO-DUCT. VEN-DUE	PRODUCT D'IMMOB.		PROD. FINANC
									HONO-RAIRES PRESTA-TION	AUTRES	
PROGRAMME											
Travaux	8 045,66		6 082,03	0,00	7 480,92	564,74	8 045,66			0,00	
P.U.R.E.	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00		
Honoraires maîtrise ouvrage	474,15	374,09	374,09	0,00	454,88	19,27	474,15		474,15		
Honoraires terrains	0,00		0,00	0,00			0,00		0,00		
Honoraires maîtrise oeuvre	1 146,86	745,55	745,55	0,00	1 141,60	5,27	1 146,86		1 146,86		
Autres immobilisations											
Sorties de bornes	421,31		138,09	0,00	410,75	10,56	421,31			421,31	
Prestations directes/travx	1 593,48		1 420,27	0,00	1 480,96	112,53	1 593,48		1 593,48		
Prestations annexes sur											
IS et RID	592,12		592,12	0,00	592,12		592,12		592,12		
M.M.I. Valeurs contrats	279,35			279,35	0,00	0,00	279,35		279,35		
	12 552,94										
HORS PROGRAMME											
Autres immobilisations											
Branchements et postes de comptage	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
Poteaux d'incendie	0,00				0,00	0,00	0,00			0,00	
Divers	0,00				0,00	0,00	0,00		0,00		
CESSIONS A TITRE GRATUIT	433,00				433,00		433,00				
TOTAL GENERAL	12 985,94	1 119,64	9 352,15	279,35	11 994,23	712,36	12 985,94	0,00	4 085,96	421,31	0,00
	A/B =	12 %									
RAPPEL EXERCICE N-1	25 660,41	1 630,82	13 673,63	171,46	15 920,38	9 568,57	25 660,41	0,00	5 297,01	310,28	0,00

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

(ACTIF PROPRE)

RUBRIQUES	SITUATIONS ET MOUVEMENTS							VALEUR BRUTE FIN EXERCICE
	VALEUR BRUTE DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS			DIMINUTIONS			
		ACQUISIT. OU CREATIONS	VIR. DE POSTE A POSTE	TOTALES	CESSIONS OU MISES HORS SCE	VIR. DE POSTE A POSTE	TOTALES	
Logiciels Acquis	2 689 889	166 018		166 018	6 416		6 416	2 849 491
Logiciels créés	2 523 543	1 378 402		1 378 402	0		0	3 901 945
Fonds commerciaux	15 245	0		0	0		0	15 245
Immob.incorp.en cours	1 285 274	868 418		868 418	1 378 402		1 378 402	775 291
Avances et acomptes versés	0	0		0	0		0	0
IMMOB. INCORPORELLES	6 513 951	2 412 838	0	2 412 838	1 384 818	0	1 384 818	7 541 971
Agencmnts, instal.construct.	60 513	0		0	0		0	60 513
Instal.tech.Matér.outillage	3 108 659	266 292		266 292	126 886		126 886	3 248 065
M.M.I en location	4 331 409	279 346		279 346	664 324		664 324	3 946 431
Matériel de transport	4 137 191	453 796		453 796	555 980		555 980	4 035 008
Matériel informatique	2 619 521	199 482		199 482	22 054		22 054	2 796 949
Mobilier matériel bureau	760 641	12 629		12 629	0		0	773 270
Autres immobilisations corporelles								
Immob.corporelles en cours	1 260	1 561 080		1 561 080	1 526 467		1 526 467	35 873
Avances et acomptes versés				0			0	
IMMOB. CORPORELLES	15 019 194	2 772 625		2 772 625	2 895 711		2 895 711	14 896 109
Participations	116 406	192 500		192 500	0		0	308 906
Autres titres immobilisés	185 283	0		0	0		0	185 283
Prêts	1 430 558	233 181	0	233 181	51 688		51 688	1 612 454
Autres immob.financières	47 935	25 199		25 199	2 220		2 220	70 914
IMMOB. FINANCIERES	1 780 182	450 879		450 879	53 908		53 908	2 177 557
TOTAL IMMOB.	23 313 328	5 636 342	0	5 636 342	4 334 437	0	4 334 437	24 615 638

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS								
(ACTIF PROPRE)								
RUBRIQUES	SITUATIONS ET MOUVEMENTS							
	AMORT. CUMULES DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS			DIMINUTIONS			AMORT. CUMULES FIN EXERCICE
		ELEMENTS AMORTIS SELON LE MODE		TOTALES	ELEMENTS		TOTALES	
		LINEAIRE	DEGRESSIF		CEDES	HORS SCE		
Logiciels Acquis	2 523 349	107 551		107 551			0	2 630 900
Logiciels créés	1 850 875	686 366		686 366		0	0	2 537 241
IMMOB. INCORPORELLES	4 374 224	793 917	0	793 917	0	0	0	5 168 141
Agencements, instal.construct.	54 038	3 217		3 217	0	0	0	57 255
Instal.tech.Matériel outillage	2 567 126	151 570		151 570		97 355	97 355	2 621 341
M.M.I en location	2 632 127	513 884		513 884		658 056	658 056	2 487 955
Matériel de transport	2 983 910	430 169		430 169	555 706		555 706	2 858 373
Matériel informatique	2 193 726	205 937		205 937	0	22 054	22 054	2 377 609
Mobilier et matériel de bureau	634 622	29 522		29 522		0	0	664 144
IMMOB. CORPORELLES	11 065 549	1 334 300		1 334 300	555 706	777 465	1 333 171	11 066 677
TOTAL AMORT.	15 439 773	2 128 216		2 128 216	555 706	777 465	1 333 171	16 234 818

TITRES DE PARTICIPATION		
	FILIALE	FILIALE
	S.A.R.L. PROVENCALE CONSEIL ET PROMOTION	OSHUN
Valeurs des participations	56 406	192 500
Quote-part du capital détenu (en %)	100,00	60,00
Prêts & avances consentis par la société et non encore remboursés	0	0
Montant des cautions et avals donnés par la société	0	0
Chiffre d'affaire hors taxes du dernier exercice écoulé	46 297	
Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice écoulé	12 279	
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	0	0

CHARGES INTERCALAIRES								
(SITUATION DES FINANCEMENTS)								
RUBRIQUES		VALEUR BRUTE CLOTURE EXERCICE	FINANCEMENTS					
			CREDITS RELAIS EXTER.		FONDS PROPRES			
			AVANCES		AMORT. DE CADUCITE	SUBVENT.	PRÊT RELAIS et REEPOI	PRELEV / TRESOR. SOCIETE
			REGION	AUTRES COLLECTIV.				
CANAL DE PROVENCE								
AMORT. DU CAPITAL								
Emprunts	EA	518 861 327						
Avances	EB	13 623 091						
		532 484 418	0	15 713 050	494 688 926	21 819 590	3 894 963	-3 632 112
		(1)						
CHARGES DIFFEREES								

(1) Hors intérêts immobilisés.

PROVISIONS				
(SITUATIONS ET MOUVEMENTS)				
RUBRIQUES	PROVISIONS	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	PROVISIONS
	AU DEBUT	DOTATIONS	REPRISES	A LA FIN
	DE L'EXERCICE	DE L'EXERCICE	DE L'EXERCICE	DE L'EXERCICE
PROVISIONS P. PERTES & CHARGES				
Provisions à caractère d'exploitation :				
- pour maintenance des ouvrages	5 713 088	0	0	5 713 088
- pour gros entretien des ouvrages	92 854 626	67 624 999	73 689 625	86 790 000
- autres	4 766 835	699 140	1 142 101	4 323 874
provision pour pertes à terminaison	63 841	214 795	198 062	80 574
Provisions à caractère financier :				
- pour perte de change	10 834	0	0	10 834
- pour charges financières (SWAPS)	297 012	0	174 241	122 771
- pour risque de non transfert	107 736	0	0	107 736
Provisions à caractère exceptionnel :				
- pour contentieux divers	773 768	293 565	64 629	1 002 704
	104 587 741	68 832 500	75 268 659	98 151 582
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Titres de participation	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	15 917	0	0	15 917
Stocks	3 109	0	0	3 109
Clients	752 983	158 835	248 591	663 228
Autres créances	0	0	0	0
Débiteurs divers	0	0	0	0
Titres de placement	79 231	0	13 698	65 533
	851 240	158 835	262 289	747 787

CALCUL DE LA PROVISION DE MAINTENANCE												
(EN MILLIONS D'EUROS)												
Elements du calcul (selon Instructions Comptables du 05 février 2008)												
Prévisions de travaux au titre du 1er plan quinquenal 2008-2012 :	120,00											
Canal de Provence	117,80											
Calavon	2,20											
Prévisions de travaux au titre du 2ème plan quinquenal 2013-2017 :	135,00											
Canal de Provence	132,80											
Calavon	2,20											
Stock de provisions initiales :	33,20											
Canal de Provence	33,20											
Calavon	0,00											
Quote-part du stock à affecter à la réalisation des travaux :	5,35											
Canal de Provence	5,35											
Calavon	0,00											
Programme de travaux du 3ème plan quinquennal 2018-2022 :	150,00											
Canal de Provence	147,80											
Calavon	2,20											
Programme de travaux du 1er plan inchangé (révision 2009) :	114,65											
Canal de Provence	112,45											
Calavon	2,20											
Exercices de dotation (31/12)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Totaux
Prise en compte des dépenses de		2009 à										
Canal de Provence		2013										
Au titre du premier plan quinquennal	51,35	28,86	17,62	10,12	4,50							
Au titre du deuxième plan quinquennal		5,70	11,40	17,10	18,97	24,05	19,84	15,13	10,17	5,07		
Au titre du troisième plan quinquennal							5,70	11,40	17,09	22,79	28,49	85,47
2013 chaque dotation							5,70	5,70	5,70	5,70	5,70	
2014 chaque dotation								5,70	5,70	5,70	5,70	
2015 chaque dotation									5,70	5,70	5,70	
2016 chaque dotation										5,70	5,70	
2017 chaque dotation											5,70	
Calavon												
Au titre du premier plan quinquennal	1,01	0,56	0,34	0,20	0,09							2,20
Au titre du deuxième plan quinquennal		0,09	0,18	0,26	0,35	0,44	0,35	0,26	0,18	0,09		2,20
Au titre du troisième plan quinquennal							0,09	0,18	0,27	0,35	0,44	1,32
2013 chaque dotation							0,09	0,09	0,09	0,09	0,09	
2014 chaque dotation								0,09	0,09	0,09	0,09	
2015 chaque dotation									0,09	0,09	0,09	
2016 chaque dotation										0,09	0,09	
2017 chaque dotation											0,09	
TOTAL				27,68	23,91	24,49	25,98	26,97	27,71	28,31	28,93	86,79
Affectation exception. supplém. de stock				0,00						5,35		
Dotation de l'exercice				27,68	23,91	24,49	25,98	26,97	27,71	33,66	28,93	86,79

EMPRUNTS										
(EN MILLIERS D'EUROS)										
RUBRIQUES	MONTANT DES EMPRUNTS			AMORTISSEMENTS			RESTE A AMORTIR			
	AU 31.12 2016	2017	AU 31.12 2017	AU 31.12 2016	2017	AU 31.12 2017	TOTAL	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME
Matériel d'aspersion										
- Caisse épargne	1 500,00	0,00	1 500,00	750,00	214,29	964,29	535,71	214,28	321,43	0,00
- BMM	2 000,00	0,00	2 000,00	728,57	285,71	1 014,29	985,71	285,71	700,00	0,00
- B.N.P	1 250,00	0,00	1 250,00	1 250,00	0,00	1 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ACTIF PROPRE	4 750,00	0,00	4 750,00	2 728,57	500,00	3 228,57	1 521,43	499,99	1 021,43	0,00
Canal de provence										
- C.D.C.	96 592,83	0,00	96 592,83	96 592,83	0,00	96 592,83	0,00	0,00	0,00	0,00
- Crédit local	15 611,33	0,00	15 611,33	15 611,33	0,00	15 611,33	0,00	0,00	0,00	0,00
- Caisse épargne	49 011,25	0,00	49 011,25	40 484,45	5 073,47	45 557,92	3 453,33	1 056,67	2 226,67	169,99
- C.N.C.A.	244 577,61	0,00	244 577,61	212 295,98	5 731,56	218 027,54	26 550,07	3 344,67	12 558,44	10 646,96
- Prêts en devises	45 970,73	0,00	45 970,73	45 970,73	0,00	45 970,73	0,00	0,00	0,00	0,00
- Divers F.D.E.S.	1 308,01	0,00	1 308,01	1 308,01	0,00	1 308,01	0,00	0,00	0,00	0,00
- Divers autres	126 944,74	25 000,00	151 944,74	91 094,24	4 698,70	95 792,94	56 151,80	5 586,19	21 081,57	29 484,04
ACTIF DEFECTIBLE	580 016,51	25 000,00	605 016,51	503 357,57	15 503,73	518 861,30	86 155,21	9 987,53	35 866,68	40 300,99
TOTAL PAR PRETEUR										
- C.D.C.	96 592,83	0,00	96 592,83	96 592,83	0,00	96 592,83	0,00	0,00	0,00	0,00
- Crédit local	15 611,33	0,00	15 611,33	15 611,33	0,00	15 611,33	0,00	0,00	0,00	0,00
- Caisse épargne	49 011,25	0,00	49 011,25	40 484,45	5 073,47	45 557,92	3 453,33	1 056,67	2 226,67	169,99
- C.N.C.A.	244 577,61	0,00	244 577,61	212 295,98	5 731,56	218 027,54	26 550,07	3 344,67	12 558,44	10 646,96
- Prêts en devises	45 970,73	0,00	45 970,73	45 970,73	0,00	45 970,73	0,00	0,00	0,00	0,00
- Divers F.D.E.S.	1 308,01	0,00	1 308,01	1 308,01	0,00	1 308,01	0,00	0,00	0,00	0,00
- Divers autres	126 944,74	25 000,00	151 944,74	91 094,24	4 698,70	95 792,94	56 151,80	5 586,19	21 081,57	29 484,04
TOTAL DES EMPRUNTS	584 766,51	25 000,00	609 766,51	506 086,14	16 003,73	522 089,87	87 676,63	10 487,52	36 888,11	40 300,99

AVANCES POUR TRAVAUX										
(EN MILLIERS D'EUROS)										
RUBRIQUES	MONTANT DES AVANCES		AMORTISSEMENTS			RESTE A AMORTIR				
	AU 31.12 2016	2017	AU 31.12 2017	AU 31.12 2016	2017	AU 31.12 2017	TOTAL	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME
Agce de l'Eau p/rénovation	233,48	0,00	233,48	225,62	14,27	229,54	3,94	3,94	0,00	0,00
ACTIF PROPRE	233,48	0,00	233,48	225,62	14,27	229,54	3,94	3,94	0,00	0,00
AGENCE DE L'EAU										
Concession Canal Pce	13 937,69	0,00	13 937,69	12 826,86	106,94	12 933,80	1 003,89	154,24	449,63	400,00
Concession Calavon	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	13 937,69	0,00	13 937,69	12 826,86	106,94	12 933,80	1 003,89	154,24	449,63	400,02
C.E.E. SCP	615,17	0,00	615,17	0,00	0,00	0,00	615,17	0,00	0,00	615,17
AUTRES SCP SOLDEES										
Département du Var	640,28	0,00	640,28	640,28	0,00	640,28	0,00	0,00	0,00	0,00
Département des B.d.R	49,00	0,00	49,00	49,00	0,00	49,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	689,28	0,00	689,28	689,28	0,00	689,28	0,00	0,00	0,00	0,00
ACTIF DEFECTIBLE	15 242,14	0,00	15 242,14	13 516,14	106,94	13 623,08	1 619,06	154,24	449,63	1 015,19
TOTAL DES AVANCES	15 475,62	0,00	15 475,62	13 741,76	121,21	13 852,62	1 623,00	158,18	449,63	1 015,19

RESULTATS FINANCIERS					
DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES					
NATURE DES INDICATIONS	2017	2016	2015	2014	2013
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	3 762 800	3 762 800	3 762 800	3 762 800	3 762 800
- Nombre d'actions émises	246 827	246 827	246 827	246 827	246 827
- Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
- Chiffre d'affaires hors taxes	109 586 929	104 470 577	99 715 246	94 587 747	94 970 982
- Résultat avant impôt, amortissements, provisions	20 591 965	26 978 712	24 394 952	19 865 589	16 989 707
- Impôt sur les bénéfices	-91 496	716 930	-11 070	-343 559	0
- Résultat après impôts, amortissements, provisions	151 066	3 070 553	2 445 449	-570 792	1 103 476
- Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE ACTION					
- Résultat après impôts; avant amortissements provisions	83,80	106,40	98,88	81,88	68,83
- Résultat après impôts, amortissements, provisions	0,61	12,44	9,91	-2,31	4,47
- Dividendes versés à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL					
- Nombre de salariés	484	472	462	454	457
- Montant de la masse salariale	23 933 853	22 991 762	22 170 845	21 534 847	22 153 459
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	9 394 179	9 054 765	9 200 993	8 944 245	9 059 089

**CALCUL DU RESULTAT
AVANT IMPOT, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS
(EN MILLIERS D'EUROS)**

RUBRIQUES	2017	2016	2015
RESULTAT NET	151,07	3 070,55	2 445,45
AMORTISSEMENTS	27 303,65	22 416,63	20 741,60
IMPOT	-91,50	716,93	-11,07
SOLDE NET DES PROVISIONS	-6 539,61	774,60	1 218,97
	20 823,61	26 978,71	24 394,95



KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
CS 90021
13269 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

*Société du Canal de Provence et
d'Aménagement de la Région
Provençale - SAEM*

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région
Provençale - SAEM

Le Tholonet - CS 70064 - 13182 Aix-en-Provence Cedex 5

Ce rapport contient 31 pages

Référence : PLS-182-131



KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
CS 90021
13269 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale - SAEM

Siège social : Le Tholonet - CS 70064 - 13182 Aix-en-Provence Cedex 5
Capital social : €. 3 762 800

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale - SAEM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Siège social :
KPMG Audit Sud-Est
480 avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 8
Capital : 200 000 €. Code APE 6920Z
512 802 729 R.C.S. Marseille
TVA Union Européenne
FR 33 51 28 02 729

KPMG Audit Sud-Est,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG network, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
d'Aix-en-Provence - Bastia.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables

Les notes 2.1 et 2.5 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la constitution de la provision de maintenance et à la comptabilisation des valeurs mobilières de placement.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables significatives

Votre société constitue des provisions pour faire face aux risques et charges auxquels elle est exposée du fait de son activité et de la réglementation qui lui est applicable.

Les principales provisions constituées à la clôture de l'exercice 2017 sont :

- des provisions règlementées, qui correspondent à l'amortissement de caducité,
- la provision de maintenance,
- les provisions pour taxes foncières, mises à la charge de la société selon les termes du protocole financier du 16 octobre 2008.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives à :

- la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice,
- la liste des conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ;

prévues par les dispositions de l'article L.225-37-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise. En conséquence, nous ne pouvons attester de l'existence dans ce rapport des informations requises.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 18 mai 2018

KPMG Audit Sud-Est



Pierre-Laurent Soubra
Associé

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12
 Adresse de l'entreprise : LE THOLONET CS 70064, 13182 AIX EN PROVENCE Durée de l'exercice précédent 12
 Numéro SIRET : 0 5 7 8 1 3 1 3 1 0 0 0 2 6 si déposé néant, cochez la case : *

				Exercice N clos le, 31/12/2017				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement †	AB	109	AC	109		
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 751 435	AG	5 168 140	1 583 294	
		Fonds commercial (1)	AH	28 853 986	AI	1 535 161	27 318 825	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	61 771 010	AK		61 771 010	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
			Constructions	AP	60 512	AQ	57 255	3 257
			Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 248 065	AS	2 621 340	626 724
			Autres immobilisations corporelles	AT	1 077 635 871	AU	11 134 915	1 066 500 955
		Immobilisations en cours	AV	86 911 365	AW		86 911 365	
		Avances et acomptes	AX		AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations	CU		308 906	CV		308 906		
Créances rattachées à des participations	BB			BC				
Autres titres immobilisés	BD		187 077	BE	15 917	171 160		
Prêts	BF		1 612 050	BG		1 612 050		
Autres immobilisations financières *	BH		70 914	BI		70 914		
TOTAL (II)		BJ	1 267 411 304	BK	20 532 731	1 246 878 572		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	5 345 254	BM	5 345 254		
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	934 074	BU	3 109	930 965	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 926 621	BW		1 926 621		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	22 604 716	BY	663 227	21 941 488	
		Autres créances (3)	BZ	14 980 375	CA		14 980 375	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	109 021 924	CE	65 532	108 956 391	
Disponibilités		CF	12 309 545	CG		12 309 545		
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	276 515	CI		276 515		
	TOTAL (III)	CJ	167 399 028	CK	731 869	166 667 159		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Écarts de conversion actif * (VI)	CN	10 834			10 834			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 434 821 167	1A	21 264 600	1 413 556 566		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2018

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE

Néant *

		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) *	(Dont versé : 3 762 800)	DA 3 762 800
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB
	Écarts de réévaluation (2) *	(dont écart d'équivalence : EK)	DC
	Réserve légale (3)		DD 376 280
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE
	Réserves réglementées (3)*	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours : B1)	DF 53
	Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG
	Report à nouveau		DII 10 112 962
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI 151 065
	Subventions d'investissement		DJ 648 576 381
	Provisions réglementées *		DK 494 688 925
		TOTAL (I)	DI 1 157 668 468
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
	Avances conditionnées		DN 615 165
	TOTAL (II)		DO 615 165
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP 1 324 619
	Provisions pour charges		DQ 96 826 962
	TOTAL (III)		DR 98 151 581
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS
	Autres emprunts obligataires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU 86 963 414
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV 23 172 038
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW 190 740
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 23 171 483
	Dettes fiscales et sociales		DY 15 711 893
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ 44 987
	Autres dettes		EA 6 952 846
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB 912 485
	TOTAL (IV)		EC 157 119 889
	Écarts de conversion passif *	(V)	ED 1 460
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE 1 413 556 566
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC
		Écart de réévaluation libre	ID
		Réserve de réévaluation (1976)	IE
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG 58 914 087	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH 37 954	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - N°11

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE

Néant

		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	3 762 239	FB		FC	3 762 239	
	Production vendue	{ biens * services *	FD	93 757 719	FE		FF	93 757 719
			FG	5 695 651	FH	6 371 319	FI	12 066 970
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	103 215 609	FK	6 371 319	FL	109 586 928	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN	5 375 692	
	Subventions d'exploitation					FO	353 896	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	36 786 490	
	Autres produits (1) (11)					FQ	76 428	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	152 179 437
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	2 594 926	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(57 534)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	4 331 593	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	(198 598)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	51 084 252	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	9 050 394	
	Salaires et traitements *					FY	23 288 997	
	Charges sociales (10)					FZ	10 039 034	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	2 135 012
			- dotations aux provisions				GB	80 574
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	158 835
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	29 647 229	
	Autres charges (12)					GE	267 558	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	132 422 274	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	19 757 163	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	10 983	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	5 491	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	128 736	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	187 939	
	Différences positives de change					GN	33 708	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	2 287 511	
Total des produits financiers (V)						GP	2 654 370	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	25 168 636	
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	1 333 931	
	Différences négatives de change					GS	38 047	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	133 670	
Total des charges financières (VI)						GU	26 674 286	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(24 019 915)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(4 262 751)	

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)				DGFIP N° 2053 2018			
Désignation de l'entreprise : SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE					Néant <input type="checkbox"/> *		
					Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			IIA	7 330 531		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			II B	114 433		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			II C	285 259		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			II D	7 730 224		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			II E	2 854 688		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			II F	41 072		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			II G	512 142		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			II H	3 407 903		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					III		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			II J				
Impôts sur les bénéfices * (X)			II K		(91 496)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				III L		162 564 032	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				III M		162 412 967	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)					III N		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		II P		
			- Crédit-bail immobilier		II Q		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			III		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			II J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			II K		
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			II X		
	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PMI innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires A9			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
PENALITE VENTE						79 418	
APPORT FILIALE OSHUN						85 000	
CONVENTION DROIT D EAU VILLE D AIX EN PROVENCE				2 520 000		7 166 000	
OFEE 2016				89 976			
TOTAL GENERAL				2 609 976		7 330 418	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	
TOTAL GENERAL							

DIRECTION FINANCIERE

Service Comptabilité

COMPTES ANNUELS

Annexe aux comptes de l'exercice 2017

Annexe au bilan dont le total est de 1 413 556 566 €, et au compte de résultat de l'exercice dégageant un bénéfice de 151 066 €.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

Contribution Economique Territoriale

Pour l'exercice 2017, la Société a versé 1 998 253 € au titre de la Contribution Economique Territoriale, et la demande de plafonnement fait apparaître un trop versé de 254 303 € pour cet exercice. Cela fera l'objet d'une demande de remboursement sur 2018.

Développement de l'ingénierie à l'international

La société dans le cadre de son développement de l'ingénierie à l'international a ouvert en 2017 deux nouvelles succursales, au Sénégal et au Cameroun ; les comptes des succursales – Tunisie – Sénégal et Cameroun ont été intégrés dans les comptes au 31/12/2017.

Protocole signé avec la Commune d'Aix-en-Provence

Le 27 juillet 2017, un protocole a été signé entre la SCP et la Commune d'Aix-en-Provence. Les dispositions de cette convention sont les suivantes :

- Terme mis à la gratuité perpétuelle de l'approvisionnement des bassins de Saint-Eutrope.
- Application, à compter du 1^{er} janvier 2017, du tarif public « Ressource Fournie » en substitution de la gratuité.
- Cession à la Commune d'Aix-en-Provence du terrain de l'Aubère au prix de 738 K€ HT.
- En contrepartie de l'abandon de la gratuité de l'approvisionnement en eau brute du site de Saint-Eutrope par la SCP, la Commune d'Aix-en-Provence cède à la SCP ses droits à prélèvement d'eau dans le Verdon.

- La valeur de ces droits à prélèvement d'eau a été estimée sur la base de l'application de tarif « Ressource Fournie » aux volumes à fournir sur une durée de 21 ans, pour les bassins de Saint-Eutrope, actualisé au taux de 4%, soit une valorisation à 19 M€.
- En contrepartie de la modification tarifaire des contrats de Puy du Roi et Fontcouverte, la SCP doit verser à la Commune d'Aix-en-Provence une indemnité de 1,18 M€, calculée sur la base de l'augmentation tarifaire actualisée au taux de 4% sur une durée de 21 ans.

Le financement de l'opération a été réalisé par emprunt à hauteur de 15 M€ et par autofinancement pour le solde soit 4 M€.

L'emprunt contracté ne sera remboursé qu'à partir de l'exercice 2018. Il n'a pas généré d'amortissement de caducité sur la période.

L'autofinancement réalisé a généré la constatation d'un amortissement de caducité pour la totalité de son montant soit un impact sur le résultat de l'exercice de - 4 M€.

Au 31 décembre 2017, il reste à céder à la ville d'Aix-en-Provence, conformément aux termes de la convention, un terrain estimé à 738 K€. Le transfert de propriété doit intervenir en 2018.

Création de la société OSHUN

En septembre 2017, la société OSHUN a été créée avec un capital de 500 000 euros. La SCP détient 60% du capital.

La SAS OSHUN a pour objet le traitement et la commercialisation de l'eau.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2017 sont présentés conformément :

- aux dispositions de la loi du 30 avril 1983 et de son décret d'application du 30 novembre 1983,
- à l'instruction interministérielle du 5 février 2008 qui définit certaines dispositions comptables applicables aux Sociétés d'Aménagement Régional concessionnaires de l'État,
- aux recommandations du contrôle d'État en date du 9 avril 1986 concernant la présentation harmonisée des comptes des S.A.R.
- les principes comptables applicables aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture ont été modifiés par le règlement ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015. Ce dernier est d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. Certes, les dérivés non traités comme des instruments de couverture doivent faire l'objet d'un provisionnement au titre des moins-values

latentes mais désormais elles doivent également faire l'objet d'un enregistrement au bilan dans un compte de trésorerie.

« Les variations de valeur sont inscrites au bilan en contrepartie de comptes transitoires suivants (PCG, art. 628-18 et 932-1) :

- à l'actif du bilan pour les variations qui correspondent à une perte latente, dans un compte 478600 - Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie - Actif;
- au passif du bilan pour les variations qui correspondent à un gain latent, dans un compte 478700 - Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie - Passif.

La contrepartie est au compte 520000 - Instruments de trésorerie ».

2.1. Provision de maintenance

Une nouvelle instruction comptable du 5 février 2008 a redéfini certaines règles comptables propres aux Sociétés d'Aménagement Régional concessionnaires, applicables à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

En particulier, elle fixe les nouvelles modalités de constitution de la provision de maintenance qui s'appuie désormais sur un programme prévisionnel quinquennal des dépenses de maintenance à réaliser.

L'année 2017 est la première année du troisième plan quinquennal 2018 - 2022 qui porte sur un montant prévisionnel de 150 M€.

Le deuxième plan quinquennal s'est terminé en 2017 et a été soldé par une reprise de 34 994 626€.

L'ancien stock est de 5 713 088€ et sera repris lors de la dernière année de dotation du 3ème plan quinquennal soit en 2021.

2.2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Immobilisations détruites ou cédées

Afin de justifier les dépenses engagées dans le cadre de la concession, les immobilisations de l'actif concédé vendues sont maintenues à l'actif du bilan pour leur valeur d'origine.

Elles sont isolées dans la rubrique "immobilisations détruites ou cédées", à l'exception de celles relatives aux ouvrages du Verdon pour lesquelles les valeurs d'origine ne peuvent être séparées.

Amortissement des immobilisations

Les amortissements des immobilisations de l'actif propre sont calculés de façon linéaire sur la durée de vie estimée des immobilisations, à l'exception de celles concernant le matériel mobile d'irrigation pour lesquelles a été pratiqué un amortissement dégressif jusqu'en 1987. A compter de l'exercice 1988, le matériel nouveau est amorti de façon linéaire.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

- agencement et aménagement	10 ans	linéaire,
- installations techniques	10 ans	linéaire,
- matériel outillage	5 à 7 ans	linéaire,
- matériel de transport	5 ans	linéaire,
- matériel informatique	3 à 5 ans	linéaire,
- matériel de bureau	5 ans	linéaire,
- mobilier de bureau	10 ans	linéaire,
- matériel mobile d'irrigation	7 ans	linéaire.

Il est rappelé que, conformément à l'instruction comptable ci-dessus mentionnée, les immobilisations de l'actif concédé ne sont pas amorties. Leur dépréciation est couverte par la provision pour gros entretien.

Immobilisations en cours : maîtrise d'ouvrage déléguée

Il n'y a actuellement plus d'opérations effectuées sous cette forme.

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, sont évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, compte non tenu des frais d'acquisition correspondants.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est estimée selon la méthode FIFO.

Les titres de participation sont, lorsque nécessaire, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à la valeur nominale.

Les créances immobilisées sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

2.3. Les stocks

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré ; les frais de stockage ne sont pas pris en compte pour cette évaluation.

La valorisation des stocks au 31 décembre 2017 est de 6 279 329 € dont 934 075 € de matériel d'irrigation destiné à la revente.

2.4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change à la clôture du bilan; les différences résultant de cette évaluation sont inscrites en écart de conversion à l'actif ou au passif.

Les créances sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non recouvrement constatés sur certains dossiers.

2.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est estimée selon la méthode FIFO.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée de la différence.

2.6. Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

Les liquidités immédiates en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change à la date de clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice.

2.7. Subventions relatives aux programmes de matériels mobiles d'irrigation

Les subventions d'exploitation reçues ou dues, ainsi que les réintégrations de subventions d'investissement, constituent une rémunération systématique des

prestations fournies. Elles sont donc présentées au compte de résultat sous la rubrique "Production vendue services", au même titre que les loyers reçus.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1. Capital et réserves

Capital social :

Catégories parts et actions	Nombre de titres (€)			
	En début d'exercice	Créés dans l'exercice	Remboursés dans l'exercice	A la clôture de l'exercice
Actions ordinaires				
* Catégorie A	165 528	---	---	165 528
* Catégorie B	81 299	---	---	81 299
TOTAL	246 827	---	---	246 827

La valeur nominale de l'action est de 15,2449 €.

	1 ^{er} janvier 2017 (€)	Augmentations (€)	Diminutions (€)	31 décembre 2017 (€)
Capital social	3 762 800			3 762 800
Réserve légale	376 280			376 280
Réserve réglementée	53			53
Report à nouveau	7 042 408	3 070 553		7 042 408
Résultat	3 070 553	151 066	3 070 553	151 066
Subvention d'investissement	640 500 535	8 075 847		648 576 382
Provision réglementée	469 520 290	25 168 636		494 688 926
TOTAL	1 124 272 919	36 466 102	3 070 553	1 154 597 915

3.2. Parts bénéficiaires

Néant.

3.3. Écarts de réévaluation

Néant.

3.4. Provisions réglementées

Il s'agit ici d'un amortissement de caducité qui correspondait chaque année au remboursement du capital des emprunts, déduction faite des concours extérieurs (avances, allègements, ...). Depuis 1998, l'amortissement de caducité est calculé de façon linéaire en prenant le capital dû de chaque emprunt, divisé par le nombre d'années de remboursement restant à courir, soit 15,37M€ en 2017; elle prend en compte les emprunts de la concession départementale de Vaucluse depuis sa fusion dans la Concession Régionale à compter du 01/01/15.

Cette année, la Société a continué à rembourser les avances des collectivités et a comptabilisé un amortissement de caducité équivalent d'un montant de 5,69 M€ ; il inclut également depuis 2015, 0,8 M€ de remboursement d'avance pour le Département de Vaucluse.

3.5. Autres fonds propres

Suivant les recommandations du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables, les avances de l'État et des collectivités locales étaient reclassées en avances conditionnées dans la rubrique "Autres Fonds Propres", soit 5,8 M€. Concernant la concession régionale, un échéancier sur dix ans des remboursements des avances des actionnaires ayant été établi, la part de ces avances figure depuis 2009 dans la catégorie "Emprunts et dettes financières diverses".

Comme précédemment, les avances consenties dans le cadre de la concession départementale du Calavon/Sud Luberon, soit 15,6 M€ ont été reclassées en dettes financières diverses suite à la mise en place d'un échéancier de paiement sur 10 ans.

Il ne reste dans ce poste qu'une avance de la CEE de 0,61 M€.

3.6. État des provisions

Voir **annexe A**.

Depuis l'origine, la SCP a décidé que les ouvrages de la concession étaient des immobilisations non renouvelables, donc non amortissables. En contrepartie, la Société dote chaque année une provision pour gros entretien qui doit lui permettre de faire face aux dépenses nécessaires pour maintenir les ouvrages en bon état de fonctionnement.

La provision nette pour clients douteux a augmenté de 89 755 € en 2017, à rapprocher du montant des mises en non-valeur de factures anciennes impayées qui atteint 205K€ pour la période. Cela concerne des factures dues antérieurement au jugement prononçant la liquidation judiciaire de la société LFOUNDRY.

La provision pour risques et charges diverses est passée de 6 020 026 € à 5 648 494 €. Elle comprend essentiellement les impôts fonciers 2013/2017 pour 4 030 422 € et des provisions pour contentieux et charges diverses de 228 935 €.

3.7. État de l'actif immobilisé

Voir **annexe B**.

3.8. Etat des amortissements

Voir **annexe C**.

3.9. Frais d'établissement

Néant.

3.10. Frais de recherche et de développement

	Valeur brute au 31/12/2016	Augmentation de l'exercice	Valeur brute au 31/12/2017
Etude préparation agricole et PURE	23 935 093 €	0 €	23 935 093 €
Etudes autres	37 243 797 €	592 120 €	37 835 917 €
TOTAL	60 600 959 €	577 931 €	61 178 889 €

Il s'agit de toutes les études générales entreprises dans le cadre de la concession. Comme les investissements de la concession, elles ne font l'objet d'aucun amortissement et figurent au bilan comme autres immobilisations incorporelles.

3.11. Fonds commercial

Il s'agit de l'achat (29/04/1991) d'un fonds de commerce destiné à la vente de matériel d'arrosage à Goult (département de Vaucluse) en complément du magasin existant sur le site du Tholonet, pour une valeur de 15 245 € non amortissable, et de la prise en compte par transfert universel de patrimoine du fonds commercial de la SPARC en 2007 pour 9 838 742 € (1 535 162 € d'amortissement correspondant).

3.12. Etat des échéances des créances et dettes

Voir **annexe D**.

3.13. Obligations convertibles échangeables et titres similaires

Néant.

3.14. Différences d'évaluation sur titres de placement

Eléments	Valeur d'origine	Prix du marché au 31/12/2017
Actions cotées	--	--
Obligations cotées	--	--
SICAV et FCP	17 316 150 €	17 548 294 €
Autres FCP dédiés	91 708 263 €	93 534 940 €
Bons du Trésor	--	--

COMPTES DE RÉGULARISATION :**3.15. Charges et produits constatés d'avance**

	Charges	Produits
	constatés d'avance	
♦ d'Exploitation	276 516 €	912 486 €
♦ Financier	---	---
♦ Exceptionnel	---	---
TOTAL	276 516 €	912 486 €

AUTRES ELEMENTS DU BILAN :**3.16. Prix de remboursement des obligations**

Néant.

3.17. Eléments concernant plusieurs postes du bilanVoir **annexe E**.

4. COMPTE DE RÉSULTAT

4.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Il est à noter que certaines prestations de service sont comptabilisées suivant la méthode dite "à l'avancement". Les pertes potentielles, jusqu'à l'expiration du contrat, sont enregistrées par voie de provisions.

Voir **annexe G**.

RECETTES DU SERVICE DE L'EAU								
(EVOLUTION PAR TYPES D'USAGES)								
RUBRIQUES	REALISATIONS		REALISATIONS		REALISATIONS		N	N
	2017		2016		2015		/N-1	/N-2
	MONTANT H.T.	%	MONTANT H.T.	%	MONTANT H.T.	%	%	%
EAUX RURALES	35 500 757	38,15	35 231 829	38,25	33 049 858	37,79	0,76	7,42
EAUX INDUSTRIELLES	18 537 749	19,92	19 187 942	20,83	18 869 169	21,58	-3,39	-1,76
EAUX URBAINES	28 395 183	30,51	26 016 217	28,24	24 909 233	28,48	9,14	13,99
SECOURS	2 902 355	3,12	3 179 044	3,45	3 068 909	3,51	-8,70	-5,43
INCENDIE	1 613 672	1,73	1 765 301	1,92	1 617 715	1,85	-8,59	-0,25
DIVERS (Dt export+RAB)	6 117 358	6,57	6 730 357	7,31	5 932 625	6,78	-9,11	3,11
TOTAL	93 067 074	100,00	92 110 690	100,00	87 447 509	100,00	1,04	6,43

4.2. Rémunération des dirigeants

Les membres du Conseil d'Administration, y compris son Président, ne perçoivent pas de rémunération en raison de leur fonction. Ils sont simplement dédommagés pour les frais de déplacement engagés dans le cadre de leur mission.

4.3. Rémunération des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires comptabilisés en 2017 au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 59 260 € HT pour le cabinet KPMG.

4.4. Ventilation de l'effectif au 31/12/2017

	Personnel salarié 2017	Personnel salarié 2016
♦ Ingénieurs / Cadres	161	157
♦ Agents de maîtrise	259	251
♦ Employés	96	92
♦ Ouvriers	--	--
TOTAL	516	500

Aucun personnel n'a été mis à la disposition de l'entreprise en 2017.

4.5. Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Néant.

4.6. Charges et produits financiers divers

La Société continue à rembourser les avances à la Région, des départements des Bouches-du-Rhône et du Var et du Vaucluse pour un montant de 5,69 M€, ce qui a porté l'amortissement de caducité de la SCP en 2017 à 25,17 M€.

4.7. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

L'exercice 2017 a dégagé un déficit fiscal de 864 573 €.

En 2017, la Société a comptabilisé un Crédit d'Impôt Recherche pour un montant de 57 914 €, un Crédit d'impôt Famille pour 52 567 € et un Crédit d'impôt apprentissage pour 1 067 €.

La SCP a perçu de l'Etat le remboursement du crédit d'impôt famille (50 133 €) et apprentissage (4 000 €) de 2016.

Elle a également constaté une créance sur l'État de 787 955 € au titre du Crédit Impôt Compétitivité Emploi 2017

Ce Crédit Impôt Compétitivité Emploi est comptabilisé chaque année au crédit du compte 649 soit en diminution des charges de personnel.

Afin de favoriser l'ingénierie à l'international, des représentations commerciales ont été créées en Haïti, Réunion, Sri Lanka, une succursale a été créée en Tunisie en 2016 et deux autres ont été créées au Sénégal et au Cameroun.

4.8. Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire

Néant.

5. ENGAGEMENTS FINANCIERS**5.1. Dettes garanties par des sûretés réelles**

Néant.

5.2. Montant des engagements financiers hors crédit-bail

Liste des engagements hors bilan au 31/12/2017 :

La Société souscrit des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt sur son endettement. Les instruments dérivés sont négociés de gré à gré exclusivement auprès du groupe Crédit Agricole.

Au 31/12/2017, l'encours s'élève à 50 158 333 € et concerne la CA-CIB pour 26 200 000 € et le Crédit agricole pour 23 958 333 €.

Une partie de ces instruments, compte tenu de leurs caractéristiques propres et de l'adossement avec un instrument de dette, est éligible à la comptabilité de couverture; le notionnel s'élève à 26 325 000 € pour un mark to market de – 477 945 €.

Les autres instruments financiers, pour 11 700 000 € de notionnel, ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture et font l'objet, en conséquence, de provisions pour risques si leur valeur de marché est négative, soit 122 771 € au 31/12/2017.

En ce qui concerne le contrat d'échange de conditions d'intérêts (swap), les opérations sont enregistrées en appliquant la méthode des intérêts courus en distinguant d'une part, le résultat de l'opération principale faisant l'objet du swap, et d'autre part, le résultat net de l'opération de swap au compte de résultat et au bilan. En hors bilan, figurent les nominaux des swaps servant de base aux échanges de taux.

Les garanties sur opérations internationales, réalisées avec deux banques, s'élèvent à :

CA-CIB	9 354 €
BNP	213 491 €

Total	222 845 €

Les garanties sur impôts locaux, opérations réalisées avec la Société Générale, ont représenté 110 235 €.

Une reprise sur provision nette de 174 241€ a été comptabilisée sur les opérations de swap au 31 décembre 2017.

5.3. Information en matière de crédit-bail

Néant.

5.4. Engagement pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées

Aucun engagement à ce titre ne figure au bilan, puisque la Société a externalisé en décembre 1998 la gestion des indemnités de fin de carrière du personnel auprès de AG2R La Mondiale par contrat n° RL 123 430 754. Une mise à jour actuarielle des engagements en matière d'indemnités de fin de carrière fait apparaître un passif social de 7 460 898 €, pour un financement estimé au 31 décembre 2017 de 6 926 740 €. Un versement complémentaire de 536 680 € a été effectué en 2017.

En application des accords d'entreprise, les indemnités de fin de contrat ont été évaluées sur la base de calculs actuariels en faveur du personnel ayant atteint 65 ans pour les salariés de moins de 50 ans et 63 pour les autres lors de leur départ à la retraite (table de mortalité TF00/02, taux de revalorisation générale des salaires 1,4 %, taux de rendement financier de 1 %, charges sociales patronales 45 %, départ à l'initiative du salarié).

5.5. Accroissement et allègements de la dette future d'impôts

	2017	2016
Allègement net de la dette future d'impôt (A)	1 460	141 760
Ecart de conversion passif	1 460	1 460
Participation des salariés Organic	0	140 300
Augmentation de la dette future d'impôt (B)	10 834	10 834
Ecart de conversion actif	10 834	10 834
Total base (A-B)	- 9 374	130 926
Accroissement net (34,43 %)	3 227	
Allègement net (34,43 %)		45 077

5.6. Identité de la Société consolidante

Néant.

5.7. Filiales et participations

Voir **annexe F**.

6. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Au 31 décembre 2017, il reste à céder à la ville d'Aix-en-Provence, conformément aux termes de la convention, un terrain estimé à 738 K€. Le transfert de propriété doit intervenir sur 2018.

Annexe A

PROVISIONS				
(SITUATIONS ET MOUVEMENTS)				
RUBRIQUES	PROVISIONS	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	PROVISIONS
	AU DEBUT	DOTATIONS	REPRISES	A LA FIN
	DE L'EXERCICE	DE L'EXERCICE	DE L'EXERCICE	DE L'EXERCICE
PROVISIONS P. PERTES & CHARGES				
Provisions à caractère d'exploitation :				
- pour maintenance des ouvrages	5 713 088	0	0	5 713 088
- pour gros entretien des ouvrages	92 854 626	29 016 666	35 081 292	86 790 000
- autres	4 766 835	630 563	1 071 471	4 325 927
provision pour pertes à terminaison	63 841	80 574	63 841	80 574
Provisions à caractère financier :				
- pour perte de change	10 834	0	0	10 834
- pour charges financières (SWAPS)	297 012	0	174 241	122 771
- pour risque de non transfert	107 736	0	0	107 736
Provisions à caractère exceptionnel :				
- pour contentieux divers	773 768	512 142	285 259	1 000 651
	104 587 741	30 239 945	36 678 156	98 151 582
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Titres de participation	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	15 917	0	0	15 917
Stocks	3 109	0	0	3 109
Clients	752 983	158 835	248 591	663 228
Autres créances	0	0	0	0
Débiteurs divers	0	0	0	0
Titres de placement	79 231	0	13 698	65 533
	851 240	158 835	262 289	747 787

Annexe B

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS								
RUBRIQUES	SITUATIONS ET MOUVEMENTS							
	VALEUR BRUTE DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS			DIMINUTIONS			VALEUR BRUTE FIN EXERCICE
		ACQUISIT. OU CREATIONS	VIR. DE POSTE A POSTE	TOTALES	CESSIONS OU MISES HORS	VIR. DE POSTE A POSTE	TOTALES	
Frais d'établissement	184	0		0	75		75	109
Logiciels Acquis	2 689 889	166 018	0	166 018	6 416	0	6 416	2 849 491
Logiciels créés	2 523 543	1 378 402		1 378 402			0	3 901 945
Fonds commerciaux	71 032 876	602 586		602 586	10 465		10 465	71 624 997
Droits Similaires		19 000 000		19 000 000				19 000 000
Immob.incorp.en cours	1 285 274	868 418	0	868 418	0	1 378 402	1 378 402	775 290
Avances et acomptes versés	0	0	0	0	0	0	0	0
IMMOB. INCORPORELLES	77 531 582	22 015 424	0	22 015 424	16 881	1 378 402	1 395 283	98 151 723
Agencmnts, instal.construct.	60 513			0			0	60 513
Instal.tech.Matér.outillage	3 108 659	266 292		266 292	126 886		126 886	3 248 065
M.M.I en location	4 331 409	279 346		279 346	664 324		664 324	3 946 431
Matériel de transport	4 137 191	453 796		453 796	555 980		555 980	4 035 007
Matériel informatique	2 619 521	199 482		199 482	22 054		22 054	2 796 949
Mobilier matériel bureau	764 021	83 773		83 773			0	847 794
Autres immob.corporelles	1 061 507 787	5 283 309		5 283 309	781 407		781 407	1 066 009 689
Immob.corporelles en cours	78 488 493	7 647 582		7 647 582			0	86 136 075
Avances et acomptes versés	0	0	0	0			0	0
IMMOB. CORPORELLES	1 155 017 594	14 213 580	0	14 213 580	2 150 651	0	2 150 651	1 167 080 523
Participations	116 406	192 500		192 500			0	308 906
Créances ratt.à participat.	0			0			0	0
Autres titres immobilisés	188 169			0	1 091		1 091	187 078
Prêts	1 430 558	257 160		257 160	52 688		52 688	1 635 030
Autres immob.financières	47 935			0			0	47 935
IMMOB. FINANCIERES	1 783 068	449 660	0	449 660	53 779	0	53 779	2 178 949
TOTAL IMMOB.	1 234 332 428	36 678 664	0	36 678 664	2 221 386	1 378 402	3 599 788	1 267 411 304

Annexe C

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS								
RUBRIQUES	SITUATIONS ET MOUVEMENTS							
	AMORT. CUMULES DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS			DIMINUTIONS			AMORT. CUMULES FIN EXERCICE
		ELEMENTS AMORTIS SELON LE MODE		TOTALES	ELEMENTS		TOTALES	
		LINEAIRE	DEGRESSIF		CEDES	HORS SCE		
Logiciels Acquis	2 523 349	107 551		107 551	0	0	0	2 630 900
Logiciels créés	1 850 875	686 366		686 366			0	2 537 241
Fonds commerciaux	1 535 162			0			0	1 535 162
IMMOB. INCORPORELLES	5 909 386	793 917		793 917		0	0	6 703 303
Agencements, instal.construct.	54 038	3 217		3 217	0	0	0	57 255
Instal.tech.Matériel outillage	2 567 126	151 569		151 569	93 719	3 636	97 355	2 621 340
M.M.I en location	2 632 127	513 884		513 884	4 762	653 294	658 056	2 487 955
Matériel de transport	2 983 910	430 169		430 169	555 706	0	555 706	2 858 373
Matériel informatique	2 193 726	205 946		205 946	0	22 063	22 063	2 377 609
Mobilier et matériel de bureau	634 754	35 654		35 654	0	0	0	670 408
Autres immob.corporelles	2 740 570			0	0	0	0	2 740 570
IMMOB. CORPORELLES	13 806 251	1 340 439	0	1 340 439	654 187	678 993	1 333 180	13 813 510
IMMOB. FINANCIERES								
TOTAL AMORT.	19 715 637	2 134 356	0	2 134 356	654 187	678 993	1 333 180	20 516 813

Annexe D**8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFiP N° 2057 2018

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBIL ISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP	1 612 050	UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	70 914	UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	22 604 716	22 604 716		
	Créance représentative de titres Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie* antérieurement constituée*		UO				
	Personnel et comptes rattachés		UY	48 153	48 153		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	21 397	21 397		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	2 679 015	2 679 015	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	3 157 044	3 157 044	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	30 505	30 505	
		Divers		VP	2 443 066	2 443 066	
	Groupe et associés (2)		VC	248 904	248 904		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	6 352 288	6 352 288		
	Charges constatées d'avance		VS	276 515	276 515		
	TOTAUX		VT	39 544 571	37 901 288	1 643 283	
	RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
			VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	86 963 414	10 608 655	43 130 859	33 223 900	
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	23 172 038	1 511 735	2 954 297	18 706 006	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	23 171 483	23 171 483			
Personnel et comptes rattachés		8C	6 347 702	6 347 702			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	4 299 531	4 299 531			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	365 057	365 057		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 699 602	4 699 602		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	44 987	44 987			
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	6 952 846	6 952 846			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	912 485	912 485			
TOTAUX		VY	156 929 149	58 914 087	46 085 156	51 929 906	
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	25 000 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	16 003 730			

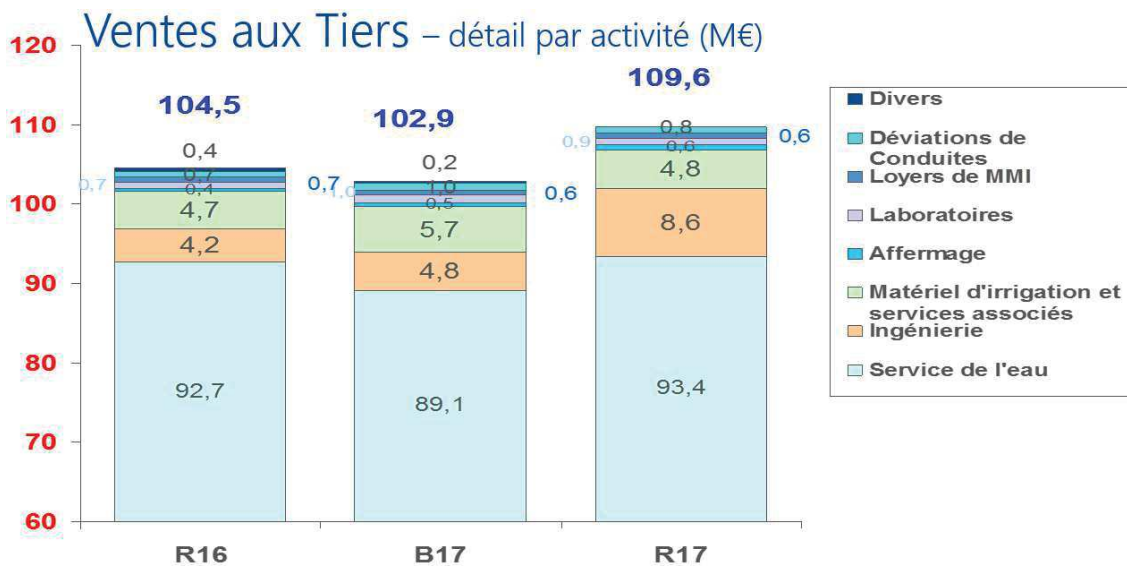
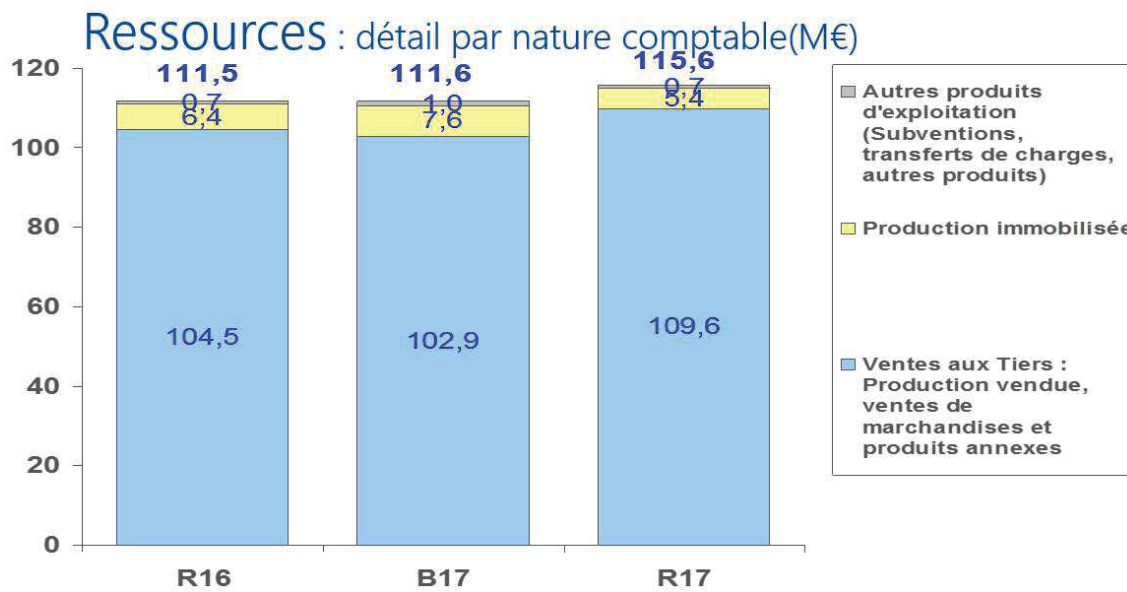
Annexe E**PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER (T.T.C.)
(COMPTES RATTACHES)**

PRODUITS A RECEVOIR		CHARGES A PAYER	
CLIENTS FACTURES A ETABLIR		FOURNISSEURS	1 408 017
Clients exportations	727 269		
Clients état	6 788		
Clients collectivités locales	765 633		
Clients autres organismes publics	1 185 898		
Clients divers	7 364 786		
PERSONNEL	19 758	PERSONNEL	
		Congés payés	2 038 737
		C.E.T	1 346 652
		Primes	111 980
		Heures supplémentaires à récupérer	39 774
		Rappel sur salaires	
		Subvention C.E.	0
		Indemnités fin de contrat CDD	0
		Intéressement	2 755 378
		Charges/ primes/C.E.T./congés payés	2 323 214
		Participation des salariés au résultat	0
		Divers	42 219
IMPOTS ET TAXES		IMPOTS ET TAXES	
Rbrst taxe CSPE 2014-2016	432 767	Taxes assises sur rémunérations	399 340
Rbrst CFE		Taxes diverses	24 504
		Redevance Agence de l'Eau	4 695 368
DEBITEURS & CREDITEURS DIVERS	177 812	DEBITEURS & CREDITEURS DIVERS	2 347
DISPONIBILITES		ETABLISSEMENTS DE CREDITS	
Intérêts courus s/comptes bloqués		Intérêts courus actif propre	
Intérêts courus s/opérations de SWAPS	57	Intérêts courus actif défectible	
		Intérêts courus s/concours bancaires	
		Intérêts courus s/opérations de SWAPS	63 634
TOTAL	10 680 769	TOTAL	15 251 164

Annexe F

TITRES DE PARTICIPATION		
	FILIALE	FILIALE
	S.A.R.L. PROVENCALE CONSEIL ET PROMOTION	OSHUN
Valeurs des participations	56 406	192 500
Quote-part du capital détenu (en %)	100,00	60,00
Prêts & avances consentis par la société et non encore remboursés	0	0
Montant des cautions et avals donnés par la société	0	0
Chiffre d'affaire hors taxes du dernier exercice écoulé	46 297	N/A
Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice écoulé	12 279	N/A
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	0	0

Annexe G





KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
CS 90021
13269 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

*Société du Canal de Provence et
d'Aménagement de la Région
Provençale - SAEM*

***Rapport spécial du commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées***

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2017

Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région
Provençale - SAEM

Le Tholonet - CS 70064 - 13182 Aix-en-Provence Cedex 5

Ce rapport contient 10 pages

Référence : PLS-182-132



KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
CS 90021
13269 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale - SAEM

Siège social : Le Tholonet - CS 70064 - 13182 Aix-en-Provence Cedex 5
Capital social : € 3.762.800

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale de la société,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.



- **Entité contractante :**
La S.A.S. OSHUN

- **Personne concernée :**
La Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale et détenant plus de 10% du capital de la S.A.S. OSHUN.

- **Nature et objet :**
Lors de sa séance du 12 décembre 2017, votre conseil d'administration a autorisé la signature de deux conventions entre votre société et la S.A.S. OSHUN.
 - **Convention d'Assistance :**
Cette convention concerne les opérations comptables, juridiques et administratives réalisées par la SCP pour le compte de S.A.S. OSHUN.

 - **Convention de mise à disposition de personnel:**
Cette convention concerne la mise à disposition de deux salariés de la SCP à la société OSHUN, l'un à tiers temps, qui assure la présidence de la S.A.S. OSHUN, l'autre à temps complet, en qualité de responsable technique.

- **Modalités :**
 - **Convention d'Assistance :**
Le montant facturé au titre de l'exercice 2017 s'est élevé à 1.250 € HT, il couvre les prestations réalisées au titre du 4eme trimestre 2017.

 - **Convention de mise à disposition de personnel:**
Le montant facturé au titre de l'exercice 2017 s'est élevé à 17.662 € HT, il couvre les prestations réalisées au titre du 4eme trimestre 2017.

- **Motifs justifiant de son intérêt pour la société :**
En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil d'administration ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévus par l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.



1. Convention de remboursement des avances consenties par le Conseil Général du Département des Bouches-du-Rhône:

• **Entité contractante :**

Conseil Général du Département des Bouches-du-Rhône.

• **Personne concernée :**

Département des Bouches-du-Rhône, votre actionnaire.

• **Nature et objet :**

L'objet de la présente convention, signée en date du 8 janvier 2008, est de solder de façon amiable le remboursement par la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale (S.C.P) des avances sur charges intercalaires et différées consenties par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône en 1972 et 1955, soit :

- 1.855.500 € au titre des avances pour charges différées qui doivent être remboursées en priorité,
- 18.289.723 € au titre des avances pour charges intercalaires.

Ces avances ne sont ni indexées, ni affectées d'un terme pour leur remboursement. Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a souhaité que les dispositions du « protocole général de remboursement », signé entre les parties, soient mises en application, dans la mesure où la situation financière de la société le permet.

Dans le principe d'équité de traitement de l'ensemble des collectivités publiques actionnaires de la société qui ont consenti des avances, et en cohérence avec les principes et le calendrier de ces avances convenu dans le « protocole général », la S.C.P, s'est engagée à procéder au remboursement échelonné de la totalité de la somme due au Conseil Général des Bouches-du-Rhône selon le calendrier contenu dans le protocole général.

• **Modalités :**

La dernière échéance de remboursement a été réglée le 11 avril 2017 par virement bancaire, pour un montant de 1.499.223 €.



2. Convention de remboursement des avances consenties par le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

• **Entité contractante :**

Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

• **Personne concernée :**

Région Alpes Provence Côte d'Azur

• **Nature et objet :**

Souhaitant apporter son appui aux projets d'investissements présentés par votre société pour développer la concession hydraulique et désireux de conforter la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans son rôle d'autorité concédante, l'Etat a transféré gratuitement à la Région la totalité de sa créance d'un montant de 27.833.940 € sur votre société, consistant en une avance remboursable inscrite au passif de votre société.

Ce transfert a été matérialisé par la signature, le 16 octobre 2008, d'un protocole financier.

• **Modalités :**

Le solde de l'avance, d'un montant de 2.295.690 €, a été remboursé par virement bancaire le 20 décembre 2017.

3. Convention de remboursement des avances consenties par le Conseil Général du Var

• **Personne concernée :**

Le Département du Var, votre actionnaire.

• **Nature et objet :**

La convention conclue le 28 novembre 2008 entre votre société et le Conseil Général du Var a pour objet de dénouer de façon amiable le contentieux né de l'absence de remboursement par la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale (SCP) des avances sur charges intercalaires consenties par le Département du Var, et garantir les financements nécessaires aux grands aménagements hydrauliques structurants qui doivent être réalisés sur le territoire varois.

Le département du Var a procédé au retrait de tous les titres de recettes émis à l'encontre de votre société pour un montant global de 10.540.934,84 €, et s'est désisté de son action introduite devant le Tribunal Administratif de Nice le 31 mars 2006, visant à faire constater l'illégalité du système d'avances consenties.



En contrepartie, votre société s'est désistée des recours introduits devant le Tribunal Administratif de Nice dirigé contre les titres de recettes émis par le Département du Var et s'est engagée à verser au Département du Var la somme totale de 20.038.000 €, au moyen de versements annuels réalisés au cours de la période 2009 à 2017 au plus tard.

Par avenant en date du 14 décembre 2015, dont l'objet est d'acter les modifications du programme d'aménagement hydraulique de la SCP du 28/11/2008, il a été décidé de modifier le montant initial des échéances annuelles de remboursement à effectuer par la SCP pour le porter de 1.686 K€ à :

- 1.200 000 € pour l'année 2016 (8eme échéance) ;
- 1.100 000 € pour l'année 2017 (9eme échéance) ;
- 470 000 € pour l'année 2018 (10eme échéance) ;
- 407 000 € pour les années 2019 et 2020 (11eme et 12eme échéances).

Cette modification d'échéances induit un allongement de la durée de remboursement des avances.

- **Modalités :**

Un neuvième remboursement, d'un montant de 1.100.000 €, a été effectué au titre de l'exercice 2017. Il a été réalisé par :

- compensation avec une subvention à recevoir pour un montant de 398.766 €,
- règlement effectué le 4 octobre 2017 pour un montant de 701.234 €.

4. Convention de remboursement des avances consenties par le Département de Vaucluse

- **Personnes concernées :**

Le Département de Vaucluse, votre actionnaire.

- **Nature et objet :**

En application de la convention du 1er mars 1984, pour la réalisation des ouvrages de la SCP dans la concession Calavon-Sud Luberon, le Conseil Général de Vaucluse s'est engagé à verser des « avances remboursables » nécessaires à l'équilibre financier des opérations de travaux d'intérêt vital pour le territoire vauclusien.

Le Conseil Général a consenti, entre 1988 et 2012, des avances d'un montant total de 20.400.778 € auxquelles viendront s'ajouter les avances faites au titre des exercices 2013 et 2014, estimées à 700.000 €.

Le remboursement des avances par la SCP s'inscrit dans le processus de transfert à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur du patrimoine de la concession départementale.



Par convention, les parties se sont engagées à régler à l'amiable le remboursement par la SCP des avances consenties par le Conseil Général de Vaucluse depuis 1988. Elles seront diminuées des intérêts portés en charges différées et chiffrées à 3.642.514 €.

Le Département s'est engagé à abandonner la créance correspondant aux intérêts portés en charges différées s'élevant à 3.642.514 €.

- **Modalités :**

La Société du Canal de Provence s'est engagée à rembourser les avances au Conseil Général de Vaucluse selon les modalités suivantes :

Pour les 16.758.264 € majoré des avances au titre de 2013 et 2014 :

- Sur les 10 premières années à compter de 2015, la SCP versera au département de Vaucluse 800.000 € chaque année, soit au total 8 M€.
- Le remboursement du solde des avances, soit 8.758.264 €, majoré des avances au titre des exercices 2013 et 2014, sera étalé sur la décennie suivante en fonction des travaux à entreprendre sur le département de Vaucluse.

Le remboursement effectué par votre société, au titre de l'exercice 2017, s'est élevé à 800.000 €.

5. Emprunts et garanties d'emprunts consentis par les actionnaires de votre société

- **Nature et objet :**

Les actionnaires de votre société se sont portés garants du paiement des échéances des emprunts contractés par votre société.

- **Modalités :**

Au cours de l'exercice 2017, votre société a honoré toutes ses échéances d'emprunts sans faire appel à ses garants.

6. Convention tripartite n°618 du 3 décembre 1971 avec la Ville de Marseille et la Société des Eaux de Marseille – Titre III

- **Personne concernée :**

La Ville de Marseille.

- **Nature et objet :**

Votre société facture à la Société des Eaux de Marseille des frais de maintenance de la réserve du Vallon Dol.



- **Modalités :**

En application de cette convention et des avenants n°1 du 18 décembre 1978, n°2 du 16 juin 1988, n°3 du 11 mai 1998, n°4 du 19 octobre 2006, n°5 du 31 décembre 2010 et n°6 du 21 août 2015, au cours de l'exercice 2016, votre société a facturé à la Société des Eaux de Marseille, un montant global de 896.771,06 € (HT). La facturation a été effectuée sur la base des indices connus au 31 décembre 2016. Une facture de révision sera établie en mai 2018 avec les indices du mois de décembre 2017 (indice PSDAO, PSDAT, IMEO, IMET).

En application de cette convention, avenant 5, votre société a également facturé à la Métropole Aix Marseille un montant de 104.173,07 € (HT) au titre de la rénovation de la réserve du Vallon Dol.

7. Convention tripartite du 27 juin 1974 avec la Société des Eaux de Marseille – Titre IV

- **Nature et objet :**

Votre société refacture à la Société des Eaux de Marseille des frais d'exploitation de la réserve du Vallon Dol.

- **Modalités :**

En application de cette convention, votre société a facturé en 2017 à la Société des Eaux de Marseille, la somme de 148.849,10 € (HT). La facturation a été effectuée sur la base des indices connus au 31 décembre 2016. Une facture de révision sera établie en mai 2018 avec les indices du mois de décembre 2017 (Indices TP 05 - TP 02 - TP 11-2).

8. Concession départementale du Calavon – Sud Luberon – Conventions avec le Conseil Général de Vaucluse

- **Personne concernée :**

Le Département de Vaucluse.

- **Nature et objet :**

Ces conventions régissent les subventions et avances remboursables consenties à votre société pour financer ses programmes.

Ces conventions sont les suivantes:

- Convention de financement du 1^{er} mars 1994 avec le Conseil Général de Vaucluse,
- Convention de prestations d'études du 4 février 1982 avec le Conseil Général de Vaucluse.

- **Modalités :**

Ces conventions n'ont pas produit d'effets au titre de l'exercice 2017.



9. Programmes d'investissement pour les Département des Alpes de Haute Provence, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse

• **Personne concernée :**

Les Département des Alpes de Haute Provence, des Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse.

• **Nature et objet :**

Ces conventions, conclues avec le Conseil Général des Alpes de Haute Provence, le Conseil Général des Bouches du Rhône, le Conseil Général du Var, le Conseil Général de Vaucluse, et le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, régissent les subventions consenties à votre société pour financer les investissements réalisés dans le cadre des contrats de concession.

• **Modalités :**

- Conventions conclues avec les Conseils Généraux :

Les subventions reçues au titre de l'exercice 2017, pour financer les investissements de la concession Canal de Provence, se sont élevées à 2.987.924,60 €, dont :

- Conseil Général des Bouches du Rhône et Conseil Général du Var 1.533.099,81 €, au titre de la Concession Canal de Provence.
- Conseil Général de Vaucluse 1.454.824,79 €, au titre de la Concession Départementale.

- Conventions conclues avec le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :

Les subventions reçues du Conseil Régional Provence-Alpes Côte-d'Azur au titre de l'exercice 2017 pour financer les investissements, se sont élevées à 5.596.359,53 €

- 5.596.359,53 € au titre de la concession Canal de Provence ;
- Néant, au titre de la Concession départementale.

10. Réalisation du périmètre d'irrigation sur le plateau de Valensole

• **Personne concernée :**

Le Département des Alpes de Haute Provence.

• **Nature et objet :**

La convention, conclue avec le Conseil Général des Alpes de Haute Provence, régit les subventions consenties à votre société pour financer les investissements réalisés dans le cadre du contrat de concession.



Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale - SAEM
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
18 mai 2018

- **Modalités :**

Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2017.

En application de la loi, nous vous signalons que le conseil d'administration n'a pas procédé à l'examen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, prévu par l'article L.225-40-1 du code de commerce.

Marseille, le 18 mai 2018

KPMG Audit Sud-Est

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a series of loops and a vertical stroke.

Pierre-Laurent Soubra
Associé

SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE
ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PROVENÇALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION 13 AVRIL 2017

I. Procès-verbal

Le conseil d'administration de la Société s'est réuni le jeudi 13 avril 2017 au Tholonet.

Étaient présents :

Administrateurs :

M.	Vitel	Président
Mme	Chauvin	Représentant le personnel salarié
M.	Feraud	Vice-Président du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Mme	Leblond	Représentant le personnel salarié
M.	Perrin	Conseiller départemental des Bouches-du-Rhône
M.	Rossignol	Représentant les Chambres d'Agriculture de la Région PACA
Mme	Rucinski-Becker	Vice-Présidente du Conseil départemental du Var

Censeurs :

M.	Géhant	Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'azur
Mme	Meyer	Vice-Président du Crédit Agricole Provence-Côte d'Azur
Mme	Devesa	Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône
M.	Hubaud	Conseiller départemental des Hautes-Alpes

Assistaient également à la séance :

M.	Antonini	Chargé de mission, Conseil départemental du Var
M.	Auger	Chef du service travaux et infrastructures, Conseil départemental de Vaucluse
M.	Bouleau	représentant Mme Reisman, Administrateur Général des Finances Publiques
M.	Mattei	Directeur, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Mme	Mayen	Chef du Service Eau et Milieux Aquatiques au Conseil régional
Mme	Itier	KPMG
M.	Ventre	Directeur, Conseil départemental de Vaucluse
M.	Béraud	Secrétaire du Comité d'entreprise

Direction de la Société :

M.	Vergobbi	Directeur Général
M.	Reig	Directeur Général Adjoint
Mme	Girousse	Directrice de la Communication et des Relations Institutionnelles
M.	Guieu	Directeur Financier
M.	Magnin	Directeur Exploitation

À 10 h, **M. Vitel** déclare la séance ouverte. Il salue l'ensemble des personnes présentes, administrateurs, censeurs et fonctionnaires.

Il présente ensuite les excuses :

- *des administrateurs :*

M.	Aubert	Vice-Président du Conseil départemental des Alpes-de-Hte-Provence
M.	Assante	Adjoint au Maire de la Ville de Marseille
M.	Curnier	Directeur régional de la Caisse des Dépôts et Consignations
M.	Di Giorgio	Vice-Président du Conseil départemental du Var
M.	Giberti,	Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
M.	Mounier	Vice-président du Conseil départemental de Vaucluse
M.	Ravier	Conseiller municipal de la Ville de Marseille

- *des censeurs :*

Mme	Dumont	Vice-Présidente du Conseil départemental du Var
-----	--------	---

Puis le Président informe le conseil, qui en prend acte, de deux changements concernant la composition du conseil d'administration :

- **Le Crédit Agricole Provence-Côte d'Azur a désigné Mme Françoise MEYER en qualité de censeur en remplacement de M. Raymond ROUSSET. Il salue l'investissement de ce dernier pendant ses trois années de participation au conseil et accueille Mme MEYER qui lui succèdera en tant que censeur au sein de cette assemblée.**
- **Mme Claude REISMAN, Administrateur Général des Finances publiques, a fait valoir ses droits à retraite et a été remplacée par M. Francis BONNET qui occupera désormais le siège de censeur au sein de cette assemblée. M. Bonnet prie les membres du conseil de bien vouloir excuser son absence. Il est aujourd'hui, représenté par M. BOULEAU.**

M. Vitel précise qu'en raison des contraintes d'agenda, liées notamment aux nombreuses réunions qu'impose le remodelage des collectivités en cours, il est parfois difficile de réunir le quorum.

Il rappelle que les statuts de la SCP sont très contraignants en la matière car ils ne prennent en compte pour l'atteinte du quorum que les administrateurs présents et non ceux qui ont donné des pouvoirs. Il propose d'étudier la possibilité de modifier les statuts de la SCP lors d'une prochaine assemblée générale extraordinaire pour offrir à chacun des administrateurs la possibilité de recevoir un pouvoir.

Le président propose enfin d'engager l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2016
2. Déroulement des activités de la Société depuis le dernier conseil d'administration
3. Projet de rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire sur l'activité de la Société et les opérations de l'exercice 2016
4. Projet de rapport d'activité de la concession régionale pour l'année 2016
5. Bilan annuel du contrat d'objectifs Région/SCP
6. Projet de comptes et bilan de l'exercice 2016
7. Programmes 2017 de rénovation et d'investissement pour les opérations accompagnant la rénovation
8. Création d'une succursale de la SCP au Maroc et Cameroun
9. Appels d'offres et marchés
10. Bilan social
11. Orientations du plan de communication et organisation du 60ème anniversaire de la société
12. Questions diverses

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2016

M. Vitel indique que le projet de procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration, tenue le 8 décembre, avait été adressé aux administrateurs le 13 février dernier en même temps que le dossier du conseil. Ce projet de procès-verbal n'a fait l'objet d'aucune demande écrite de modification.

Aucune observation ou remarque n'étant présentée en séance, le conseil d'administration approuve définitivement le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2016.

II. DEROULEMENT DES ACTIVITES DE LA SOCIETE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Vitel rappelle que ce point d'ordre du jour a pour objet d'informer les membres du conseil des faits marquants du service de l'eau et des activités de la Société survenus depuis le dernier conseil d'administration.

En préambule, il évoque le chantier de rénovation de l'Aqueduc de Saint-Bachi qui a démarré depuis plusieurs semaines sur la commune de Jouques. Une visite de ce chantier qui constitue une formidable vitrine de l'expertise et du savoir-faire en ingénierie de la SCP a été organisée le 24 mars dernier. Une centaine de participants, élus, clients, partenaires et médias y ont assisté. Il ajoute qu'organiser ce type de manifestation chaque fois qu'un chantier s'y prête est important : cela permet de faire prendre conscience, au public, de l'ampleur des programmes de rénovation à conduire sur le patrimoine de la concession régionale.

Il évoque ensuite le Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) à 10 ans de la société qui est en cours d'élaboration et fait l'objet d'échanges tripartites entre la Région, la SCP et chacun des départements actionnaires. L'objectif est d'aboutir d'ici l'automne avec une présentation de ce plan lors d'une des réunions du conseil d'administration du second semestre. Il note sur ce sujet que le stress hydrique engendré par le changement climatique se fait déjà sentir et entraîne une prise de conscience accélérée de la part des professionnels sur la nécessité impérieuse de l'irrigation ce qui n'était pas encore forcément le cas il y a encore deux ou trois ans. Des discussions ont été engagées avec la profession viticole concernant les modalités de sa participation aux futurs aménagements agricoles. Il ajoute que le savoir-faire exceptionnel de la SCP, notamment sa capacité à concevoir des systèmes d'irrigation pointus et performants « clé en main » est une chance : il faut accélérer le développement de cette activité.

Il évoque ensuite deux dossiers qui seront à l'ordre du jour du conseil d'administration du mois de juin :

- le projet de création d'une société dédiée pour porter le développement de « Providence » avance dans de bonnes conditions. Les statuts pourront être proposés au mois de juin.
- Les discussions en cours avec la Ville d'Aix au sujet du déplacement de l'usine de potabilisation de Saint-Eutrope avancent. Le Président indique qu'il a rencontré Maryse Joissains il y a quelques mois à ce sujet et rappelle que le point de départ de cette affaire est l'intérêt que porte la Ville d'Aix à un terrain qui appartient au patrimoine de la concession régionale sur la route des Alpes. Ce terrain se trouve en effet parfaitement adapté au projet de relocalisation de l'usine de potabilisation de la ville. Dans le cadre des discussions, il est apparu opportun d'élargir la négociation aux conditions générales de fourniture d'eau particulièrement avantageuses dont bénéficie la Ville d'Aix depuis près d'un siècle et demi. Une partie importante des volumes qu'elle consomme l'est en effet à titre gratuit. Cette gratuité n'est plus justifiée au plan économique et paraît de plus en plus fragile au plan juridique. Les bases d'un accord ont été trouvées entre les services de la Ville et la direction de la Société, sur le principe d'un rachat de la gratuité par le biais de cessions foncières et d'une soulte financière. L'aboutissement de ce dossier reste néanmoins conditionné à sa présentation au conseil municipal d'Aix-en-Provence, qui pourrait intervenir en mai. Il s'agit de négociations délicates.

A l'issue de cette présentation, **M. Vergobbi** prend la parole et évoque l'activité du service de l'eau marquée par plusieurs événements survenus en début d'année :

- A la fin du mois de janvier :
 - o sur la commune de Bouc-Bel-Air des émanations gazeuses odorantes ont été constatées dans le réseau et aux postes d'eaux brutes domestiques de plusieurs clients pendant un week-end. Cet incident, sans conséquence sanitaire, dont la presse s'est fait l'écho, s'est produit suite à la réparation d'une casse sur un tuyau en acier. La situation est très vite revenue à la normale.
 - o un camion transportant des matières dangereuses s'est renversé dans le périmètre de protection rapprochée de la retenue de Saint-Cassien. Cet incident n'a pas eu de conséquences sur cette ressource importante pour l'alimentation de nos réseaux.

En février le canal EDF a été pollué à deux reprises : la première fois par le largage d'une eau chargée provenant d'une ancienne mine, la seconde par des rejets de Bromate par l'usine Arkéma qui ont également contaminé la nappe de Durance. Ces deux incidents ont nécessité un pilotage serré des prélèvements sur les prises à l'aval pour éviter d'introduire cette pollution dans les réseaux de distribution SCP. Des distributions d'eau en bouteille sont d'ailleurs toujours en cours sur le secteur.

Il évoque ensuite les travaux de maintenance qui sont effectués à un rythme soutenu pour préparer la campagne d'irrigation et ainsi garantir ou améliorer la performance des ouvrages qui ont été très sollicités l'an dernier.

Concernant les conditions climatiques, la pluviométrie cumulée à ce jour est conforme à la moyenne (Annexe 1). Les précipitations ont été particulièrement importantes au mois de novembre et les réserves du Verdon atteignent un niveau satisfaisant. En revanche, les ressources locales, notamment dans le Var, ne devraient être que partiellement reconstituées ce qui laisse présager une mobilisation relativement forte des ouvrages SCP durant les prochains mois. Les collectivités anticipent la situation, à titre d'exemple il cite le démarrage du remplissage du barrage de la Verne par le SIDECM.

Les livraisons d'eau effectuées auprès des différents segments de la clientèle sont en baisse par rapport à 2016, mais restent supérieures à la moyenne des années antérieures :

- Les perspectives de livraison d'eau industrielle sur les prochains mois sont en légère baisse compte tenu de grosses opérations de maintenance chez plusieurs clients, dont la raffinerie Total de la Mède en arrêt complet pour transformation.
- Sur le plan contractuel, on note :
 - o la reconduction des contrats urbains des communes de Rousset et de Peynier, malgré les velléités de ces communes de mobiliser directement la nappe des Puits de L'Arc par forage. La pertinence de cette idée est d'ailleurs contestée par rapport à une alimentation directe par le canal de Provence. La nappe des Puits de L'Arc est en effet considérée comme une réserve patrimoniale qui doit être conservée pour les besoins à très long terme.
 - o la signature d'un nouveau contrat d'eau potable sur la commune de la Seyne, qui sera désormais alimentée à 100 % par la société. Ce nouveau contrat va permettre à TPM de respecter les engagements pris vis-à-vis de l'Agence de l'Eau par rapport à la réduction des prélèvements dans la réserve de Carcès.

Sur l'invitation du directeur général, **M. Reig** prend la parole et explique que les montants des programmes d'investissements et de rénovation ont été réactualisés par rapport au budget d'origine présenté en décembre.

En effet, au moment où le budget a été établi, il était envisagé que l'achat de la DREAL se fasse début 2017, or, cet achat s'est concrétisé en toute fin d'année 2016 ce qui a entraîné l'actualisation des dépenses d'exercice 2016 et par conséquent celles des dépenses d'investissements 2017.

Concernant les dépenses de rénovation, les réponses à quelques appels d'offres lancés par la SCP ont été sensiblement plus basses que nos estimations. En conséquence, la prévision de dépenses de rénovation est inférieure de l'ordre de 2,3 millions par rapport à ce qui avait été présenté au budget. S'agissant cependant de travaux délicats, de nouveaux ajustements sont susceptibles d'intervenir.

Le directeur général adjoint fait ensuite un point sur l'état d'avancement des programmes d'investissements et de rénovation, à la mi-février (Annexe 2) :

- La réalisation du programme d'investissement, est en avance (21 % au lieu de 17 %) par rapport aux prévisions prorata temporis. Ceci s'explique par l'achèvement d'un certain nombre d'ouvrages que la SCP souhaite mettre en service au plus vite, avant la campagne d'irrigation. A titre d'exemple, il cite les réseaux d'irrigation de Velaux, Brégançon, Rustrel, Vaugines, Cucuron 2^{ème} phase mais aussi quatre microcentrales en voie d'achèvement dans le département du Var qui viendront augmenter le productible énergétique de la société.
- Il souligne également l'existence de nombreuses études en cours de réalisation à la direction de l'ingénierie telles que :
 - des études d'avant-projets portant sur l'aménagement du plateau de Valensole en lien avec le département, la chambre d'agriculture, et le syndicat d'aménagement,
 - l'aménagement de Zones Agricoles Protégées (ZAP) sur les communes de Rognac et de Cuges-les-Pins.
 - l'achèvement des aménagements sur les communes de Pourrières et de Pourcieux où la demande en eau des viticulteurs est extrêmement importante.
 - la réalisation d'un avant-projet extrêmement important de plus de 1000 hectares, sur la commune de Pierrefeu.
 - la fin des études de niveau projet sur le secteur de l'Armande.
 - la fin de la première phase d'études d'avant-projet du secteur d'Apt Sud.
 - la révision des schémas d'aménagement hydraulique du « Haut-Var Nord-Ouest » et du « Sud Luberon Est ».
 - le lancement d'une enquête publique sur le Val de Durance dans le cadre de la nouvelle réglementation environnementale.

M. Gehant intervient pour demander une estimation de la date de mise en service du projet d'aménagement du plateau de Valensole. Il s'agit d'un projet important sur le plan agricole et touristique sur lequel il est souvent interrogé.

M. Reig répond qu'il est difficile de répondre à cette question. L'une des difficultés concerne le montage financier de ce projet. Rapprocher les ouvrages SCP des parcelles à irriguer sur le plateau est très coûteux. Pour pallier cette difficulté, plusieurs solutions sont à l'étude telles que modifier la philosophie d'aménagement de la SCP en envisageant la possibilité de ne pas aller au centre des parcelles et en demandant aux agriculteurs de faire l'effort de se raccorder aux infrastructures ou trouver de nouvelles recettes, un projet de pompage-turbinage par exemple est possible dans le cadre de l'aménagement du plateau. En conclusion, on peut espérer qu'une première tranche, définie de concert avec le SIVOM, le département et la profession agricole, soit exécutée dans les cinq ans qui viennent.

M. Gehant demande si des actions plus politiques peuvent être envisagées, notamment pour obtenir l'appui DLVA, et permettre de déployer ces nouveaux réseaux le plus rapidement possible sur ce territoire. C'est un véritable enjeu pour les Alpes de Haute-Provence.

M. Ventre partage les préoccupations agricoles et touristiques développées par David Géhant. Il souligne toutefois que l'intérêt premier des collectivités est la satisfaction des besoins en eau potable des populations. C'est un sujet sur lequel on pourra discuter de façon constructive avec le Département et la DLVA.

M. Reig confirme que la SCP dispose de plusieurs outils et arguments pour inviter la DLVA à travailler avec elle. Le plan pluriannuel d'investissement par exemple va permettre au département de se rapprocher de la DLVA pour lui faire comprendre qu'il y a un intérêt général dans le développement d'aménagements multi-usages. On peut donc espérer par ce biais convaincre la DLVA de participer financièrement à cette opération. Une réunion avec le nouvel élu chargé de l'eau à la DLVA est programmée prochainement à la SCP.

Il reprend son exposé et évoque les dépenses de rénovation de l'exercice qui sont un peu inférieures à celles projetées. 2017 est la dernière année du plan quinquennal dont le montant prévisionnel est de 135 millions d'euros. Aujourd'hui, l'avancement de ce plan situe celui-ci un peu en dessous de 135 millions en termes d'atterrissage.

M. Vergobbi reprend la parole pour exposer l'activité du secteur concurrentiel. Il précise que le plan de cette présentation a évolué pour correspondre au nouveau découpage des activités qui résulte de CAP 2020 et qui distingue l'ingénierie et les services en Région. En ce qui concerne les activités d'ingénierie hors laboratoires, il indique que ce sont près de 580 000 euros de commandes qui ont été enregistrés en France métropolitaine depuis le début de l'année. Il cite notamment des contrats avec :

- la communauté d'agglomération du pays de Lérins, remporté suite à un appel à projets lancé par l'agence de l'eau, dans le domaine de la prévention des inondations.
- le parc naturel régional des Alpilles pour l'animation des Plans intercommunaux de débroussaillage et d'aménagements forestiers (PIDAF).
- le syndicat des trois Rivières pour une étude de faisabilité sur le potentiel hydroélectrique des ressources hydrauliques gérées par celui-ci en Ardèche.

La SCP enregistre également une forte activité outre-mer, essentiellement à l'île de la Réunion, où plus de 700 000 € de commandes ont été enregistrées depuis le début de l'année, soit presque deux tiers de l'objectif annuel. Plusieurs projets ont été remportés pour

le compte du département, de la SAFIR, une petite société d'aménagement régional locale, et de la commune de Sainte-Marie. On peut noter la forte activité de la société outre-mer en matière de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des STEP, ce qui est paradoxal, puisqu'elle n'arrive pas à se positionner sur ces marchés dans notre région.

A l'international, l'ingénierie d'étude enregistre 670 000 € de commandes depuis le début de l'année en ligne avec les objectifs. Les prises de commandes significatives concernent :

- la signature d'un marché d'un montant de 410 000 € avec le Ministère de l'Agriculture tunisien pour l'établissement d'un plan directeur de modernisation des petits périmètres irrigués de la Basse Vallée de la Medjerda et du canal de Larroussia,
- le renouvellement pour la troisième année consécutive d'un marché à bons de commande dans le domaine de l'irrigation pour le compte de l'Agence Française de Développement (AFD). Ce contrat, qui représente une enveloppe de 200 000 €, prévoit des expertises d'appui et de conseil à l'AFD.

En complément de l'activité d'ingénierie d'études, maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage, réalisée en majeure partie pour le compte des Etats ou d'organismes et collectivités publiques, la SCP développe depuis deux-trois ans une activité de conseil et de montage de projets clé en main en conception-réalisation pour des opérateurs privés. La Société a signé un contrat important portant sur l'aménagement d'un périmètre irrigué de 1000 hectares de canne à sucre pour le compte de la SOSUCAM filiale du groupe français SOMDIA. C'est un contrat qui atteindra globalement 4,7 millions d'euros, la tranche engagée représente 1,8 millions d'euros ce qui montre la capacité de la société à conduire des projets clés en main à la fois dans notre région mais aussi à l'international.

Le directeur général commente ensuite les services de la SCP en Région :

- Le chiffre d'affaires des « solutions pour l'eau » est en ligne avec le budget : l'activité des comptoirs du matériel est en accélération depuis début mars et les volumes de commande de projets clés en main sont en croissance avec un marché d'irrigation de la vigne qui reste très dynamique. Il s'agit d'un secteur très concurrentiel sur lequel la SCP mise beaucoup sur sa capacité à se démarquer de la concurrence grâce aux services qu'elle propose en matière d'accompagnement et de pilotage de l'irrigation. Il cite quelques opérations significatives en cours dans le Var sur les domaines des Demoiselles et de Marchandise, sans oublier une grosse opération d'irrigation de chênes truffiers sur le domaine de l'Arbitelle.
- Concernant les laboratoires, le Laboratoire Géotechnique et Béton et le Laboratoire de Mesures Hydrauliques travaillent au maximum de leurs capacités. Les bancs d'essai du LMH sont d'ailleurs réservés jusqu'à la fin du mois de juin. Le Laboratoire d'Analyse des Eaux connaît plus de difficultés et un recentrage de l'activité sur les prestations les plus rentables est en cours. Suite à un audit, la certification COFRAC a été renouvelée.

M. Vergobbi évoque ensuite deux dossiers en particulier :

- Le premier concerne le dossier de demande de concession hydroélectrique sur le torrent du Gâ dans les Hautes-Alpes, que la SCP a été autorisée à déposer en partenariat avec l'entreprise SEHRY. Il s'avère que l'hydrologie du torrent est très inférieure (de l'ordre de 20 %) à ce qui avait été indiqué dans l'appel d'offres ce qui remet en cause la rentabilité du projet. Considérant qu'il y avait là une erreur de la part de l'État, dans la mesure où il existait des relevés en ce sens qui remontent à plus d'une vingtaine d'années, la SCP a

demandé aux services de l'État, depuis un an environ, de pouvoir apporter des aménagements au projet pour retrouver la rentabilité et la robustesse économique de la proposition initiale. Ont notamment été proposés une réduction des débits maintenus dans le torrent (tout en restant très au-dessus des débits minimum imposés par la législation sur les débits réservés) et un allongement de 40 à 50 ans de la concession. Or, l'État vient de confirmer qu'il refusait ces propositions. La SCP devrait donc engager, avec son partenaire SEHRY, une démarche de demande d'indemnisation pour les frais d'étude déjà engagés, tout en cherchant en parallèle à relancer le projet dans un cadre différent : en effet, la baisse du productible de la microcentrale fait que celle-ci pourrait se trouver en dessous de la limite séparant les dossiers de « concessions d'État » de ceux relevant d'« autorisations » instruites au plan local.

- Le second concerne le dossier « Providence », du nom de l'appareil de potabilisation autonome en énergie parfaitement adapté aux communautés rurales des pays en voie de développement dans lesquels on vise 2 cibles : urbaine d'une part, pour des particuliers, des dispensaires ou des hôtels qui ont des doutes sur la qualité de l'eau potable fournie par le réseau public de distribution et veulent sécuriser leur alimentation, rurale d'autre part dans des villages qui n'ont pas de réseau d'eau potable. Comme indiqué lors du conseil d'administration du mois d'octobre, le projet de création d'une société « Ohsun » dédiée à la conduite de ce projet est en cours. Cette société serait dotée d'un capital de 500 000 euros porté à hauteur de 60 % par la SCP et 20 % par chacun de ses deux partenaires techniques, la société UV Germe basée dans le Sud-Ouest de la France, spécialisée dans le traitement par ultraviolet de l'eau et la société MIOS implantée sur le pôle des Milles, qui accompagne la SCP sur tous les aspects liés au suivi et au contrôle à distance des installations. Le directeur général souligne que le fait que ces deux entreprises soient prêtes à accompagner la SCP dans le montage de ce projet atteste de sa crédibilité. Il espère soumettre formellement les statuts de cette nouvelle société au conseil d'administration du mois de juin.

M. Hubaud revient sur le sujet du torrent du Gâ et demande si celui-ci est définitivement abandonné.

M. Vergobbi précise que le souhait de la SCP est de réactiver le projet dans un cadre un peu différent. Bien entendu la demande d'indemnisation déposée serait retirée, dans l'éventualité où le projet serait réactivé.

M. Hubaud demande à être tenu informé.

M. Vergobbi ajoute que le fait de passer d'un projet de concession d'État à un projet d'autorisation pourrait s'avérer plus intéressant et motivant pour les Collectivités locales qui percevraient alors l'essentiel des redevances.

Il revient ensuite sur la problématique de la ville d'Aix évoquée par le président Vitel lors de son intervention préliminaire. Il rappelle que le point de départ de cette affaire est le fait que la ville souhaite déplacer l'usine de potabilisation de Saint-Eutrope, proche du centre-ville, pour pouvoir y mener une opération d'urbanisme. La SCP est propriétaire d'un terrain de 5 ha, dit de l'Aubère, remarquablement bien placé pour l'accueil de l'usine projetée par la ville. Des discussions ont été engagées à ce sujet depuis plus de 18 mois, mais un désaccord est rapidement apparu sur l'évaluation du terrain que la ville a souhaité acquérir au prix d'un terrain agricole, catégorie foncière à laquelle il est rattaché actuellement. La

SCP a contesté cette position en faisant valoir qu'une proposition d'achat de ce terrain au prix d'un terrain agricole, alors qu'il est idéalement situé, pour l'aménager et permettre à la commune de libérer le site de Saint-Eutrope qui sera alors fortement valorisé, ne constituait pas un accord équilibré. La négociation a donc été élargie au problème des volumes qui alimentent gratuitement la ville d'Aix en Provence. Il rappelle brièvement l'historique de cette situation qui pose aujourd'hui question sur le plan juridique. A ce jour, après des discussions longues et difficiles, un accord global est en passe d'être trouvé sous la forme du versement d'une indemnité à la ville d'Aix-en-Provence en contrepartie de l'arrêt de cette gratuité. Il s'agit d'enjeux importants au plan financier puisque cet accord ferait passer la redevance de la ville d'Aix-en-Provence d'environ six cent mille euros aujourd'hui à 2 M€ sur Saint-Eutrope. L'indemnité versée à la Ville serait de 19 millions d'euros qui seraient couverts pour partie par de la valorisation de foncier (dont la vente du terrain de l'Aubère) et pour partie par une soulte financière versée par la SCP d'un peu moins de 15 millions d'euros.

Le directeur général termine en indiquant que l'on reviendra sur ce dossier lors du conseil d'administration du mois de juin si le conseil municipal de la ville d'Aix valide ce projet d'accord.

M. Géhant demande comment s'explique la baisse des livraisons qu'il a constaté à la lecture du rapport ?

M. Vergobbi précise que les chiffres de livraison d'eau mentionnés dans le rapport sont comparés à ceux de l'année 2016 qui a été exceptionnelle. Les volumes restent supérieurs à ceux des années précédentes.

M. Reig ajoute que les pluies du mois de novembre 2016 ont aussi contribué à recharger les nappes locales notamment sur le Var Ouest.

Mme Leblond revient sur les incidents d'exploitation évoqués par le directeur général en tout début de présentation et rappelle que des exercices de crise sont réalisés très régulièrement à la SCP. Ces exercices prennent du temps, peuvent être compliqués dans la gestion du quotidien, mais c'est lorsqu'il y a des accidents comme ceux évoqués que l'on se rend compte à quel point ils sont indispensables. Ils permettent aux services et aux équipes concernées de savoir comment réagir ; le résultat est que le savoir-faire et le professionnalisme de la SCP sont unanimement reconnus par les professionnels en face de nous.

M. Vergobbi le confirme.

Au terme de cet exposé et plus personne ne demandant la parole, le conseil prend acte des informations qui viennent de lui être présentées

III. PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET LES OPERATIONS DE L'EXERCICE 2016

M. Vitel rappelle qu'en application de la loi sur les sociétés anonymes, le conseil d'administration doit établir et soumettre aux actionnaires un rapport sur l'activité de la société pendant l'exercice écoulé. C'est l'objet du document qui a été transmis avec le

dossier. Avant de passer la parole au directeur général, le Président évoque trois faits particulièrement marquants de l'année 2016 qui méritent d'être soulignés :

- l'engagement du chantier de rénovation du barrage de Bimont remarquable par son ampleur, sa complexité et la diversité des savoir-faire qu'il mobilise.
- l'achèvement des travaux de la liaison Vidauban/Sainte-Maxime. Leur inauguration est prévue cet automne.
- le lancement du projet d'entreprise CAP 2020 avec des avancées déjà obtenues dans plusieurs domaines clés : le management par projet, la rénovation du centre de télégestion, la modernisation des logiciels de gestion et des résultats très probants en terme d'action commerciale.

Avant de passer la parole au directeur général, le président remercie les collaborateurs pour leur engagement.

M. Vergobbi évoque l'activité des concessions qui constitue le cœur d'activité de la SCP et représente 90 % de son chiffre d'affaires. Il détaille le nombre de postes de livraison d'eau, environ 63 000 au total, par segments de clientèle (cf. Annexe 3). Ce nombre de poste progresse à un rythme annuel de l'ordre de 1 %. Il précise que l'offre contractuelle de la SCP permet d'avoir une très bonne connaissance des différents usages de l'eau et des différents types de clientèle desservis.

En 2016, ce sont près de 216 millions de m³ qui ont été distribués ce qui correspond au record de 2007. Ce record est néanmoins à relativiser, les réseaux et points de desserte de la SCP ayant progressé depuis cette date au rythme annuel de 1 %.

Ce volume analysé par segment de clientèle (cf. annexe 4) permet de constater que les collectivités consomment 66.6 millions de m³ d'eau, auxquels il faut ajouter la majeure partie des volumes identifiés sous l'étiquette « transport et divers », soit 29,6 millions de mètres cubes. On peut également constater que l'agriculture (47.4 millions de m³) est loin d'être la plus grande consommatrice d'eau en raison des techniques d'irrigation développées dans notre région pour optimiser la ressource, les particuliers représentent quant à eux une consommation de 27.1 millions de mètres cubes.

M. Vitel demande si la SCP livre de l'eau potable aux collectivités.

M. Vergobbi répond que la SCP livre de l'eau brute à potabiliser, mais que dans une moindre mesure, elle livre aussi de l'eau déjà potabilisée à quelques collectivités. Il cite l'exemple des villes de Bandol ou d'Ollioules.

Reprenant sa présentation il indique que les clients desservis peuvent également être analysés en termes de recettes (cf. annexe 5), on remarque alors que :

- l'agriculture (21 % des volumes délivrés) ne représente que 8,7 % des recettes ce qui est la traduction de l'effort de solidarité fait dans le modèle économique de la Société à l'égard du monde agricole. Ces chiffres permettent de comprendre toute la difficulté du montage financier des projets agricoles.
- les particuliers (12 % des volumes consommés) comptent pour 27 % des recettes et compensent une partie très importante de l'effort fait vis-à-vis des agriculteurs,
- les collectivités (31 % des volumes consommés) représentent 32 % des recettes,

- les industries et entreprises non agricoles (22 % des volumes consommés) représentent 27 % des recettes.

En ce qui concerne les faits marquants survenus dans l'activité de la concession, on peut noter :

- Dans le Var :
 - o l'achèvement des travaux de la liaison Vidauban/Sainte-Maxime, dans le respect des délais et des budgets.
 - o la forte mobilisation des ressources SCP notamment sur le Var littoral avec 6 millions de m³ supplémentaires en raison notamment du remplissage du barrage de La Verne et de l'augmentation des volumes mobilisés par l'Ouest toulonnais.
 - o la réalisation d'un schéma d'aménagement portant sur la desserte des zones agricoles de la commune de Pierrefeu dans le Var, en réponse aux demandes de la commune et de la profession viticole.
 - o la poursuite des études sur le schéma d'aménagement du Haut Var nord-ouest dont le plan de financement va être difficile à monter. Il s'agit en effet de cultures dont la valeur ajoutée à l'hectare est relativement faible, à la différence des secteurs viticoles.
 - o le démarrage d'un AVP sur le secteur de Toulon Ouest pour la réalisation d'une interconnexion entre les deux grandes adductions Nord et Sud, afin d'être en situation de répondre à l'évolution des débits transités et pour garantir une meilleure continuité du service de l'eau.
- Dans les Bouches-du-Rhône :
 - o les opérations préliminaires à la rénovation du barrage de Bimont, avec la rénovation du Siphon de l'arc et la réalisation du By-pass de Bimont.
 - o la poursuite de l'aménagement de l'Arbois Velaux pour l'aménagement de la plaine agricole, dans le cadre d'un projet de ZAP.
 - o le renforcement du réseau de la Trevaresse qui a été fortement sollicité ces dernières années.
 - o la poursuite des études sur l'aménagement de Cuges-les-pins, qui est un projet multi-usages.
- Dans les Alpes de Haute-Provence :
 - o la mise en service de la nouvelle station de pompage de la Brillanne avec une nouvelle prise d'eau dans le canal de Manosque.
 - o la poursuite de la rénovation des réseaux de Manosque.
 - o la poursuite des études de l'opération AEP Val de Durance qui consiste à faire remonter l'eau du Verdon pour sécuriser l'alimentation de la ville de Manosque et des communes environnantes. Les incidents liés à des pollutions accidentelles évoqués en début de réunion illustrent la fragilité de l'alimentation actuelle de ces communes.

- Dans le Vaucluse :
 - o la très forte mobilisation des ouvrages +20 % en 2016 après une croissance de 40 % des volumes desservis en 2015, ce qui oblige la SCP à accélérer les aménagements et à les renforcer.
 - o la mise en service de la première phase de l'opération Vaugines-Cucuron et la poursuite des études d'extension des réseaux du Sud Luberon, dans le cadre de l'enveloppe d'investissement de 40 millions € sur dix ans négociée à l'occasion de la fusion des concessions.
 - o la réalisation du schéma d'aménagement du Haut Calavon qui est très déficitaire en eau. Emmener l'eau de nos réseaux serait extrêmement coûteux et compliqué, les réflexions portent donc sur la mise en place combinée de retenues collinaires et de la réutilisation des eaux usées, un projet innovant qui est en cours de réflexion.

M. Vergobbi commente ensuite les activités du secteur concurrentiel et évoque :

- La reconduction en 2016 du Contrat d'affermage avec le SIIRF, pour la région de Forcalquier avec une rémunération qui a été revue à la hausse. C'est un contrat qui était très déficitaire.
- L'activité Solution pour l'Eau, qui consolide sa croissance (+ 2,2 %) : les ventes de marchandises au comptoir sont en augmentation, l'activité « traitement de l'eau » est en forte progression et le marché de l'irrigation à la parcelle est également très porteur avec une demande d'irrigation de la vigne croissante. En ce domaine, la capacité de la SCP à proposer des outils de pilotage de l'irrigation très pointus est un véritable atout. Les actions menées pour développer des partenariats avec les filières agricoles et les coopératives démontrent toute leur pertinence.
- L'activité du pôle laboratoire est en progression :
 - o l'activité du laboratoire des mesures hydrauliques poursuit sa croissance malgré l'indisponibilité des lignes d'essais pendant les travaux de rénovation sur le Siphon de l'Arc. Aujourd'hui le chiffre d'affaires de cette activité, qui s'élevait à environ 100 000 € il y a 5-6 ans, représente près de 500 000 €. Il s'agit d'un marché de niche puisque le LMH est un des seuls laboratoires à pouvoir faire des essais sur des équipements de gros diamètres.
 - o le laboratoire géotechnique des bétons consolide son activité en lien avec la reprise du BTP
 - o une réflexion est engagée sur le positionnement du LAE qui fait face à la concurrence de très grands laboratoires. qui proposent des prix très inférieurs à ceux de la SCP.
- L'ingénierie :
 - o En France métropolitaine, l'activité a généré en 2016 un chiffre d'affaire de 1.8 Millions d'Euros, en croissance de 40 %. Cette croissance est portée par les activités phares de la société que sont les prestations pour le compte des associations syndicales, la prévention des inondations (principalement dans les Alpes Maritimes et le Var), l'expertise technique règlementaire des barrages mais elle concerne aussi d'autres champs de compétence tels que la rénovation des ouvrages, la gestion des forêts, la réutilisation des eaux usées. C'est enfin l'hydroélectricité en France métropolitaine, avec le GIE d'Eyguières, constitué avec l'Asco des Arrosants de Crau pour lequel les démarches administratives se poursuivent pour un démarrage des travaux l'an prochain.

Un nouveau GIE est également en cours de constitution avec l'association syndicale de Canal de Manosque pour la construction d'une microcentrale sur le torrent du Largue.

- A l'Outre-mer et à l'international, l'activité est également en croissance de 16 % passant de 2 millions à 2,7 millions d'€. L'activité de l'agence basée à la Réunion génère un chiffre d'affaires supérieur à 600 000 €. Six agents de la Société du Canal de la Provence sont en poste sur l'île.
- Au Maghreb, on note l'ouverture d'une agence en Tunisie où sont basés un cadre expatrié et un volontaire international en entreprise (VIE), ce qui a permis de conforter la présence de la société dans ce pays où l'activité est en forte croissance depuis quelques années. La SCP est titulaire de quatre contrats importants financés par la banque allemande KfW.
- En Afrique de l'Ouest, l'ouverture d'une agence au Sénégal, où sont basés un cadre expatrié et deux VIE pour développer l'activité dans le pays auprès d'acteurs publics et privés, tels que la Société des Aménagements des Eaux du Détroit (SAED), l'Office du Lac de Guiers (OLAG), ou de grands domaines agricoles. Cette activité d'appui à l'irrigation des grands domaines agricoles se développe au Sénégal mais également dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest (Ghana, Cote d'Ivoire et Cameroun).
- En Asie, l'ouverture d'un bureau au Vietnam, avec un cadre expatrié, permet un développement soutenu en lien avec l'Agence Française de Développement.
- Aux Caraïbes, l'activité de la SCP se poursuit en Haïti. Un ingénieur expatrié dans le cadre d'un partenariat avec le bureau d'études local Génie Conseil, sera rejoint par un VIE début 2017.

Le directeur général ajoute ensuite quelques mots sur la responsabilité sociétale de l'entreprise et la modernisation de la société. Il y a quelques axes forts de développement à l'heure actuelle en termes de recherche innovation et d'économie de la connaissance : utilisation des nouvelles technologies en pilotage de l'irrigation, valorisation du potentiel de production électrique de la SCP par pompage turbinage pour essayer de trouver de nouvelles recettes en lien avec le projet régional « Flex Greed » qui comprend également la valorisation et la mise en place de panneaux solaire. Toute une série de projets sur l'optimisation de l'exploitation de nos ouvrages, la détection des fuites par moyen aérien, la réutilisation des eaux usées et les agrosystèmes durables (en lien par avec le colloque qui s'est tenu en fin d'année à la SCP sur l'agro-écologie et l'irrigation) sont également en cours de développement.

Dans le domaine des manifestations ou de la communication, deux éléments forts :

- la mise en service du nouveau centre de télégestion grâce auquel la SCP dispose désormais d'une vitrine qui lui permet de pleinement valoriser ses logiciels de pilotage et de régulation qui ont d'excellentes perspectives de commercialisation à l'international.
- le lancement des travaux de modernisation de Bimont : Il s'agit d'une opération, complexe en raison de son ampleur et qui nécessite un accompagnement tout particulier en matière de communication en raison de la proximité immédiate de l'ouvrage avec des zones très urbanisées.

Un autre élément fort est la triple certification ISO 9001 (qualité), ISO 14 001 (environnement) et OHSAS 18 001 (santé sécurité au travail) obtenue par la SCP qui est par

ailleurs la première entreprise du service de l'eau à être certifiée sur les deux premiers labels suivant le nouveau référentiel AFNOR 2015.

En termes de ressources humaines, on peut évoquer l'accord de management des ressources humaines qui porte sur la gestion prévisionnelle des carrières, la formation, la diversité, et la qualité de vie au travail. Cet accord répond à la volonté du législateur de mettre plus de transversalité dans la gestion des ressources humaines sur toutes les thématiques qui doivent faire l'objet de négociations régulières.

C'est enfin le lancement du projet d'entreprise Cap 2020 qui a beaucoup occupé l'entreprise en 2016, et dont on enregistre déjà les résultats.

A l'issue de cette présentation, **M. Géhant** revient sur le principe de solidarité vis-à-vis du monde agricole qui se traduit dans la tarification de la SCP par le fait que 21 % des volumes consommés par les agriculteurs ne représentent 10 % des recettes. Il demande si ce principe de solidarité s'applique de la même manière pour tous les types de cultures : il existe en effet aujourd'hui des cultures dont la valeur ajoutée est très différente. Il serait intéressant d'analyser les chiffres en mettant les recettes perçues par type de contrat en fonction des investissements et des coûts de fonctionnement des réseaux. Cette analyse-là permettrait de mieux comprendre les efforts faits par la société.

M. Vergobbi répond à la première partie question qui ouvre sur les échanges en cours sur la contribution de la viticulture à la couverture des projets d'irrigation. La tarification de la SCP est effectivement indépendante de la nature des cultures pratiquées. L'une des questions que nous posons actuellement est de savoir s'il est légitime de maintenir cette règle, alors que la valeur ajoutée de la viticulture par exemple est sans commune mesure avec celle d'autres types de spéculations. La SCP suggère actuellement l'idée que certaines filières agricoles à haute valeur ajoutée puissent apporter une contribution complémentaire aux projets d'investissements afin de leur permettre de voir le jour. En revanche, la SCP ne souhaite pas entrer dans un modèle où la tarification serait liée aux spéculations agricoles parce que cela impliquerait un suivi administratif et technique, notamment de contrôle, extrêmement lourd. Voilà l'esprit des échanges en cours à l'heure actuelle avec l'interprofession.

La réponse à la seconde partie de la question qui concerne les coûts, est beaucoup plus délicate parce que les réseaux SCP sont fondamentalement multi-usages. Les coûts d'investissements ne peuvent pas de ce fait être affectés à tel ou tel usage. Pour apporter une réponse, il faudrait utiliser un modèle d'analyse plus sophistiqué dont on dispose d'ailleurs puisqu'il s'agit de réflexions très approfondies sur la tarification de l'eau qui ont été conduites dans les années 60 à l'époque de la création de la SCP. Il est vrai que cette analyse pourrait être faite à posteriori par référence à cette base de tarification. C'est un travail qui serait extrêmement lourd mais qui pourrait être intéressant.

M. Reig ajoute que nulle part dans le monde, il n'y a de tarifications de l'eau à la culture, exception faite des certains endroits qui pratiquent la mono culture. Il cite l'exemple des grandes orangeries d'Agadir où il existe une tarification du prix de l'eau qui ne s'applique qu'à cette culture.

L'ouvrage canal de Provence est multi-usages et cette solidarité s'exerce dans tous les sens. L'ouvrage a été dimensionné pour satisfaire tous les besoins, or les besoins agricoles en pointe sont extrêmement importants. Par ricochet, le dimensionnement de ces ouvrages, qui

permet d'amener beaucoup de débit et de volume, bénéficie à tous les segments de clientèle hors les saisons de pointes agricoles. L'agriculture bénéficie en retour des avantages d'un réseau multi-usages, c'est-à-dire de la continuité de service.

Il souligne enfin le fait que le rabais pratiqué pour l'agriculture vis-à-vis de l'arrosage est de l'ordre de 60 %. Cela représente une somme de 13 millions d'euros de solidarité qui est renvoyé par la société vers le monde agricole. Cette somme s'approche des efforts faits par les collectivités pour le développement de l'agriculture de la Région.

L'analyse des coûts affectés à chacun des usages serait compliquée. Des théoriciens pourraient se pencher sur le sujet mais la SCP se situe plutôt dans une approche pratique.

M. Gehant est persuadé que grâce à ses ressources internes extrêmement compétentes, la société du canal de Provence est en capacité de faire cette analyse.

M Vergobbi précise que l'on sait que les investissements dans le domaine de l'eau sont de l'ordre de 10 à 15 000 € l'hectare, pour des recettes agricoles qui sont de l'ordre de 300 à 400 € suivant les cultures. Les frais annuels d'exploitation de ces ouvrages sont de l'ordre de 100 à 200 € ce qui fait qu'il ne reste qu'une faible marge pour couvrir l'investissement.

M. Gehant demande si ce qu'il reste suffit à couvrir l'investissement

M Vergobbi répond négativement, c'est bien la solidarité entre les usages qui permet de faire ces investissements.

M. Ventre intervient pour dire que l'on n'a pas du tout évoqué la solidarité territoriale aval amont que met en œuvre la SCP au profit des communes situées à l'amont de la fourniture.

M Vergobbi répond qu'il s'agit d'un point mentionné dans le contrat d'objectifs. Effectivement, depuis quelques années, dans le cadre du partenariat qui la lie au Parc Naturel Régional du Verdon, la SCP contribue aux financements des stations d'épuration des communes du parc et facilite ainsi le montage de leurs plans de financement. Ce faisant elle contribue à l'amélioration de la qualité de l'eau qui est utilisé à l'aval pour les différents usages. Il s'agit d'une forme de retour de solidarité de l'aval vers l'amont qui est fortement appréciée par les communes du Verdon. Ce partenariat met en évidence l'attention que porte la SCP au retour de solidarité : il facilite en retour les échanges sur les prélèvements effectués par la SCP dans la ressource.

M. Ventre demande si la solidarité évoquée s'applique à l'intégralité du bassin versant. Il pense notamment à certaines communes qui ne sont pas dans le périmètre du parc.

M Vergobbi répond ce partenariat s'applique sur le territoire du parc et non pas sur l'intégralité du bassin versant, mais le périmètre devrait évoluer.

Au terme de ces échanges, à la demande du président, le conseil approuve le projet de rapport présenté et prend acte du fait que ce rapport sera présenté lors de l'assemblée générale des actionnaires, prévue le lundi 26 juin prochain.

IV PROJET DE RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CONCESSION REGIONALE POUR L'ANNEE 2016

M. Vitel précise qu'en application de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 8 du contrat d'objectifs Région/SCP, couvrant la période 2016-2020, la Société a produit un rapport à l'autorité délégante, la Région, comportant notamment les comptes et retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de ce service.

Conformément à la loi, ce rapport à l'autorité concédante sera présenté en séance plénière de l'assemblée délibérante du Conseil Régional lors de sa réunion de juin prochain, afin que celle-ci en prenne acte.

Par ailleurs, l'exécution pour l'exercice 2016 du contrat d'objectifs conclu entre la Région et la SCP, fait l'objet d'un document de compte-rendu particulier présenté séparément à la Région et qui est notre point 5 de l'ordre du jour.

M. Vergobbi précise qu'il y a beaucoup d'éléments en commun entre le rapport du conseil d'administration, le rapport d'activité de la concession et le bilan du contrat d'objectifs. Il propose donc de passer directement au point suivant de l'ordre du jour.

Le président conclut en répétant qu'il appartiendra à l'assemblée délibérante du Conseil Régional de prendre acte de ce rapport.

Au terme de cet échange, à la demande de M. Vitel, le Conseil prend acte des informations qui viennent de lui être présentées. Ce rapport sera présenté à l'assemblée délibérante du Conseil Régional.

V. BILAN ANNUEL DU CONTRAT D'OBJECTIFS REGION/SCP

M. Vitel indique que comme cela était prévu à l'article 10 du contrat d'objectifs, portant sur la gouvernance et les modalités de suivi, conclu le 15 octobre 2015, entre la Région et la SCP, il convient de rendre compte au conseil d'administration de l'exécution de ce contrat. Dans le dossier diffusé figure un document qui récapitule les actions entreprises sur chacun des thèmes énumérés dans le contrat sur lesquels il demande au directeur général de s'exprimer.

M. Vergobbi précise que plusieurs thématiques ont déjà été abordées au cours de cette réunion. Il souhaite cependant faire un focus sur quelques points qui ne l'ont pas été.

Il évoque tout d'abord le tableau de la page 5 (cf. annexe 6) du rapport qui donne le détail par département des investissements réalisés ou engagés en 2016.

En 2016, la réalisation des programmes se traduit par des dépenses d'investissement qui ont atteint 25 Millions d'Euros, dont 9 Millions d'Euros consacrés à la fin des travaux liés de la liaison Verdon/Saint-Cassien — Sainte-Maxime qui auront représenté au total une centaine de millions d'euros d'investissements.

Pour le reste, les investissements sont assez équilibrés entre les départements. On peut constater que dans le département de Vaucluse, les dépenses d'investissement ont été en deçà de notre objectif annuel de 4 millions d'euros ; toutefois, il faut prendre en compte que les

dépenses ne s'effectuent pas de manière linéaire et peuvent être différentes selon les années.

Le tableau en page 10 (cf. annexe 7) illustre la montée en puissance des dépenses de rénovation de la société depuis une vingtaine d'années. On note dans les trois années à venir (2017, 2018, 2019), un pic de dépenses de rénovation imputable aux travaux du barrage de Bimont. Il est prévu que le programme 2018 — 2022 atteigne un rythme annuel de dépenses d'une trentaine de millions d'euros qui représente plus du tiers du chiffre d'affaires du service de l'eau. Pour rappel ces programmes de rénovation sont financés à 100 % par la société.

Le directeur général termine sa présentation avec une diapositive (cf. annexe 8) qui concerne la tarification de la société. Cette tarification a été un sujet de controverse, on accusait la société d'avoir des tarifs qui augmentent trop rapidement. La courbe montre que l'évolution des tarifs de la SCP est, depuis des années, légèrement inférieure à l'inflation et très sensiblement au-dessous de la courbe des prix de la distribution d'eau en France qui agrège tous les services de l'eau. La bonne maîtrise des coûts de la société permet d'avoir une tarification qui n'excède pas l'inflation.

M. Vitel interroge le directeur général sur un point de ce document qui concerne les indicateurs de qualité et de service. Il note que les délais de réponse aux clients sont passés de 1,5 jour en 2012 à 2,5 jours en 2016 : comment cela s'explique-t-il ?

M. Vergobbi répond que les effectifs sont dimensionnés au plus juste ce qui a pu tendre la situation à certaines époques de l'année où la demande de la clientèle est forte. Il faut être attentif à cette situation.

M. Vitel dit qu'il y a peut-être un moyen de faire évoluer les moyens de contacts, grâce aux nouveaux outils technologiques.

M. Vergobbi confirme que cet indicateur intègre tous les moyens de contacts confondus (lettre, mail, téléphone).

Mme Leblond revient sur l'évolution du coût du service de l'eau évoquée par le directeur général. Le travail mené sur la formule d'actualisation des barèmes, lors de la rénovation des conditions générales, a porté ses fruits. L'évolution des barèmes étant désormais maîtrisée, elle demande quelle est la communication faite auprès des clients sur ce point.

M. Vergobbi répond qu'on communique sur ce point lors des rencontres avec les clients grands comptes. Il faut effectivement valoriser ce paramètre si ce n'est pas fait suffisamment.

Mme Leblond ajoute qu'il est aussi important de suivre cette tendance pour s'assurer qu'elle ne soit pas trop à la baisse et que les recettes du service de l'eau puisse permettre à la SCP de continuer à assurer une bonne qualité de service conformément à nos engagements.

M. Vitel partage l'idée d'avoir une communication positive sur la tarification de la SCP, car la réalité va à l'encontre des idées reçues. Le travail effectué depuis des années sur l'harmonisation des tarifs a porté ses fruits.

En conclusion, à la demande du président, le conseil d'administration prend acte des éléments qui viennent de lui être présentés.

VI. PROJET DE COMPTES ET BILAN DE L'EXERCICE 2016

M. Vitel indique que l'exercice 2016 se solde par un résultat comptable net excédentaire de 3 070 553 €. Le contexte climatique de l'année 2016 a été particulièrement sec, notamment au cours de l'été, ce qui a entraîné une forte sollicitation des ouvrages SCP avec des conséquences financières positives pour la Société. Les documents de comptes et bilan qui figurent dans le dossier ont été examinés par le commissaire aux comptes de la Société, le Cabinet KPMG.

Avant de passer la parole au directeur financier, **M. Vergobbi** confirme le résultat excédentaire de 3 millions d'euros alors que le budget avait été présenté en déficit de 500 000 €. Ce résultat s'explique par la forte sollicitation des ouvrages mais également par la croissance du chiffre d'affaires sur tous les autres secteurs d'activités.

M. Guieu commente une série de diapositives (cf. annexe 9) illustrant les résultats financiers et comptables de l'exercice.

Avec 25,1 M€, les dépenses d'investissements de l'année 2016 se situent un peu en dessous de celles de l'année dernière ce qui est essentiellement dû à la fin des travaux de la liaison Verdon-Sainte-Maxime. Le programme dit normal s'est quant à lui maintenu à un niveau très satisfaisant.

L'activité de rénovation est restée très conséquente cette année avec un programme réalisé de 24,6 M€. Ce chiffre se situe un peu en dessous de ce que l'on prévoyait au budget mais cela s'explique par des réponses aux appels d'offres lancés par la SCP plus compétitives qu'on ne les anticipait.

La dotation augmente de 600 000 €. Cette montée en puissance correspond à la dotation du 3^{ème} plan quinquennal 2018-2022 dont le montant s'élèvera à 150 M€. Le solde entre les dépenses qui représentent une reprise sur la provision constituée et la dotation à réaliser se monte à 3,7 M€, ce qui représente la dotation nette de cette année.

Les ressources globales de la société sont en nette augmentation avec un chiffre d'affaires qui s'est accru de façon extrêmement sensible et s'établit désormais à 104,5 M€ toutes activités confondues. Avec 6,4 M€, la production immobilisée reste stable d'une année sur l'autre mais en retrait par rapport au budget en raison, notamment, du décalage de projets informatiques importants.

A 104,5 M€, le chiffre d'affaires de la société s'analyse comme suit :

- La progression de 4,8 M€ du service de l'eau provient directement de la forte sollicitation des ouvrages SCP.
- Les recettes de 400 000 € qui sont liées à l'affermage du SIIRF restent stables. Il faut souligner que lors de la renégociation du contrat un certain nombre de différends ont été réglés.
- Le chiffre d'affaires de l'ingénierie augmente très sensiblement d'une année sur l'autre en passant de 4,2 millions d'euros à 4,9 millions d'euros.
- Les activités de « Solutions pour l'Eau » sont également en progression et passent de 4,5 M€ à 4,7 M€.
- Les recettes diverses n'appellent pas de commentaire particulier.

En résumé, toutes les activités ont contribué à l'augmentation du chiffre d'affaires de cette

année. Les activités d'ingénierie en France métropolitaine (+0,5 M€), à l'international et outre-mer (+0,1 M€). L'activité des laboratoires reste stable à 0,7 M€.

En face de ces recettes la SCP doit faire face à un certain nombre de charges :

- les effectifs se sont accrus de 2 % au cours de l'exercice 2016 en passant à 466 personnes en équivalent temps plein contre 457 lors de l'exercice précédent. Les salaires et les charges sociales ont suivi le même mouvement avec également 2 % d'augmentation.
- Les services extérieurs et les frais de gestion représentent 36,1 M€ en retrait à la fois par rapport à l'année dernière et par rapport à ce qui a été prévu, et reflètent les efforts de gestion faits par la société. Les dépenses extérieures de rénovation qui entrent dans cette catégorie représentent 18 M€, stables d'une année sur l'autre.

Les achats restent relativement stables, un peu en retrait et bénéficient encore cette année des effets de la réintégration de stocks.

- Les impôts et taxes évoluent essentiellement par le biais de la Redevance de l'Agence de l'Eau, dont le montant est fonction des volumes délivrés.

Ainsi, l'augmentation des ressources d'exploitation, liée à une activité soutenue sur toutes les composantes permet à la SCP de dégager un Excédent Brut d'Exploitation (EBE) avant intéressement de 28,6 M€.

Au-delà de l'EBE, les charges restant à couvrir sont les suivantes :

- 0,1 M€ d'amortissement de l'actif propre de la SCP et reprise de provision (net)
- 3,7 M€ de dotation nette à la provision de maintenance
- 20,4 M€ d'amortissement de caducité qui comprend 6,5 M€ de remboursement d'avances aux actionnaires et 11,8 M€ d'annualité d'emprunts bancaires
- 3,3 M€ d'intéressement
- 0,7 M€ d'impôt sur les sociétés (IS)

Ces charges sont financées par :

- 28,6 M€ d'EBE
- 1,6 M€ de résultats financiers
- 1 M€ de résultat exceptionnel

Cette situation permet donc à la SCP de dégager en 2016 un résultat bénéficiaire de 3 070 553 €.

A l'issue de la présentation **M. Vitel** demande quelles sont les raisons de l'écart des salaires et charges sociales entre le prévu et le réalisé.

Le directeur général répond que d'une part, certaines charges ont été surestimées, et d'autre part, des embauches sont venues plus tardivement que prévues. Par ailleurs, en 2016, la SCP a effectué un abondement d'environ 1,5 M€ qui n'était pas prévu au budget pour les indemnités de fin de carrière.

M. Vitel demande ensuite si avec 3 M€ de bénéfice, la SCP arrive à constituer des réserves.

Le directeur financier répond que les réserves de la société sont importantes. La SCP a à la fois de la dette et des provisions qu'elle crée notamment pour la maintenance et la rénovation.

M. Vergobbi rappelle que dans le modèle économique de la Société, sa quote-part de financement des ouvrages est couverte par emprunt, puisqu'on ne pratique pas d'amortissements techniques mais des amortissements de caducité qui sont des amortissements financiers. Il s'agit d'un pilotage assez atypique par rapport à d'autres entreprises qui font de l'amortissement technique. En pratique, notre résultat a été supérieur à 3 millions d'€ une partie de celui-ci a été utilisé pour rembourser des emprunts par anticipation. Le fait de rembourser des emprunts par anticipation permet d'emprunter plus dans le futur et donc de redonner des capacités d'investissements à la SCP.

Mme Devesa demande des explications sur les pertes créancières et irrécouvrables qui sont mentionnées dans le dossier et concernent deux contentieux (Exo Méditerranée et L Foundry).

M. Guieu confirme, effectivement, que les pertes sur Exo Méditerranée sont effectivement complètement irrécouvrables. Les créances sur L Foundry, vont également être très difficiles à recouvrer.

Mme Leblond intervient et explique que L Foundry fait l'objet d'une liquidation judiciaire. Le repreneur du site semble être là pour « nettoyer » les appareils, les emballer et les envoyer en Amérique Latine. Il y a donc encore un contrat actif et une utilisation de l'eau en cours mais les créances déclarées dans la liquidation judiciaire sont bloquées et la justice doit suivre son cours.

Sur l'invitation de M. Vitel, **Mme Itier** prend la parole pour indiquer que les comptes qui viennent d'être présentés ont été audités par ses services et ont fait l'objet d'une certification pure et simple. Ils seront donc certifiés à l'occasion de la prochaine assemblée générale.

A la demande de Monsieur Vitel, le conseil approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2016 qui seront soumis à l'assemblée générale du 26 juin.

VII. PROGRAMMES 2017 DE RENOVATION ET D'INVESTISSEMENT POUR LES OPERATIONS ACCOMPAGNANT LA RENOVATION

M. Vitel rappelle que le programme de rénovation et d'investissement accompagnant la rénovation ressort de l'obligation faite au concessionnaire par application du cahier des charges de la concession, et s'inscrit dans le cadre comptable et fiscal particulier des Sociétés d'Aménagement Régional prévu par l'instruction comptable du 5 février 2008.

Le programme de rénovation fait objet de plans quinquennaux déclinés ensuite annuellement tels que le programme 2017 qui va être présenté ce jour, pour approbation, au conseil d'administration. Il souligne enfin l'effort consenti par la Société pour la mise en œuvre de ce programme de rénovation dont le montant s'élève à près de 30 % du chiffre d'affaires du service de l'eau. Les 33,9 M€ prévus sur 2017, intègrent la rénovation du barrage de Bimont et celle de l'aqueduc de Saint-Bacchi dont les coûts sont significatifs.

Le directeur général passe la parole à M. Reig pour qu'il présente ce dossier.

M. Reig rappelle qu'en 2017, les prévisions de dépenses du programme d'investissement et de rénovation s'élèvent à 34,9 Millions d'euros financés à hauteur de 33,9 Millions d'Euros par la reprise de la provision de maintenance et pour 1 million d'euros par la participation de tiers pour le financement de déviations de conduites.

Il ajoute que sur l'exercice 2017, comme indiqué lors du conseil d'administration de décembre, la SCP n'a pas besoin de nouvelles dotations d'investissements pour accompagner la rénovation car les dotations votées au cours des années antérieures sont suffisantes en termes d'autorisations de programme pour couvrir les dépenses de l'exercice 2017.

Le directeur général adjoint rappelle ensuite en quelques mots la manière dont est construit le programme de rénovation de la SCP. Ce programme est divisé en trois types d'opérations :

- Les opérations continues : il s'agit là de petits travaux qui doivent impérativement être faits (clôtures, voiries, compteurs). Ces opérations représentent environ 40 % du programme 2017.
- Les opérations ponctuelles : il s'agit d'opérations plus significatives sur de gros ouvrages de type aqueducs, barrages, grandes adductions, réseaux de distribution, stations de potabilisation...
- Les déviations de conduites pour un montant de 1 M€ financé à 100 % par les demandeurs.

Il précise que 2017 est la dernière année du programme quinquennal d'investissement et de rénovation dont le montant était fixé à 135 M€. Or les prévisions anticipent les dépenses à la fin de l'exercice 2017 à 133.8 M€. Ce retard sur le prévisionnel s'explique par des réponses aux appels d'offres lancés par la SCP dont les montants sont inférieurs aux estimations de la société.

M. Reig présente ensuite une série de cartes qui permettent de localiser ces opérations de rénovation sur le territoire de la concession (cf. Annexe 10) et en donne le détail. Il précise que dans le Vaucluse il n'y a pas d'opération significative de rénovation à évoquer, l'ouvrage étant beaucoup moins âgé que dans le reste de la concession. Seules quelques opérations de curage de canalisations sont programmées afin de pouvoir faire face à la demande estivale dans de bonnes conditions.

Au terme de ces échanges, à la demande du président, le conseil approuve les orientations et le contenu prévisionnel des opérations du programme de rénovation 2017, tel qu'exposé ci-dessus, à hauteur d'un montant de 34,9 M€ dont 33,9 M€ financés par reprises de provisions.

VIII. CREATION DE DEUX SUCCURSALES DE LA SCP AU MAROC ET AU CAMEROUN

Avant de donner la parole au directeur général **M. Vitel** indique que la création de ces deux succursales répond à l'objectif de développer les activités du secteur concurrentiel à l'international au Maroc et au Cameroun. Dans l'attente des formalités du présent conseil les administrations marocaines et camerounaises demandent que les décisions qui seront prises aujourd'hui soient signées par le président et un scrutateur désigné en la personne de Mr Jean Claude Féraud.

M. Vergobbi rappelle que le Maroc et le Cameroun sont deux pays sur lesquels la SCP a actuellement des contrats importants et de longue durée. Les modalités de facturation des clients et la législation fiscale de ces pays nous imposent la création de succursales. Il précise que ces succursales n'auront pas de personnalité morale propre mais permettront d'identifier précisément les comptes correspondants pour des raisons fiscales. Le fait que nous ayons une succursale nous permet également de recruter des VIE.

Dans le cas particulier du Cameroun, la législation impose que le représentant de la structure soit une personne qui se rende régulièrement dans le pays. Il est donc proposé que M. Jean-Marc Philip, chef du service solution pour eau, soit nommé directeur de la succursale camerounaise.

M. Feraud demande si la SCP a beaucoup de VIE.

M. Vergobbi répond qu'il y en a six actuellement : un en Haïti, 2 au Cameroun, 2 au Sénégal, un en Tunisie.

Au terme de ces échanges, à la demande du président, le conseil approuve :

- la création d'une succursale à Yaoundé au Cameroun, pour assurer l'exécution du contrat en cours et appuyer le développement commercial de la SCP en Afrique équatoriale. La réglementation locale exigeant une présence fréquente au Cameroun, la direction de cette structure sera confiée à Monsieur Jean-Marc Philip, lequel disposera de tous pouvoirs de direction et de gestion avec faculté de délégation étant précisé qu'il n'est habilité à signer aucun prêt ou emprunt ni à conférer aucune garantie (cautionnement, aval, gage, hypothèque...)
- la création d'une succursale à Rabat, au Maroc, pour permettre l'exécution des contrats en cours. Monsieur Bruno Vergobbi, Directeur Général, en sera le représentant légal. Il pourra désigner un salarié SCP comme responsable de la structure si la réglementation locale l'exige.

IX. APPELS D'OFFRES ET MARCHES

M. Vitel demande au directeur général d'exposer les résultats des appels d'offres intervenus depuis la dernière réunion du conseil.

M. Vergobbi indique que depuis la dernière séance du conseil d'administration, le 8 décembre 2016, une consultation écrite a été réalisée en février 2017, concernant le projet de marché suivant :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
2214	Aménagement des ouvrages de la Campane	FREYSSINET/ COSEPI/SECMMI	1 082 900,31 €

Cette consultation écrite n'a donné lieu à aucune remarque ou réserve.

Depuis, quatre dossiers ont fait l'objet d'analyse d'offres :

- les trois premiers sont soumis au conseil d'administration pour ratification :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
2198	Rénovation et drainage de la fondation du barrage de Bimont	DEMATHIEU ET BARD Construction/SPIE FONDTATIONS	5 472 673,60 €
16S0020_2211	Travaux pour la réalisation de quatre logements de service au centre d'exploitation de Saint-Cannat		
	<u>Lot n° 1</u> : gros-œuvre, second œuvre et tous corps d'état	EXAGO	707 069,99 €
	<u>Lot n° 2</u> : isolation par l'extérieur et enduits extérieurs	LAUGIER	72 388,00 €
	<u>Lot n° 3</u> : électricité courants forts et courants faibles, photovoltaïque	GENTILETTI	89 890,05 €
	<u>Lot n° 4</u> : chauffage, rafraîchissement, ventilation et plomberie	SITEC	104 652,64 €
	<u>Lot n° 5</u> : voirie, réseaux divers et aménagements extérieurs	CALVIN	111 119,33 €
2220	Travaux de confortement des berges du Gapeau	IRRIDIUM/INEXENCE REALISATION	299 450,00 €

- le quatrième entre dans la catégorie des marchés dont il est simplement rendu compte au conseil d'administration :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
2224	Prestations naturalistes	NATURALIA ENVIRONNEMENT	150 000 €

Le détail de ces quatre consultations est donné dans les rapports ci-annexés.

Au terme de ces échanges, le conseil d'administration ratifie les choix présentés ce jour au conseil.

X. BILAN SOCIAL

M. Vitel indique que le bilan social de la SCP donne, de façon détaillée, des éléments intéressants sur la situation des salariés et l'évolution vécue au cours des trois derniers exercices notamment en ce qui concerne la situation de l'emploi, la rémunération, les conditions

d'hygiène et de sécurité, l'organisation et les conditions de travail, le développement des compétences, les relations professionnelles et les contributions sociales au sein de la SCP.

M. Vergobbi évoque les points clés de ce dossier :

- la croissance des effectifs (page 5) a été de 3,5 % en 2 ans. Le nombre des collaborateurs est passé de 483 à 500 aujourd'hui avec un renforcement des collèges cadres et maîtrises et une réduction du collège exécution qui est en cohérence avec l'augmentation de la technicité au sein l'entreprise.
- une augmentation de la part de l'effectif féminin dans l'entreprise (page 8)
- une pyramide des âges (page 10) qui est bien équilibrée malgré un renouvellement des effectifs important. La SCP recrute dans toutes les tranches d'âge depuis la sortie d'école jusqu'à des séniors ce qui est un facteur d'équilibre dans la pyramide des âges.
- le renouvellement des effectifs apparaît page 11, 40 % des salariés actuels de l'entreprise n'étaient pas présents il y a 10 ans.
- le taux d'absentéisme, hors maternité, (page 27) s'établit à 4,1 %. Ce taux se dégrade un peu sous l'effet des absences de longue durée, c'est à dire supérieures à 90 jours.
- le différentiel de rémunération hommes-femmes (p.33) reste inchangé, légèrement inférieur à 10 %. Cet écart est difficile à résorber malgré un léger effet de rattrapage : on voit en effet pages 34 et 35 que les rémunérations des femmes ont tendance en moyenne à augmenter un peu plus vite mais les délais pour arriver à combler les retards sont extrêmement longs.
- les ratios sur les frais de personnel par rapport au chiffre d'affaire et à la valeur ajoutée (page 39) sont bien maîtrisés et plutôt en légère amélioration.
- Les accidents du travail (page 43) restent un sujet de préoccupation : le taux de fréquence, de même que celui de gravité, restent très au-dessus des objectifs de la SCP qui doit progresser sur cet enjeu.
- l'investissement pour la formation (page 55) est élevé au regard de la masse salariale même si le chiffre est un peu plus bas que les années précédentes du fait du report d'un certain nombre de formation sur des opérations de mise en place de nos logiciels. Il mentionne à cette occasion un événement récent : il s'agit du basculement, au cours d'un weekend, du logiciel de gestion comptable et financière de la version 2009 vers la version 2012, qui a été très compliqué.
- la contribution de l'entreprise à l'apprentissage apparaît page 59. La SCP comptait 16 collaborateurs en apprentissage en 2016.
- la signature en 2016 de 9 accords d'entreprises (page 64). Le directeur général évoque à cette occasion les deux accords d'entreprise signés en début d'année : le premier concernait les rémunérations a été signé sur les bases annoncées lors du conseil du mois de décembre. Le second accord concerne les fonds de placements, et l'épargne salariale dont la gamme a été élargie en accord avec les partenaires sociaux.

A l'issue de cette présentation, **le président** revient sur le taux d'absentéisme et remarque qu'il s'agit d'un très bon chiffre.

M. Géhant ajoute que c'est également un excellent indicateur du climat dans l'entreprise.

Sur l'invitation du président, **Mr Béraud**, Secrétaire du Comité d'Entreprise prend la parole.

Il évoque tout d'abord le bilan social de la SCP et souligne le dépassement symbolique du chiffre de 500 salariés à SCP. En discutant avec certains anciens, il s'agit d'un chiffre qui a déjà été atteint par le passé dans les années 70 – 80, lors du pic d'extension des réseaux, et en prenant en compte les personnels du Canal du Verdon, du Canal de Manosque et de la SCP » et qui reflète le surcroît d'activité qu'il y a actuellement. En tant que salarié, il sent que les demandes en termes de charge de travail sont importantes, c'est un sujet de vigilance pour toutes les instances et pour le CHSCT en particulier. Il se réjouit par ailleurs de l'arrivée annoncée de nouveaux effectifs.

Il insiste également sur un deuxième aspect du bilan social et se félicite du souci qu'a le service des ressources humaines de recruter sur toutes les gammes d'âge ce qui permet de garder une pyramide des âges équilibrée. Le fait de remplacer les collaborateurs partant en retraite par des profils et des expériences professionnelles variées aussi bien des débutants que les personnes expérimentés est très riche pour l'entreprise et pour les salariés. Cela permet en effet de brasser des regards et des expériences qui sont variés.

Il évoque ensuite le chantier en cours sur l'aménagement des espaces de travail, avec notamment la rénovation des bâtiments du service informatique. La rénovation des bâtiments est certes une opportunité de réfléchir aux espaces de travail à la façon dont les bureaux sont organisés et ce qui peut être une source d'efficacité et de bien-être au travail, mais les représentants du personnel sont très vigilants sur le fait que la concertation avec les salariés se passe bien. Les IRP ne souhaitent pas que les choix soient dictés par un modèle idéologique : la question de l'ergonomie est fondamentale, il y a beaucoup de questions qui remontent par rapport aux besoins du personnel pour effectuer leur travail réel. Il s'agit là d'un point de vigilance important à la fois pour le CE et pour le CHSCT.

Enfin un dernier point concerne le marché de ménage. Les collaborateurs sont en contact quotidien avec un certain nombre d'entreprises sous-traitantes de la SCP que ce soit pour les activités de maintenance ou de la sous-traitance informatique mais aussi pour le marché de ménage qui a été revu récemment en passant par l'UGAP, organisme qui offre des possibilités d'achat groupé pour l'achat public. Ce marché a été réduit drastiquement, plus de 30%, en termes financiers. Les IRP considèrent que négocier les contrats avec les fournisseurs est tout à fait légitime, mais que l'entreprise doit être consciente du coût social correspondant avant de prendre une décision. En tant que représentant du personnel, ou collaborateur, on côtoie ces personnes au quotidien, et on est particulièrement sensibilisé à cette question qui ouvre plus largement sur la question de la rationalisation des achats et le passage par l'UGAP. Quel est le prix social à payer derrière ça ?

Mme Devesa revient sur les propos de M. Béraud concernant la responsabilité sociale de l'entreprise et les approuve totalement. Elle souhaitait dire devant l'assemblée sa satisfaction vis à vis de la politique menée par la SCP en faveur des apprentissages et du contrat de professionnalisation. Bien des entreprises ne travaillent pas de cette manière-là et il faut savoir effectivement que c'est encore quelque chose de très compliqué pour les jeunes d'accéder à l'apprentissage.

A l'issue de ces échanges, à la demande du président, le conseil d'administration prend acte des éléments qui viennent de lui être présentés.

XI ORIENTATIONS DU PLAN DE COMMUNICATION ET 60^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA SOCIETE

M. Vitel précise que cet anniversaire représente une belle opportunité de mettre en valeur les évolutions impulsées dans la Société ces dernières années. C'est aussi l'occasion de souligner la contribution que peut apporter la SCP aux enjeux à venir dans notre région, dans la perspective du changement climatique et de rendre hommage aux hommes et femmes, élus et techniciens qui, grâce à leur vision et leurs compétences, ont conçu l'outil remarquable que représente le canal de Provence pour garantir une gestion durable de l'eau au service des territoires provençaux.

Le Directeur général rappelle les 3 objectifs que la SCP s'est fixé et pour cette opération :

- renforcer les liens avec les collectivités dans un paysage institutionnel qui est en pleine évolution en application des lois Mapam et Notre qui impactent fortement l'interaction entre la Société et son environnement.
- illustrer les grandes orientations de la société qui sont définies avec son concédant et ses actionnaires en mettant l'accent sur les défis à relever pour le futur dans le contexte du changement climatique. Le message est que la mission d'aménagement n'est pas terminée, qu'il y a des enjeux importants devant nous qui vont imposer à la SCP de conduire un rythme soutenu des projets d'irrigation agricole et la desserte de nouveaux territoires qu'il n'avait pas été imaginé alimenter il y a encore quelques années.
- symboliser les changements qui ont été impulsés par les projets d'entreprise successifs CAP 2015 et CAP 2020, et réaffirmer le positionnement de la société : une entreprise publique concessionnaire, une société de service tournée vers les territoires ruraux et les services à valeur ajoutée, une société d'ingénierie présente en France et à l'international.

Mme Girousse explique tout d'abord que la note communiquée dans le dossier présente les orientations la stratégie de communication de la SCP jusqu'en 2020. Elle souhaite faire un focus sur les deux événements phares de l'année 2017 :

- le 60^{ème} anniversaire de la SCP articulé en deux volets :
 - o Un volet interne, le 30 juin, où événement pour les salariés, les retraités et leurs conjoints sera organisé
 - o Un événement à destination de nos parties prenantes externes qui va cibler 600 invités environ et s'articulera autour de 3 séquences : un hommage au travail accompli par nos anciens, un forum avec les débats de fond qui seront centrés sur les enjeux de l'eau et demain à la fois en Provence mais aussi à l'international, un temps festif avec un parcours interactif dans le parc du château suivi d'une soirée dans le parc.
- l'évolution du logo de la société, qui fête cette année ses 30 ans. Le nouveau logo sera présenté lors du conseil d'administration du mois de juin et dévoilé aux salariés le 30 juin, aux invités externes le 6 juillet.

M. Vitel rappelle aux membres du conseil d'administration qu'ils sont tous invités à cet événement.

M. Beraud ajoute que les salariés sont étroitement associés à l'organisation des deux événements externe et interne. Il précise qu'il fait partie au titre de son métier du groupe de travail externe. Le Comité d'entreprise s'associe également à la manifestation interne. Le soixantième est une date forte symboliquement, il était donc important que le Comité d'entreprise s'associe à la Direction pour célébrer cet événement, à la fois en termes de moyens financiers parce qu'une partie du budget du comité entreprise va être attribuée à l'organisation d'une soirée interne pour les salariés mais aussi en termes de moyens humains.

M. Vitel remercie M. Beraud pour son intervention. Il s'agit d'un événement à partager et c'est ainsi qu'il faut le vivre. Il avait déjà pris beaucoup de plaisir à assister à la réunion annuelle de fin d'année organisée à Aix et particulièrement apprécié les stands et les explications qui y étaient données par les collaborateurs.

A l'issue de ces échanges, à la demande du président, le conseil d'administration prend acte des éléments qui viennent de lui être présentés.

XII QUESTIONS DIVERSES

M. Vitel indique qu'un point complémentaire a été rajouté à l'ordre du jour dans les « questions diverses ». Il s'agit de la vente des locaux situés boulevard d'Athènes. Il invite le directeur général à prendre la parole sur ce sujet.

M. Vergobbi rappelle que la société possède, par l'intermédiaire d'une SARL dénommée PCP Provence Conseil Promotion, un appartement à usage de bureau à Marseille sur le boulevard d'Athènes. Ces locaux étaient le siège historique de la société avant qu'elle ne vienne s'installer au Tholonet.

Le conseil d'administration de la société s'est tenu au boulevard d'Athènes jusque dans les années 2000. Depuis, ces locaux sont loués à l'ANCOS (Agence Nationale de Contrôle du Logement Social), anciennement dénommée Milos. Lorsqu'il avait présenté le dossier d'acquisition du bâtiment de la DREAL au conseil d'administration, la possibilité de mettre en vente des éléments de patrimoine qui n'ont plus d'utilité pour la SCP avait été évoquée. Une opportunité s'est présentée en début d'année concernant le Boulevard d'Athènes puisque les 2 autres copropriétaires ont décidé de mettre en vente leurs locaux et ont sollicité de la SCP, sachant qu'il est bien évidemment plus aisé de vendre un immeuble complet que de le vendre par appartement. Le projet de vente de l'immeuble a donc été confié à une agence immobilière. Afin d'atténuer l'impact fiscal de cette vente, il est nécessaire de transférer au préalable le bien de la PCP à la SCP pour ne pas être imposé successivement deux fois. Il sollicite donc l'autorisation du conseil d'administration pour procéder au transfert du patrimoine de la PCP à la SCP puis à procéder à la dissolution de la PCP.

Au terme de cette présentation, à la demande du président, le conseil autorise le directeur général à procéder au transfert du patrimoine de la PCP à la SCP et de procéder après à la dissolution de la PCP.

◇◇◇

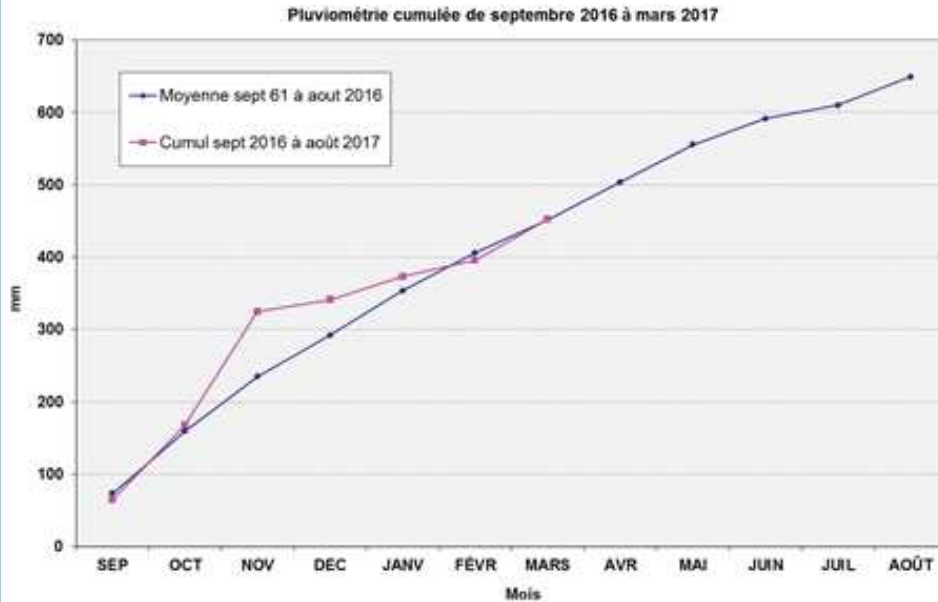
A 12 heures 45, l'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, **M. Vitel** conclut la séance en indiquant que la prochaine réunion du conseil d'administration est prévue lundi 26 juin prochain au Tholonet à 10 h.

◇◇◇

Annexe 1

2. Déroulement des activités

I - Service de l'eau



Annexe 2

2. Déroulement des activités

II - Investissements et rénovation de la concession

	Objectif 2017	Objectif actualisé	Réalisé à fin février 2017	% avan. /budget
PROGRAMME INVESTISSEMENT				
Dépenses de travaux – Programme normal	11 020	8 762	1 850	21
Dépenses de travaux – VSCSM	0	382	0	0
Total dépenses de travaux investissement	11 020	9 144	1 850	20
Total dépenses d'investissement	16 694	14 705	2 319	16
PROGRAMME DE RENOVATION (nettes)	33 900	31 600	3 256	10
PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT ET DE RENOVATION	50 594	46 305	5 575	12

Annexe 3

3. Projet de rapport à l'assemblée générale

Activités de la concession régionale

■ Cœur d'activité de la SCP : 90 % du chiffre d'affaires en 2016

USAGES	CLIENTS PRINCIPAUX	Points de livraison
Irrigation	Agriculteurs	11809
Arrosage	Particuliers, golfs	32121
Eaux Brutes Domestiques		15877
Eaux Industrielles	Entreprises	41
Eaux Entreprises		17
Eaux Brutes Professionnelles		1110
Eaux Urbaines	Communes, EPCI	95
Eaux Collectivités		31
Poteaux et postes incendies	Collectivités, Entreprises	1975
TOTAL		62 678

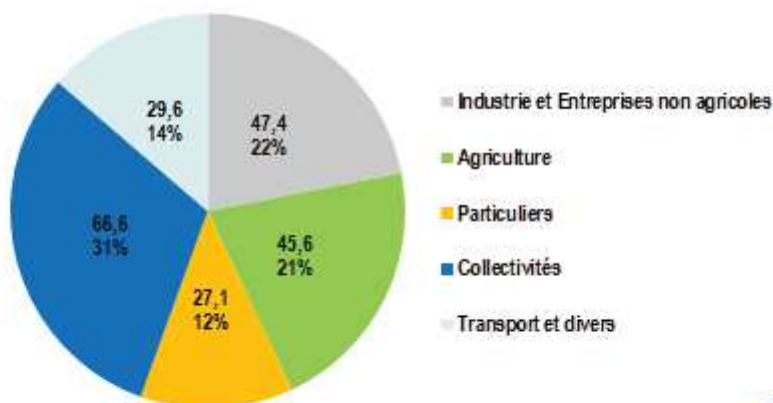


Annexe 4

3. Projet de rapport à l'assemblée générale

Activités de la concession régionale

■ Répartition en volumes (216 Mm³ en croissance de 8,5%)

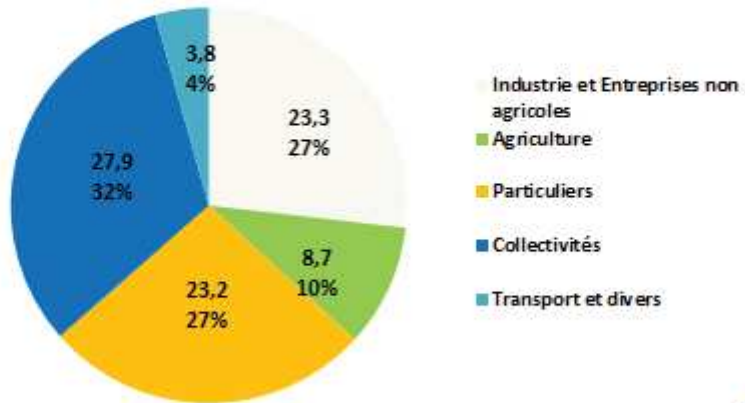


Annexe 5

3. Projet de rapport à l'assemblée générale

Activités de la concession régionale

- Répartition en recettes (86,9 M€ de CA, hors RAE, en croissance de 5,2%)



Annexe 6

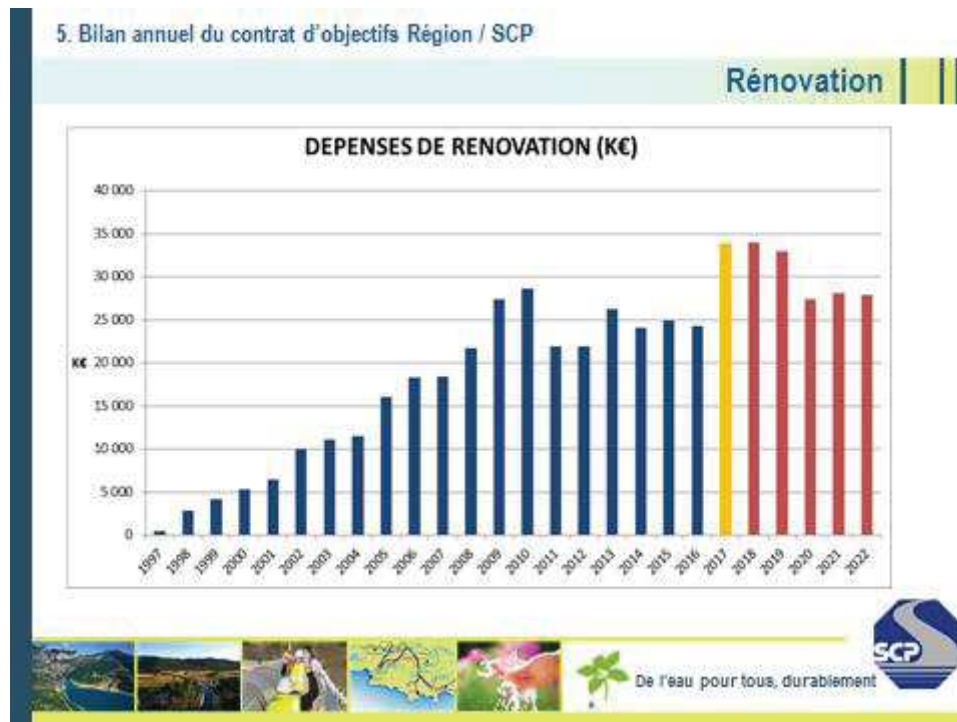
5. Bilan annuel du contrat d'objectifs Région / SCP

Les investissements réalisés ou engagés en 2016

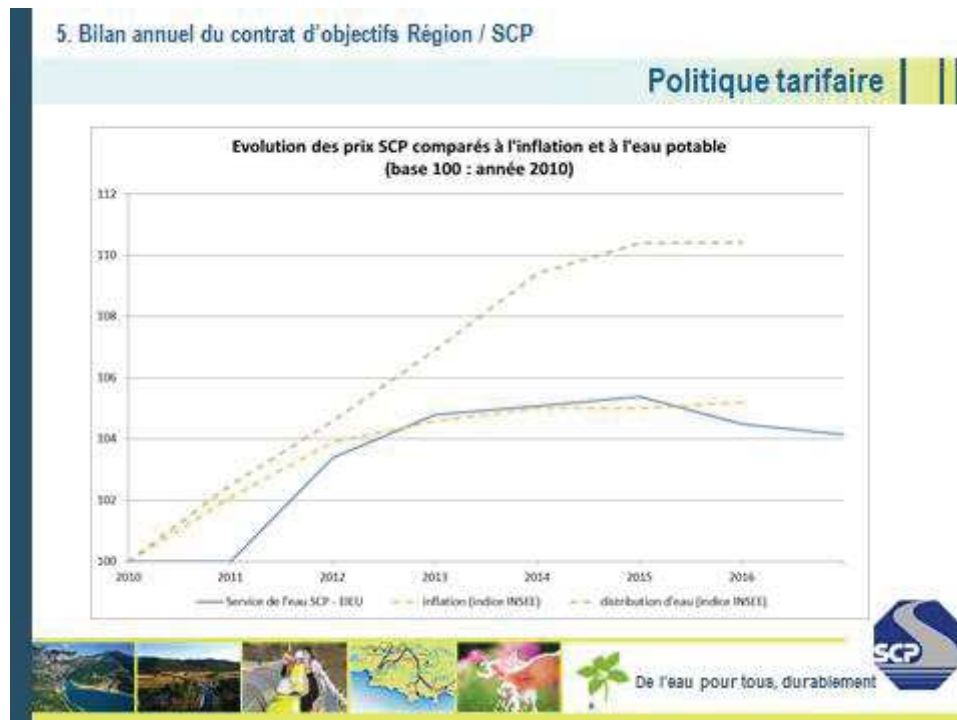
- **Montant total des travaux en 2016 : 19 965 K€ HT**

	Coût travaux (K€ HT)		Coût travaux (K€ HT)
Département 13	2 720	Département 04	240
Dérivation du barrage de Bimont et dispositif d'auscultation	1 950	Extension Lurs	235
Velaux - phase 2 PAEN	80	Divers	5
Maillages Célony	275	Département 84	1 280
Extension Valsud	230	Vaugines Cucuron / réseaux	700
Maillage la Cride-Baulieu	150	Vaugines Cucuron / station de pompage de Couturas	385
Divers	35	Extension Rustrel Sud	195
Département 83	11 235	Autres	4 490
Liaison Verdon saint Cassien - Sainte maxime	8 565	Gestion et sécurisation des accès	260
Conduite AEP Bandol	635	Canalisations By-pass canaux	65
Surpresseur Plan du Pont (Hyères)	110	Branchements Particuliers	1 445
Equipements d'interconnexion VSC	300	Acquisition Bâtiment DREAL	2 450
Microcentrales postes de livraison Six Fours, La Seyne et La Farède	235	Travaux complémentaires divers	270
Microcentrales de Pourrières et Signes	1 190		
CANAL SOL	200		

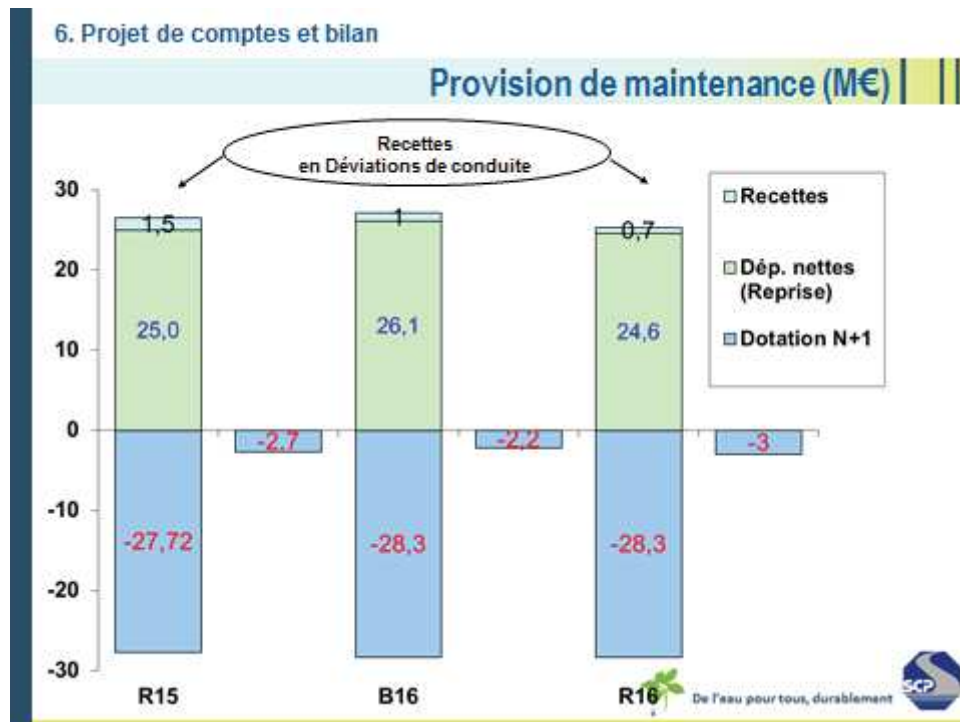
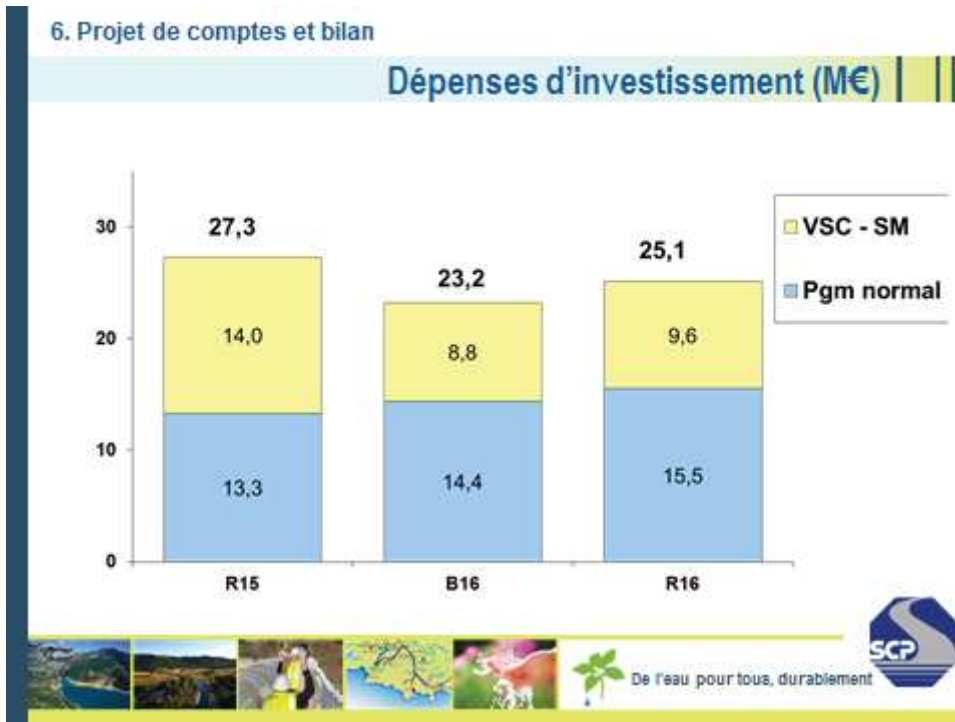
Annexe 7



Annexe 8

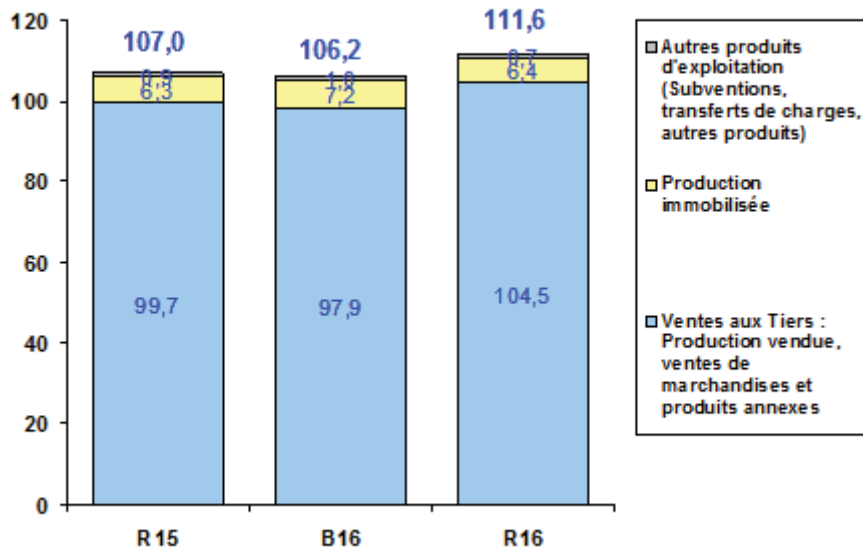


Annexe 9



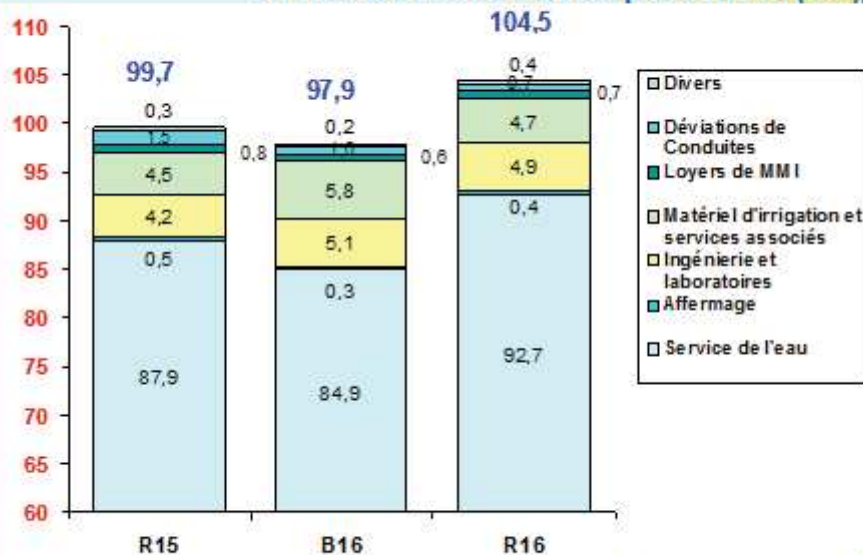
6. Projet de comptes et bilan

Ressources : détail par nature comptable (M€)



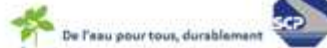
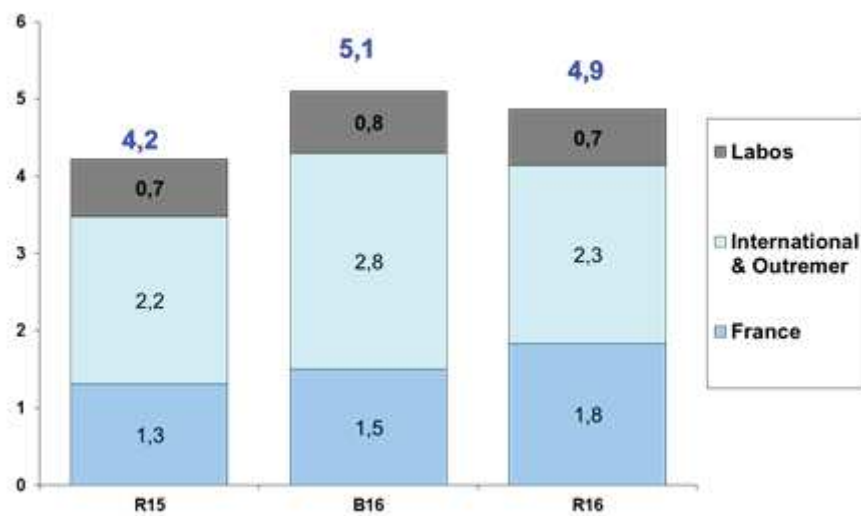
6. Projet de comptes et bilan

Chiffre d'affaires – détail par activité (M€)



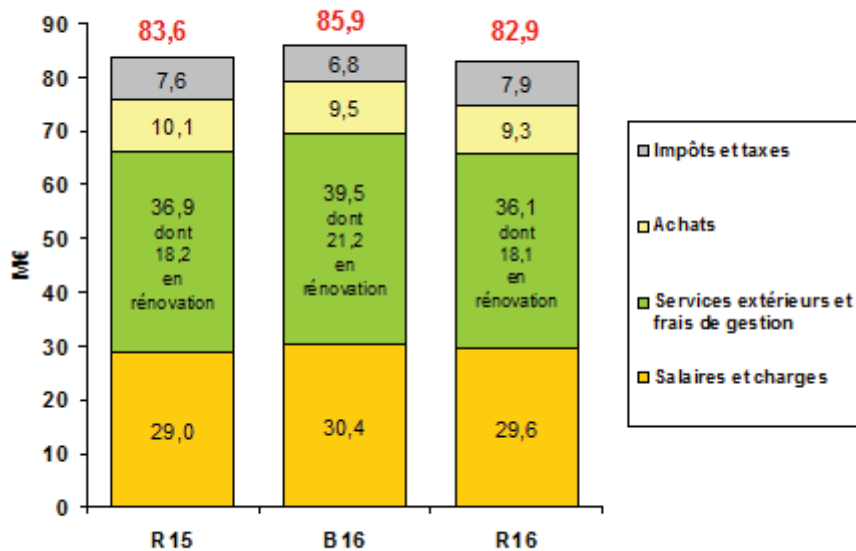
6. Projet de comptes et bilan

Ingénierie Tiers et labos – détail par zone (M€)



6. Projet de comptes et bilan

Dépenses – détail par nature comptable



6. Projet de comptes et bilan

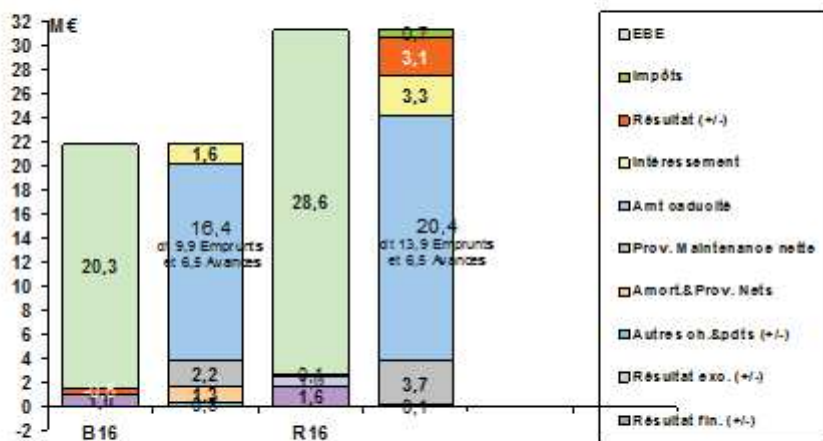
Excédent Brut d'Exploitation

Ressources d'exploitation

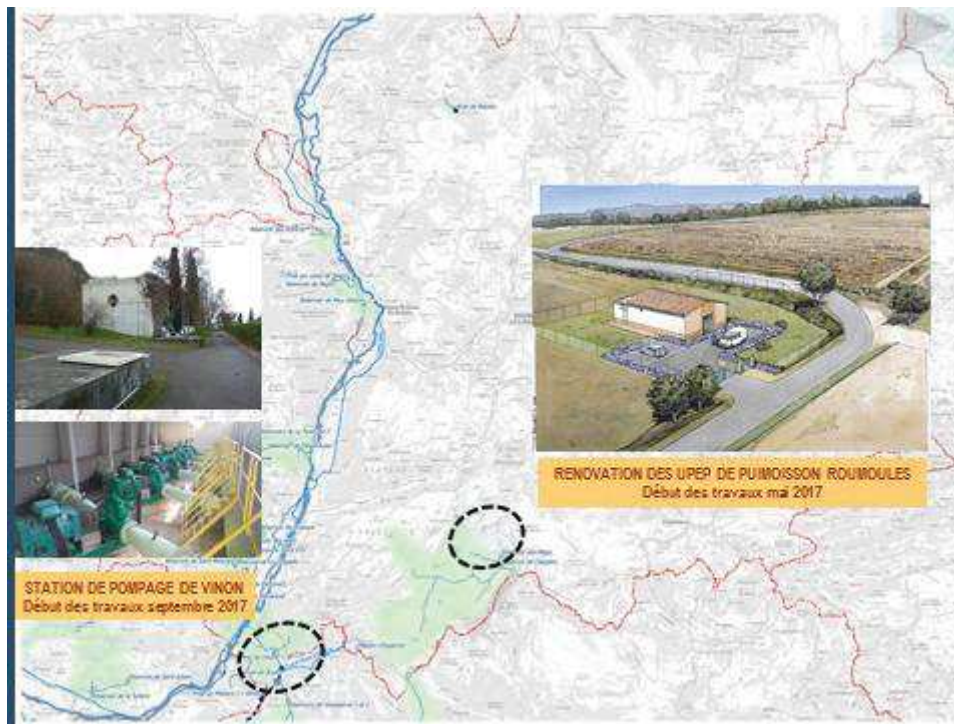


6. Projet de comptes et bilan

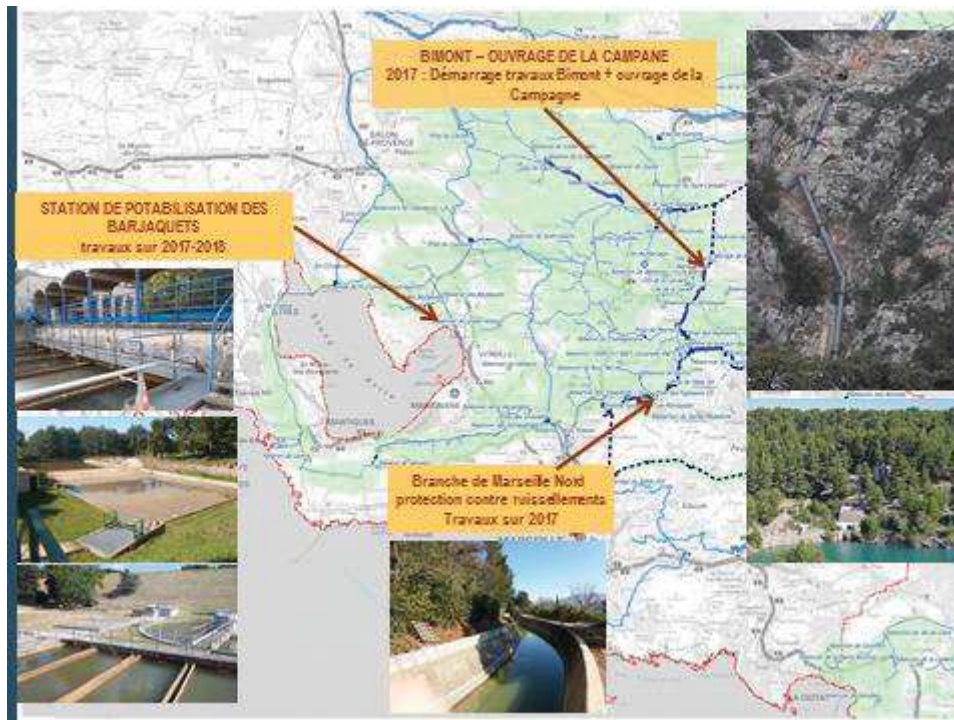
EBE 2016 – détermination du Résultat net



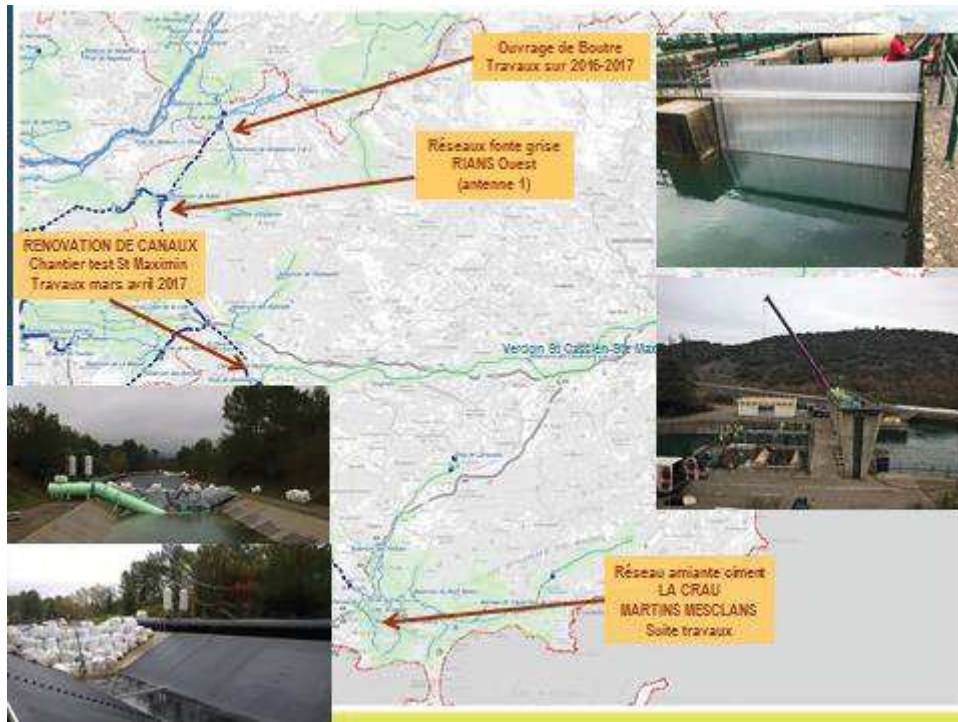
Annexe 10



A — Dans les Alpes de Haute-Provence



B — Dans les Bouches du Rhône



C - Dans le Var



D - Dans le Vaucluse

SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE
ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PROVENÇALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION 26 JUIN 2017

I. Procès-verbal

Le conseil d'administration de la Société s'est réuni le lundi 26 juin au Tholonet.

Étaient présents :

Administrateurs :

M.	Vitel	Président
Mme	Chauvin	Représentant le personnel salarié
M.	Curnier	Directeur régional de la Caisse des Dépôts et Consignations
M.	Feraud	Vice-Président du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
M.	Giberti,	Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mme	Leblond	Représentant le personnel salarié
M.	Mounier	Vice-président du Conseil départemental de Vaucluse
M.	Rosignol	Représentant les Chambres d'Agriculture de la Région PACA
Mme	Rucinski-Becker	Vice-Présidente du Conseil départemental du Var

Censeurs :

Mme	Devesa	Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône
M.	Hubaud	Conseiller départemental des Hautes-Alpes

Assistaient également à la séance :

M.	Antonini	Responsable du département Aménagement du Territoire et Urbanisme, Conseil départemental du Var
M.	Bouleau	représentant Mr Bonnet, Directeur Régional des Finances Publiques
M.	Llinares	Direction de l'Évaluation des Politiques Publiques et de la Gestion Externalisée, Ville de Marseille
Mme	Mayen	Chef du Service Eau et Milieux Aquatiques au Conseil régional
M.	Schemoul	Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Mme	Soubra	KPMG
M.	Ventre	Directeur, Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence
M.	Béraud	Secrétaire du Comité d'entreprise

Direction de la Société :

M.	Vergobbi	Directeur Général
M.	Reig	Directeur Général Adjoint
Mme	Girousse	Directrice de la Communication et des Relations Institutionnelles
M.	Guieu	Directeur Financier
M.	Magnin	Directeur Exploitation

À 10 h, **M. Vitel** déclare la séance ouverte. Il salue l'ensemble des personnes présentes, administrateurs, censeurs et fonctionnaires.

Il présente ensuite les excuses :

- *des administrateurs :*

M.	Assante	Adjoint au Maire de la Ville de Marseille
M.	Di Giorgio	Vice-Président du Conseil départemental du Var
M.	Giberti,	Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
M.	Perrin	Conseiller départemental des Bouches-du-Rhône
M.	Ravier	Conseiller municipal de la Ville de Marseille

- *des censeurs :*

Mme	Dumont	Vice-Présidente du Conseil départemental du Var
M.	Géhant	Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'azur
Mme	Meyer	Vice-Président du Crédit Agricole Provence-Côte d'Azur

Avant d'engager l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, **le Président** rappelle aux administrateurs que le conseil a été endeuillé par le décès au mois de mai dernier, de l'un de ses doyens, M. Roland Aubert, 1^{er} Vice-Président du Département des Alpes de Haute-Provence.

M. Aubert faisait l'unanimité au sein du conseil d'administration pour son engagement envers son territoire, son implication dans les défis à relever pour l'eau en Provence, et ses grandes qualités humaines. Sa disparition est une grande perte pour la SCP.

Il renouvelle les condoléances adressées par la Société à sa femme et à sa famille et propose au Conseil d'administration d'observer quelques instants de silence.

M. Vitel accueille ensuite officiellement M. Curnier, Directeur régional de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui participe pour la première fois à une réunion du conseil d'administration. Il propose ensuite la désignation de deux scrutateurs pour cette séance du conseil d'administration en les personnes de M. Jean-Claude FERAUD, Vice-Président du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et de M. Claude ROSSIGNOL, administrateur et doyen de cette assemblée.

Le président propose enfin d'engager l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2017
2. Déroulement des activités de la Société depuis le dernier conseil d'administration
3. Révision des conditions d'alimentation en eau brute de la Commune d'Aix-en-Provence
4. Rénovation de l'offre commerciale et tarifaire du service de l'eau
5. Approbation des statuts de la Société Oshun
6. Appels d'offres et marchés
7. Projet de vente de locaux à usage de bureau sis à Marseille à un actionnaire de la SCP
8. Questions diverses

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2017

M. Vitel indique que le projet de procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration, tenue le 13 avril, avait été adressé aux administrateurs le 13 juin dernier en même temps que le dossier du conseil. Ce projet de procès-verbal n'a fait l'objet d'aucune demande écrite de modification.

Aucune observation ou remarque n'étant présentée en séance, le conseil d'administration approuve définitivement le procès-verbal de la séance du 13 avril 2017.

II. DEROULEMENT DES ACTIVITES DE LA SOCIETE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Vitel rappelle que ce point d'ordre du jour a pour objet d'informer les membres du conseil des faits marquants du service de l'eau et des activités de la Société survenus depuis le dernier conseil d'administration.

En préambule, il informe l'assemblée du rendez-vous avec M. Jean-Claude Gaudin auquel il s'est rendu le 22 mai dernier avec le directeur général de la SCP, pour évoquer les évolutions institutionnelles actuelles et leurs impacts potentiels pour la SCP :

Il paraît en effet important que la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui dispose désormais de la compétence « eau » puisse être représentée autour de la table du conseil. Lors de cette rencontre, M. Jean-Claude Gaudin a confirmé son accord pour que la Métropole se substitue à la ville de Marseille, qui n'a plus de compétence dans ce domaine, **dans l'actionnariat de la SCP**. Des discussions devraient donc s'engager prochainement sur la cession des parts de la SCP détenues par la ville de Marseille à la Métropole.

Il évoque ensuite l'opération de rénovation de l'aqueduc de Saint-Bacchi, qui se déroule de manière très satisfaisante. Une étape délicate vient d'être franchie avec le transfert de charges des anciens câbles vers les nouveaux. Il salue la technicité et le savoir-faire déployés par la Société pour conduire ces travaux. Cette opération, qui a fait l'objet d'une visite de chantier voici quelques mois, est une formidable vitrine de l'expertise de la SCP en matière d'ingénierie et illustre parfaitement l'ampleur des programmes de rénovation à conduire sur le patrimoine de la concession régionale au cours des prochaines années.

Il conclut en évoquant les conditions climatologiques très sèches, bien qu'en deçà de 2016, qui engendrent une sollicitation importante des ouvrages de la SCP depuis le début du mois de juin.

A l'issue de cette présentation, **M. Vergobbi** prend la parole et évoque l'activité du service de l'eau qui a été marquée par plusieurs événements survenus dans les Alpes de Haute-Provence :

- l'alimentation en eau du plateau de Valensole (Alpes de Haute-Provence) a connu une situation tendue en avril en raison de la défaillance successive de 3 des 4 groupes de pompage de la station de Pradelles. Compte tenu des délais de réparation annoncés (plusieurs mois), la SCP a cherché des solutions palliatives qu'elle a su trouver en mobilisant des équipements dont elle disposait sur différents sites. Cet incident n'a pas eu de conséquences significatives sur le service de l'eau.
- une crue du Jabron survenue en novembre 2016, avait emporté la canalisation transportait l'eau du canal de Peypin. L'ASA de Peypin n'ayant sollicité que tardivement les autorisations nécessaires pour effectuer la réparation, la station d'Aubignosc n'a pu être réalimentée que début juin. Le SCP a donc rencontré de grosses difficultés pour assurer la continuité du service de l'eau.

Le directeur général annonce, ensuite, que la vidange de la réserve de Bimont est en cours depuis le début du mois de juin dans la perspective du chantier de rénovation du barrage qui démarrera à l'automne. Cette vidange a commencé dès l'achèvement de la première tranche des travaux de Saint-Bacchi, c'est-à-dire une fois qu'on a eu la garantie du fonctionnement normal de l'Aqueduc.

Concernant les conditions climatiques, la pluviométrie cumulée (cf. annexe 1) à ce jour met en évidence un cumul de précipitations en retrait de 10 % par rapport à la moyenne des 50 dernières années (mais supérieur de 200 mm par rapport à 2016) et des volumes de précipitations en retrait de 30 % en moyenne depuis début janvier. Toutefois, des pluies décadaires régulières jusqu'en mai, ont limité la sollicitation des réseaux de la SCP par les agriculteurs.

Il ajoute que des arrêtés préfectoraux de mise en vigilance sur les départements des Alpes de Haute-Provence, du Var, et du Vaucluse ont été pris. La question de l'homogénéité des mesures de restrictions a été évoquée lors de la réunion du comité sécheresse du Var du 12 juin dernier. La SCP souhaite en effet que les arrêtés fassent clairement la distinction entre les zones sécurisées par des ouvrages de transferts et les autres : la SCP n'ayant pas de problème de ressource, il n'y a aucun sens à pénaliser ses clients. La rédaction de ces arrêtés dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse et des Alpes de Haute-Provence est assez satisfaisante. Reste la problématique du Var, où il existe toujours une obstruction de certains acteurs au fait que l'on différencie clairement dans ces documents les zones sécurisées par les ressources du canal de Provence.

A l'issue de la réunion évoquée ci-dessus, il a été décidé que le préfet du Var saisirait le préfet de Région sur les dispositions à tenir concernant les zones sécurisées par les ressources en eau du bassin Durance-Verdon.

M. Vitel ajoute qu'il était important pour la SCP de se manifester. Ce qui est demandé au préfet de région et au SGAR est qu'il n'y ait pas de décret de restriction sur un département entier sans regarder quelle zone est sécurisée par les apports en eau de la SCP : cela a en effet un impact direct sur le rôle que doit jouer la SCP en matière de gestion des ressources en eau ainsi que sur son chiffre d'affaires. Il est donc important d'obtenir que le préfet de Région fasse la distinction entre les zones sécurisées par les ressources en eau de la SCP et celles qui ne le sont pas.

M. Rossignol rappelle que la même démarche avait déjà été faite l'année dernière sans succès. Il faut désormais avancer sur le sujet.

M. Vitel partage ce point de vue. Il est contreproductif d'interdire la consommation d'eau dans des endroits où la collectivité a investi pour sécuriser ses ressources. L'année dernière il avait interpellé le préfet de Région, cette année c'est avec le SGAR qu'il a échangé sur le sujet lors d'une réunion de l'AGORA.

M. Vergobbi revient ensuite sur les livraisons d'eau auprès des différents segments de clientèle qui sont en baisse de 2 Mm³ par rapport à 2016, mais restent supérieures à la moyenne des années antérieures :

- Les livraisons d'eau industrielle sont en très légère hausse. On anticipe cependant une baisse au cours des mois à venir en raison de grosses opérations de maintenance programmées chez plusieurs clients mais aussi du devenir incertain de la centrale thermique de Gardanne suite à l'annulation de l'arrêté préfectoral d'exploitation de sa centrale de biomasse. Il rappelle que la SCP a investi de l'ordre de 3 M€ pour alimenter cette centrale.
- Une demande en eau potable en retrait, directement liée à l'exploitation par les communes de l'ouest de Toulon de leurs nappes souterraines côtières.
- Une baisse significative des livraisons d'eau brute urbaine principalement dans le Var, notamment de la part du SEVE (-50 %), qui mobilise ses ressources locales et celle de la Siagnole, et du SIAEP Est de Toulon.
- Une forte progression de la souscription de nouveaux contrats chez les clients ruraux (+25 %).

Sur l'invitation du directeur général, **M. Reig** prend la parole et dresse un état de l'avancement des projets d'investissement et de rénovation (cf. annexe 2) sur la concession à la fin du mois d'avril 2017 :

- La réalisation du programme d'investissement, est en avance (34 % au lieu de 33 %) par rapport aux prévisions prorata temporis. Les dépenses pour travaux, notamment, sont très en avance (39 %) ce qui s'explique par la volonté qu'a la SCP de mettre en service les nouveaux réseaux dès le printemps pour que les agriculteurs puissent complètement en bénéficier. A titre d'exemple, il cite :

- le réseau de Velaux en lien avec le PAEN conduit par la collectivité départementale,
- les réseaux de Vaugines Cucuron et de Rustrel dans le Vaucluse,
- la réalisation du maillage de Nagebout : Il s'agit d'une petite réserve dans le Luberon alimentée par la rivière Le Lez, qui ne se remplit pas depuis plusieurs années en raison de la sécheresse. Pour sécuriser l'alimentation des agriculteurs à partir de cette réserve, un maillage a été réalisé avec les réseaux de la SCP..
- la sécurisation de plusieurs poteaux incendie de la ville de Bormes-les-Mimosas et l'alimentation en secours de la ville de Jouques sur le territoire métropolitain.

Quelques difficultés subsistent cependant, concernant notamment l'achèvement des travaux du bypass de la réserve de Bimont qui est essentielle pour assurer la continuité du service lorsque le barrage sera vidé. Ces difficultés sont dues à des problèmes de qualité du terrain.

Le programme de rénovation est un peu en retrait par rapport au prorata temporis ce qui est normal puisque l'effort principal sera porté à partir de l'automne sur la rénovation du barrage de Bimont qui représente des sommes importantes.

M. Vergobbi reprend la parole pour exposer l'activité du secteur concurrentiel. Concernant les activités d'ingénierie en France métropolitaine, hors laboratoires, il indique que ce sont près de 900 k€ de commandes qui ont été enregistrées depuis le début de l'année, soit 35 % de l'objectif annuel de 2,6 M€. Il cite les principaux contrats qui ont été remportés depuis le précédent Conseil :

- 128 k€ pour la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lérins,
- 73 k€ pour la maîtrise d'œuvre de la rénovation du tunnel de la Roquette pour le compte de la Régie Eau Azur,
- 14 k€ pour l'élaboration d'un PIDAF pour le compte de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez,
- 14 k€ pour une opération de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une microcentrale hydroélectrique pour le compte de l'Association Provence Verte Citoyenne.

Depuis le dernier CA, aucune commande significative n'a été enregistrée à l'outremer, mais près de 60 % de l'objectif annuel a déjà été engrangé.

A l'international, l'ingénierie d'étude enregistre 1 M€ de commandes depuis le début de l'année soit 38 % de l'objectif annuel de 2,6 M€. La principale nouvelle commande a été conclue avec le Ministère de l'Agriculture Sri Lankais. Il s'agit d'une étude de faisabilité pour un montant de 200 k€ concernant la réalisation d'un périmètre d'irrigation sur le secteur de Mundeni Aru. Il s'agit d'un contrat intéressant dans la mesure où la SCP peinait à retrouver un courant d'affaires dans ce pays depuis deux ou trois ans.

En complément de l'activité d'ingénierie d'études, de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage, réalisée en majeure partie pour le compte des Etats ou d'organismes et collectivités publiques, la SCP développe depuis un peu plus de deux ans une activité de conseil et de montage de projets clé en main en conception-réalisation pour des opérateurs privés. La Société a signé un contrat important portant sur l'aménagement d'un périmètre

irrigué de 1000 hectares de canne à sucre pour le compte de la SOSUCAM filiale du groupe français SOMDIA. C'est un contrat qui atteindra globalement 4,7 M€, le montant des commandes cumulées à ce jour sur ce contrat s'élève à 2,48 M€.

Le directeur général commente ensuite les services de la SCP en Région :

- Le chiffre d'affaires des « solutions pour l'eau » s'établit à de 2,54 M€ à fin mai en retrait de 17 % par rapport à 2017 :
 - o l'activité des « Comptoirs du Matériel » est en progression, notamment sur le magasin du Tholonet,
 - o les contrats d'installation et d'entretien des appareils de potabilisation sont en croissance régulière,
 - o les premiers résultats des nouvelles agences du Vaucluse et des Alpes sont satisfaisants sur le plan commercial,
 - o Les projets d'irrigation de la vigne sont en retrait significatif ce qui s'explique par des conditions climatiques moins arides qui ont conduit à un recours à l'irrigation plus tardif.
- Le chiffre d'affaires global des laboratoires est en en légère croissance (280 k€), l'activité est soutenue par les laboratoires Mesures Hydrauliques et Géotechnique et Bétons. La nécessité du recentrage de l'activité du Laboratoire d'Analyse des Eaux sur l'auto surveillance et des prestations rentables est réaffirmée. Ce laboratoire est en effet confronté à la concurrence de deux grands laboratoires dont les prix sont très inférieurs à ceux que la SCP peut pratiquer.

Il fait ensuite un point sur l'activité des trois Groupements d'Intérêt Economique (GIE) qui ont été constitués pour la réalisation de centrales hydroélectriques :

- Concernant le GIE d'Eyguières (13) : les études sont achevées, l'autorisation préfectorale d'exploitation a été obtenue en avril, la consultation des entreprises est en cours et l'enquête publique aura lieu cet été. L'objectif est de démarrer les travaux en fin d'année.
- Concernant le GIE du Largue (04) : les études se poursuivent en vue d'optimiser le projet dont le coût s'avère supérieur aux prévisions.
- Concernant le GIE de Saint-Etienne-de-Tinée (06) : le projet du canal d'Ublan a été abandonné en raison de l'apparition de nombreuses difficultés et d'un coût prévisionnel trop important. Les études se poursuivent sur le torrent du Bourguet.

A l'issue de cette présentation de l'activité de la SCP, M. Vergobbi fait part des discussions en cours avec les représentants du personnel.

Elles portent sur l'accord d'intéressement pour la période 2017-2019 sur le renouvellement duquel un accord a été trouvé au terme de négociations longues et difficiles. Le différend s'est concentré sur la part déhiérarchisée de l'intéressement : deux organisations syndicales demandaient en effet une répartition plus égalitaire, voire totalement égalitaire, de l'intéressement au bénéfice des agents d'exécution et de maîtrise tandis que la Direction et un Syndicat représentant les cadres souhaitaient maintenir l'équilibre actuel.

A l'issue de ces discussions, le cadre général de l'accord 2014-2016 a été reconduit pour la période 2017-2019 sur la base d'une enveloppe d'un montant maximal de 15 % de la masse

salariale et d'une répartition liée pour 75 % au salaire et 25 % au temps de présence. Cet accord sera signé avant le 30 juin pour être applicable au titre de l'année 2017.

Le directeur général souligne le fait que l'intéressement constitue une part significative de la rémunération à la SCP. Le nouvel accord intègre quelques aménagements techniques, en conformité avec la loi Macron, et un certain nombre de critères ont également été ajustés pour les adapter aux besoins actuels de l'entreprise. Ces critères d'intéressement sont classés suivant 5 grandes familles (Développement, qualité de service, respect des processus internes, responsabilité sociale et environnementale, performance économique).

Cet accord d'intéressement sera accompagné par un second accord concernant les mécanismes d'abondement de l'épargne salariale, sur lesquels la SCP a proposé de travailler pour répondre à la problématique des rémunérations les plus basses.

La société dispose d'un mécanisme d'abondement sur le PERCO pour inciter les salariés à faire des placements en prévision de la retraite. En pratique ce mécanisme bénéficie plus aux cadres qu'aux personnels d'exécution ou de maîtrise qui convertissent la majeure partie de leur intéressement en salaire. La SCP a donc proposé :

- de modifier les clés d'abondement sur le PERCO de façon à ce que celui-ci puisse être plus facilement mobilisé par les petites rémunérations,
- de mettre en place un abondement sur les versements qui sont faits sur le PEE (Plan d'Epargne Entreprise) qui est un autre mécanisme invitant à l'épargne salariale. Ce dispositif permet en effet de débloquer son épargne au bout 5 ans.

Le nouveau mécanisme d'abondement qui a été proposé aux organisations syndicales est le suivant :

- o la première tranche des 100 € placés fera l'objet d'un abondement de l'entreprise de trois euros par euro épargné,
- o jusqu'à concurrence de deux jours de travail, pour les salariés dont le temps est décompté en heures, pourront être convertis en compte épargne temps et ainsi valorisé dans PEE.

L'objectif de ces nouvelles dispositions est d'inciter les personnes dont les rémunérations sont plus faibles à constituer une épargne de précaution. C'est donc sur la base de ce cadre global qu'un accord a été trouvé vendredi.

Le directeur général invite ensuite Mme Girousse, Directrice de la communication et des relations institutionnelles à prendre la parole pour évoquer l'organisation du 60^{ème} anniversaire de la SCP et présenter le nouveau logo de la SCP.

Mme Girousse indique que les préparatifs des deux soirées du 60^{ème} anniversaire de la SCP sont bien avancés. Ces deux soirées, interne et externe, enregistrent un très bon niveau de participation. L'horaire de la manifestation du 6 juillet a été légèrement avancé afin de permettre au Président de Région d'être présent.

Cet anniversaire a également été l'occasion de faire évoluer le logo de la SCP qui datait de près de 30 ans.

Mme Girousse présente ce nouveau logo créé pour souligner l'image de dynamisme, de

modernité et d'innovation de la Société. Elle indique que cette nouvelle identité graphique sera dévoilée le 30 juin aux collaborateurs et le 6 juillet aux invités présents lors de l'événement externe. Une signature, qui a fait l'objet d'un concours interne, accompagnera ce logo.

En cohérence avec le positionnement RSE de la SCP, le déploiement de la charte graphique sera ensuite fait de manière progressive et raisonnée pour optimiser les stocks de documents existants et limiter le coût de l'opération.

A l'issue de cette présentation, **M. Rossignol** prend la parole et indique qu'il est régulièrement interpellé par les viticulteurs du Var pour que la SCP étende ses réseaux sur des zones qui ne sont actuellement pas desservies. Les rendements de la vigne baissent en effet fortement en raison du changement climatique. Il ajoute qu'il n'a pas, de son côté, constaté de baisse sur les demandes d'équipement pour l'irrigation de la vigne : il dit cette baisse du chiffre d'affaires de la SCP dans ce domaine est peut-être dû à une forte réactivité des entreprises privées sur le terrain. Il faudra faire un bilan en fin de saison.

M. Vitel dit qu'il est entièrement convaincu du développement de ces nouveaux besoins. La SCP vit une évolution de son modèle économique puisque l'on prône aujourd'hui l'irrigation au goutte-à-goutte et non la vente de grandes quantités d'eau. Le numérique prendra aussi sa part dans cette évolution avec le pilotage informatique de l'irrigation : la Région a d'ailleurs débloqué 250 M€ pour le développement du numérique notamment dans les zones agricoles. Cette couverture est fondamentale dans le domaine de l'irrigation : si l'irrigation se fait aujourd'hui au goutte à goutte mécanique, elle sera bientôt pilotée par des applications informatiques. Les besoins ne sont pas seulement dans le domaine de la viticulture. La SCP doit évoluer sur tous les plans : managériaux, techniques, institutionnels...

M. Vergobbi indique que les discussions sur l'irrigation avec le monde viticole se poursuivent. Il ne constate pas aujourd'hui d'objection de principe des viticulteurs à ce qu'ils apportent une contribution au financement des investissements publics. Les échanges portent aujourd'hui sur le montant de cette contribution et ses modalités techniques : comment mettre en place ce nouveau modèle économique sans avoir une tarification liée directement à la culture concernée. Différentes pistes sont à l'étude. L'objectif est d'aboutir sur le sujet à l'automne.

M. Vitel rappelle que lors du changement de présidence à la Région, une de ses premières actions a été d'amener R. Muselier sur les terres viticoles du Var pour lui démontrer l'importance de l'irrigation. Cette visite a été organisée de manière un peu précipitée, mais il était important de sensibiliser le nouveau président à la question de l'irrigation des cultures.

M. Hubaud dit qu'on est effectivement en train d'installer beaucoup de goutte-à-goutte, mais que le climat de Sisteron par exemple nécessitera une technologie encore plus avancée sur l'antigel. On ne trouve de matériel adapté à cet usage qu'en Italie, en Suisse ou en Autriche. Il revient ensuite sur un élément du dossier du Conseil d'Administration et demande quelles sont les solutions alternatives évoquées pour limiter les prélèvements dans le DRAC.

M. Reig lui répond qu'il lui apportera des réponses précises après le conseil. Il n'a pas tous les éléments avec lui.

Sur l'invitation du Président **M. Beraud** commente le point sur la négociation de l'intéressement. Il précise tout d'abord que c'est bien les délégués syndicaux qui négocient avec la direction et que ceux-ci ont pris leurs responsabilités : il vaut mieux un mauvais accord que pas d'accord du tout, surtout qu'il s'agit lorsqu'il s'agit d'un élément important de la rémunération à la SCP.

L'un des objectifs, qui était que les collaborateurs situés vers le bas de l'échelle hiérarchique puissent bénéficier d'une meilleure rémunération, a été atteint en demi-teinte puisque la solution apportée a été de créer un abondement sur la partie épargnée de l'intéressement. Or, comme cela a été indiqué par le directeur une partie importante de la SCP n'épargne pas. Il ajoute que la CFDT, syndicat majoritaire chez les cadres de la SCP était plutôt favorable à une répartition déhiérarchisée de l'intéressement. C'est la CGC qui était opposée à cette idée.

M. Giberti demande à connaître le montant de l'enveloppe d'intéressement.

M. Vergobbi répond que l'an dernier, le montant de cette enveloppe a été de 3.2 M€ charges patronales comprises. L'intéressement est en effet soumis à un régime social particulier dit « forfait social ».

M. Mounier demande s'il s'agit d'une obligation pour la SCP de verser cet intéressement

M. Vergobbi répond que la SCP verse de l'intéressement depuis de très nombreuses années. Cet intéressement est devenu un élément de la rémunération dans l'entreprise. Il y a d'ailleurs eu des encouragements ces dernières années pour que l'on développe ce dispositif dans les entreprises, ce mécanisme étant identifié comme un des moyens de motiver les salariés : il s'agit en effet d'une rémunération conditionnée par les résultats de l'entreprise et donc par la mobilisation des collaborateurs.

Un échange avait eu lieu lors du dernier conseil sur la différence en matière de taux d'absentéisme entre la Société du Canal de Provence et ses collectivités actionnaires. L'intéressement est un des moyens qui contribuent à la baisse cet absentéisme. Un débat a eu lieu pour savoir s'il ne fallait pas transformer une partie de cet intéressement en salaire, la direction y était plutôt opposée puisque lorsqu'on transforme de l'intéressement en salaire on augmente le niveau des charges de l'entreprise, c'est donc une mauvaise équation perdant/perdant pour les salariés et l'entreprise.

M. Mounier demande ce qu'est pour la SCP un salaire « bas ».

M. Vergobbi répond qu'il s'agit d'un salaire proche du SMIC.

M. Mounier demande combien de collaborateurs perçoivent ce niveau de rémunération.

M. Vergobbi répond qu'il n'a pas le chiffre exact mais qu'il s'agit de collaborateurs qui sont sur des postes de magasiniers par exemple.

M. Mounier dit qu'en tant que représentant des collectivités, il rencontre des personnes sur le terrain qui demandent comment cela se fait qu'ils payent aussi cher le service de l'eau de

la SCP. Cette somme annoncée pour l'intéressement est toujours source pour lui de questionnement.

Il interroge ensuite le directeur général sur le coût du changement de logo. Il ne fait pas référence au coût de la création en elle-même du nouveau logo, bien souvent compétitif, mais au coût de la déclinaison de ce nouveau logo sur les différents supports (enveloppe, papier en tête, supports divers).

Mme Girousse répond que la SCP a été extrêmement vigilante aux coûts induits. Le changement de logo a été anticipé depuis plusieurs mois : les stocks n'ont donc pas été renouvelés, et ceux restants seront utilisés jusqu'à épuisement. Le fait que les deux logos cohabitent pendant un certain temps est tout à fait assumé.

M. Vergobbi ajoute que l'on a essayé de coordonner toutes les actions. Par exemple, le renouvellement des tenues de travail a été mis en attente. Le choix d'une certaine continuité a été fait de manière à ce que les habitants de la Région puissent s'approprier la nouvelle identité graphique sans que la SCP soit obligée de faire de campagne de promotion.

Au terme de cet exposé, plus personne ne demandant la parole, le conseil prend acte des informations qui viennent de lui être présentées

III. REVISION DES CONDITIONS D'ALIMENTATION EN EAU BRUTE DE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE

M. Vitel indique que le projet de révision des conditions d'alimentation en eau brute de la commune d'Aix-en-Provence a bien avancé. Le projet de convention-cadre entre la Commune et la SCP a été approuvé par le Conseil municipal le 10 mai dernier.

M. Vergobbi rappelle que le point de départ de ce dossier est le fait que la ville souhaite déplacer l'usine de potabilisation de Saint-Eutrope, proche du centre-ville, pour pouvoir y mener une opération d'urbanisme. La SCP est propriétaire d'un terrain de 5 ha, dit de l'Aubère, remarquablement bien placé pour l'accueil de la future usine projetée par la ville.

Ce projet de déplacement de l'usine de potabilisation de Saint-Eutrope offre l'opportunité à la SCP de remettre en cause les conditions d'alimentation en eau extrêmement privilégiées dont bénéficie Aix-en-Provence.

La Commune bénéficie, pour des raisons historiques liées à l'ancien « canal du Verdon », d'un débit gratuit à « perpétuité » de 275 l/s devenu infondé au plan économique (les ouvrages du canal du Verdon sont démantelés) et fragile au plan juridique, (la convention de 1955 qui fonde la gratuité fait en effet référence à une livraison à Saint-Eutrope). Cet avantage représente deux tiers de la consommation en eau de la ville d'Aix, soit 8 millions de mètres cubes par an.

La SCP a donc proposé à la Commune d'intégrer la vente du terrain dans un cadre plus global de révision de ses conditions d'alimentation.

Après plusieurs mois de discussions, un accord a été trouvé sur les bases suivantes :

- application du tarif « ressources fournies » en substitution de la gratuité pour les 275 l/s, pour tenir compte du transfert dans la concession du droit d'eau historique de la Commune, ce qui portera la redevance annuelle de la ville de 0,64 à 1,94 M€,
- octroi à la Commune d'une indemnité brute de 19 M€ représentant la valeur actualisée au taux de 4 % sur 21 ans de l'augmentation de la redevance annuelle,
- cette indemnité sera constituée de dations foncières (site de Maruège et terrains divers) pour un montant de 1,56 M€ et d'une soulte financière de 14,98 M€,
- le calcul de la soulte a été corrigé en intégrant différents facteurs :
 - o le différentiel entre la valeur d'usage du terrain de l'Aubère (2,65 M€ pour 5,3 ha) et celle d'un terrain agricole (0,74 M€)
 - o la perte de productible de la microcentrale de Maruège (-1,29 M€),
 - o l'abandon du projet de rénovation de l'adduction Aubère/Saint-Eutrope (1,34 M€),
 - o des ajustements contractuels portant sur des dispositions anciennes et déroatoires (-0,6 M€).

La révision des conditions tarifaires interviendra de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2017, La soulte de 14,98 M€ sera versée en 2017 et la SCP devra mobiliser un emprunt qui fera l'objet d'un amortissement de caducité.

La cession du terrain de l'Aubère n'a pas été intégrée dans le projet de convention. En effet, pour l'heure l'acquéreur définitif n'est pas connu (commune, régie ou métropole). Le prix de cette cession a toutefois été fixé à 0,74 M€, prix du foncier agricole.

Le projet de convention-cadre établi sur les bases ci-dessus a été approuvé par le Conseil municipal d'Aix-en-Provence le 10 mai 2017.

M. Rossignol fait remarquer qu'un terrain agricole n'a pas vocation à accueillir une usine de potabilisation. Il faudrait que le terrain agricole change de destination.

M. Vergobbi répond que les juristes de la ville d'Aix ont déclaré qu'ils pouvaient construire l'usine sans reclasser les terrains. Cela ne concernera toutefois plus la SCP.

A l'issue de ces échanges, à la demande du président, les membres du conseil autorisent le directeur général à signer la convention-cadre et donnent leur accord à la souscription d'un emprunt complémentaire de 14,98 M€ au titre de l'année 2017.

IV. RENOVATION DE L'OFFRE COMMERCIALE ET TARIFAIRE DU SERVICE DE L'EAU

M. Vitel informe le conseil que le groupe de travail des actionnaires, mis en place par le conseil en 2009 pour suivre le chantier de rénovation des conditions contractuelles du service de l'eau, s'est réuni une nouvelle fois le 6 juin dernier. Ce vaste chantier engagé en 2009 est en voie d'achèvement avec une offre plus homogène et adaptée à chacun des usages.

M. Vergobbi indique qu'il s'agit d'un sujet sur lequel il y a eu de nombreuses présentations en conseil d'administration entre 2010 et 2014 ainsi qu'un dossier complémentaire en 2015. Tous ces projets avaient été soumis à un groupe de travail réunissant l'autorité concédante et les actionnaires directement concernés (région, département, chambre d'agriculture) avant chaque présentation en CA.

Ce groupe de travail actionnaire a donc de nouveau été réuni le 6 juin pour étudier :

- l'uniformisation du service de l'eau « d'arrosage » sur le département des Alpes de Haute-Provence (04) où il existe un véritable patchwork de tarifications pour des raisons historiques (intégration au réseau SCP d'un patrimoine ancien) et techniques (spécificité du réseau de Valensole qui vient pomper directement dans le lac de Sainte-Croix). Il a été proposé d'aligner les tarifs « eaux d'arrosage » des périmètres situés dans les Alpes de Haute-Provence sur le tarif au « coût de développement » de Manosque.

Cette mesure concernera environ 2000 clients qui connaîtront de faibles variations de facture mais cela nécessitera une forte mobilisation des services de la société, notamment celle du Centre Service Client, sur lequel on anticipe une augmentation du nombre des appels

- Le deuxième changement concerne les Alpes de Haute-Provence (04) et le Vaucluse (84) dans lesquels subsistent un certain nombre de contrats dits à « usages divers » qui recouvrent différents usages (desserte domestique de particuliers, d'artisans ou de petites collectivités). Ces contrats « usages divers » ont été supprimés depuis 2010 sur le reste du territoire de la concession. Les contrats mis en place après l'opération de rénovation des conditions générales ont permis de segmenter la clientèle de manière à connaître précisément son usage de l'eau. Disposer de cette information est important pour les services de la société, notamment en cas de coupure d'eau programmée ou accidentelle.

Il a donc été proposé de mettre en place dans ces deux départements un tarif « eau brute professionnelle » sur les mêmes bases que dans le reste de la concession. Cette modification générera de très faibles variations de factures et concernera très peu de clients.

- Le troisième changement concerne l'extension du contrat « Poste de Protection Incendie » aux aménagements des Alpes de Haute-Provence (04) et de Vaucluse (84). Il s'agit d'une offre destinée aux clients privés qu'il faut distinguer de l'offre « Poste Incendie ».

Il a donc été proposé de créer un nouveau tarif sur la base d'un abonnement et d'une redevance de consommation correspondant au prix du m³ d'eau d'arrosage sur ce périmètre.

- Le quatrième dossier concerne la mise en conformité des conditions générales avec les réglementations nationales et européennes telles qu'elles ont évolué depuis 2010 (médiateur de la consommation, pénalités en cas de retard de paiement, données personnelles, nullité de certaines dispositions, force majeure, nécessité d'une consommation sobre et respectueuse de l'environnement, dispositions spécifiques aux ventes hors établissements...).

Il s'agit donc d'ajustements techniques qui ne posent pas de difficultés particulières sur lesquelles le groupe de travail réuni le 6 juin 2017 s'est prononcé favorablement. Les conditions générales modernisées sont disponibles sur l'extranet du conseil d'administration.

Le dernier sujet et plus complexe. Le groupe de travail réuni le 6 juin 2017 n'a d'ailleurs pas permis de prise de position définitive sur celui-ci :

Il s'agit de l'irrigation agricole avec continuité annuelle. Le tarif agricole de la SCP permet une interruption du service du 1^{er} novembre à la fin du mois de février. Aujourd'hui, les conditions générales sont inadaptées aux clients qui ont besoin d'une desserte en eau continue tels que les serristes.

Dans la pratique toutefois la SCP assure une continuité de service à ses clients, au-delà des conditions générales. Ce service est cependant assuré avec difficulté puisque les bornes agricoles concernées n'étant pas vidangées en hiver, les agriculteurs les protègent contre le gel avec des bottes de foin, des planches... l'accès à ces bornes se fait donc avec difficulté, ce qui ne permet pas de les entretenir et pose un véritable problème aux agents d'exploitation.

Le souhait de la SCP est donc de créer un contrat spécifique pour ce besoin avec un abonnement revu à la hausse pour tenir compte du niveau de service différent qui sera rendu par la société (garantie de continuité de service notamment en cas de travaux et mise en place de postes enterrés protégés contre le gel qui seraient financés par la SCP).

Ce projet est inscrit au contrat d'objectifs qui lie la SCP à la Région.

Le groupe de travail qui s'est réuni le 6 juin n'a pas permis de prise de décision, il a toutefois été décidé d'inscrire cette mesure au plan de relance de l'agriculture maraîchère en cours d'élaboration entre la Région et la Chambre Régionale d'Agriculture avec pour objectif d'aboutir à une décision fin 2017.

A l'issue de cette présentation **M. Rossignol** rappelle que le fait que les négociations n'aient pas abouti il y a deux ans, n'était pas seulement dû à la conjoncture économique mais aussi au fait qu'une partie des professionnels étaient opposés à l'idée de voir le coût du service de l'eau augmenter. Il ajoute également que le plan de relance en cours d'élaboration avec la Région n'est pas spécifique au maraîchage mais s'étend aussi à l'horticulture. Cette question de la tarification « irrigation continue » sera donc intégrée aux réflexions menées dans le cadre de ce plan de relance avec pour objectif d'aboutir à la fin de l'année, mais il ne s'agit que d'un objectif.

Mme Leblond indique que ce travail d'harmonisation de la tarification est important, il permettra notamment de faciliter le travail en cours sur le changement du logiciel de facturation de la SCP.

A l'issue de ces échanges, le conseil d'administration, à la demande de M. Vitel, approuve ces propositions qui seront soumises à l'accord de l'autorité concédante :

- **l'uniformisation du tarif arrosage sur les périmètres des Alpes de Haute-Provence**
- **la création de service « eaux brutes professionnelles » sur les Alpes de Haute-Provence et sur le Calavon/Sud Luberon**
- **la création de services « postes de protection incendie » sur les Alpes de Haute-Provence et sur le Calavon/Sud Luberon**
- **la nouvelle rédaction des conditions générales et spéciales du service de l'eau**

V. APPROBATION DES STATUTS DE LA SOCIETE OSHUN

M. Vitel indique que la SCP continue à renforcer sa présence à l'international, notamment en Afrique de l'Ouest. Le projet « Providence », déjà évoqué lors de réunions du conseil d'administration antérieures, a bien avancé. Le projet de statut d'une nouvelle société qui sera baptisée « Oshun » et aura pour objectif de porter le développement de cette activité est donc soumis aujourd'hui à l'approbation du Conseil d'Administration.

M. Vergobbi explique qu'il s'agit de passer à la phase opérationnelle du développement de « Providence ». Il rappelle qu'il s'agit d'un appareil de potabilisation, robuste, économique et autonome en énergie, particulièrement bien adapté aux besoins des pays en développement. « Providence » a été testé depuis trois ans dans de nombreux pays, encore récemment avec un financement de l'agence Rhône Méditerranée Corse, en Haïti suite à l'ouragan Mathews. Les retours du terrain sont extrêmement positifs.

La SCP s'engage donc aujourd'hui dans une opération de valorisation à grande échelle de ce produit conçu par les ingénieurs de la SCP.

La société qui sera créée pour porter le développement de « Providence » aura deux axes de développement :

- répondre aux besoins urbains : dans de nombreuses grandes villes des pays en voie de développement, les habitants ne font pas confiance au réseau public d'eau potable. En pratique les classes moyennes consomment souvent de l'eau en bouteille pour l'alimentation. L'offre qui sera proposée à ce public est une offre un peu similaire à celle que l'on propose pour la potabilisation individuelle de l'eau sur le territoire aixois et passe par la création de points de vente de ce matériel. Un premier a d'ores et déjà été créé à Dakar et sera repris par la structure « Oshun ».
- répondre aux besoins ruraux : cela se fera sur la base d'un système de « kiosques » un peu similaire à ceux que l'on trouve pour recharger les portables dans les pays d'Afrique. L'objectif est de mettre en place dans les villages qui n'ont pas accès à l'eau potable un kiosque à proximité immédiate de la source ou du puits. La gestion du kiosque sera confiée à un franchisé qui assurera la potabilisation de l'eau et sa commercialisation. La facturation se fera par téléphone, il y aura également un système de contrôle la distance du bon fonctionnement des installations.

Le développement du projet « Providence » a débuté au Sénégal, pays africain que la SCP connaît particulièrement bien. L'objectif est de passer à l'étape suivante en créant une société de droit français, au sein de laquelle seraient d'associés des partenaires techniques et financiers, pour cantonner et partager le risque inhérent au projet, offrir la souplesse nécessaire à son développement et faciliter la création de filiales locales à l'étranger.

Il est donc proposé la création d'une société par actions simplifiées (SAS) qui serait dotée d'un capital de 500 k€. Le capital social serait réparti de la manière suivante :

- 60 % pour la SCP, ce qui représente un engagement à hauteur de 300 k€, dont 85 k€ d'apports en nature correspondant aux prestations qui ont été réalisées dans le cadre des études pour développer le projet, les 215 k€ d'apport en numéraire représentant donc un apport complémentaire.

- 20 % soit 100 k€ pour la société Mios, implantée sur le Pôle des Milles à Aix-en-Provence, dont l'expertise en matière de télégestion des équipements (contrôle à distance des appareils, facturation via téléphone portable,...) est reconnue à l'international.
- 20 % soit 100 k€ pour la société UV Germi, basée en Corrèze à côté de Brive-la-Gaillarde, qui est une société de référence dans le traitement des eaux par UV.

Le capital a été déterminé de manière à pouvoir conduire le développement du projet dans un premier pays, le Sénégal. Le besoin total de trésorerie est estimé à 1 M€ qui sera porté pour moitié par du capital, pour l'autre par des concours bancaires. Le développement de cette activité dans d'autres pays devrait pouvoir être financé par des apports de fonds de capital développement et des prêts bancaires. On estime en effet que si on réussit à démontrer la pertinence du projet et de son modèle économique dans un premier pays, il ne devrait pas y avoir de difficulté majeure pour associer d'autres partenaires financiers et permettre son développement ailleurs. Oshun va donc se substituer à la SCP dans les développements qui sont engagés au Sénégal, les stocks présents dans la filiale sénégalaise de la SCP lui seront cédés.

M. Vergobbi précise que le projet de statuts présenté dans le dossier prévoit que la présidence de la SAS sera confiée à une personne physique, désignée en la personne de M. Jean-Marc Philip, qui assurera cette fonction à temps partiel en plus de sa fonction de chef du Service Solutions pour l'Eau. La SCP disposera d'une voix prépondérante au sein du conseil d'administration et un siège est garanti à chacun de nos partenaires pendant une durée totale de 12 ans, y compris en cas de dilution de leurs parts. Les statuts prévoient également des droits de préemption en cas de cession des parts par un actionnaire et des modalités d'agrément pour les nouveaux. Un pacte d'actionnaire complète ces statuts et définit précisément ce qu'est le projet Providence et les clauses de non-concurrence à respecter.

Le pilotage technique de « Oshun » sera confié à un second cadre de la SCP qui sera détaché à temps complet dans cette structure.

M. Giberti demande si « Providence » peut intervenir après des catastrophes humanitaires par exemple.

M. Vergobbi répond que cela s'est déjà produit. « Providence » continuera également à être commercialisé par le biais d'ONG qui contactent directement la SCP pour équiper des dispensaires par exemple. Le souhait est aujourd'hui d'engager un développement à plus grande échelle mais cela ne s'oppose pas à continuer à diffuser ce produit dans un cadre non commercial.

M. Mounier demande si la facturation par téléphone est répandue en Afrique

M. Vergobbi le confirme. Paradoxalement l'Afrique est très en avance sur la France dans ce domaine.

M. Reig confirme que le téléphone portable est un vecteur de développement tout à fait considérable en Afrique.

Mme Girousse indique que tout le plan de développement marketing de « Oshun » se fera via les réseaux sociaux.

M. Curnier demande si les collectivités locales et les actionnaires de la SCP doivent délibérer sur la création de la SAS

M. Vergobbi répond que la SCP n'est pas stricto-sensu une société d'économie mixte locale au sens du code général des collectivités territoriales, cela ne fait donc pas partie des articles qui sont repris par nos statuts et qui s'appliquent à la SCP.

Au terme de ces échanges, le conseil d'administration décide de procéder à la création de la société OSHUN et d'en approuver les statuts et le pacte d'actionnaire, ainsi que d'autoriser le directeur général B. Vergobbi à réaliser tous les actes et toutes les désignations nécessaires à sa création. Le Président de cette SAS sera un salarié de la SCP, M. Jean-Marc Philip chef du Service des Solutions pour l'Eau (2SE), qui assurera cette fonction à temps partiel.

VI. APPELS D'OFFRES ET MARCHES

M. Vitel demande au directeur général d'exposer les résultats des appels d'offres intervenus depuis la dernière réunion du conseil.

M. Vergobbi indique que depuis la dernière séance du conseil d'administration, le 13 avril 2017, neuf dossiers ont fait l'objet d'analyse d'offres :

- les huit premiers sont soumis au conseil d'administration pour ratification :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
2223	Aqueduc de la Fève	FREYSSINET FRANCE SE	429 832.70 € HT
2231	Travaux sur ouvrages en exploitation : Prestations de maintenance sur les machines tournantes	PACA POMPES	381 615,00 € HT
2233	rénovation du tableau de puissance 5,5 kV de la station de pompage de Lauris	EIFFAGE ENERGIE MEDITERRANEE	261 500,00 € HT
2234	Travaux d'extension de gestion et sécurisation des accès – TR2	INEO PROVENCE/INEO INFRACOM	744 780,00 € HT
2235	Travaux de rénovation de la station de pompage de Vinon-sur-Verdon	EIFFAGE ENERGIE MEDITERRANEE/ PROVENCE ALPES CANALISATIONS/ ROUX TP	1 310 000,00 € HT
2238	Rénovation du dégrilleur de Ginasservis	PERRIER SOREM	291 000,00 € HT

2239	Cuvette de Saint-Estève : Rénovation des protections contre le ruissellement	EUROVIA	645 239,50 € HT
2249	Rénovation des équipements de la station de pompage du Thor	CIEL	267 723,30 € HT

- le dernier entre dans la catégorie des marchés dont il est simplement rendu compte au conseil d'administration :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
2228	Souscription d'un contrat d'assurance responsabilité civile décennale	MARSH SA	65 000,00 euros

Au terme de ces échanges, le conseil d'administration ratifie les choix présentés ce jour au conseil

VII. PROJET DE VENTE DE LOCAUX A USAGE DE BUREAU SIS A MARSEILLE A UN ACTIONNAIRE DE LA SCP

M. Vitel invite le directeur général à présenter ce point

M. Vergobbi rappelle que les locaux du Boulevard d'Athènes ont accueilli le siège de la Société avant son transfert au Tholonet. Ils sont constitués d'un appartement, situé au 4^{ème} étage, et deux bureaux au 5^{ème} étage, pour une superficie d'environ 300 m² environ.

Ces locaux ne sont pas détenus directement par la SCP, ils sont en effet la propriété de Société Provençale et de Promotion (PCP). Le directeur général rappelle qu'en date du 13 avril 2017, le Conseil d'Administration a autorisé le Directeur Général de la Société à accomplir les démarches nécessaires afin de procéder au transfert du patrimoine immobilier de PCP à la SCP et à la dissolution de la PCP.

Conformément à l'orientation proposée lors de l'acquisition du bâtiment de la DREAL, la SCP a recherché un acquéreur pour ces locaux qui n'ont plus d'utilité pour la SCP. Une agence immobilière a été mandatée à cette fin.

Une opportunité de vente s'est présentée en début d'année. L'acquéreur serait le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône qui a manifesté son intention de se porter acquéreur de l'ensemble de l'immeuble du Boulevard d'Athènes, afin d'y relocaliser des services du Département. La vente se ferait pour un montant de 360 000 euros net vendeur ce qui correspond au prix du marché et au montant d'une offre reçue préalablement par la SCP mais qui n'avait pas abouti.

S'agissant de l'acquisition d'un bien de la Société par un actionnaire, cette transaction est soumise à l'accord du Conseil d'administration dans les conditions prévues aux articles L.225-38 et suivant du Code de Commerce.

A l'issue de cette présentation, le Conseil d'Administration donne son accord à la vente des locaux du Boulevard d'Athènes au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour un prix de 360 000 € net vendeur et autorise le directeur général à signer tout document nécessaire à la vente.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

M. Vitel indique qu'un point complémentaire figure dans les questions diverses. Il s'agit de l'élargissement de l'objet social de la succursale SCP créée dernièrement au Sénégal. Cet élargissement de l'objet social est proposé dans l'objectif de développer les activités du secteur concurrentiel dans ce pays notamment dans les domaines de l'ingénierie et de la conception réalisation de système d'irrigation.

M. Vergobbi ajoute que cette succursale avait été créée pour les besoins du projet « Providence ». La création de la société Oshun ayant été validée, il avait un temps été envisagé de lui transférer cette succursale et d'en créer une nouvelle pour les activités propres de la SCP au Sénégal, mais il apparaît désormais plus simple de conserver la structure existante et d'en élargir l'objet social. On a aujourd'hui, en effet, de plus en plus fréquemment besoin de recourir à la création de succursales pour la facturation de nos contrats.

Puis sur l'invitation de M. Vitel, **M. Béraud** prend ensuite la parole pour revenir sur deux sujets qui concernent le personnel de la SCP :

- Concernant le 60^{ème} anniversaire de la SCP : Le CE s'associe pleinement à l'initiative pilotée par Isabelle Girousse. De nombreux collaborateurs sont impliqués, à la fois dans les services de la SCP, mais aussi au sein du CE, pour l'organisation de cet événement. Le personnel est partie prenante et motivé par la célébration de ce bel anniversaire
- Le deuxième point concerne un sujet en cours de discussion : il s'agit de la gestion du temps de travail et notamment des questions relatives au télétravail et au droit à la déconnexion. Il s'agit d'une évolution qui apparaît dans toutes les entreprises et la SCP aborde ce sujet de façon très constructive avec un dialogue de qualité entre les représentants des différents services, du personnel et de la DRH. Il y a beaucoup d'attentes, en particulier sur la question du télétravail : on est en effet dans une région où il y a beaucoup de pertes de temps dans les déplacements avec un équilibre qu'il faut trouver entre la préservation du collectif de travail d'un côté, les gains à attendre en terme de productivité pour l'entreprise et en qualité de travail pour les salariés. Il y a un gros enjeu sur cette question notamment sur le droit à la déconnexion. On se rend compte, avec les nouvelles technologies de l'information, qu'il y a une porosité des temps qui est très forte entre les temps personnels et professionnels. Cela peut devenir dangereux, il faut donc être vigilant.

M. Vitel remercie M. Béraud pour son intervention et demande à l'assemblée s'il y a des questions diverses ou des observations

Au terme de ces échanges, le conseil d'administration donne son accord à l'élargissement de l'objet social de la succursale SCP-SENEGAL aux activités « d'Ingénierie, maîtrise d'œuvre et activités commerciales et de service dans le domaine de l'eau et de l'environnement. Conception et réalisation de travaux dans le domaine de l'irrigation. Commercialisation d'appareils de potabilisation de l'eau ». Monsieur Bruno Vergobbi, Directeur Général, fera procéder aux formalités nécessaires en sa qualité de représentant légal, tant de la SCP que de la succursale.

En l'absence de questions, à M. Vitel propose de passer à l'assemblée générale des actionnaires convoquée ce même jour, dont un procès-verbal sera établi séparément.

oo000oo

A 12 heures 30, l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur VITEL conclut la séance en indiquant que le conseil se réunira à deux reprises au Tholonet dans le deuxième semestre :

- le jeudi 19 octobre à 10 heures
- le jeudi 7 décembre à 10 heures

Il ajoute que la prochaine manifestation à laquelle les membres du conseil seront conviés se déroulera le vendredi 6 octobre prochain. Il s'agira de célébrer les 30 ans de la galerie du Luberon. Cette manifestation sera organisée notamment, avec le Département de Vaucluse et le Parc du Luberon.

◇◇◇

SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE
ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PROVENÇALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION 19 OCTOBRE 2017

I. Procès-verbal

Le conseil d'administration de la Société s'est réuni le jeudi 19 octobre 2017 au Tholonet.

Étaient présents :

Administrateurs :

M.	Vitel	Président
Mme	Chauvin	Représentant le personnel salarié
M.	Curnier	Directeur régional de la Caisse des Dépôts et Consignations
M.	Dubois	Vice-président du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence
Mme	Leblond	Représentant le personnel salarié
M.	Rosignol	Représentant les Chambres d'Agriculture de la Région PACA
Mme	Rucinski-Becker	Vice-Présidente du Conseil départemental du Var

Censeurs :

M.	Bonnet	Directeur régional des Finances Publiques
M.	Géhan	Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'azur
M.	Hubaud	Conseiller départemental des Hautes-Alpes
Mme	Meyer	Vice-Présidente du Crédit Agricole Provence-Côte d'Azur

Assistaient également à la séance :

M.	Antonini	Responsable du département Aménagement du Territoire et Urbanisme, Conseil départemental du Var
M.	Gondran	Chargé de mission, conseil départemental de Vaucluse
M.	Llinares	Direction de l'Évaluation des Politiques Publiques et de la Gestion Externalisée, Ville de Marseille

Mme Pollet	Directrice de l'Agriculture et de l'Eau Conseil Régional
M. Ventre	Directeur, Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence
M. Béraud	Secrétaire du Comité d'entreprise

Direction de la Société :

M. Vergobbi	Directeur Général
M. Reig	Directeur Général Adjoint
Mme Girousse	Directrice de la Communication et des Relations Institutionnelles
M. Guieu	Directeur Financier
M. Grawitz	Directeur Ingénierie

À 10 h, **M. Vitel** déclare la séance ouverte. Il salue l'ensemble des personnes présentes.

Il présente ensuite les excuses :

- *des administrateurs :*

M. Assante	Adjoint au Maire de la Ville de Marseille
M. Di Giorgio	Vice-Président du Conseil départemental du Var
M. Feraud	Vice-Président du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
M. Giberti,	Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
M. Mounier	Vice-président du Conseil départemental de Vaucluse
M. Perrin	Conseiller départemental des Bouches-du-Rhône
M. Ravier	Conseiller municipal de la Ville de Marseille

- *des censeurs :*

Mme Dumont	Vice-Présidente du Conseil départemental du Var
Mme Devesa	Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône

Avant d'engager l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Président informe le conseil d'administration que le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence a désigné l'un de ses vice-présidents, M. Jérôme DUBOIS, présent ce jour, en qualité d'administrateur au sein de cette assemblée.

M. Vitel lui fait part, au nom des membres du conseil, de la vive émotion survenue à l'occasion du décès du Président du Département, M. Gilbert SAUVAN, le 16 septembre dernier. Il lui demande ensuite de transmettre les félicitations du conseil pour sa nomination en tant que nouveau Président du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, à M. René MASSETTE qui a représenté son département le 6 juillet dernier lors de la table ronde du 60^{ème} anniversaire de la société.

Le président accueille ensuite M. Francis BONNET, administrateur général des finances publiques et censeur de la société, qui participe pour la première fois à une réunion du conseil d'administration.

Il rappelle également aux membres du conseil qu'un rapport complémentaire concernant la modification des statuts du GIE « Centrale Hydroélectrique d'Eyguières » leur a été adressé le 17 octobre dernier, un exemplaire papier a également été déposé ce jour sur les tables.

Ce dossier sera évoqué en point II bis de l'ordre du jour.

Le président propose enfin d'engager l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2017
2. Déroulement des activités de la Société depuis le dernier conseil d'administration
3. Les perspectives de développement de la SCP dans l'énergie solaire
4. Convention-cadre de partenariat avec les syndicats viticoles et la Chambre d'Agriculture du Var
5. Appels d'offres et marchés
6. Questions diverses

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2017

M. Vitel indique que le projet de procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration, tenue le 26 juin 2017, avait été adressé aux administrateurs le 30 août dernier.

Il a fait l'objet d'une demande de rectification dans l'intitulé des fonctions des présents, M. Pascal Ventre, étant directeur au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence et non pas de Vaucluse.

Aucune observation ou remarque complémentaire n'étant présentée en séance, le conseil d'administration approuve définitivement le procès-verbal de la séance du 26 juin 2017.

II. DEROULEMENT DES ACTIVITES DE LA SOCIETE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Vitel rappelle que ce point d'ordre du jour a pour objet d'informer les membres du conseil des faits marquants du service de l'eau et des activités de la Société survenus depuis le dernier conseil d'administration.

En préambule, il évoque la sécheresse sévère connue cette année. Pour la deuxième année consécutive, les ouvrages de la Société ont été très fortement mobilisés pendant une longue période, y compris cet automne, pour répondre à l'ensemble des besoins de la clientèle. Cet épisode s'est déroulé sans soucis majeurs, des solutions ayant été mises en place pour traiter les points sensibles identifiés l'année dernière, notamment dans le Vaucluse.

Il fait part des sollicitations, sans cesse plus nombreuses que la SCP reçoit de la part d'élus pour accélérer l'aménagement hydraulique de certains territoires pour répondre aux enjeux de l'irrigation agricole.

Le président ajoute que la situation s'accélère : les conséquences du réchauffement climatique se font déjà sentir sur le terrain, notamment sur la vigne, et ce, de manière

beaucoup plus rapide que ce que l'on anticipait.

C'est un sujet important sur lequel il faut avancer de manière pragmatique et consensuelle pour trouver des solutions qui auront forcément un coût. L'effort devra être partagé par tous.

Il évoque ensuite le 60^{ème} anniversaire de la SCP qui a été un succès tant vis-à-vis des parties prenantes internes qu'externes. Ces événements, dans l'organisation desquels les salariés ont été fortement impliqués, ont su donner de la SCP l'image d'une entreprise dynamique et innovante, prête à relever les défis de l'eau pour le futur.

Il rappelle également l'événement organisé à l'occasion des 30 ans de la Galerie du Luberon qui a été une occasion de rappeler le travail effectué par les anciens et d'évoquer les perspectives d'avenir pour ce territoire. Cette manifestation a réuni près de 200 personnes qui ont pu dans un premier temps traverser à pied la galerie du Luberon, puis se réunir au pied du réservoir de Bonnieux autour des représentants de la profession agricole, du Parc Naturel Régional du Luberon, du Département de Vaucluse et de l'Etat.

Enfin, avant de passer la parole au directeur général, il fait part au conseil d'administration de la création de la société OSHUN avec deux partenaires techniques, les sociétés MIOS et UV GERMI. L'assemblée constitutive a eu lieu le 21 septembre dernier au Tholonet. Cette société contribuera par son action à répondre à un enjeu majeur, l'accès à l'eau potable des populations rurales dans les pays en développement. Plusieurs articles de presse sont parus récemment sur cette société.

M. Vergobbi remercie le président pour son introduction. Il confirme que malgré la forte sollicitation des ouvrages aucune interruption significative de service n'a été à déplorer et cite quelques événements d'exploitation de ces derniers mois :

- les agriculteurs situés sur le périmètre aval de la station de pompage d'Aubignosc n'ont pu bénéficier du service de l'eau qu'à partir du 18 juin, l'ASA de Peypin, dont les réseaux alimentent la station, ayant tardé à faire réparer une canalisation qui s'était rompue à l'automne.
- les travaux effectués depuis deux ans dans le Vaucluse, dans le cadre du programme d'investissement et de rénovation, ont facilité la gestion de l'étang de la Bonde et permis d'éviter d'atteindre la côte d'alerte malgré la croissance des prélèvements. Les aménagements en cours sur les secteurs de Vaugines et Cucuron ont en effet permis d'interconnecter l'adduction en aval de la prise de Lauris et l'étang de la Bonde, afin de réduire la pression sur celui-ci. Parallèlement, des travaux de curage et de rénovation ont été réalisés sur l'adduction en aval de la prise de Lauris. L'ensemble de ces travaux a permis d'accroître les capacités de transport d'eau des réseaux SCP. A noter que les travaux de rénovation ont été facilités par la fusion des concessions, la SCP étant désormais dotée d'un programme de rénovation unique pour l'ensemble de la concession régionale.
- Grâce à un nouveau maillage réalisé avec le réseau de l'Armande, les agriculteurs situés à l'aval de la réserve de Nagebout, une ressource locale dont la SCP a hérité, ont pu être alimentés tout l'été. L'an dernier, cette réserve étant complètement asséchée, ils n'avaient pu bénéficier du service de l'eau.
- Quelques interventions en secours ont été menées dans le Var :
 - à Rougiers, les ressources en eau de la commune étant devenues insuffisantes, la SCP a dû installer, comme l'an dernier, une unité de potabilisation mobile,
 - à Pourrières, la SCP a autorisé le fermier à immerger une pompe de secours dans le canal pour alimenter la commune suite à la défaillance d'une station de pompage communale. Cette situation, qui devait être très provisoire, a finalement duré tout l'été.
- La vidange de Bimont s'est poursuivie et la retenue est maintenant vide.

M. Vergobbi évoque ensuite les incendies survenus cet été qui ont causé des dégâts sur les infrastructures SCP sans toutefois occasionner d'interruption du service de l'eau.

M. Vitel intervient pour dire qu'il s'est rendu au barrage de Trapan à Bormes-les-Mimosas le lendemain de l'incendie. Il explique que, par chance, une opération de débroussaillage avait été réalisée par la commune quelques semaines avant l'incendie, alors que cela n'avait pas été fait depuis des années. C'est ce débroussaillage qui a permis qu'il n'y ait pas de dégâts sur l'usine de potabilisation de Véolia installée sur le site.

Le directeur général ajoute que des collaborateurs SCP sont également logés à cet endroit et que leurs habitations ont pu être protégées par les secours.

Concernant les conditions climatiques, si l'on considère l'année hydrologique (de septembre à août) la pluviométrie cumulée (Cf. annexe 1) met en évidence un cumul de précipitations en retrait modéré de 10 % (-70 mm) par rapport à la moyenne des cinquante dernières années, grâce aux pluies de l'automne 2016. Le cumul annuel des précipitations est par contre très inférieur à la moyenne (- 40 % dans le Var) avec une baisse qui risque de s'accroître le mois d'octobre ayant été très sec. Ce sont donc des phénomènes extrêmes qui sont observés : près d'une centaine de jours sans pluie dans certains secteurs, des températures très élevées supérieures en moyenne à l'an dernier pendant une vingtaine de jours à la fin du mois de juillet, une arrière-saison très sèche ce qui est tout à fait inhabituel dans le climat méditerranéen.

Pour faire face à cette situation et préserver la ressource, des arrêtés sécheresse ont été pris dans plusieurs départements. Il déplore à ce sujet le manque d'homogénéité dans la rédaction de ces documents. Une nouvelle fois, contrairement aux dispositions mises en place dans d'autres départements dont les Bouches-du-Rhône, le département du Var n'a pas fait de distinction entre les zones sécurisées par des ouvrages de transferts, qui ne connaissent pas de problèmes de ressources, et celles qui sont alimentées à partir de ressources plus fragiles. Il ajoute que les conséquences de ce parti pris varois sont toutefois relatives pour la SCP puisque les golfs, et l'irrigation au goutte-à-goutte et par micro aspersion, échappent à ces restrictions.

Il conclut en indiquant que, conformément à ce qui avait été annoncé lors du dernier conseil d'administration de la SCP, la préfecture du Var a saisi la préfecture de Région sur les dispositions à tenir concernant les zones sécurisées par les ressources en eau du bassin Durance-Verdon. A l'initiative de la Région et de la DREAL, le sujet sera également à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de l'AGORA, présidée par M. Vitel.

M. Vergobbi détaille ensuite les livraisons d'eau faites par la SCP auprès des différents segments de clientèle. Ces livraisons d'eau sont en baisse de 3,1 % par rapport à 2016, mais restent supérieures à la moyenne des années antérieures :

- Une demande en eau potable en retrait de 4,7 %, ce qui est directement lié à l'exploitation par les communes de l'Ouest de Toulon de leurs nappes souterraines côtières. A noter que les nappes à l'automne 2016 ayant permis leur reconstitution.
- Une baisse significative de - 4.3 % des livraisons d'eau brute urbaine principalement due à la baisse des prélèvements des deux grands syndicats varois, le SIDECM et le SEVE, qui mobilisent leurs ressources locales.
- Des livraisons d'eau industrielle en baisse de -3,1 % en raison de grosses opérations de maintenance programmées chez plusieurs clients et de la cessation d'activité de LFoundry à Rousset,
- Une augmentation des livraisons d'eau aux golfs de 4,5 % en raison du climat particulièrement chaud et sec de ces derniers mois.

Les volumes de vente d'eau à la clientèle rurale ne sont pas encore connus, les relevés de compteurs étant en cours, mais on anticipe une hausse de 7 % des consommations agricoles.

Sur l'invitation du directeur général, **M. Reig** prend ensuite la parole et dresse un état de l'avancement des projets d'investissement et de rénovation (Cf. annexe 2)

- La réalisation du programme d'investissement est en ligne avec les prévisions prorata temporis. L'objectif annuel qui avait été fixé par le conseil d'administration sera atteint.

Les opérations se déroulent dans de bonnes conditions. A titre d'exemple, il cite :

- L'enquête publique relative au projet de diversification et de sécurisation de l'alimentation en eau des communes du Val de Durance qui s'est conclue par un avis favorable du commissaire enquêteur. La déclaration de projet nécessaire à la poursuite de l'instruction du dossier par la Préfecture doit intervenir au cours de la prochaine assemblée plénière de la Région. Le dossier doit aussi être étudié sur les plans règlementaires et environnementaux par le département des Alpes de Haute-Provence, lors d'une prochaine session du CODERST. Ces travaux sont étroitement liés à la réalisation d'un pont sur la Durance. Tout est fait pour qu'il n'y ait aucun retard d'un côté comme de l'autre dans la réalisation de ces travaux, il y a donc une excellente coordination entre les différents acteurs de cette opération.
- L'achèvement des travaux d'alimentation en secours de la commune de Jouques, de la 1^{ère} phase des réseaux de l'Armande dans le Vaucluse avec un maillage qui a permis de sécuriser les usagers de la réserve de « Nagebout », et d'un réseau d'irrigation sur la commune à Velaux réalisé dans le cadre d'une procédure de PAEN, pour l'inauguration duquel une manifestation sera certainement organisée.

De très nombreuses études sont également en cours, à des stades divers, pour préparer les programmes futurs :

- Une étude d'Avant-projet qui porte sur l'extension des réseaux du plateau de Valensole : des échanges auront lieu au cours des prochains mois, avec le Département, la Région, la DLVA pour voir comment porter et conduire ce projet de manière collective. Il s'agit effectivement d'un projet dont le montant est élevé et qui ne produira que des recettes relativement faibles.
 - Beaucoup de projets de ZAP émergent dans les Bouches-du-Rhône à l'initiative du Département qui souhaite sanctuariser un certain nombre de périmètres agricoles. Il cite l'exemple des projets de Cuges-les-Pins et de Rognac. Il évoque également des projets de ZAP essentiellement destinées à l'irrigation de la vigne dans le Var sur les communes de Cuers et Pierrefeu,
 - Quelques opérations à l'étape « PRO », c'est-à-dire très avancées. En ce qui concerne l'alimentation en eau potable (AEP), on travaille beaucoup à la sécurisation des dessertes à l'aval de la station de potabilisation d'Hugueneuve. Les branches Nord et Sud vont être maillées pour assurer la sécurisation en eau potable de tout ce secteur, complètement transformé dans le cadre de la loi Notre puisque c'est une seule et même collectivité qui va y reprendre la compétence eau potable. Des renforcements sont également prévus sur le périmètre de la future métropole toulonnaise pour assurer le confortement de la desserte de Six-fours et de Sanary. Dans le Vaucluse, le PRO d'Apt Sud qui figure également dans le programme décennal de la vallée du Calavon et du Sud Luberon. Dans les Bouches-du-Rhône, celui de Belle-Nuit, un petit périmètre agricole sur Fuveau.
- Le programme de rénovation est en retrait significatif au prorata temporis ce qui est justifié par le démarrage des grands travaux de Bimont en seconde partie de l'année. La

préparation des travaux étant achevée, les dépenses vont désormais s'accélérer avec le démarrage des grands travaux. La Crête du barrage a été fermée et ne sera réouverte que le week-end et les jours fériés pour permettre aux randonneurs de continuer à se promener dans le massif.

La DREAL a arrêté de nouvelles consignes d'exploitation du barrage vide pour déterminer comment, en cas de crue, évacuer l'eau par la Cause et le siphon de l'Arc. Ce sont des documents règlementaires très complexes à mettre en place.

Il évoque ensuite :

- l'activité très soutenue du programme de rénovation des réseaux notamment dans la zone de la branche Marseille Nord où se trouvent les réseaux des anciennes ASA que la SCP avait repris. Ces réseaux âgés de plus soixante ans doivent être rénovés, il y a donc beaucoup d'activités sur les communes de Bouc-Bel-Air, Cabriès, Gardanne et Trets.
- La rénovation de l'aqueduc de Saint-Bachi dans le cadre de laquelle on déplore quelques problèmes. L'ancienne suspente ayant été transférée sur la nouvelle, la deuxième partie de l'opération consistait à désamianter la conduite. Des incidents sont survenus au cours de cette partie du chantier avec la chute de plusieurs objets dans une propriété habitée. Le chantier a donc dû être arrêté et une expertise judiciaire a été engagée. La SCP vient d'être autorisée à reprendre ses travaux de façon plus sécurisée.
- Deux autres chantiers en cours, complexes en raison de la nécessité de maintenir la continuité du service de l'eau pendant toute la durée des travaux :
 - ⇒ la rénovation de l'unité de potabilisation des Barjaquets : le territoire Est-Salonais exige qu'il n'y ait presque aucune interruption du service de l'eau,
 - ⇒ la rénovation du poste de Ponteau qui est le plus gros poste industriel de la Société qui dessert en particulier Naphtachimie et Pétronieos, qui sont des clients qui là aussi exigent une continuité de service. La SCP travaille sur ce dossier en pleine concertation avec les techniciens de ces entreprises.

Il conclut sa présentation en indiquant que la SCP a un programme d'études très significatif pour préparer 2018 et les opérations futures.

M. Vergobbi reprend la parole pour exposer l'activité du secteur concurrentiel. Concernant les activités d'ingénierie en France métropolitaine, hors laboratoires, il indique que ce sont près de 1,6 Million d'Euros de commandes qui ont été enregistrées depuis le début de l'année, soit 65 % de l'objectif annuel de 2,6 Millions d'Euros. Il cite les principaux contrats qui ont été remportés depuis le précédent Conseil :

- 365 000 € pour la réalisation d'une étude portant sur le transfert de la propriété du canal des Alpes septentrionales, appartenant à l'Etat, au SICAS (Syndicat Intercommunal du Canal des Alpilles Septentrionales),
- 85 000 € pour un marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un bassin de rétention pour le compte de la Commune du Cannet (06),
- 69 000 € pour l'auscultation du barrage de la Verne et l'actualisation de l'étude de danger pour le compte du SIDECEM (83),
- 100 000 € pour une étude portant sur l'élaboration d'un schéma d'organisation de la compétence locale de l'eau (SOCLE) sur le grand delta du Rhône pour le compte du SYMADREM (13).

Outre-Mer, 0,78 Million d'Euros de commandes ont été enregistrées depuis le début de l'année, soit 82 % de l'objectif annuel (0,95 Million d'Euros), avec depuis le dernier conseil :

- 25 000 € pour un marché de maîtrise d'œuvre pour l'interconnexion de deux antennes d'irrigation sur la commune de l'Entre-deux pour le conseil départemental de La Réunion,
- 67 000 € pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension d'une STEP sur la Commune de Saint-André,
- Une étude pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur deux réservoirs pour le compte de la Commune de Saint-Denis.

A l'international, l'ingénierie d'étude enregistre 1,9 Million d'Euros de commandes depuis le début de l'année soit 73 % de l'objectif annuel de 2,7 Millions d'Euros. Il cite les principaux contrats qui ont été remportés depuis le précédent Conseil :

- 315 000 € pour une mission d'assistance technique pour la modernisation du périmètre d'irrigation de Bagrépole pour le compte du ministère de l'agriculture au Burkina Faso,
- 235 000 € pour la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur la réhabilitation de périmètres irrigués pour le compte des ministères de la ressource en eau et de l'agriculture du Cambodge,
- 126 000 € pour un pré-diagnostic de réutilisation des eaux usées en Tunisie en partenariat avec la Société des Eaux de Marseille et avec un financement de la banque mondiale.

L'activité des projets en conception-réalisation pour des opérateurs privés reste dynamique avec la poursuite de l'aménagement d'un périmètre irrigué de 1 000 hectares de canne à sucre au Cameroun pour le compte de la SOSUCAM, filiale du groupe français SOMDIA. C'est un contrat qui atteindra globalement 4,7 Millions d'Euros.

Le chiffre d'affaires des « solutions pour l'eau » en région est soutenu sur toutes ses composantes :

- après un printemps calme, l'activité « projets d'équipement à l'irrigation » enregistre un chiffre d'affaires de 1,65 Million d'Euros en ligne avec les prévisions,
- l'activité des comptoirs des matériels est en hausse et s'établit à 1,38 Million d'Euros,
- l'activité « potabilisation » reste très dynamique avec plus de 0,5 Million d'Euros.

Le directeur général fait ensuite part au conseil de deux informations importantes en lien avec l'activité de ce service :

- le lancement d'un « webservice » de pilotage de l'irrigation : ce nouvel outil, développé en partenariat avec la start-up Fruition, permettra aux viticulteurs et arboriculteurs de piloter leur irrigation de manière très fine en n'apportant aux cultures que l'eau dont elles ont strictement besoin en s'appuyant sur des informations sur le stress hydrique de la plante, la teneur en eau du sol et les conditions climatiques locales. Ce service sera présenté lors du prochain salon international SITEVI, salon tourné vers la vigne, l'oléiculture et l'arboriculture, qui se tiendra à Montpellier fin novembre.
- la création effective de la société OSHUN qui portera le développement de « Providence » dans les zones urbaines et rurales d'Afrique. Cette structure dont l'actionariat a été réparti entre trois actionnaires (la SCP, le groupe MIOS spécialisé dans la télégestion et la société UVgermi, spécialiste du traitement UV), a été créée sous la forme d'une société par actions simplifiée (SAS) dotée d'un capital de 500 000 €. Sa présidence a été confiée à M. Jean-Marc Philip, chef du service solutions pour l'eau.

L'activité des laboratoires est en croissance avec un chiffre d'affaires de 0,51 Million d'Euros à fin août contre 0,47 Million d'Euros en 2016. Les lignes d'essais du laboratoire de mesures hydrauliques sont réservées jusqu'à la fin de l'année et l'acquisition récente d'un pénétromètre dynamique a permis de renforcer l'activité laboratoire géotechnique et bétons dans le domaine du suivi des digues et remblais.

M. Vergobbi évoque la délégation de service public du SIIRF sur la région de Forcalquier. L'administration a imposé de nouvelles limites règlementaires concernant les capacités de stockage du barrage de la Laye dans l'attente de la modification de l'évacuateur de crue qui permettra de mettre le barrage en conformité avec la réglementation. Cette disposition a entraîné un recours important au stockage de Géosel, les réserves de la retenue de La laye étant insuffisantes pour fournir les débits appelés. Ce recours est toutefois neutre pour la SCP puisqu'il est pris en charge par le syndicat.

Il fait ensuite un focus sur le dossier du GIE d'Eyguières à propos duquel une note complémentaire au dossier a été adressée aux membres du conseil d'administration voici 48 heures.

Il rappelle que ce projet, engagé voici maintenant six ans, arrive aujourd'hui en phase finale de procédure règlementaire, les travaux devant démarrer avant la fin de l'année. La difficulté qui a été rencontrée est liée à l'augmentation du coût de l'investissement qui s'élèvera finalement à 4,5 Millions d'Euros, alors que les estimations initiales faites il y a 6 ans évaluaient celui-ci à 3,1 Millions d'Euros. Afin de garantir la rentabilité financière du projet et assurer une juste répartition du bénéfice économique entre les partenaires, il a été proposé à l'ASCO des Arrosants de Crau d'allonger la durée d'exploitation de la centrale et d'ajuster le montant des apports. En effet, dans les conditions actuelles, les partenaires ne seraient pas sur un pied d'égalité en termes de bénéfices économiques, la durée de vie de la centrale hydroélectrique étant bien supérieure à celle la durée du GIE. Il est en effet prévu que l'ASCO des Arrosants de Crau puisse continuer à exploiter cette centrale, une fois le GIE dissous.

Un accord a été trouvé avec notre partenaire sur les bases suivantes :

- un allongement de 20 à 25 ans de la durée d'exploitation du GIE, de 22 à 30 ans si l'on tient compte de la durée de la phase d'études et de travaux,
- une revalorisation de 320 000 € à 460 000 € des prestations d'ingénierie de la SCP,
- un apport en numéraire de la SCP ramené de 300 000 € à 260 000 €.

L'ensemble de ces dispositions conduit à un taux de rentabilité financière du projet de 5,7 % pour la SCP sur la base d'un apport global de 720 000 €, constitué pour une part d'apport en nature sous la forme de prestations d'ingénierie, pour l'autre d'apport en numéraire. Le directeur général demande donc au conseil de bien vouloir lui donner mandat pour formaliser la modification des statuts du GIE « Centrale Hydro-électrique Eyguières » sur la base des éléments ci-dessus.

A l'issue de cette présentation de l'activité de la SCP, M. Vergobbi informe le conseil d'une évolution du schéma d'organisation de la SCP qui a été présentée au Comité d'Entreprise lors de la séance du 27 septembre, le comité d'entreprise ayant depuis émis un avis réservé.

Il explique que cette évolution s'inscrit dans le cadre du projet d'entreprise CAP 2020 et vise plusieurs objectifs :

- permettre la mise en place de la fonction « audit et contrôle interne » dans la société et répondre aux nouvelles obligations règlementaires qui pèsent sur celle-ci, le seuil des 500 salariés ayant désormais été franchi.

- rapprocher les activités d'ingénierie et les activités de service du Service Solutions pour l'Eau notamment à l'international : l'activité des « projets clés en mains » assurée par le 2SE est en plein essor et la conduite de ces projets nécessite une synergie renforcée avec les différents départements en charge de l'ingénierie.
- regrouper dans une même direction toute la clientèle du service de l'eau.

Il s'agit également de renforcer la cohérence fonctionnelle de l'organisation de l'entreprise avec la création d'une nouvelle direction qui regroupera le juridique, l'audit et la qualité. La création de cette nouvelle direction répond aux bonnes pratiques qui recommandent aujourd'hui aux entreprises de rapprocher l'audit interne, les assurances et la gestion des risques.

Pour maintenir inchangé le nombre de directions et faciliter le pilotage de l'entreprise, l'actuelle direction de la clientèle et des achats sera supprimée et les différents services qui la composaient seront répartis dans d'autres directions :

- le Service Clientèle Eau qui gère la clientèle sur les territoires ruraux rejoindra la Direction Générale Adjointe en charge de la Stratégie et du Développement pilotée par L. Reig, en étant placé sous la responsabilité du Chef du Service Développement Territorial et International qui gère les grands comptes de la société et qui sera nommé « adjoint au directeur en charge de la clientèle et du développement commercial ».
- Afin de tenir compte de l'importance des achats et des enjeux stratégiques liés à la gestion des stocks dans l'activité de la Direction Exploitation, les achats sont rattachés à celle-ci, tout en conservant une compétence transversale sur l'ensemble du périmètre de l'entreprise.
- Afin de renforcer la visibilité de l'activité du Service Solutions pour l'Eau, rattaché à la Direction de l'Ingénierie, celle-ci devient la « Direction de l'Ingénierie et des Services » avec la création d'une fonction d'« adjoint au directeur en charge des activités de services » qui sera confiée à M. Jean-Marc Philip, qui assure également la présidence à temps partiel de la société Oshun.
- Le Service du Système d'Information rejoint la Direction Financière pour prendre en considération le poids croissant des systèmes d'information dans le fonctionnement de l'entreprise.
- La Direction des Ressources Humaines est confortée dans sa mission de maîtrise d'ouvrage des bâtiments et d'aménagement du domaine.

Le directeur général termine sa présentation en indiquant que l'objectif est de déployer cette nouvelle organisation dans l'entreprise avant la fin de l'année.

Il évoque ensuite le bilan du 60^{ème} anniversaire de la SCP. Il en rappelle tout d'abord les objectifs qui étaient de mettre en valeur la contribution de la SCP dans la réponse aux enjeux du changement climatique, de promouvoir l'image d'une entreprise dynamique et innovante en lançant notamment le nouveau logo et de renforcer la cohésion interne et le développement de l'efficacité collective.

Les deux grands événements qui ont été organisés ont réuni, le 30 juin près de 700 participants (collaborateurs, retraités et leurs accompagnants), le second, le 6 juillet, destiné à l'ensemble des parties prenantes de la société (administrateurs, institutionnels, clients, partenaires, et leaders d'opinion) a réuni 500 personnes. Deux événements de taille plus modeste vont suivre, à l'international au Sénégal et en outremer à La Réunion.

Sur l'invitation du directeur général, **Isabelle Girousse** confirme ce qui vient d'être dit, les retours sur ces différentes manifestations sont très positifs :

- sur le plan interne, les salariés ont été très heureux d'imaginer, organiser et participer à ces deux événements,
- sur le plan externe, l'objectif qui était de montrer que la SCP serait au rendez-vous pour répondre aux enjeux imposés par le changement climatique a été rempli. Les retombées presse ont été également très positives, la SCP a su donner d'elle l'image d'une entreprise dynamique et innovante.

M. Vitel confirme ce qui vient d'être dit. Il remercie une nouvelle fois les collaborateurs pour leur investissement.

A l'issue de cette présentation, **M. Curnier** demande si « Providence » peut être un outil adapté pour répondre à des situations d'urgence telles que celle que l'île de Saint-Martin connaît actuellement suite au passage de l'ouragan IRMA.

M. Vitel confirme avoir proposé en urgence les services de la SCP à l'Etat, mais les besoins sur place ne correspondaient pas à ce que la Société pouvait offrir. Saint-Martin est en effet dépendante de la désalinisation de l'eau pour son alimentation et « Providence » ne peut répondre à ce besoin.

M. Vergobbi ajoute que la SCP est titulaire d'un contrat avec le Ministère des Affaires Etrangères pour la fourniture de matériels dans les situations d'urgence. C'est un contrat qui a été activé à plusieurs reprises ces derniers temps. La SCP a contacté le Ministère de l'Intérieur pour l'informer de l'existence de ce contrat et de la disponibilité immédiate de matériel. A sa connaissance toutefois, aucun appareil n'est parti pour cette destination. Il ajoute que l'une des difficultés souvent rencontrées dans le développement de « Providence » provient du fait qu'il s'agit d'un concept de potabilisation de l'eau situé aux antipodes du modèle français basé sur la culture des grands réseaux. Le principe de « Providence » est en effet d'avoir de toutes petites unités de potabilisation installées autour d'un puits ou d'un pompage et destinées à la desserte de quelques habitations. A la SCP, on estime que le modèle « des grands réseaux » ne pourra pas répondre à tous les enjeux de l'eau en Afrique. Il fait une analogie avec ce qui s'est produit dans le secteur de la téléphonie en Afrique où le pays est directement passé à l'ère de la téléphonie mobile, sans que le réseau filaire ne se soit développé.

M. Ventre fait part de la situation très préoccupante du Verdon pour étayer ce qui vient d'être dit concernant la sécheresse constatée ces derniers mois. Le Haut Verdon se trouve en effet dans une situation anormale et paradoxale, à la limite de la surveillance renforcée, en raison de l'absence ou presque de stocks de neige au printemps et d'une activité orageuse qui n'a touché que certaines zones du département.

Mme Leblond remercie le Président pour les félicitations qu'il a adressé aux collaborateurs de la SCP. Elle lui fait également part de sa satisfaction qu'il y ait des célébrations du 60^{ème} anniversaire qui soient prévues au Sénégal et à la Réunion où sont basés plusieurs collaborateurs de la SCP qu'il ne faut pas oublier.

M. Vitel partage son point de vue. Il ajoute qu'il mène, en sa qualité d' élu régional, une grande campagne d'information sur la réalité de ce qu'est aujourd'hui la SCP. Il est important que l'on sache, qu'au-delà de la concession de l'eau, la SCP développe avec succès des activités de service et d'ingénierie en France et à l'international. Savoir cela est primordial pour percevoir exactement ce qu'est la Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale, dont les activités sont totalement en phase avec la volonté politique régionale qui souhaite que la connotation environnementale de son action soit marquée dans

chaque domaine où elle est amenée à intervenir. Il ajoute que les enseignements que la SCP tire de ses activités à l'international, plus particulièrement de celles menées en situations difficiles, sont valorisées ensuite au bénéfice des habitants de la Provence.

Au terme de cette présentation, le conseil prend acte des informations qui viennent de lui être présentées et donne mandat au directeur général pour formaliser la modification des statuts du GIE « Centrale Hydroélectrique Eyguières » sur la base de la note transmise, préalablement à l'engagement des travaux.

III. Les perspectives de développement de la SCP dans l'énergie solaire

Avant de passer la parole au directeur général, **M. Vitel** se félicite de l'essor pris par cette activité à la SCP. Il est en effet indispensable que les entreprises deviennent aujourd'hui des acteurs volontaristes et responsables en ce domaine et parviennent, grâce à leur créativité et à leur capacité d'innovation, à relever collectivement les nouveaux défis énergétiques.

M. Vergobbi confirme que la SCP a des objectifs ambitieux en matière de développement des énergies renouvelables. A l'occasion des réflexions menées dans le cadre du projet d'entreprise CAP 2020, la société s'est fixé comme objectif de porter sa production d'énergie renouvelable, 10 GWh actuellement, au niveau de sa consommation annuelle de 40 GWh. Dans ce cadre, elle continue à travailler à l'amélioration de la performance énergétique de ses infrastructures, notamment à celles des stations de pompage, en y intégrant cette dimension dès leur conception. La SCP souhaite également enrichir son offre de concepteur/aménageur en France et à l'international en valorisant ses savoir-faire de base dans le domaine de l'hydraulique et de l'hydro-électricité. L'énergie solaire, très complémentaire de l'hydro-électricité, jouera un rôle important dans l'atteinte de ces objectifs.

La SCP a deux champs de développement de natures différentes dans le domaine de l'énergie photovoltaïque :

- produire de l'énergie photovoltaïque sur les ouvrages de la Société en y installant des panneaux solaires,
- utiliser les ouvrages hydrauliques pour le stockage de l'énergie produite par des installations photovoltaïques.

Le premier enjeu concerne la mobilisation de l'énergie solaire sur les ouvrages de la concession. De nombreux projets existent : il est en effet important de mener plusieurs réflexions en parallèle pour avoir une probabilité raisonnable de succès. La concrétisation de ces projets dépend en effet des appels d'offres lancés par la commission de régulation de l'énergie (CRE) auxquels la SCP répond. Le directeur général cite à titre d'exemple :

- Photovoltaïque sur les canaux : la SCP a pour projet de réaliser un démonstrateur semi-industriel de 250 kW (150 ml de canaux) sur le canal de Rians pour exploiter les panneaux solaires dans un environnement où on peut les refroidir pour améliorer leur performance. Ce projet s'inscrit dans la continuité du projet « CANALSOL » conduit il y a 5 ans en partenariat avec le CEA de Cadarache. Un appel à idées a été lancé pour trouver un moyen de recouvrir les canaux de manière simple et économique.
- Photovoltaïque au sol : en partenariat avec la Compagnie Nationale du Rhône, la SCP réfléchit à des projets de centrales solaires sur deux sites inutilisés par la SCP, à Châteauneuf-les-Martigues et à Rians, dans une logique de valorisation du patrimoine foncier de la concession.

- Photovoltaïque flottant : Le foncier manque pour le développement de l'énergie solaire. Sur la base de ce constat, la CRE incite les opérateurs à développer des projets valorisant des sites dégradés et des plans d'eau. Le site du Vallon Dol entre dans cette dernière catégorie et présente un gros potentiel de production (10 MW crête). Le site du Vallon Dol fait partie du domaine public de la concession, s'agissant de terrains nécessaires à l'exploitation, la réglementation fait obligation de mettre en œuvre une procédure transparente et non discriminatoire pour trouver un aménageur. Un appel à projets sera donc lancé dans les prochaines semaines pour trouver un partenaire technique et financier pour réaliser ce projet que la SCP ne peut porter seule sur le plan financier, mais aussi technique. Il s'agit en effet d'un projet complexe, pour lequel la SCP a besoin de l'expertise de sociétés déjà présentes dans le photovoltaïque flottant.

Outre ce projet, la SCP étudie d'autres pistes de développement pour le photovoltaïque flottant de moyenne puissance sur d'autres réserves et réservoirs de la concession.

- Plusieurs projets d'autoconsommation ont également été présentés et sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets SMART PV lancé par la Région : il cite une étude d'identification du potentiel en autoconsommation des ouvrages du Canal de Provence, des projets de mise en place de panneaux sur le site des Clapiers à Gardanne, du Pôle Laboratoire des Milles, de la station de traitement d'Hugueneuve à Ollioules et une étude de faisabilité de pompage alimenté par panneaux voltaïques pour des besoins en irrigation.

Le second champ de développement concerne le stockage de l'énergie, qui couvre également ce qu'on appelle les Stations de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP). Il s'agit de stations de pompage qui remontent de l'eau lorsqu'on a un excédent de production d'électricité, pour la turbiner en période de pointe.

Dans le cadre de son processus innovation, la SCP a initié un projet de « Microstep » dont l'enjeu serait d'utiliser le canal comme unité de stockage d'énergie par synchronisation de plusieurs stations de pompage. Les canaux de la SCP sont des canaux régulés à la descente que l'on peut aussi imaginer réguler à la remontée. Cette idée a permis de positionner la SCP comme partenaire de plusieurs projets labellisés FLEXGRID. Pour rappel la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a remporté un appel à projets, lancé par l'Etat sur les réseaux électriques intelligents. Grâce à cette démarche baptisée « FLEXGRID », un certain nombre de projets, tels que SOFLEXHY porté par EDF et H2Flex porté par ENGIE/ENEDIS ont été initiés sur le territoire régional.

Le directeur général ajoute que la SCP a aussi été approchée par une société de production d'énergie photovoltaïque, Aloé Energie. Bien implantée dans la région, cette entreprise a déjà construit une centrale photovoltaïque de forte puissance dans le département des Alpes de Haute-Provence sur le plateau de Puimichel et a contacté la SCP pour étudier la faisabilité d'une STEP qui remonterait l'eau depuis la Bléone sur le plateau de Puimichel. Ce projet poursuivrait le double objectif de stocker de l'énergie et d'alimenter en eau le plateau de Puimichel, notamment pour ses besoins en eau potable. L'étude en cours analyse les volumes qui pourraient être mobilisés dans la Bléone et les périodes auxquelles ils pourraient l'être. La SCP étudie également, toujours avec ALOE, la possibilité d'alimenter en électricité l'une de ses stations de pompage à partir d'une centrale photovoltaïque bâtie à proximité.

M. Vitel remercie le directeur général pour sa présentation. Il fait remarquer que l'objectif collectif d'économie d'eau que l'on s'est fixé, rend nécessaire l'évolution du modèle économique de la SCP. Le fait que la SCP s'ouvre à de nouveaux champs d'activités va dans le bon sens, ce dont il se félicite. Il interroge ensuite le représentant de la Caisse des Dépôts sur l'aide que sa structure pourrait apporter à la SCP sur le plan financier.

M. Curnier répond qu'il est ravi que la SCP s'inscrive dans le cadre de la transition écologique et énergétique, et s'oriente vers la production d'énergie renouvelable. Il ajoute que la Caisse des Dépôts est un acteur important de ce secteur puisqu'elle comptabilise déjà près de 500 MW installés au travers de sociétés de projets auxquels elle participe. La SCP peut donc considérer qu'elle a d'ores et déjà un partenaire financier pour les projets de photovoltaïque au sol, flottant ou sur les projets de stockage d'énergie qu'elle souhaiterait développer. Elle peut donc élargir son champ de consultation et ne pas se limiter à chercher un partenaire à la fois technique et financier. Il explique que les concepteurs pour ce type de projets sont assez nombreux, mais que peu d'entre eux ont une solidité financière suffisante pour être actionnaire d'une société de projet. Il demande au directeur général si la SCP est déjà fixée sur le type de structure et d'actionnariat qu'elle cherche à mettre en place ?

Le directeur général répond qu'à ce jour tous les montages sont possibles. Il ajoute qu'il note le fait qu'il faut que la rédaction de l'appel à projets soit suffisamment ouverte pour permettre un regroupement des partenaires techniques et financiers.

Mme Leblond revient sur les chiffres de production et de consommation évoqués par le directeur général. La SCP produit 10 MW/an tandis qu'elle en consomme 40 MW. S'est-on fixé une échéance pour atteindre l'objectif évoqué qui est de quadrupler la production ?

M. Vergobbi répond que, dans le cadre de CAP 2020, on avait indiqué que l'on serait en capacité de doubler la production d'énergie renouvelable de la SCP avant 2020 grâce notamment au projet du GIE d'Eyguières. Cet objectif de quadrupler notre production d'énergie est tout à fait atteignable à l'horizon 2023-2024. A lui seul le projet du Vallon Dol représenterait la totalité de la production actuelle de la SCP.

A l'issue de ces échanges, à la demande du président, les membres du conseil prennent acte des perspectives de développement des activités de la Société dans le domaine de l'énergie solaire, étant précisé que les projets d'investissement correspondants seront soumis à l'approbation du Conseil si leur faisabilité technique et économique se concrétise.

IV. Convention-cadre de partenariat avec les syndicats viticoles et la Chambre d'Agriculture du Var

Le Président rappelle que la SCP est de plus en plus sollicitée pour l'aménagement hydraulique des territoires agricoles dans le Var, et plus particulièrement par la filière viticole. Afin de répondre à l'urgence de la situation, des discussions ont été engagées avec les syndicats viticoles et la Chambre d'Agriculture du Var pour aboutir au projet de convention-cadre de partenariat qui fait l'objet de ce point d'ordre du jour.

M. Vergobbi confirme que la SCP est de plus en plus sollicitée sur ce sujet dans le Var, mais aussi dans les autres départements. La pression s'est encore accentuée ces derniers mois en raison de la sécheresse qui a eu un impact lourd sur les rendements et de l'assouplissement des règles d'irrigation de la vigne. Un décret en date du 8 septembre 2017 est venu alléger les restrictions à l'irrigation de la vigne pour la production de vins à appellation d'origine contrôlée, et les techniques d'irrigation par goutte-à-goutte enterré sont désormais autorisées.

La SCP se trouve aujourd'hui face à l'enjeu technique le plus complexe qu'elle ait rencontré depuis ces quinze dernières années : desservir des territoires qui n'étaient pas intégrés dans les schémas directeurs de l'entreprise, parce qu'il s'agissait de territoires où la viticulture était largement dominante et que l'on n'imaginait pas, jusqu'à une période récente, devoir irriguer.

L'enjeu financier est également très lourd, 250 Millions d'Euros dans le Var sur la base de vingt mille hectares à irriguer et d'un coût moyen d'aménagement à l'hectare estimé à 12 500 €.

Il rappelle, comme il l'a déjà fait à plusieurs reprises, que le modèle économique de la SCP basé sur une tarification privilégiée de l'eau d'irrigation et un niveau élevé de subventions, n'est pas adapté à cet enjeu. En effet, jusqu'à présent, pour essayer de rentabiliser les investissements, les aménagements hydro-agricoles ont été subventionnés par les collectivités territoriales à hauteur de 60 à 80 % selon les territoires.

Ce modèle économique n'est pas adapté à ces nouveaux enjeux pour plusieurs raisons :

- la faiblesse des volumes qui vont être mobilisés pour l'irrigation de la vigne qui se traduira par des recettes très faibles pour la SCP : grâce à la faiblesse de ces volumes, la desserte de ces nouveaux territoires ne pose pas de difficulté particulière en matière de mobilisation de la ressource. Il faut toutefois aller vers une irrigation de plus en plus pointue de la vigne pour répondre aussi à des objectifs qualitatifs en valorisant des outils comme le webservice déjà évoqué. Par ailleurs, cette irrigation agira comme une assurance pour les viticulteurs qui, probablement, ne l'utiliseront pas certaines années.
- la contrainte financière des collectivités : il est désormais irréaliste de compter sur des niveaux de subventions tels qu'on a pu les connaître dans le passé.
- l'évolution des périmètres de compétences des collectivités suite à l'entrée en vigueur des lois Maptam et Notre.
- la bonne santé économique de la viticulture, qui a une capacité de contribution aux charges du service de l'eau.

Sur la base de ces constats, des discussions ont été engagées depuis un an avec trois syndicats viticoles et la Chambre d'Agriculture du Var pour tenter d'élaborer un nouveau modèle économique mieux adapté au contexte actuel.

Lors de ces échanges, il n'y a pas eu d'objections de principe de la viticulture sur une évolution du modèle économique. Un principe de réalisme s'est imposé aux acteurs de la filière et les échanges se poursuivent sur deux points :

- le montant de la contribution de la filière : le schéma de répartition actuellement envisagé est un schéma en trois tiers (un tiers de contribution de la filière, un tiers des collectivités, un tiers de la SCP). Il s'agit là de la contribution de la filière aux investissements publics, mais il faut ajouter à cette somme le coût de l'aménagement à l'irrigation des parcelles.
- les modalités techniques de mobilisation des financements puisqu'il s'agit de mobiliser des fonds privés pour de l'investissement public. Il semble difficile d'y parvenir par le biais de la tarification, car cela imposerait une augmentation telle des tarifs agricoles de la SCP, qu'ils deviendraient alors inaccessibles aux autres filières. Il faut donc imaginer d'autres moyens :

⇒ une contribution des viticulteurs à l'hectare desservi, qui serait de l'ordre de 4 000 € pour chaque hectare aménagé à l'irrigation par la Société du Canal de Provence,

⇒ un fonds géré par l'interprofession alimenté par le biais d'une taxe qui serait perçue lors de la commercialisation du vin.

Cette option qui semblait envisageable, compte tenu des contacts que l'on avait eus avec l'administration à Paris, ne semble plus être aujourd'hui la solution privilégiée en raison de la réticence apparente du Ministère de l'Agriculture. Malgré ce constat, la réflexion se poursuit. L'objectif est de présenter un modèle de financement aux collectivités qui pourraient être amenées à apporter leurs contributions au plan de financement de ce programme qui devra s'échelonner sur une quinzaine d'années compte tenu des contraintes techniques et financières.

Sans attendre la finalisation de cette discussion et du dialogue qui devra ensuite être engagé avec l'ensemble des collectivités (région, intercommunalités, départements), la profession viticole a souhaité formaliser la démarche engagée par la signature d'une convention-cadre de partenariat. L'interprofession et les syndicats sont soumis à une telle pression de la part de leurs mandants qu'ils souhaitent montrer que le dossier avance.

La convention-cadre, qui est jointe au dossier, porte donc sur :

- des actions de promotion du développement de l'irrigation de la vigne pour faciliter l'acceptation par tous de cette orientation, y compris par les associations de défense de l'environnement en montrant bien les enjeux en termes de mobilisation de la ressource.
- des actions de communication auprès de la filière. En effet, pour remplir l'équation économique, il faudra obtenir un maximum de souscriptions lorsqu'on réalisera des aménagements sur certains secteurs.
- la poursuite des discussions engagées et de celles à venir avec les collectivités sur la mobilisation des financements.
- des actions d'accompagnement de la filière sur les prestations en aval du compteur avec la mobilisation du service 2SE.
- un travail sur la planification des projets. Les demandes émanent de l'ensemble des territoires ce qui va entraîner un travail délicat de programmation qui devra tenir compte de contraintes techniques, la desserte de certains territoires ne pouvant en effet se faire sans la réalisation d'infrastructures structurantes, et financières, la réalisation des aménagements devant être étalée dans le temps pour s'adapter aux contraintes de financements.

A l'issue de cette présentation **M. Vitel**, se félicite de l'avancée de ces discussions. Le chiffre avancé de 4 000 € de contribution à l'hectare des viticulteurs pour l'aménagement de ces réseaux, lui semble raisonnable au regard des avantages que ceux-ci peuvent en retirer. Si on prend pour base une production de 40 hectolitres à l'hectare, cela fait 1 euro du litre, pour sécuriser une bonne fois pour toute sa production. Dans certains territoires, l'irrigation est encore interdite, mais la situation évolue. Lorsqu'il l'a rencontré dernièrement, le président de l'AOC de Bandol lui a dit penser à faire évoluer le cahier des charges de l'AOC pour permettre l'irrigation.

M. Rossignol précise tout d'abord qu'il ne peut pas dire si cette convention-cadre qu'il découvre aujourd'hui est bonne ou mauvaise. En effet, à aucun moment la chambre régionale d'agriculture n'a été associée à cette discussion, de même que les autres chambres départementales, hormis celle du Var. Cette convention-cadre n'engage donc que la viticulture et le territoire du Var : si la chambre d'agriculture et les syndicats du Var en valident le contenu, il donnera son accord à la signature de celle-ci.

Il rappelle que c'est grâce à la concession du Canal de Provence créée il y a 60 ans que l'on a développé l'agriculture dans la Région. Il est conscient que les choses évoluent et qu'il faut accepter que l'on change de paradigme. Il y est prêt, mais à condition que l'on en discute. Il ajoute qu'il faut être vigilant, car toutes les bouteilles de rosé dans le Var ne se vendent pas à 20 € : il ne souhaite pas qu'à l'avenir seuls les grands domaines puissent accéder à l'irrigation, il faut penser aux petites exploitations.

M. Géhant dit que soutenir la viticulture dans le Var est quelque chose de positif. Il s'agit effectivement d'un secteur très important pour la région PACA en matière de développement économique et touristique aussi bien en France qu'à l'international. Il souhaite cependant que l'on soit extrêmement attentif au modèle économique qui accompagnera la mise en œuvre de ce grand programme d'aménagement : il voudrait éviter que les capacités d'investissement de la SCP et des collectivités soient grevées par la mise en œuvre de ce programme, et que cela se fasse au détriment d'autres cultures qui auraient peut-être moins

les moyens de financer ces investissements, bien qu'il convienne que le montant annoncé pour la contribution à l'hectare soit très raisonnable. Il pense notamment aux agriculteurs du plateau de Valensole. Il souhaite que le principe historique de solidarité perdure et que l'on veille à ce que l'ensemble des cultures soit représenté dans les investissements de la SCP.

M. Vitel intervient pour dire que ce n'est pas parce qu'on se préoccupe aujourd'hui de la viticulture qu'on ignore tout le reste.

M. Vergobbi précise qu'il s'agit d'un projet destiné à desservir des territoires et l'ensemble des productions agricoles qui y sont présentes, dont l'agriculture de proximité à laquelle les collectivités sont très attachées. Il est conscient qu'il ne faut pas que l'on vienne perturber la rentabilité économique de cultures qui n'ont pas les mêmes capacités contributives que la viticulture, c'est d'ailleurs pour cela qu'on ne peut pas jouer sur la tarification.

M. Hubaud ajoute que chaque territoire à ses spécificités, il faut penser à toutes les productions, il pense par exemple au renouvellement des vergers sur les secteurs Sud et Nord Sisteron.

M. Vitel répète que la démarche engagée n'oublie pas les autres types de cultures et les autres territoires. Ce qui est demandé aujourd'hui au conseil est d'autoriser la signature d'une convention-cadre de partenariat qui permettra la poursuite des discussions avec les professionnels de la filière viticole dans le Var. Il ajoute qu'on ne peut pas rester dans la situation actuelle : le développement agricole ne peut plus être financé aujourd'hui de la même manière qu'avant. Les besoins deviennent de plus en plus aigus. Ce sont aujourd'hui près de 20 000 hectares sur les 36 000 hectares de vignes existant dans le Var qu'il faut irriguer. Pour les viticulteurs qui en ont besoin, l'accès à l'eau est vital. Il faut trouver des solutions pragmatiques.

M. Dubois demande si dans ce schéma économique on s'achemine vers des perceptions de la SCP pour l'agriculture par filière et en fonction du rendement des filières. Il a l'impression que c'est ce qui se joue et que si on signe cette convention, cela créera un précédent. Sa deuxième question concerne le schéma économique proposé qui prévoit un tiers de subvention de la part des collectivités territoriales. Quelles sont ces collectivités ? Il y a par exemple des disparités importantes entre les départements côtiers plus riches et les départements alpins plus pauvres. Ce travail par filière remet donc en cause, il lui semble, une vision générale de l'aménagement du territoire.

M. Vergobbi répond sur le thème de la perception par filière : il n'est pas réaliste d'imaginer une tarification de l'eau qui serait liée à la production agricole sur l'exploitation concernée, car cela supposerait qu'on mette en place une grande machine de suivi administratif qui contrôlerait en permanence quelle est la culture faite sur chacune des parcelles desservies.

La difficulté de l'exercice est aujourd'hui de trouver une solution pragmatique, pour répondre à un besoin qui se fait de plus en plus pressant. Il est conscient que cette réponse sera difficile à trouver, car elle ne sera jamais « parfaite ». Il s'agit de répondre à un besoin émanant d'acteurs qui reconnaissent avoir des capacités de financement. Que se passerait-il si l'on refusait de répondre à ces demandes ? Le risque serait que ces structures qui ont des moyens financiers se débrouillent toutes seules, et elles le feront, en ne desservant que ceux qui seront capables de payer. En revanche, si la SCP accepte de répondre à ces demandes, son intervention permettra de garantir un accès égal et équitable de tous à l'eau. Ce mot équité est d'ailleurs subjectif : est-il équitable de demander une contribution supplémentaire à la viticulture ? de demander à la solidarité des autres usages de financer l'irrigation de la vigne dans le Var ? Il s'agit d'un sujet difficile sur lequel il faut continuer de travailler en amont avec la filière, pour essayer de trouver la moins mauvaise solution pour répondre à un problème qui se trouve devant nous et auquel il faudra répondre. Il faut accepter que cette solution ne soit

pas totalement parfaite du point de vue économique puisqu'il y aura des usagers qui auront des conditions d'accès à l'eau différentes selon qu'ils soient viticulteurs ou non.

Sur la contribution des collectivités qui seront sollicitées, on va devoir se retourner vers :

- la Région, notre autorité concédante, dans le cadre des programmes d'aménagement des ouvrages de la SCP,
- les Intercommunalités, soit par une contribution directe aux financements, soit par de la mobilisation de la ressource pour leurs besoins propres puisqu'en effet, si sur un territoire on parvient à combiner des dessertes agricoles et la sécurisation de stations d'eau potable appartenant à ces collectivités, on met en place une forme indirecte de subvention s'agissant d'un usage qui a une meilleure rentabilité et qui vient participer à l'équilibre économique de l'opération.
- les Départements, qui n'ont plus aujourd'hui la compétence eau. Des échanges devront avoir lieu entre les intercommunalités et les départements pour voir comment ces derniers pourraient éventuellement continuer à y participer.

Mme Rucinski intervient pour dire qu'en tant qu'élue varoise, le département pourra soutenir les EPCI dans leurs investissements, mais cela ne pourra se faire que dans ce cadre.

M. Vergobbi confirme qu'en effet, le département ne pourra plus subventionner la SCP sauf à ce qu'une Convention Territoriale d'Exercice en Commun (CTEC) soit passée et ouvre cette possibilité. Il faut de plus que l'irrigation soit considérée comme un enjeu prioritaire des territoires concernés.

Mme Pollet intervient au titre des services de la Région et de la direction qui gère le budget concerné. Elle souligne le fait qu'un travail est déjà en cours afin de voir comment apporter des financements à ce projet au travers du plan pluriannuel d'investissements (PPI) qui est l'outil qui va permettre d'atteindre les objectifs qui sont évoqués. Elle fait remarquer que le chiffre évoqué de 15 ans pour la réalisation de ces aménagements ne lui paraît pas réaliste étant donné la hauteur de la contribution attendue de la part de la Région. Les scénarios établis par la Région, qui tiennent compte des contraintes budgétaires, prévoient un étalement plus long dans le temps afin de réussir à financer à la fois les engagements pris sur d'autres territoires et ces nouveaux projets. Elle précise qu'elle se réfère au PPI actuel de la Région.

M. Vitel ajoute qu'il faudra attendre de savoir comment l'Etat fera évoluer ses priorités. Il est très inquiet des choix faits par l'Etat qui ne lui semblent pas tenir compte des enjeux qui se présentent à nous. L'amputation de 30 % du budget de l'Agence de l'Eau n'est pas un bon signe et il rappelle qu'il y a urgence, ces filières étant à valeur ajoutée importante pour les territoires, tant sur le plan économique que sur celui de l'emploi. C'est pour cela qu'il est important d'avoir une bonne vision de la situation. Le Var a la chance d'avoir bénéficié de la réalisation de la liaison Verdon/Saint-Cassien qui permet aujourd'hui d'envisager de raccorder facilement de nouveaux territoires. Réaliser cette infrastructure il y a dix ans n'était pas évident, à cette époque certains disaient qu'ils n'en voyaient pas le besoin, car ils pensaient alors que leurs ressources autonomes seraient suffisantes. Pour mener à bien ce projet, il faut trouver des financements et ce à tous les niveaux. Il lui semble donc que le compromis auquel on est parvenu dans le cadre de ce dossier avec l'interprofession varoise tient la route. L'accord du conseil d'administration permettra simplement aux discussions de se poursuivre avec l'interprofession et la Chambre d'agriculture. Il demande donc au conseil d'administration de se prononcer sur cette convention-cadre.

Au terme de ces échanges, le conseil approuve la convention-cadre de partenariat avec le Syndicat des Vins Côtes de Provence, le Syndicat des Vins Coteaux varois en Provence, le Syndicat des vigneron du Var – IGP —, et la Chambre d'agriculture du Var relative à l'équipement en réseaux d'irrigation des territoires varois.

V. APPELS D'OFFRE ET MARCHES

Depuis la dernière séance du conseil d'administration, le 26 juin, dix dossiers ont fait l'objet d'analyse d'offres :

- les huit premiers sont soumis au conseil d'administration pour ratification :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
2236	Armande Bas Service — Grambois réseau	PROVENCE ALPES CANALISATIONS	1 890 624,06 €
2237	Armande Bas Service — Station pompage Saint-Martin Est	EIFPAGE ENERGIE MEDITERRANEE/ PROVENCE ALPES CANALISATIONS	169 044,00 €
2240	Travaux de diversification et de sécurisation de l'alimentation en eau des communes du Val de Durance - Adduction d'eau brute entre Vinon-sur-Verdon et Manosque	SADE/ENIT	5 386 957,00 €
2241	Travaux sur ouvrages en exploitation déviations et regards - lot n° 1 - lot n° 2	BONNA TP	1 567 092,05 € 635 398,20 €
2244	Maintenance des équipements de communication et de téléphonie	NXO FRANCE	62 485,00 €
2245	Maintenance des équipements de protection cathodique	TECHNIPIPE	102 489,76 €
2248	Prestations techniques accompagnement exploitation	CIEL	1 306 779,74 €
2250	Installation et rénovation de postes sirènes : périmètre de protection de Bimont	INEO PROVENCE/ APPLICATIONS ELECTRIQUES ET TECHNIQUES (AET)	986 300,64 €

- les deux derniers entrent dans la catégorie des marchés dont il est simplement rendu compte au conseil d'administration :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
2230	Refonte site intranet SCP	FRANCE MICROPOLE/ MICROPOLE	122 620,00 €
2246	Surveillance automatique barrage Bimont pendant travaux - injection fissures et clavage des joints	HYP-ARC	149 465,00 €

Au terme de ces échanges, le conseil d'administration ratifie les choix présentés ce jour au conseil.

VI. QUESTIONS DIVERSES

M. Vitel invite le secrétaire du comité d'entreprise à prendre la parole.

M. Béraud remercie le président et revient sur quatre éléments de ces derniers mois.

Le premier concerne le 60ème anniversaire de la SCP qui a été célébré au mois de juillet et auquel le personnel a beaucoup contribué. Il fait part de cette fierté collective de participer à cet événement et plus largement de faire partie de cette société. C'est une identité forte que partagent les salariés.

Le deuxième point concerne la réorganisation qui a été annoncée à la fin du mois de septembre et pour laquelle le comité d'entreprise a émis un avis réservé. Il s'agit de la quatrième réorganisation depuis 2011, ces réorganisations ont touché différents secteurs de l'entreprise avec des mobilités internes qui sont encouragées et fréquentes. Le mouvement permanent dans l'entreprise a ses bons côtés, mais peut également désorienter les salariés, ce d'autant que lors des réorganisations précédentes, l'effort de retour d'expérience n'a pas été fait. Le CE s'est donc positionné sur cet historique pour donner son avis, sur le fond, il y a du plus et du moins. La rédaction de l'avis comporte d'ailleurs beaucoup d'éléments d'analyse. Un point parmi d'autres est le rattachement du Service Système d'Information à la Direction Financière qui fait craindre que l'essentiel de l'activité de ce service soit plutôt orientée vers l'informatique de gestion, qui est importante mais ne fait pas tout, alors qu'on se rend compte qu'il y a des applications informatiques d'ordre plus technique, notamment autour de l'irrigation, qui sont stratégiques pour le développement de l'entreprise. Cet élément en particulier est un point de vigilance pour le CE et il lui semble important qu'une activité aussi importante que celle des systèmes d'information soit dirigée uniquement vers l'informatique de gestion.

Le troisième point concerne la réunion INTERSAR des représentants du personnel organisée par la CACG à Tarbes. Il rappelle qu'il s'agit d'une manifestation annuelle qui se déroule à tour de rôle chez BRL, CACG ou la SCP. Il s'agit toujours de moments très riches de benchmark social et d'échanges sur les différentes orientations stratégiques de l'entreprise. Le grand sujet d'actualité pour les représentants du personnel est l'application des ordonnances Macron sur la vie de l'ensemble des instances, une présentation sur le sujet a d'ailleurs été faite par un cabinet d'expertise pendant cette rencontre. M. Béraud précise qu'un accord important sera signé en 2018 à la SCP entre la direction et les représentants du personnel. Il souligne l'importance du dialogue social, très ancré à la SCP, qui fait partie de l'efficacité de l'entreprise. Il y a un vrai enjeu à conserver, entretenir et à développer cette culture à travers l'application des ordonnances Macron.

Le quatrième point concerne deux notes de direction qui sont sorties de façon unilatérale cet été et pour lesquelles les représentants du personnel ont été un peu surpris d'une tentation d'autoritarisme qui finalement ne fait pas partie de la culture du dialogue social à la SCP. Ce sont des points de détails, mais qui peuvent changer et perturber l'activité et la vie professionnelle de certains collègues sur des déplacements routiers quotidiens ou des indemnités de frais de repas. Les enjeux derrière ces notes ne sont pas énormes et leur application est une cause de frustration. Les instances représentatives du personnel souhaiteraient que ce soit quelque chose qui soit revu.

M. Vergobbi répond sur le deuxième point en affirmant le fait que dans la nouvelle organisation le Service Système de l'Information garde évidemment ses compétences transversales sur tous les secteurs tant sur l'informatique de gestion que sur l'informatique technique. Il y a effectivement de gros enjeux dans la modernisation des systèmes d'information géographiques de la SCP et dans celle de l'informatique technique de la SCP. Il faut garder, dans ce domaine-là, une longueur d'avance par rapport à la concurrence.

M. Vitel félicite une nouvelle fois le personnel pour son implication dans les manifestations

du 60^{ème} anniversaire qui ont su donner une très belle image de l'entreprise. Il rappelle que la SCP est toujours à l'écoute des remarques que les IRP peuvent faire, il est effectivement important que la vie sociale qui s'est toujours bien passée continue à aller dans le même sens au sein de la SCP. Il interroge le directeur sur l'acquisition du bâtiment de la DREAL.

M. Vergobbi confirme que le bâtiment appartient désormais à la SCP. La destination future de ce bâtiment n'est pas encore définie. Il abritera cependant prochainement et provisoirement le Service du Système d'Information que l'on doit reloger pendant le temps nécessaire à la transformation de leurs locaux actuels qui va durer près d'un an.

Il fait part des réflexions engagées par la SCP sur l'optimisation des bâtiments et l'affectation des locaux dans le cadre d'un projet baptisé « Campus » qui a pour objectif de trouver la meilleure destination possible du patrimoine immobilier de la Société au Tholonet. L'un des objectifs de cette réflexion est de faire en sorte que les collaborateurs se rencontrent plus facilement en organisant des espaces de rencontres tant à l'intérieur des bâtiments que dans le parc. Il cite l'exemple du projet « The Camp », dont les aménagements permettent de favoriser les rencontres pour renforcer la créativité et le partage de la connaissance. Revenant à la transformation des locaux du Service du Système d'Information, il explique que le parti pris est de transformer ces bureaux dans cet esprit : il n'y aura plus de bureaux individuels, mais un fonctionnement en espaces collectifs pour favoriser ces échanges et cette créativité. Il s'agit d'un sujet qui a été un petit peu délicat à l'intérieur de l'entreprise, mais les choses sont en train de s'apaiser. Faire l'expérience de nouveaux aménagements de bureau avec le Service du Système d'Information, qui doit être à la pointe dans le domaine de l'économie de la connaissance et des démarches collaboratives, est une décision importante.

M. Vitel revient sur les ordonnances Macron en expliquant que le texte définitif n'est pas encore connu. Dès qu'il le sera, on pourra analyser son impact sur la vie de l'entreprise.

Au terme de ces échanges, le conseil d'administration prend acte des informations qui viennent de lui être communiquées.

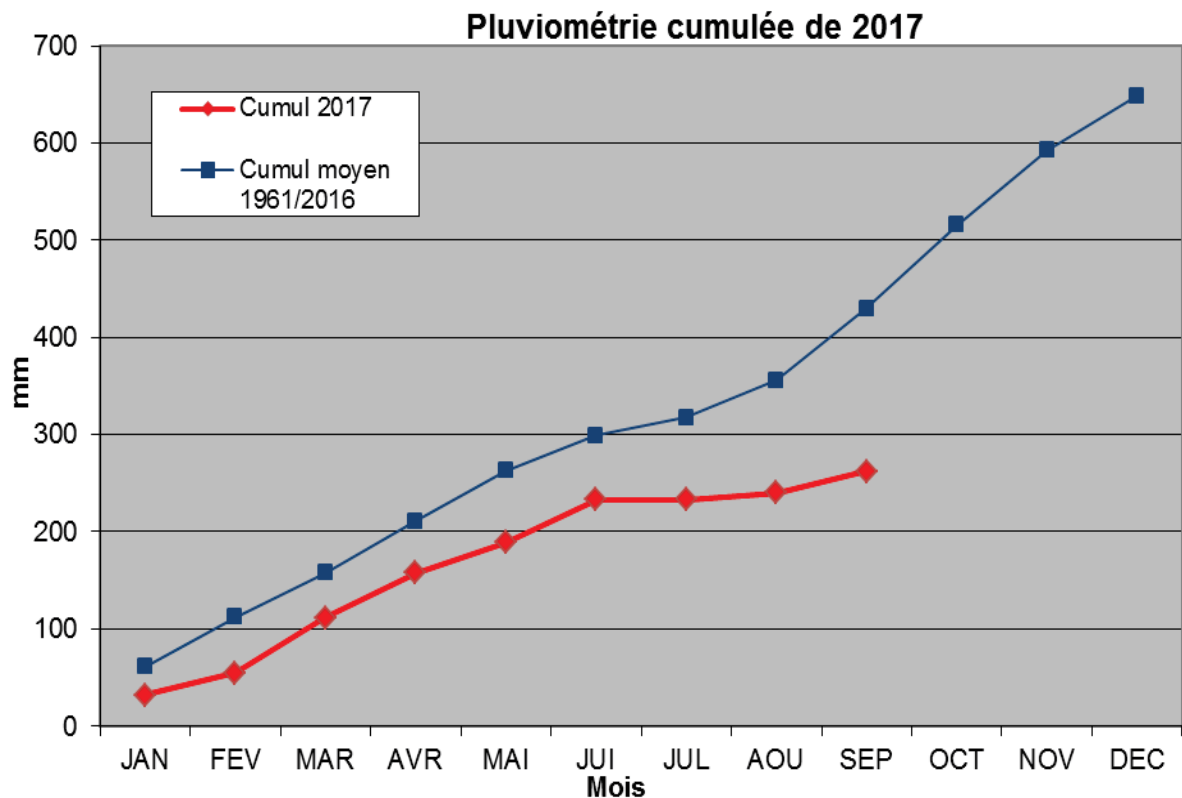
◇◇◇

A 12 h 30, l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur VITEL conclut la séance en indiquant que la date du prochain conseil a été repoussée à la date du **mardi 12 décembre à 9 h 30** pour faciliter la présence des administrateurs.

Il rappelle que la SCP participera au salon SITEVI, le 28 novembre prochain à Montpellier. La SCP sera présente sur ce salon international des équipements et savoir-faire pour les productions vigne-vin, olive, fruits-légumes, et proposera une conférence sur le thème « Et si on écoutait le végétal, vers une irrigation écologique en Provence ». Ce sera aussi l'occasion de présenter le nouveau « webservice SCP » à destination des agriculteurs.

◇◇◇

Annexe 1



Annexe 2

	Objectif Budget 2017	Objectif révisé à juin 2017	Réalisé à fin août 2017	% <u>avan.</u> /budget révisé
PROGRAMME INVESTISSEMENT				
Dépenses de travaux – Programme normal	11 070	8 296	6 012	72%
Dépenses de travaux – VSCSM	0	581	156	27%
Total dépenses de travaux investissement	11 070	8 877	6 168	69%
Total dépenses d'investissement	16 694	14 000	8 901	64%
PROGRAMME DE RENOVATION (nettes)	33 900	31 700	16 315	51%
PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT ET DE RENOVATION	50 594	45 700	25 216	55%



I – Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017



Le conseil d'administration de la Société s'est réuni le mardi 12 décembre 2017 au Tholonet.

Étaient présents :

Administrateurs :

M. Vitel	Président
Mme Chauvin	Représentant le personnel salarié
M. Curnier	Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations
M. Brès	Vice-Président du Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence
M. Féraud	Vice-Président du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
Mme Leblond	Représentant le personnel salarié
M. Rossignol	Représentant les Chambres d'Agriculture de la Région Provence-Alpes-Côte d'azur

Censeurs :

M. Bonnet	Directeur Régional des Finances Publiques
Mme Devesa	Conseillère Départementale des Bouches-du-Rhône
M. Hubaud	Conseiller Départemental des Hautes-Alpes

Assistaient également à la séance :

M. Antonini	Responsable du Département Aménagement du Territoire et Urbanisme, Conseil départemental du Var
M. Gondran	Chargé de Mission, Conseil départemental de Vaucluse
Mme Leduc	Chargée de Mission, Direction de l'Agriculture et de l'Eau, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'azur
M. Llinares	Direction de l'Évaluation des Politiques Publiques et de la Gestion Externalisée, Ville de Marseille
Mme Mayen	Directrice Adjointe et Chef du Service Eau et Risques Naturels, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'azur
Mme Pollet	Directrice de l'Agriculture et de l'Eau, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'azur
M. Ventre	Directeur, Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence
M. Béraud	Secrétaire du Comité d'Entreprise



Direction de la Société :

M.	Vergobbi	Directeur Général
M.	Reig	Directeur Général Adjoint
Mme	Girousse	Directrice de la Communication et des Relations Institutionnelles
M.	Guieu	Directeur Financier
M.	Grawitz	Directeur Ingénierie

À 10 h, **M. Vitel** déclare la séance ouverte. Il salue l'ensemble des personnes présentes, administrateurs, censeurs et collaborateurs.

Il présente ensuite les excuses :

- *des administrateurs :*

M. Robert ASSANTE, Adjoint au Maire de la Ville de Marseille
M. Jean-Guy DI GIORGIO, Vice-Président du Conseil départemental du Var
M. Roland GIBERTI, Conseiller Régional Provence-Alpes-Côte d'azur
M. Christian MOUNIER, Vice-Président du Conseil départemental de Vaucluse
M. Jean-Marc PERRIN, Conseiller Départemental des Bouches-du-Rhône
M. Julien RAVIER, Maire des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements de la Ville de Marseille
Mme Marie RUCINSKI-BECKER, Vice-Présidente du Conseil départemental du Var

- *des censeurs :*

M. David GEHANT, Conseiller Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mme Françoise MEYER, Vice-Présidente du Crédit Agricole Provence-Côte d'azur
Mme Françoise DUMONT, Vice-Présidente du Conseil départemental du Var

Puis le **Président** informe le conseil, qui en prend acte, d'un changement concernant la composition du conseil d'administration :

Le Département des Alpes de Haute-Provence a désigné M. Jacques Brès en qualité d'administrateur au sein de cette assemblée, en remplacement de M. Jérôme Dubois. M. Jacques Brès est Vice-Président du Département délégué à la politique de l'eau, il est également Adjoint au Maire de Manosque et Conseiller Communautaire de Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA), communauté d'agglomération avec laquelle la SCP a un projet de desserte important.

M. Brès remercie le Président et indique qu'il a été désigné au sein du conseil d'administration de la SCP suite à une redistribution des rôles au conseil départemental des Alpes de Haute-Provence consécutive au décès de son Président, M. Gilbert Sauvan.

M. Vitel propose d'engager l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2017
2. Déroulement des activités de la Société depuis le dernier conseil d'administration
3. Projet de budget de la Société pour l'exercice 2018
4. Projet de programme d'investissement de la Société en 2018

5. Autorisations d'emprunts de l'exercice 2018
6. Création de deux filiales relatives aux énergies renouvelables et au développement international
7. Appels d'offres et marchés
8. Programme prévisionnel des manifestations 2018
9. Questions diverses

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 OCTOBRE 2017

M. Vitel indique que le projet de procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration, tenue le 19 octobre, avait été adressé aux administrateurs le 29 novembre dernier en même temps que le dossier du conseil. Ce projet de procès-verbal n'a fait l'objet d'aucune demande écrite de modification.

Aucune observation ou remarque complémentaire n'étant présentée en séance, le conseil d'administration approuve définitivement le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2017.

2. DEROULEMENT DES ACTIVITES DE LA SOCIETE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Vitel rappelle que ce point d'ordre du jour a pour objet d'informer les membres du conseil des faits marquants du service de l'eau et des activités de la Société survenus depuis le dernier conseil d'administration.

Il évoque en premier lieu, l'automne historiquement sec que connaît la région et indique que lors de la dernière réunion de l'AGORA qu'il présidait, la DREAL est intervenue pour présenter une étude mettant en évidence des déficits hydriques jamais constatés depuis 1920, date à laquelle on a commencé à faire ces enregistrements. Il insiste sur l'accélération du réchauffement climatique : ses conséquences vont bien au-delà de ce qui avait été envisagé. Une fois encore, on ne peut que se féliciter des démarches engagées par la SCP pour répondre aux besoins du futur. Pour illustrer ses propos, il cite :

- Le travail de partenariat avec les syndicats viticoles et la Chambre d'agriculture du Var qui avance rapidement et débouchera sur la signature d'une convention-cadre le 18 décembre prochain.
- Les projets sur le pilotage de l'irrigation présentés lors du dernier salon SITEVI à Montpellier qui ont pour objectif de promouvoir une irrigation très économe en eau et à l'écoute du végétal.

Il souligne l'importance actuelle de l'innovation dans le secteur de l'irrigation : la SCP doit se mettre au service d'une clientèle toujours plus exigeante et confrontée aux premières conséquences du réchauffement climatique. Le nouveau service SCP Agri-data, développé en partenariat avec la Start-up Fruition Sciences, présenté lors du salon SITEVI en est un très bel exemple. Le président ajoute qu'il a été très impressionné par les innovations proposées par les start-ups lors de ce salon.

Il ajoute que, plus il y aura d'acteurs mobilisés pour relever le défi du changement climatique,

plus des solutions pourront émerger. C'est pour cela que le Président de Région, M. Renaud Muselier, a décidé d'organiser « Méditerranée du futur », un événement visant à écrire le premier acte d'un engagement commun pour les accords sur le climat. La SCP y est, bien évidemment, intervenue sur le thème « Changement climatique : Opportunités vertes et bleues ». Véritable succès avec près de 600 participants, cette manifestation a permis de mobiliser les énergies pour le futur.

Il évoque enfin le dernier volet des manifestations liées au 60^{ème} anniversaire de la Société, avec les deux événements organisés par les agences SCP basées en outremer et à l'international. Il indique qu'il s'est rendu fin novembre à La Réunion pour fêter les 30 ans de présence de la SCP sur l'île : il a ainsi pu faire la connaissance d'une équipe très engagée, dynamique et professionnelle ; les différentes visites de chantier organisées pour l'occasion avec des élus et des entreprises en étaient une belle vitrine. La soirée d'anniversaire qui a réuni près de 200 clients, partenaires et fournisseurs était également très réussie et prometteuse en termes de développements futurs. Il adresse une nouvelle fois ses félicitations aux équipes SCP pour la qualité de l'organisation et la performance des activités sur place. Il ajoute que cette semaine aura lieu l'inauguration de l'agence SCP à Dakar organisée également avec notre nouvelle société OSHUN qui déploie ses activités sur place. Le directeur général pourra parler de cet événement lors du prochain conseil.

Avant de passer la parole au directeur général et, comme il est de tradition lors du conseil d'administration du mois de décembre, il annonce la diffusion d'un film de quelques minutes qui retrace l'année 2017 et permet de se rendre compte du dynamisme et de la diversité des activités de la Société.

A l'issue de la projection, **M. Vergobbi** débute sa présentation en confirmant qu'en raison d'une pluviométrie quasi nulle jusqu'à ces derniers jours, les débits et les volumes mobilisés sont plus élevés qu'habituellement. Pour permettre l'alimentation de certains réseaux agricoles, la SCP a été amenée à recourir à des pompages en dehors de la période usuelle de souscription des contrats d'alimentation électrique et par conséquent à des coûts plus élevés.

Le directeur général cite ensuite quelques événements d'exploitation de ces derniers mois :

- Les conséquences sur les ouvrages SCP de l'incendie survenu les 22 et 23 octobre à Moustiers : plusieurs stations de potabilisation et de pompage exploitées par la société sur le plateau de Valensole ont subi des coupures d'électricité. La SCP a activé sa cellule de crise et cherché un groupe électrogène de très forte puissance qu'elle a trouvé en Italie. Les réservoirs et les batteries en place ont été juste suffisants dans l'attente du rétablissement du courant par Enedis, ce qui a été fait le 23 octobre en fin de journée avant que le groupe électrogène ne soit mis en place. Le directeur général souligne le fait que, par rapport à des expériences antérieures, la gestion de la crise a été facilitée par la mobilisation de la DLVA qui a désormais la compétence « eau ». Le fait d'avoir un interlocuteur unique, extrêmement réactif, qui a géré l'ensemble des relations avec les communes a été un élément facilitateur.
- L'opération importante de maintenance préventive d'EDF sur l'exhaure du barrage de Saint-Cassien qui a entraîné une coupure d'eau programmée et a impacté, notamment, le SEVE, entre les 23 et 27 octobre : en temps normal, les réservoirs du syndicat permettent de faire face à la demande de la clientèle pendant ces interruptions; toutefois avant d'engager l'opération, on s'était effectivement rendu compte que les débits nécessaires au SEVE se situaient bien au-delà des valeurs habituelles. Une partie de ce secteur pouvait être réalimentée par des réseaux ruraux

via l'adduction Verdon/Saint-Cassien. La réalimentation du réservoir de Gargallon présentait une difficulté technique en raison de l'altimétrie de l'ouvrage mais cette difficulté a pu être surmontée en augmentant la pression sur l'ensemble des réseaux SCP de l'Est varois.

- La gestion pilotée du niveau de l'Étang de La Bonde s'est poursuivie pour faire face au tarissement de la source du Mirail.

M. Vergobbi détaille ensuite les conditions climatiques (cf. annexe 1). Il indique tout d'abord que la pluviométrie cumulée depuis le mois de janvier est inférieure de moitié à la moyenne des 60 dernières années : il n'y a pas eu de pluie efficace depuis la première décade de juin, l'automne est resté particulièrement sec ce qui est très inhabituel. Les températures sont également restées élevées pendant l'arrière-saison ce qui, conjugué à l'absence de pluie, a induit la nécessité d'irriguer les semis mais également la vigne et les fruitiers pour éviter le dépérissement de la plante. Il ajoute que les arrêts sécheresse ont été prolongés par l'administration, les réserves locales étant au plus bas (Lac de Carcès, Barrage de la Verne) ou à l'étiage prononcé (Siagnole).

M. Vergobbi détaille ensuite les livraisons d'eau faites par la SCP auprès des différents segments de clientèle. Ces livraisons d'eau sont en baisse de 1,5 Mm³ à la fin novembre par rapport à 2016, mais restent supérieures à la moyenne des années antérieures et en rattrapage ces dernières semaines :

- Une demande en eau potable en retrait de 2,1 %, directement liée à l'exploitation par les communes de l'Ouest de Toulon de leurs nappes souterraines côtières.
- Une très légère baisse de -0,4 % des livraisons d'eau brute urbaine aux collectivités (SEVE, SIAEP Est de Toulon, et plusieurs communes du 13 et 83) avec une poursuite de la demande à l'automne liée à la faiblesse des ressources locales (Toulon, SIDECM).
- Des livraisons d'eau industrielle en baisse de -3,6 % avec des baisses de consommation significatives chez plusieurs clients en raison d'opérations de maintenance programmée (-93 % chez Total par exemple en raison de la restructuration de son site)
- Une augmentation des livraisons d'eau aux golfs de +11,8 % qui s'est amplifiée cet automne.

Les volumes de vente d'eau à la clientèle rurale ne sont pas encore connus les relevés de compteurs étant en cours, mais on anticipe une hausse de 7 % des consommations agricoles.

M. Vitel demande comment s'explique la différence entre le chiffre de 200 Mm³ d'eau prélevés que l'on annonce régulièrement et les chiffres de vente d'eau sur la diapositive (cf. annexe 2) qui indique le chiffre de 104,4 Mm³ vendus.

M. Vergobbi répond que ce tableau ne reprend pas tous les volumes distribués. Il ne tient notamment pas compte des volumes ruraux (agriculture, desserte domestique, arrosage) ni de ceux apportés au Vallon Dol dans le cadre de l'échange avec le canal de Marseille. Il y a enfin 15 % de décalage entre les volumes livrés à nos clients et ceux prélevés dans les Alpes. Il conclut en soulignant le fait que le chiffre d'affaires 2017 prévisionnel de la SCP, de l'ordre de 87,5 M€, est en hausse de plus de 3 M€ par rapport aux hypothèses budgétaires établies sur la base d'une année moyenne et de 0,5 M€ par rapport à 2016 qui était une excellente année en terme de recettes.

Les barèmes du service de l'eau seront en hausse de 1,61 % au 1^{er} janvier 2018 après deux années consécutives de baisse (-0,9 % au 01/01/16, -0,35 % au 01/01/2017) qui faisaient elles-

mêmes suite à deux années de très faible hausse (+0,3 %).

M. Reig, sur l'invitation du directeur général, prend ensuite la parole et dresse un état de l'avancement des projets d'investissement et de rénovation (cf. annexe 3) :

- La réalisation du programme d'investissement est en léger retrait (72 %) par rapport aux prévisions prorata temporis (83 %). On constate notamment des retards de réalisation sur les microcentrales pour lesquelles on rencontre des difficultés à assurer la réception des travaux : Enedis tarde en effet à raccorder les ouvrages réalisés au secteur.
- Le programme de rénovation, est en retrait par rapport au prorata temporis (67 %) ce qui s'explique par le fait que les travaux de rénovation de Bimont ne sont entrés en pleine activité que fin octobre, et que les travaux de rénovation sur l'aqueduc de Saint-Bacchi connaissent quelques soucis d'ordre technique avec l'entreprise sous-traitante qui ont entraîné un report de la deuxième phase de désamiantage.

Il souligne le fait que l'année 2017 est la dernière année du plan quinquennal de rénovation provisionné à hauteur de 135 M€. La réalisation devrait être proche de l'objectif quoique inférieure de quelques millions d'euros.

M. Vergobbi reprend la parole pour exposer l'activité du secteur concurrentiel. Concernant les activités d'ingénierie en France métropolitaine, hors laboratoires, il indique que ce sont près de 1,85 M€ de commandes qui ont été enregistrées depuis le début de l'année, soit 76 % de l'objectif annuel de 2,6 M€. Il cite les principaux contrats remportés depuis le précédent Conseil :

- 34 800 € pour la réalisation d'une étude de création d'une microcentrale pour le compte de la Commune de Châteauroux les Alpes,
- 298 000 € pour un marché de maîtrise d'œuvre pour des études préliminaires et un AVP pour le PAPI de la Basse Vallée pour le compte du Syndicat Mixte de l'Argens,
- le renouvellement du contrat de maintenance du système de gestion automatisée et des ouvrages de régulation avec l'Union Boisgelin-Craponne. Se positionner sur le marché de l'assistance aux associations syndicales pour la régulation des canaux est l'un des objectifs prioritaires de la SCP.

A l'outremer, 1,17 M€ de commandes ont été enregistrés depuis le début de l'année, soit 123 % de l'objectif annuel (0,95 M€). Il cite les principaux contrats qui ont été remportés depuis le précédent Conseil :

- 214 000 € pour MOE complète d'un réservoir de 20 000 m³ pour le conseil départemental de La Réunion,
- 41 000 € pour l'étude de définition d'un modèle agricole et de stratégie d'actions pour le conseil départemental de La Réunion,
- 120 000 € pour l'étude de la conception réalisation d'une usine de production d'eau potable, pour le compte de la commune de Saint-André.

A l'international, l'ingénierie d'étude enregistre 2,1 M€ de commandes depuis le début de l'année soit 77 % de l'objectif annuel de 2,7 M€. Depuis le précédent Conseil, une commande importante de 315 000 € a été remportée pour une étude de faisabilité d'ouvrages d'alimentation en eau potable dans la région des Nippes, en Haïti.

L'activité des projets en conception-réalisation pour des opérateurs privés reste stable avec la poursuite de l'aménagement d'un périmètre irrigué de 1 000 hectares de canne à sucre au Cameroun pour le compte de la SOSUCAM, filiale du groupe français SOMDIA. Fin octobre, le chiffre d'affaires de ce contrat, qui atteindra globalement 4,7 M€, s'établit à 2,79 M€. La SCP s'est engagée à ce que l'ensemble du chantier soit achevé à la fin du mois de janvier.

L'activité des « solutions pour l'eau » en région est soutenue sur toutes ses composantes :

- l'activité « projets d'équipement à l'irrigation » enregistre un chiffre d'affaires de 1,82 M€ à fin octobre en ligne avec les prévisions,
- l'activité des comptoirs des matériels est en hausse et s'établit à 1,58 M€,
- l'activité « potabilisation » reste très dynamique avec plus de 0,77 M€,
- une commande importante de 366 000 € a été remportée pour la fourniture « clé en main » d'un dispositif d'abattage des poussières par arrosage pour un site de stockage de résidus de bauxite appartenant à la société ALTEO.

Le directeur général fait part au conseil du lancement effectif du webservice de pilotage de l'irrigation, baptisé « AgriData » lors du salon SITEVI qui s'est déroulé du 28 au 30 novembre. Ce nouvel outil, développé en partenariat avec la start-up « Fruition », permettra aux viticulteurs et arboriculteurs de piloter leur irrigation de manière très fine en n'apportant aux cultures que l'eau dont elles ont strictement besoin en s'appuyant sur des informations sur le stress hydrique de la plante, la teneur en eau du sol et les conditions climatiques locales. Il s'agit d'une première étape, la seconde étant la mise en place de la commande automatique du système d'irrigation à partir de l'intégration de l'ensemble de ces données. L'objectif est de parvenir à une irrigation la plus économe possible en eau. Il souligne le fait que cette démarche est indispensable pour accompagner les projets d'irrigation, notamment de la vigne. Toutes les analyses faites montrent que la SCP dispose des ressources nécessaires pour alimenter les secteurs viticoles qui n'ont pas accès à l'eau dans le Var, le Vaucluse et les Alpes de Haute-Provence (dans les Bouches du Rhône, les aménagements sont pour l'essentiel réalisés). Toutefois, pour faciliter l'acceptation sociale de cette irrigation de la vigne et gérer durablement la ressource, il est nécessaire que la SCP apporte sa contribution au développement d'une irrigation encore plus économe en eau. Il reste des marges de progrès en matière de pilotage de l'irrigation.

Il évoque ensuite :

- L'activité des laboratoires qui est en légère croissance avec un chiffre d'affaires de 0,65 Million d'Euros. Les lignes d'essais du laboratoire de mesures hydrauliques sont utilisées au maximum de leurs possibilités et le laboratoire géotechnique et béton enregistre une activité conforme aux prévisions et avec un nouveau marché important pour les digues du Vidourle dans le Gard. L'acquisition récente d'un pénétromètre dynamique a permis de renforcer l'activité de ce laboratoire dans le domaine du suivi des digues et remblais.
- La délégation de service public du SIIRF sur la région de Forcalquier : L'administration a imposé de nouvelles limites règlementaires concernant les capacités de stockage du barrage de la Laye dans l'attente de la modification de l'évacuateur de crue qui permettra de mettre le barrage en conformité avec la réglementation. Cette disposition a entraîné un recours important au pompage de secours en provenance de Géosel,
- Les projets de la SCP en matière de production d'hydroélectricité :

- Le permis de construire de la centrale hydroélectrique d'Eyguières vient d'être accordé. Les travaux devraient démarrer en tout début d'année 2018.
- Les études règlementaires pour le compte du GIE Energie Canal de Manosque sont en cours avec pour objectif un début des travaux fin 2018.
- Les négociations sont toujours en cours sur le projet de centrale hydroélectrique de Réallon (droits d'eau, définition des ouvrages à réaliser) entre l'ASA, les communes de Savines, Réallon, et la SCP. Il s'agit d'un projet qui poursuit le double objectif de produire de l'énergie hydroélectrique et de moderniser un canal d'irrigation et son périmètre agricole. Le projet est conditionné à un accord de la commune de Savines dont l'adduction d'eau potable est mitoyenne de celle du canal d'irrigation qui doit être remplacé par une conduite forcée pour mettre en place la microcentrale. Une fois que le dossier aura été établi, il pourra être soumis à la Commission de Régulation de l'Energie.

Concernant les ressources humaines, le directeur général évoque les deux accords conclus avec les organisations syndicales :

- La prorogation des mandats des membres du comité d'entreprise et des délégués du personnel le 28 novembre, dans l'attente de la publication des décrets d'application de la réforme récente du Code du Travail (création du futur Comité Social et Economique).
- La négociation annuelle obligatoire sur les rémunérations pour laquelle un accord a été trouvé le 27 novembre sur les bases suivantes :
 - augmentation de la valeur du point de 0,8 % au 1^{er} janvier 2018,
 - versement en décembre 2017 d'une prime exceptionnelle calculée sur la base du différentiel entre le gain annuel de rémunération lié à cette augmentation du point et un montant « plancher » de 500 € brut,
 - augmentation de la part employeur de la « prévoyance santé » portée de 50 à 55 %.

A l'issue de cette présentation, **M. Curnier** demande si les nouveaux marchés obtenus l'ont été dans le cadre de consultations internationales ou s'ils ont été conclus de gré à gré.

M. Vergobbi répond que l'essentiel de l'activité internationale de la SCP se fait dans le cadre de marchés en réponse à des appels d'offres financés par les bailleurs de fonds internationaux, principalement la banque mondiale, l'agence française de développement et son équivalent allemand. Toutefois, la SCP développe actuellement une nouvelle activité à l'international pour le compte de maîtres d'ouvrages privés et notamment de grands domaines agricoles en Afrique, à l'image de ce qui est fait au Cameroun pour le groupe SOMDIAA.

M. Féraud demande quel est le montant moyen de l'investissement pour équiper un domaine viticole avec le matériel et les techniques développées par la SCP en partenariat avec la start-up Fruition ?

M. Vergobbi répond qu'il n'a pas les chiffres exacts mais les lui communiquera. Il pense qu'il faut compter une enveloppe d'environ 10 000 € pour l'équipement d'un domaine viticole.

M. Féraud demande si ce montant est proportionnel au nombre d'hectares ?

M. Vergobbi répond que ces équipements dépendent beaucoup de la configuration du sol et

de l'homogénéité des terrains. Fruition Sciences a l'expertise pour savoir où positionner les capteurs pour avoir une information pertinente.

M. Ventre fait part au conseil des conclusions d'une récente étude à laquelle son département collabore sur la ressource du Verdon. Cette étude révèle que l'état de cette ressource est très variable d'un lieu à l'autre. Il est vrai que la situation hydraulique est dramatique mais à des degrés très divers selon les endroits. Par exemple, la situation du Jabron est relativement favorable. Il revient sur la question du SIRRF qui est confronté à des contraintes d'aménagement qui dépassent très largement ses capacités d'investissement, car on lui demande de dimensionner ses ouvrages pour faire face à une crue décennale.

Mme Mayen intervient pour rapporter certains éléments des débats qui se sont tenus lors de l'AGORA. Il y a une situation de sécheresse importante et des arrêtés-cadres ont été pris par les départements pour mettre en place des mesures de restrictions. La DREAL mène actuellement une analyse régionale de l'application de ces arrêtés au niveau départemental. Ce qui a été demandé à la DREAL en lien avec la demande de M. Vitel à l'AGORA du mois de juin, est qu'une présentation détaillée de cet état des lieux soit faite et que l'on travaille sur des propositions dans le cadre des commissions thématiques de l'AGORA en début d'année. Un point d'échange est également prévu à ce sujet entre le DGS de la région et le Secrétaire Général aux Affaires Régionales.

M. Vitel souligne l'importance de ce qui vient d'être dit. La perception de la ressource et de sa sécurisation par l'opinion publique est faussée par des arrêtés généralistes qui ne tiennent pas compte de la spécificité des territoires : on intervient aujourd'hui pour restreindre l'eau dans des endroits dont l'alimentation en eau est sécurisée par les apports de la SCP. Il a interpellé plusieurs fois les préfets à ce sujet, il espère que le nouveau préfet de Région qu'il connaît très bien saura écouter ses arguments. La Région est attachée à sécuriser et à préserver la ressource et y met beaucoup de moyens. Ne pas en tenir compte est contre-productif pour tous.

Il remercie ensuite les collaborateurs de la SCP pour le travail qu'ils réalisent. Il ajoute que les éléments présentés démontrent qu'il n'y a absolument pas d'opposition entre le travail fait pour la concession et les activités de service et d'ingénierie de la société. Au contraire, la coexistence de ces activités permet à chacun des secteurs de tirer profit des avancées de l'autre.

A l'issue de ces échanges, à la demande du président, les membres du conseil prennent acte des informations qui viennent de leur être communiquées.

3. PROJET DE BUDGET DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE 2018

M. Vitel précise que le projet de budget s'insère désormais dans le plan moyen terme triennal d'activité (2018-2020) dont il constitue la première année. Il précise que le budget et le plan moyen terme ont été bâtis en cohérence avec le projet d'entreprise CAP 2020 et invite le directeur général à détailler le projet de budget en dépenses et en recettes.

M. Vergobbi confirme que ce budget est préparé dans une perspective triennale afin que sa préparation soit un moment de réflexion sur la trajectoire économique et financière de l'entreprise. Le budget 2018 est moins contraint que celui de ces dernières années, où nous

avons été amenés à présenter des budgets en déficit (même si du fait des conditions météorologiques, le résultat final s'est avéré positif). En effet, la SCP a fini de rembourser à ses actionnaires l'essentiel des avances qu'ils avaient consenties. Les échéances restantes sont bien moindres et concernent principalement le département de Vaucluse pour lequel les remboursements ont été engagés beaucoup plus récemment.

Dans le cadre de la préparation de ce budget, la SCP s'est malgré tout fixé pour objectif une gestion rigoureuse de l'entreprise pour dégager la capacité d'autofinancement nécessaire pour mener à bien les investissements à venir dans un contexte de réduction des subventions des collectivités actionnaires et de recherche de nouvelles sources de financement.

Avant de passer la parole au directeur financier, il détaille la diapositive intitulée « plan moyen terme 2018-2020 » (cf. annexe 4 diapositive A) et précise que les recettes prévisionnelles sont établies en année hydrologique moyenne, donc moins sèche que ne l'ont été 2016 et 2017. Celles-ci sont néanmoins en croissance régulière de 2,5 % environ sur la période concernée ce qui s'explique notamment par la montée en puissance des contrats d'alimentation du SEVE et du SIDECM par la liaison Verdon Saint-Cassien.

En effet, l'usine du SIDECM à Sainte-Maxime sera mise en service dans les prochaines semaines et celle du SEVE au Muy, le ne sera pas avant plus d'un an. Les volumes qui seront mobilisés par ces deux usines vont participer à la croissance de l'activité. De même, à la fin de cette période triennale, on commencera également à observer les effets du nouveau contrat avec la DLVA dont les travaux seront achevés. La croissance d'activités est également liée à celle du secteur concurrentiel tant dans le domaine de l'ingénierie que de celui des services. Les frais de personnel entre 2015 et 2020 croissent au même rythme que le chiffre d'affaires de la SCP, soit en moyenne de 2,7% par an. Une augmentation des effectifs est nécessaire pour répondre au dynamisme de l'activité.

M. Vitel demande pourquoi il y a une baisse de salaire anticipée entre 2018 et 2019 ?

M. Vergobbi répond qu'il doit s'agir d'un effet des départs en retraite mais qu'il ne peut pas être plus précis.

Les dépenses extérieures sont très liées à l'exécution de nos programmes de rénovation, qui eux-mêmes sont financés par des reprises de provision.

Il présente ensuite une diapositive (cf. annexe 4 diapositive B) qui superpose les dépenses de rénovation et la capacité d'autofinancement de l'entreprise. De manière très schématique, le solde entre les recettes et les dépenses courantes de l'entreprise est, dans le cas de la SCP, réparti entre trois usages :

- l'intéressement des salariés,
- le financement des dépenses de rénovation,
- l'autofinancement des investissements.

Il fait remarquer que la capacité d'autofinancement est assez variable d'une année sur l'autre, car fortement impactée par les dépenses de rénovation qui varient en fonction des opérations. Il cite l'exemple des travaux sur le barrage de Bimont qui se traduisent par une augmentation des dépenses de rénovation. La consolidation de l'effort de rénovation et de la capacité d'autofinancement montre que la SCP est dans une dynamique positive au regard de sa mission de concessionnaire.

M. Guieu débute la présentation détaillée du budget 2018 :

Après un exercice 2016 soutenu en matière d'investissement en raison du programme Vidauban Sainte-Maxime, le programme d'investissement 2017 (cf. annexe 4 diapositive C), est plutôt en retrait en raison du report de certains investissements. 2018 marquera une année de reprise des dépenses avec un programme de 16.5 M€ qui se compose de 10.5 M€ de travaux et de 6 M€ de production immobilisée.

La dotation 2018 à la provision de maintenance s'élève à 29.1 M€, ce qui fera un total cumulé de 110 M€ de provision constituée au titre du 3^{ème} plan quinquennal 2018-2022 de 150 M€ (cf. annexe 4 diapositive D).

En ce qui concerne les reprises, 2017 est une année particulière, car elle conclut ce 2^{ème} plan de rénovation d'un montant de 135 M€. Ce plan doit être soldé sur le plan comptable, et ce quel que soit le montant des travaux réalisés. Ainsi, cette année 35 M€ seront repris, pour 32.5 M€ de travaux réalisés. Pour 2018, le budget prévoit 30.3 M€ de travaux de rénovation. Ce qui fera une reprise nette de 1.2 M€ à l'issue de cette année 2018.

Les ressources anticipées de la société (114,4 M€) (cf. annexe 4 diapositive E) augmentent sensiblement en 2017 par rapport au budget prévisionnel en raison des conditions climatiques particulières de cette année qui ont entraîné une très forte sollicitation des ouvrages. Ces ressources devraient rester soutenues en 2018 à 115.9 M€, soit une hausse anticipée de 2 %. La production immobilisée 2017 est en retrait par rapport au budget d'origine en raison du report ou du retard de certaines opérations d'investissement informatique et de dépenses d'investissement moindres. En 2018, la production immobilisée est anticipée à 6 M€. Les autres produits d'exploitation restent stables et n'appellent pas de commentaires particuliers.

Concernant le Chiffre d'affaires (cf. annexe 4 diapositive F), l'atterrissage 2017 est anticipé à 107.5 M€, en hausse de 4.5 % par rapport au budget d'origine. Le budget prévisionnel 2018 s'établit à 109.4 M€ :

- Les recettes du service de l'eau en 2017 sont en augmentation de 2.7 M€ par rapport au budget d'origine. En 2018, elles sont également anticipées en augmentation par rapport à 2017, bien que le budget d'origine soit établi sur la base d'une année moyenne qui se trouve plus que compensée par l'impact positif des indices de révision des prix (+ 1.35 %) et la prise en compte de nouveaux contrats (avec le SIDECEM [+0.4 M€] et la Seyne [+1.2 M€]).
- Les recettes de l'ingénierie concurrentielle (cf. annexe 4 diapositive G) se répartissent comme suit :
 - les activités de MOE et AMOA en France métropolitaine (1.9 M€) et à l'outremer (0.7 M€) devraient rester stables en 2018 par rapport à 2017 en raison des contraintes financières des donneurs d'ordre et de la concurrence forte qui s'exerce sur ces marchés.
 - à l'international, les activités SCP se développent fortement avec plus de 17 % de croissance entre 2016 et 2017. Le budget 2018 prévoit 15 % de croissance sur cette activité.
 - les nouvelles activités de conception réalisation à l'international devraient réaliser un chiffre d'affaires de 3.6 M€ cette année sur le contrat avec la SOMDIA/SOSUCAM au Cameroun. Les perspectives semblent donc prometteuses pour 2018 avec un chiffre d'affaires prévisionnel de 3 M€. Sur ce dernier point le directeur général précise que les contrats de conception réalisation diffèrent des contrats d'études dans la mesure où, dans le cadre de ces contrats, la SCP achète du matériel pour le compte de ses clients et peut passer des contrats de sous-traitance avec d'autres entreprises. C'est une activité très différente des

contrats d'ingénierie traditionnelle où l'essentiel du chiffre d'affaires est constitué de prestations intellectuelles.

- L'activité des « Services en région » (cf. annexe 4 diapositive H) regroupe :
 - les ventes de matériel (au comptoir) par le 2SE qui restent stables en 2017 à 1.7 M€. La différence de chiffre d'affaires que l'on constate entre 2016 et 2017, s'explique par une modification du référentiel de comptabilité. Dans les 3 M€ de 2016, il y avait en effet une partie des ventes effectuées dans le cadre des petits projets clé en main qui sont désormais comptabilisés dans la catégorie « services d'irrigation ».
 - les services d'irrigation représentent les opérations de conception-réalisation auprès de la profession viticole. Cette activité demeure soutenue avec une croissance de plus de 20 % attendue en 2018 (2.3 M€).
 - le service de potabilisation devrait générer 0.9 M€ de recette en 2018. Le chiffre d'affaires 2017 est biaisé par le fait qu'il intègre les débuts de la commercialisation du projet Providence ce qui ne sera plus le cas en 2018.
 - l'activité de location avec faculté d'achat devrait rester stable mais a vocation à disparaître progressivement au profit de la vente de matériel adossé à un financement AGILOR du Crédit Agricole.
 - l'activité d'affermage reste stable avec le contrat de Forcalquier.
 - les activités de laboratoire poursuivent leur développement.

Les dépenses de la SCP (cf. annexe 4 diapositive I) s'élèvent à 97.2 M€ en 2017 et dépassent de 1.1 M€ le budget initial. En 2018, les dépenses devraient s'établir à 94.3 M€ en diminution de 2.9 M€ :

- les frais de personnel (hors intéressement) sont restés contenus en 2017 (30.8 M€). En 2018, ce poste devrait augmenter de plus de 6 % en raison de l'accroissement du personnel : en effet, les effectifs en ETP devraient passer de 482 à 508 personnes afin de faire face à la hausse des études nécessaires au déploiement du programme d'investissement et de rénovation, au développement du chiffre d'affaires sur le secteur concurrentiel et au renforcement des services support rendu nécessaire (notamment) par les nouvelles obligations liées au dépassement du seuil des 500 collaborateurs,
- les services extérieurs et frais de gestion hors activité de rénovation, restent stables autour de 20 M€. Les évolutions sont essentiellement dues à la réalisation ou pas de certaines opérations de rénovation,
- sur les achats, on voit des évolutions importantes liées en grande partie aux achats faits pour le contrat du Cameroun mais également à une moindre reprise sur le stock,
- les impôts et taxes se stabilisent aux alentours de 8 M€.

La différence entre ces recettes et ces dépenses donne l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) (cf. annexe 4 diapositive J). Cet EBE devrait d'élèver à 21.6 M€ en 2018. Il permet de couvrir un certain nombre de charges telles que (cf. annexe 4 diapositive K) :

- l'amortissement de caducité de 11,8 M€, qui se répartit en 1.3 M€ de remboursement d'avance d'actionnaire et 10.5 M€ de remboursement de capital d'emprunt,
- les amortissements de l'actif propre (véhicules, matériels...) soit près de 2 M€,

- le budget 2018 a été construit en appliquant la structure des charges à couvrir telle que décrite dans l'accord d'intéressement 2017-2019, ce qui conduirait à un intéressement de 3.4 M€, incluant les charges sociales,
- les charges exceptionnelles sont composées essentiellement des participations de la SCP versées au Parc Naturel Régional du Verdon au titre de la solidarité amont-aval.

L'ensemble de ces charges est entièrement couvert par l'EBE dégagé de 21.6 M€ et la reprise nette de la provision de maintenance de 1.2 M€. Compte tenu de ces différents éléments, le résultat du budget serait bénéficiaire de 5.3 M€ sur l'exercice 2018.

A l'issue de cette présentation, **M. Curnier** évoque la question de la distribution du résultat. La SCP a-t-elle une politique de distribution de dividendes aux actionnaires ? De son point de vue, il est normal de rémunérer une partie du capital immobilisé des actionnaires. Il souhaitait soulever le sujet aujourd'hui bien qu'il sache que c'est une question à poser lors de l'approbation des comptes 2017.

M. Vergobbi répond que jusqu'à présent, la SCP n'a jamais versé de dividendes à ses actionnaires dans la mesure où elle réinvestit l'ensemble de ses résultats pour le développement des ouvrages et la poursuite de l'aménagement de la région dans le cadre de la concession qui la lie à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette capacité de financement va être indispensable au cours des années à venir pour faire face au poids des investissements à réaliser notamment dans le domaine hydroagricole. Il faut être vigilant, en effet, ces investissements pour l'irrigation agricole n'ont pas de rentabilité pour la SCP et ne peuvent être financés que grâce aux résultats du passé. Il s'agit de ce qui a été jusqu'à présent la politique constante des actionnaires de la SCP : investir pour contribuer à l'aménagement hydraulique de la région.

A l'issue de ces échanges, à la demande du président, le conseil ratifie le projet de budget qui vient de lui être présenté.

4. PROJET DE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE LA SOCIETE EN 2018

M. Vitel précise tout d'abord que ce programme d'investissement est accompagné d'un plan de financement prévisionnel. Il est conforme aux orientations stratégiques retenues dans le cadre du contrat d'objectifs signé avec la Région et cohérent avec les travaux en cours avec les services de la Région pour la préparation du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI). Sa préparation a été précédée de réunions de travail avec le concédant ainsi qu'avec les principales collectivités actionnaires.

A la demande du directeur général, **M. Reig** rappelle que le programme annuel d'investissement se compose :

- d'un programme annuel d'investissement constitué « d'autorisations » qui permettent l'engagement d'opérations nouvelles ou de phases supplémentaires sur des projets déjà engagés et approuvés par le conseil d'administration,
- de dépenses d'investissement qui comporte les charges d'études et de travaux de projets qui se dérouleront au cours de l'année et financés sur des programmes antérieurs à celui de

l'année 2018.

Le directeur général adjoint évoque, en premier lieu, les autorisations d'engagements pour l'année 2018 qui s'élèvent à 22,28 M€ pour la concession régionale, dont 4 M€ pour le Vaucluse. Ce programme se compose de la manière suivante :

- Etudes et Travaux : 20,88 M€
- Branchements particuliers : 1,4 M€, financé en totalité par les clients

Il présente ensuite deux tableaux (cf. annexe 5) qui récapitulent les principales opérations inscrites à ce programme 2018. Ce tableau détaille les subventions et les participations extérieures pour chacun de ces projets et montre que la moyenne des financements extérieurs s'élève à 54 %. Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 16,51 M€ en retrait substantiel par rapport aux années antérieures ce qui s'explique par le fait que peu de travaux importants seront engagés en 2018.

Il diffuse ensuite une série de cartes (cf. annexe 6) sur lesquelles figurent les inscriptions au programme 2018 et les réalisations prévues pour ce même exercice :

- Dans les Alpes-de-Haute-Provence, il indique que le conseil d'administration ayant déjà voté des engagements suffisants pour couvrir les dépenses de l'exercice 2018, il n'y aura pas de nouveaux engagements. Parmi les réalisations de l'année à venir, il cite :
 - le démarrage prochain des travaux relatifs à la réalisation de l'adduction entre Vinon et Manosque. Ces travaux se déroulent en pleine cohérence avec la réalisation du pont sur la Durance et la SCP dispose de la presque totalité des actes administratifs nécessaires à cette opération à l'exception des arrêtés :
 - de la loi sur l'eau : Le CODERST du département se réunit le 23/12/17 et le dossier SCP devrait y être étudié.
 - de servitude d'utilité publique : la SCP n'a en effet pas été en capacité de libérer toutes les emprises à l'amiable.
 - L'extension du réseau Thor-Jabron : en accord avec l'Agence de l'Eau, le Département et l'Etat, cette opération est à l'arrêt dans la mesure où l'Etat vient d'annoncer qu'il ne serait pas en mesure de prendre les mesures restrictives de limitation des prélèvements dans le Jabron. Ce nouvel élément laisse craindre un désintérêt de la part des agriculteurs qui rendrait cet aménagement inutile.
 - L'aménagement hydraulique d'une nouvelle tranche du plateau de Valensole d'environ 3500 ha à l'ouest et au nord de l'aménagement existant. Il s'agit d'une grande opération d'un montant d'environ 40 M€, avec une première phase d'environ une dizaine de millions. Le montage du plan de financement est assez compliqué et sera étudié lors d'une réunion prochaine avec la Région, le Département et la DLVA.
- Dans les Bouches-du-Rhône, un certain nombre de nouvelles études et opérations seront engagées :
 - Une étude pour l'extension des réseaux SCP sur la commune de la Barben. La SCP attendra toutefois les réelles souscriptions des agriculteurs pour s'engager dans les phases ultérieures.
 - Une étude pour l'extension des réseaux SCP sur la commune de Saint-Mitre-les-Remparts dans la zone agricole de Massane, qui connaît actuellement des problématiques

d'alimentation en eau discontinue depuis le canal de Saint-Mitre.

- Une étude AVP pour l'interconnexion des réseaux au sud de l'étang de Berre actuellement alimentés par le Canal de Marseille avec la ressource du Verdon transférée par les infrastructures SCP jusqu'à la réserve du Vallon Dol. Cette opération devrait permettre d'améliorer de façon substantielle la qualité de la ressource en eau et répondre ainsi aux besoins des clients industriels qui sont extrêmement exigeants sur le sujet.
- des études sur plusieurs communes de la vallée de l'arc sur de petits périmètres et la SCP regarde avec les collectivités et le département comment engager ces études et ensuite ces travaux.

En termes de travaux, il cite la réalisation :

- d'un périmètre agricole à la ZAC de la Tullières à Rognac,
 - des travaux d'auscultation sur le barrage de Bimont et la mise en place des dernières sirènes demandées dans le cadre du PPI de Bimont,
 - d'un petit réseau agricole à Fuveau,
 - de la desserte en eau brute de la commune de Peyrolles qui souhaite de l'eau pour alimenter sa nouvelle UPEP.
- Dans le Var, 2018 sera une année riche, à la fois en engagement et en réalisations. Ce programme débute par les opérations de travaux :
- l'installation de bypass pour la sécurisation de deux grands aqueducs, l'Abéou à Ginasservis et le Cauron à Saint-Maximin,
 - l'exécution d'une première phase de doublement de l'adduction sur Sanary/Bandol.

En termes d'études :

- la poursuite d'études sur plusieurs périmètres agricoles importants.
 - L'extension des réseaux agricoles de Pourrières au sud du village à partir des réseaux existants. Un complément d'étude pour la desserte d'une centaine d'hectares sur la commune de Pourcieux sera engagé en 2018
 - Les projets de Pierrefeu et de la Motte Foncyrille vont passer au stade projet et constitueront un test de la nouvelle méthode d'aménagement agricole et des nouvelles conditions de souscription au service de l'eau de la SCP établies pour que la profession agricole puisse participer à hauteur d'un tiers au financement des investissements sur ces réseaux.

M. Vitel demande si ce périmètre inclut Puget-Ville où il y a énormément de demandes. Il reçoit beaucoup de sollicitations sur le terrain.

M. Reig répond négativement. Ce périmètre ne concerne pas Puget Ville. Il ne couvre pas non plus la totalité de Cuers et seulement un petit bout de Carnoules. Les débits dont on dispose ne sont pas suffisants pour équiper la totalité de ce vaste périmètre qui couvre 1800 hectares. Il confirme que la SCP va lancer les études pour ce que l'on appelle l'adduction de la dépression Permienne qui va partir des grands ouvrages de l'ouest Var pour remonter vers Verdon Saint-Cassien au Luc.

M. Vitel demande pourquoi on ne peut pas partir de Verdon Saint-Cassien pour faire cela.

M. Reig répond que l'adduction Verdon Saint-Cassien est saturée, au moins sur le papier. L'installation de deux surpresseurs est prévue pour faire passer le débit de 600 à 1200 litres par seconde pour être en capacité de redonner du souffle à l'ouvrage puisque tous les débits vont être mobilisés à terme par le SEVE et le SIDECM et les périmètres irrigués déjà réalisés.

M. Vitel rappelle que certaines personnes pensaient que cette adduction était inutile...

M. Reig répond qu'aujourd'hui, au contraire, on peut se dire que l'on n'a pas prévu assez grand.

Sur le plan des infrastructures, on continue les études sur Toulon Ouest avec un très gros surpresseur à Trapan pour permettre de reprendre l'eau de Trapan et la renvoyer sur les Laures et Toulon. Sur Toulon Ouest, la SCP assure la sécurisation de deux antennes d'eau potable en réalisant un maillage entre ces deux infrastructures

Il évoque ensuite le Vaucluse où une nouvelle infrastructure en tête de l'aménagement du sud-est du Luberon sera réalisée. Cet ouvrage composé d'une nouvelle station de pompage avec une prise sur le Canal Sud Luberon et d'une adduction permettant le raccordement aux ouvrages existants est indispensable pour réaliser des développements futurs en raison des capacités limitées des infrastructures actuelles.

Il conclut en citant quelques opérations dans le secteur des énergies renouvelables :

- Une étude pour la réalisation d'une microcentrale (sur le poste de livraison du SEVE au Muy).
- La réalisation de panneaux photovoltaïques en couverture toiture, et pour de l'autoconsommation partielle ou totale sur les sites d'Hugueneuve à Ollioules et du Pôle laboratoires. Il annonce que la SCP a remporté deux lots de l'appel d'offres lancé par la commission de régulation de l'énergie. L'étude de la couverture partielle de la réserve du Vallon Dol en photovoltaïque va également être engagée sachant que l'ARS a fait observer que le Vallon Dol était situé à l'intérieur du périmètre de protection immédiat des ouvrages et que la réalisation d'activités autres que celles liées à la production d'eau potable y était interdite.

M. Vergobbi souligne le fait que la SCP se trouve actuellement entre deux cycles. L'un a pris fin avec l'achèvement de l'adduction Verdon/Saint-Cassien qui avait une finalité essentiellement urbaine même si on se rend compte aujourd'hui que cette adduction est de plus en plus mobilisée pour des besoins agricoles. Un nouveau cycle d'investissement démarre actuellement en réponse aux besoins d'irrigation de la vigne. Il s'agit d'un besoin relativement récent et qui s'est renforcé au cours de ces deux dernières années et pour lequel des études sont nécessaires avant d'entrer dans une phase de réalisation. La SCP a donc actuellement beaucoup d'études en cours et relativement peu de travaux prêts à être réalisés pour faire face à ce nouveau besoin. Dans le même temps, le programme de rénovation reste important.

M. Reig indique que la nouvelle réglementation liée à l'environnement, entraîne des décalages assez importants entre les phases d'études et les phases de réalisation. On passe d'un délai qui était de 6 mois il y a quelques années à un délai de 12 à 18 mois aujourd'hui pour engager formellement les travaux. Les clients des futurs réseaux qui ont été sollicités un à deux ans avant les études pour exprimer leurs besoins sont surpris de ne voir les travaux démarrer que 3 ou

4 ans plus tard.

M. Curnier demande si l'appel à projets lancé sur le Vallon dol est vraiment remis en cause par l'ARS ?

M. Vitel répond qu'il y a des réglementations obsolètes à l'heure actuelle. La SCP a porté la question au niveau politique, en se rapprochant des parlementaires du territoire pour obtenir la mise à jour de cette législation, car on se trouve bien là dans une impasse administrative. Il faut mettre la législation en adéquation avec les ambitions de l'Etat en termes de développement durable.

M. Vergobbi précise que l'ARS a souligné cette difficulté tout en étant très gênée de le faire : la loi dit que l'on n'a pas le droit d'implanter une activité économique dans le périmètre de protection immédiat d'une prise d'eau ; or la production d'énergie solaire est bel et bien considérée comme une activité économique. Il s'agit bien d'une règle absurde puisque tous les équipements qui seraient mis en place dans le cadre de cette installation seraient conçus aux normes ACS, c'est-à-dire de compatibilité sanitaire. Il faut donc arriver à faire lever cette restriction et il espère bien que nos parlementaires vont se mobiliser sur le sujet.

Mme Mayen rapporte les propos de Mme Éliane Barreille, Vice-Présidente de la Région, concernant le projet du Jabron. Les informations qu'elle lui a communiquées sont contradictoires par rapport à ce qui vient d'être dit. Selon elle, les agriculteurs locaux seraient tout à fait favorables à ce projet.

M. Ventre répond que son interlocuteur, la chambre d'agriculture, lui a rapporté tout autre chose. Il s'engage à regarder cela de plus près.

M. Reig ajoute que l'enquête réalisée montre qu'on n'est pas au quart des souscriptions envisagées. Il rappelle que cette opération était vraiment une opération de réponse environnementale à la problématique de débittance du Jabron. Réaliser un réseau qui coûte aux environs de 1,5 M€ sans client n'est pas envisageable, d'autant qu'il faut que ceux-ci s'engagent dans la pérennité. De son point de vue, tant qu'il n'y a pas de mesure restrictive de la part de l'Etat, il va être difficile d'avoir des souscriptions.

M. Vergobbi conclut en disant que côté SCP tout est prêt à condition d'avoir des clients.

M. Gondran souhaite revenir sur les autorisations d'engagement : on évoquait 4 M€ pour le Département de Vaucluse. Il s'étonne, car pour l'année 2018, les derniers échanges qu'il a eus avec la SCP faisaient plutôt état de 2 M€ et non de 4. Il s'agit donc de 4 M€ en moyenne sur plusieurs années. Dans les premières années, on est en dessous avec un rattrapage les 10 années qui suivront.

M. Reig confirme que les autorisations d'engagements sont là justement pour cela.

Mme Leblond évoque la signature à venir avec la profession viticole qui lui paraît tout à fait stratégique. Elle insiste néanmoins sur le fait que la communication va être très importante sur le sujet, car sur le terrain, cela va être compliqué à expliquer aux viticulteurs



Mme Chauvin ajoute qu'il faut bien faire la différence entre les grands domaines ou le prix annoncé risque de ne pas être un gros problème et les petits domaines qui, eux, risquent de ne pas comprendre ce changement de politique. Il va falloir faire un gros travail sur l'argumentaire pour que les agents SCP sur le terrain puissent expliquer la démarche de la Société.

M. Vergobbi en est conscient. Il souhaite aussi que ce message soit porté par les coopératives qui ont un rôle extrêmement important à jouer vis-à-vis des petites propriétés viticoles, avec très probablement d'ailleurs une intervention possible sur le portage financier d'une partie de la dépense. Il y a là un travail qui est relativement bien engagé avec, parmi nos interlocuteurs dans les grands syndicats, des dirigeants de coopératives. Il compte également sur ces contacts pour faire de la pédagogie sur ce sujet.

M. Reig ajoute qu'il va y avoir de la formation pour les quelques personnes qui vont assurer l'interface avec la profession viticole. C'est nouveau pour tout le monde. L'aménagement de la zone de Pierrefeu va constituer une zone de test. Il est conscient que cela ne va pas être facile et qu'il va falloir accompagner le changement.

Au terme de ces échanges, le conseil d'administration approuve le projet de programme d'investissement de la Société au titre de l'année 2018.

5. AUTORISATIONS D'EMPRUNTS DE L'EXERCICE 2018

A la demande du Président, **M. Vergobbi** prend la parole et indique que le montant des emprunts à souscrire en 2018 est estimé à 10.3 M€ pour un montant de dépenses d'investissement à financer estimé à 16.5 M€.

A la demande du président, le conseil approuve la souscription en 2018 d'un emprunt de 10.3 millions d'euros pour le financement des dépenses d'investissement de l'année au titre de la concession régionale. Pour satisfaire à la demande des organismes prêteurs concernant la procédure d'établissement des dossiers d'emprunt, le conseil accepte les clauses propres à chacun d'eux, et autorise la mise en forme de la présente délibération suivant les formules requises par chacun.

Le conseil autorise également la direction de la Société à négocier et à contracter au nom de la société tous instruments financiers concourant à une gestion active de la dette.

6. CREATION DE DEUX FILIALES RELATIVES AUX ENERGIES RENOUVELABLES ET AU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Le Président rappelle au conseil d'administration que la SCP est membre de plusieurs GIE (Groupement d'Intérêt Economique) en partenariat avec des collectivités ou des organisations syndicales. Elle détient aussi des participations dans des sociétés de projet montées avec des partenaires, à l'exemple de la Société OSHUN.

Il précise également que la SCP a été amenée à créer des succursales, structures sans

personnalité juridique, pour faciliter le développement de ses activités d'ingénierie à l'international et répondre à des obligations fiscales.

Il souligne que la SCP a jusqu'à présent toujours privilégié le maintien de ses activités dans une même structure juridique (à la différence de notre homologue de la Compagnie du Bas Rhône Languedoc – BRL – dont l'ensemble des activités est filialisée), et souhaite continuer à le faire. Toutefois, les prises de participation de la SCP dans des coentreprises sont appelées à se multiplier, la constitution de partenariat étant de plus en plus fréquemment la réponse la mieux adaptée à la conduite de projets.

Lors d'un précédent conseil, Monsieur Curnier qui a dû quitter le conseil d'administration pour se rendre à une autre réunion, s'était étonné du fait que les prises de participations de la SCP se fassent sans délibération préalable de l'ensemble des collectivités actionnaires, ce qui est lié à son statut de SAR (Société d'Aménagement Régional), mais que cette option pourrait présenter des fragilités juridiques.

En conséquence une réflexion a été engagée au sein de la Société sur le moyen de concilier efficacité économique et sécurité juridique. Cette réflexion a conduit à la proposition de créer deux filiales de type holding tournées respectivement vers les énergies renouvelables et l'international. Avant que le conseil ne se prononce, il semble nécessaire de définir avec les collectivités actionnaires le montage juridique à privilégier. Il propose donc de différer la prise de position sur ce dossier dans l'attente d'analyse complémentaire.

M. Vergobbi prend la parole et explique que nous sommes aujourd'hui dans le monde de l'économie collaborative. Le développement de l'activité passe donc de plus en plus par des partenariats ou la création de structures ou de sociétés de projets. Il est indispensable que la SCP soit en mesure de prendre dans des délais relativement courts des participations dans des co-entreprises ou de s'associer dans des joint-ventures, ce qu'elle fait aujourd'hui par simple décision de son conseil d'administration. Ce processus a, il faut le reconnaître, une fragilité juridique : une Société d'Economie Mixte Locale ne peut pas créer une filiale ou prendre une participation dans une société sans un vote préalable de toutes les collectivités actionnaires représentées à son conseil d'administration, ce qui est un processus extrêmement long. La SCP n'applique pas ce processus considérant qu'elle n'est pas une Société d'Economie Mixte locale, mais une société d'économie mixte « Sui généré » dont le statut est défini par le code rural lequel reprend un certain nombre d'articles du code général des collectivités territoriales s'appliquant aux SAR. Parmi les articles qui sont repris, il n'y a pas celui qui soumet la SCP à un vote préalable de la part de ses collectivités actionnaires. Néanmoins, considérant que ce statut des SAR tel qu'il est décrit dans le code rural est relativement antérieur à celui du code général des collectivités territoriales, nous pensons qu'il y a là un risque de fragilité juridique d'où la réflexion qui a été engagée pour essayer de concilier efficacité économique et solidité juridique, sans modifier les règles de gouvernance de la SCP et conserver au conseil la possibilité de valider toutes ces prises de participation.

M. Vitel conclut en disant qu'il s'agit là d'un dossier délicat, sur lequel il faut avancer avec précaution. Il propose au conseil non pas de valider le principe de la création de ces deux filiales tel que cela était proposé dans le dossier mais simplement de valider l'idée de poursuivre cette réflexion.

A la demande du président, le conseil prend acte de la poursuite de la réflexion engagée.

7. APPELS D'OFFRES ET MARCHES

M. Vitel demande au directeur général d'exposer les résultats des appels d'offres intervenus depuis la dernière réunion du conseil.

M. Vergobbi indique que depuis la dernière séance du conseil d'administration, le 19 octobre 2017, 4 dossiers ont fait l'objet d'analyse d'offres :

- les 3 premiers sont soumis au conseil d'administration pour ratification :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
2247	Analyse de risques des galeries	OXAND FRANCE	205 300,00 €
2253	Accord-cadre multiattributaire visant la réalisation de prestations naturalistes	BIOTOPE, NATURALIA ENVIRONNEMENT et ECOSPHERE	Selon bordereaux des prix
2254	Point H – Golf Hôtel – Travaux d'aménagement de turbinage	INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR	380 000,00 €

- le dernier entre dans la catégorie des marchés dont il est simplement rendu compte au conseil d'administration :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
2259	Maîtrise d'œuvre pour la rénovation du centre d'exploitation de Rians	D. BLAISE Architecte (mandataire)/SOL A.I.R	102 000,00 €

Au terme de ces échanges, le conseil d'administration ratifie les choix présentés ce jour au conseil.

8. PROGRAMME PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS SCP EN 2018

M. Vitel indique que dans le dossier du conseil figure le projet de programme prévisionnel des manifestations SCP liées aux programmes d'investissement/rénovation sur les départements de la concession régionale pour l'année 2018.

Mme Girousse confirme que 7 manifestations, 1^{ère} pierre, visite de chantier ou inauguration, sont prévues en 2018 sur l'ensemble des territoires de la concession (cf. annexe 7), et les présente tour à tour.

A l'issue de ces échanges, à la demande du président, les membres du conseil prennent acte des informations qui viennent de leur être communiquées.

9. QUESTIONS DIVERSES

- Conventions entre la SCP et la société OSHUN

M. Vitel indique qu'une note relative à l'approbation de deux conventions à passer entre la SCP et la société OSHUN a été adressée aux membres du conseil. Cette société, créée en partenariat avec les sociétés MIOS et UV Germe, est destinée à valoriser le projet « Providence » de création d'un équipement de potabilisation de l'eau bien adapté aux petites communautés rurales des pays en développement. Il souligne que ce dossier a généré l'enthousiasme du Conseil Régional qui va l'utiliser pour bien montrer que notre région est totalement en phase avec les enjeux du développement durable. Ces conventions ayant le caractère de « conventions règlementées », elles doivent être soumises à l'accord du conseil d'administration.

Avant de procéder au vote, il demande à **M. Vergobbi** de présenter ces deux projets de conventions. Il rappelle que la SCP détient 60 % de cette société. Le fait que la SCP soit membre du conseil d'administration d'OSHUN donne à tous les contrats passés entre la SCP et OSHUN le caractère de convention règlementée pour lequel le Code de commerce demande une approbation préalable par le conseil d'administration de la SCP.

La première convention est une convention de prestation de services. Elle concerne les opérations comptables, juridiques et administratives réalisées par la SCP pour le compte de la SAS OSHUN pour un montant relativement faible la première année d'un montant estimé à 5000 €.

La seconde convention concerne la mise à disposition de deux salariés de la SCP à la société OSHUN. Le premier, Jean-Marc Philip, à tiers temps, qui assure la présidence d'OSHUN. Le second, le détachement à temps plein de Roland Malavialle comme responsable technique.

A la demande du président, le Conseil d'administration de la Société du Canal de Provence, statuant dans les conditions de l'article L 225-38 du Code de Commerce, approuve les projets de convention de prestations de services et de mise à disposition de personnel avec la société OSHUN et de donne tous pouvoirs au Directeur Général de la Société du Canal de Provence, à l'effet de les signer et les mettre en œuvre.

A l'issue de cette présentation, **M. Vitel** donne la parole au secrétaire du comité d'entreprise.

M. Beraud précise qu'il souhaite évoquer 4 points qui ont été importants pour les salariés dans l'actualité des derniers mois de l'entreprise :

- la manifestation organisée à la Réunion dans le cadre du soixantième anniversaire de la SCP ainsi que la venue du Président à cette occasion, qui ont été très appréciées par le personnel basé sur l'île.
- l'accord salarial sur les NAO conclut récemment. Les représentants du personnel se félicitent de l'accord qu'il y a eu entre la direction et les salariés concernant les conditions salariales. Il remarque toutefois que le taux d'inflation est de 1 % et que l'augmentation de la valeur indiciaire

- du point acceptée est de 0,8 %. Il est donc interpellé par le fait que l'on retrouve systématiquement chaque année un décrochage de la valeur du point et donc systématiquement une perte de pouvoir d'achat pour les salariés qui est cette année compensée par des primes grâce à quoi il y a pu avoir signature.
- l'emploi des travailleurs handicapés, il s'agit d'un point sur lequel les représentants du personnel sont très attentifs. Il s'avère que la SCP doit contribuer chaque année à hauteur de 100 000 € de cotisation pour l'emploi des travailleurs handicapés. Par le biais des travailleurs handicapés qu'elle emploie et des contrats avec les ESAT, (Etablissements et services d'aide par le travail), la SCP parvient à couvrir 75 % de la contribution annuelle. Il souligne le fait que parvenir à atteindre les 100 % serait un bel objectif pour la SCP en termes de RSE, cela pourrait se faire soit en employant plus, soit en faisant plus appel à des ESAT pour différents marchés.
 - le 4ème point concerne la création des deux filiales évoquée au cours du conseil. Il s'agit d'un point sensible pour les salariés qui tiennent énormément à l'unité de l'entreprise même si les IRP sont rassurées par le discours de la direction et du conseil d'administration qui affichent la volonté de conserver cette unité.

Le directeur général répond au secrétaire du Comité d'Entreprise en revenant tout d'abord sur la question du décrochage entre l'évolution de la valeur du point et celle de l'inflation. L'analyse de la rémunération dans un contexte d'inflation ne peut pas se faire en regardant simplement la valeur du point, il faut aussi y intégrer l'ensemble des autres éléments de rémunération.

Il cite, à titre d'exemples, le mécanisme d'avancement relativement favorable aux salariés, et dans les dispositions qui ont été négociées cette année, le nouveau partage de la répartition des coûts de la prévoyance mutuelle entre la part patronale et la part salariale qui contribuent également à la préservation du pouvoir d'achat des salariés.

Concernant l'emploi des travailleurs handicapés, il ne peut que partager l'aspiration exprimée par les représentants du personnel, mais il est vrai que la SCP rencontre des difficultés à atteindre l'objectif des 100 %. Il y a à cela des raisons pratiques liées à la l'emplacement du siège de la SCP qui est éloigné d'une zone urbaine et insuffisamment desservi par les transports en commun. Il faut peut-être effectivement privilégier d'autres voies telles que la sous-traitance.

La question de la création des filiales sera abordée lors de la prochaine réunion du Comité d'Entreprise. Il confirme qu'il s'agit bien là de la création de sociétés de projets, destinées à porter les investissements de la SCP et non pas de sociétés appelées à avoir des salariés.

A l'issue de cet échange, **le Président** revient sur le 1^{er} point évoqué par M. Beraud. Il a lui aussi découvert une équipe extraordinaire à la Réunion, totalement engagée. La SCP est une entreprise reconnue dans l'environnement de cette île et il a eu grand plaisir à passer ce moment avec l'équipe SCP.



A 12 heures, l'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, M. Vitel conclut la séance en indiquant que le conseil se réunira à deux reprises dans le premier semestre 2018, le 20 avril, et au mois de juin au cours de la semaine du 25. Les

membres du conseil d'administration seront consultés pour connaître le jour de la semaine le plus favorable à la tenue de ces réunions.

Il ajoute que la prochaine manifestation à laquelle les membres du conseil seront conviés sera la signature de la convention de partenariat entre les syndicats viticoles, la chambre d'agriculture du Var et la SCP le 18 décembre prochain à 11 h aux Arcs, une invitation a été adressée il y a quelques jours. Il s'agit là d'un moment important dans l'évolution de l'offre de la SCP en matière d'irrigation agricole. Il espère de bons retours sur le plan de la communication, car il faut que l'initiative de la SCP en ce domaine soit reconnue. On a vu évoluer les pensées au sein de la Chambre Régionale d'Agriculture qui au démarrage avait quelques craintes et qui comprend aujourd'hui que c'est la solution d'avenir. C'est en ce sens qu'il faut évoluer.

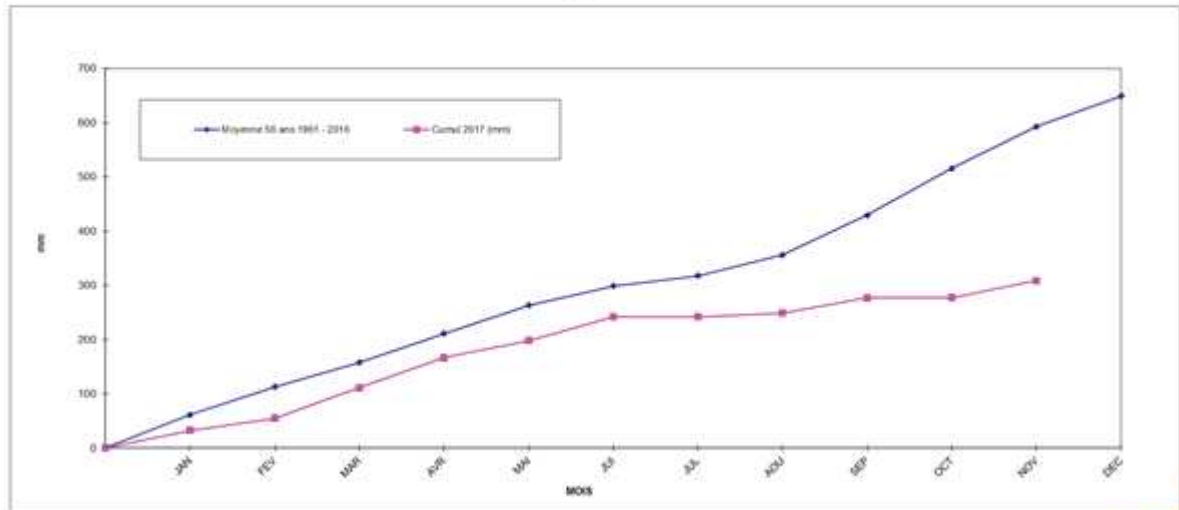
En souhaitant aux membres du conseil, au directeur général et à ses équipes ainsi qu'à tous les présents de bonnes fêtes de fin d'année. Il précise que la carte de vœux de la SCP valorisera le partenariat de la SCP avec la start-up Reforest'action qui développe et favorise des actions de reboisement en France et à l'international. Il est important que la SCP par le vecteur de cette carte de vœux soit associée à une opération vertueuse dans cette période de réchauffement climatique.

• • •

Annexe 1

●●●● Dérroulement des activités : Service de l'eau

- Pluviométrie cumulée de janvier à novembre 2017



6 / 10 08/02/2018

Annexe 2

●●●● Dérroulement des activités : Service de l'eau

- Les volumes livrés à fin novembre

En millions de m ³	2016	2017	Variation en % 2017/2016
Urbains-Eau potable	12,8	12,5	- 2,1
Urbains-Eau brute	52,3	52	- 0,4
Industriels	37,7	36,3	- 3,6
Golfs	3,2	3,6	11,8
Total	106	104,4	- 1,4

8 / 10 08/02/2018

Annexe 3

●●●● Déroutement des activités : Investissements de la concession et rénovation

• **Programme d'investissement**

	Objectif Budget 2017	Objectif révisé CA d'avril 2017	Objectif actualisé septembre 2017	Réalisé à fin octobre 2017	% avan. /objectif révisé avril 2017
Dépenses de travaux – Programme normal	11 070	8 762	8 280	7 051	80%
Dépenses de travaux – VSCSM	0	382	450	437	114%
Total dépenses de travaux investissement	11 070	9 144	8 730	7 488	82%
Total dépenses d'investissement	16 694	14 700	13 372	10 584	72%

Travaux réalisés en 2017 :

- Réseau de l'Arbois-Velaux (zone PAEN)
- Maillages pour sécurisation de la desserte incendie des réseaux de Brégançon
- Microcentrales sur les infrastructures Varoises (Pourrières, Signes, La Seyne, La Farlède)

Etudes réalisées :

- Adduction pour l'AEP de la DLVA
- Sécurisation des réseaux d'eau potable des collectivités de l'Ouest de Toulon
- Extensions de réseaux (Apt, La Tour d'Aigues, Pourrières, ZAP de Rognac...)

11 / 10 08/02/2018



●●●● Déroutement des activités : Investissements de la concession et rénovation

• **Programme de rénovation**

	Objectif Budget 2017	Objectif révisé CA d'avril 2017	Objectif actualisé septembre 2017	Réalisé à fin octobre 2017	% avan. /objectif révisé avril 2017
PROGRAMME DE RENOVATION (nettes)	33 900	31 700	32 500	21 391	67%

Rénovation du barrage de Bimont

- Ouvrage de dérivation en service
- La rénovation de la voûte a débuté en septembre (installation de chantier, grue installée, échafaudages et nacelles suspendues installées)
- Rehausse des ouvrages de la Campane en cours

Autres travaux de rénovation en cours :

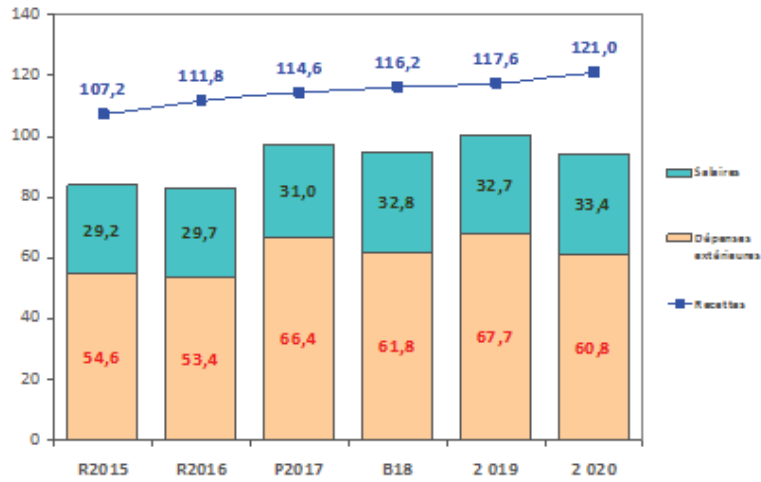
- Aqueduc de Saint-Bachi : rénovation des peintures et désamiantage de la canalisation
- Usine d'eau potable des Barjaquets à Rognac
- Rénovation des canaux : 2^e tronçon de 800 m en cours de travaux sur la cuvette de Rougiers
- Vannes de garde de l'ouvrage de Boutre
- Protection contre les ruissellements pluviaux de la Branche de Marseille Nord
- Rénovation des réseaux de Gardanne (9 km); lotissement le Boulard à Cabries (4 km PVC)

12 / 10 08/02/2018



Annexe 4

Plan Moyen Terme 2018 à 2020 (M€)

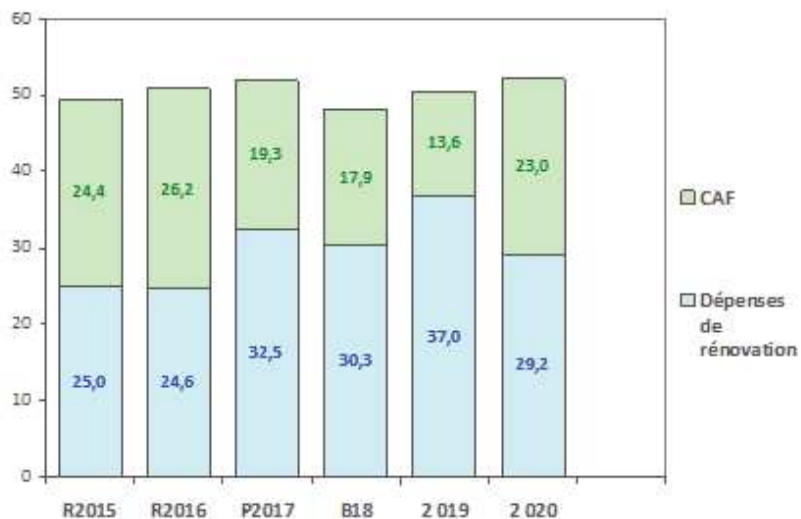


23 08/02/2018



Diapositive A

Capacité d'autofinancement et rénovation



24 14/02/2018



Diapositive B

●●●● Dépenses d'investissement (M€)

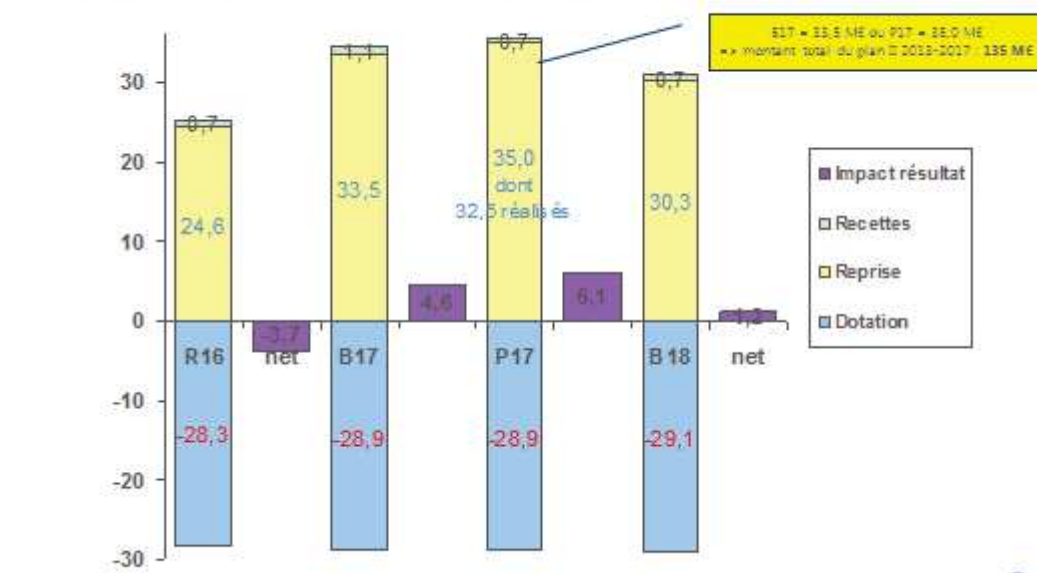


25 08/02/2018



Diapositive C

●●●● Provision de maintenance (M€)



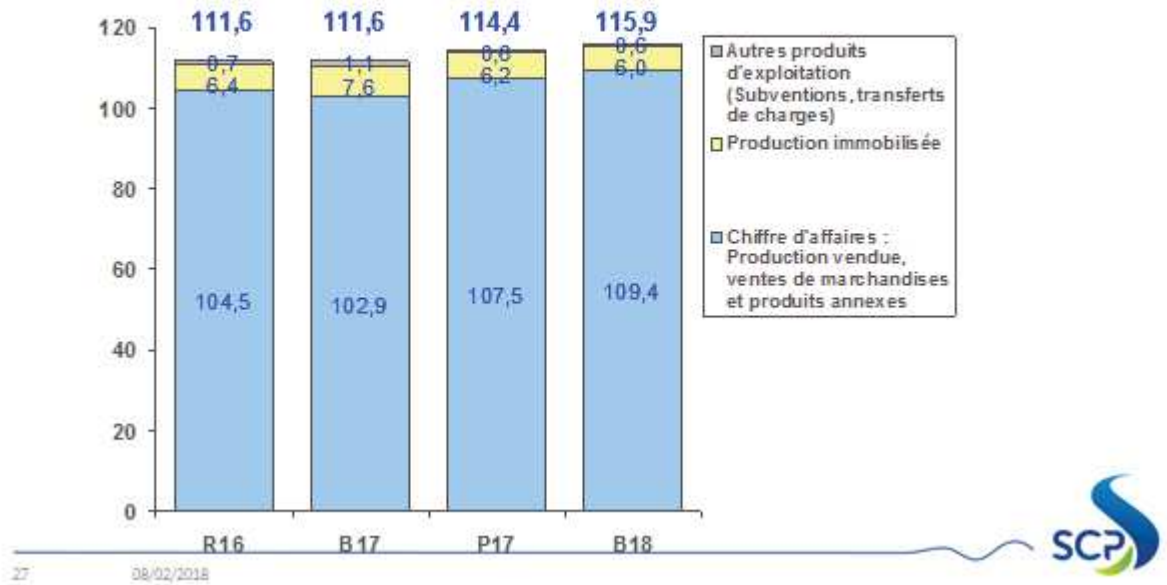
26 08/02/2018



Diapositive D

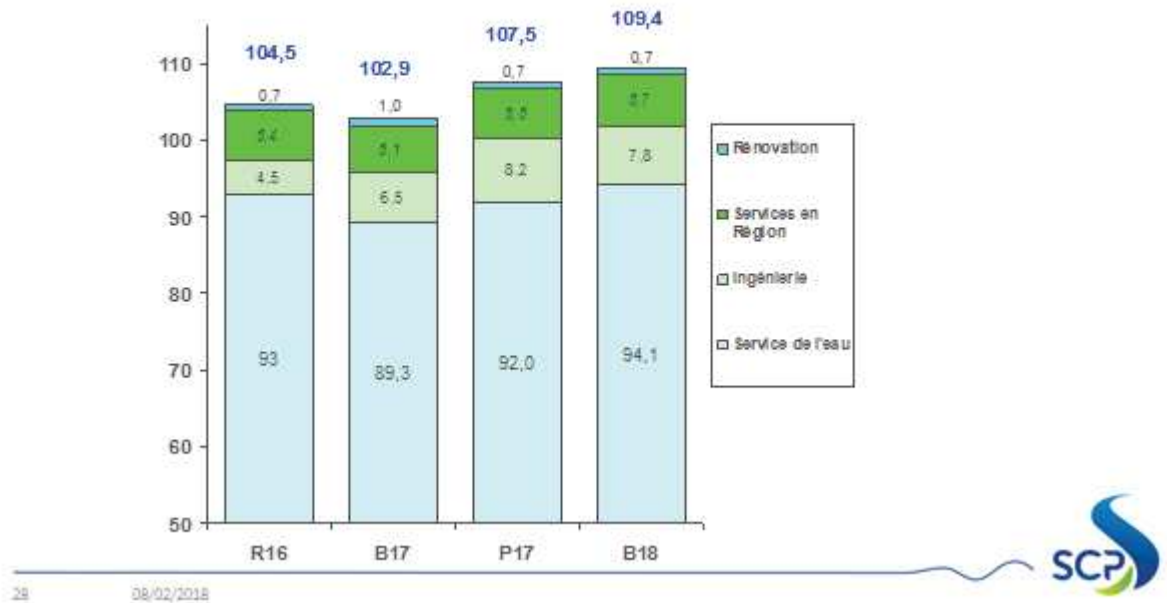


●●●● Ressources : détail par nature comptable (M€)



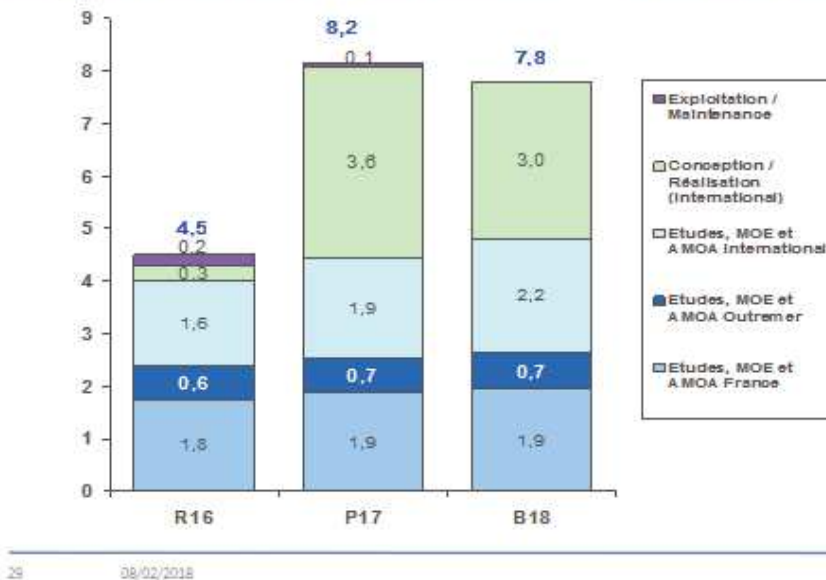
Diapositive E

●●●● Chiffre d'affaires – détail par activité (M€)



Diapositive F

Ingénierie concurrentielle – détails (M€)



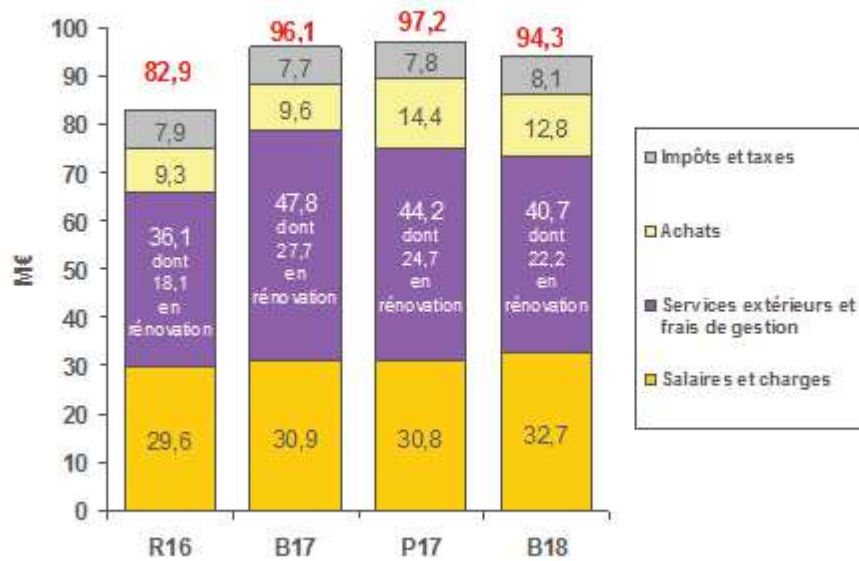
Diapositive G

Service en région – détails (M€)



Diapositive H

..... Dépenses – détail par nature comptable

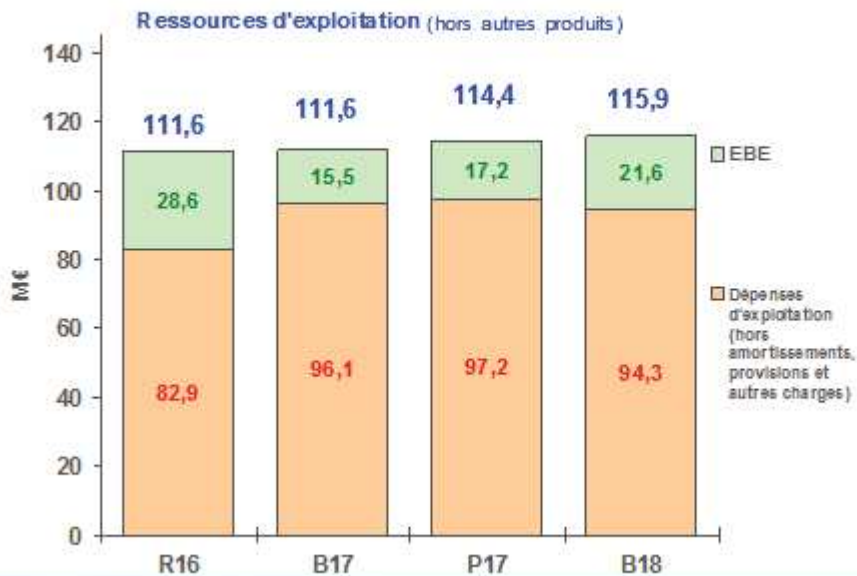


31 08/02/2018



Diapositive I

..... Excédent Brut d'Exploitation



32 08/02/2018



Diapositive J

EBE 2018 – détermination du Résultat net



33 08/02/2018

Diapositive K

Annexe 5

Projet de programme d'investissement de la Société en 2018

Les dépenses prévisionnelles d'investissement 2018 : 16,51 M€

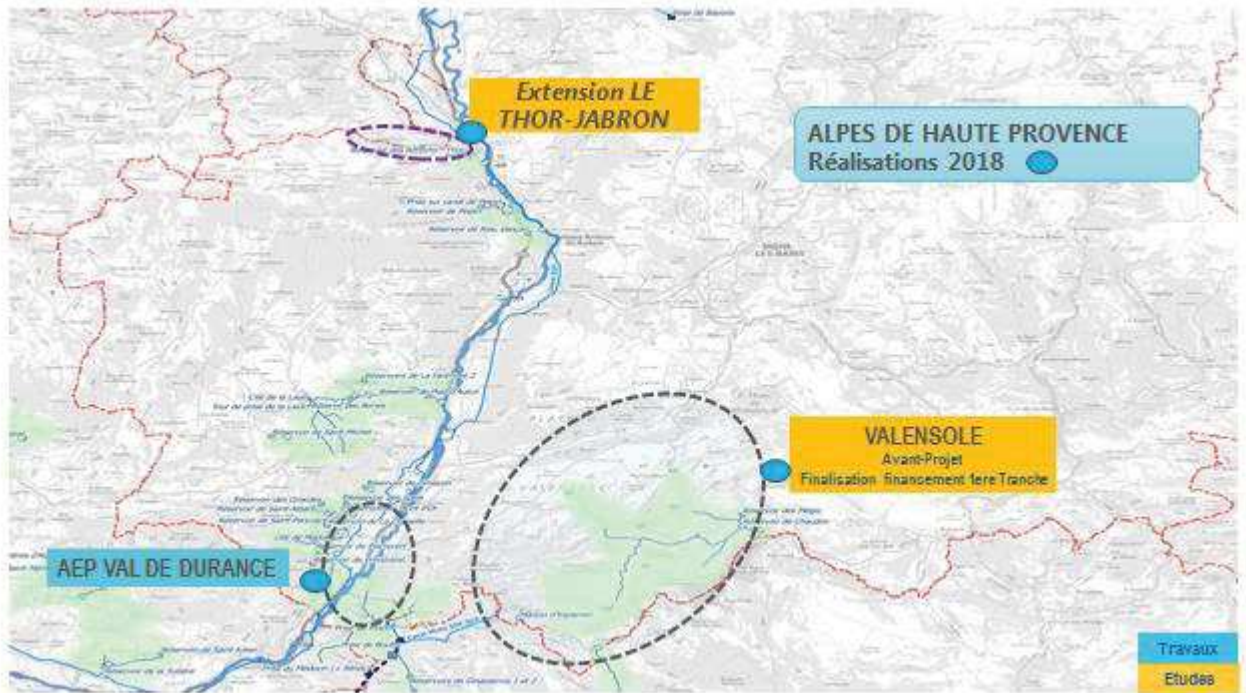
Programme	Montant des dépenses (en k€)
Travaux	11 350
Foncier	1 630
Maitrise d'ouvrage	642
Maitrise d'œuvre	1 412
Prestations annexes sur investissement	1 325
Matériel mobile d'irrigation	150
Total Général	16 510

36 27/02/2018

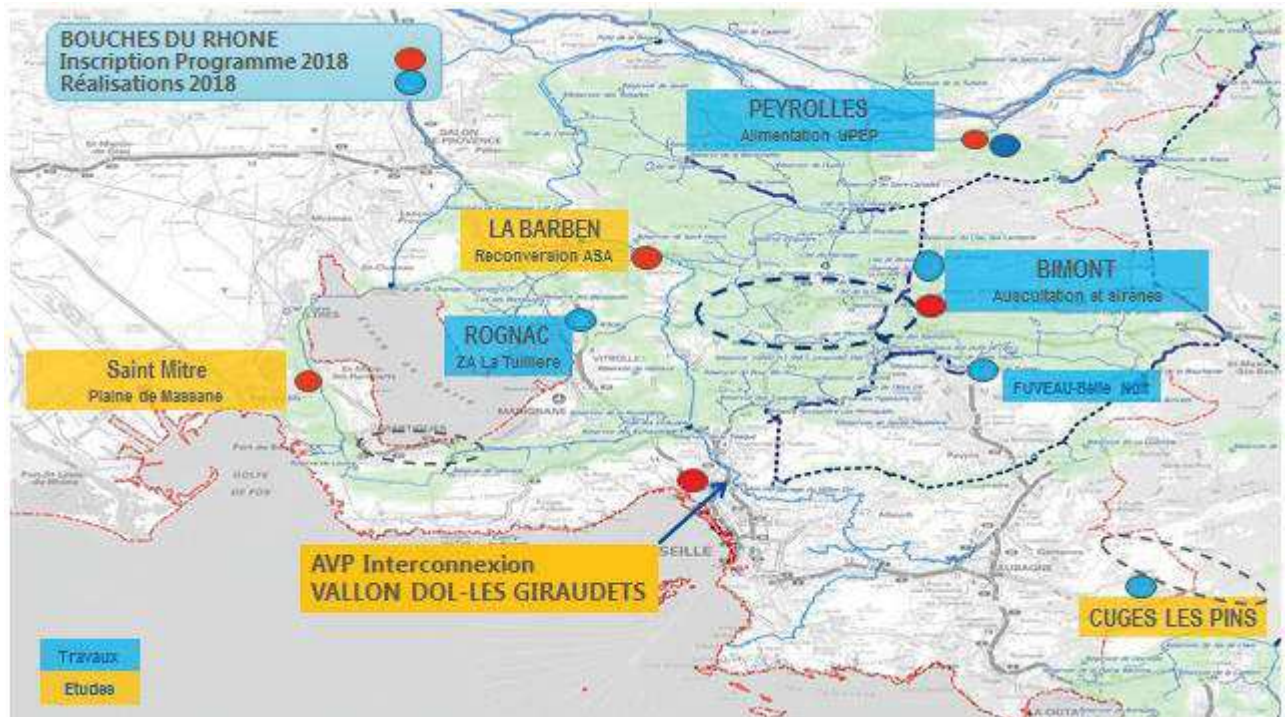
Annexe 5

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - 2018						
OPERATIONS	dép.	MONTANT GLOBAL AUTORISE (€)	% SUBVENTIONS/ PARTICIPATIONS EXTERIEURES ATTENDUES	MONTANT SUBVENTIONS/ PARTICIPATIONS EXTERIEURES ATTENDUES	% AUTOFINAN- CEMENT	AUTOFINAN- CEMENT (€)
EXTENSION LA BARBEN	13	950 000	80%	760 000	20%	190 000
ST MITRE MASSANE	13	1 800 000	80%	1 440 000	20%	360 000
BIMONT SIRENES	13	1 000 000	55%	550 000	45%	450 000
DESSERTTE EN EAU BRUTE UPEP PEYROLLES	13	600 000	100%	600 000	0%	-
ADDITION VALLON DOL - LES GIRAUDETS - AVP	13	300 000	30%	90 000	70%	210 000
DESSERTS VITICOLES VAR	83	1 200 000	65%	780 000	35%	420 000
SECURISATION TOULON OUEST AEP - 1ERE TRANCHE	83	2 000 000	40%	800 000	60%	1 200 000
TOULON EST	83	4 000 000	40%	1 600 000	60%	2 400 000
SURPRESSEURS VERDON SAINT CASSIEN	83	200 000	30%	60 000	70%	140 000
SECURISATION AQUEUDUCS ABEOU ET CAURON	83	400 000	0%	-	100%	400 000
O P E R A T I O N S						
INVESTISSEMENTS - ENERGIE		1 000 000	25%	250 000	75%	750 000
BANC D'ESSAI LMH (COMPLEMENT)		200 000	0%	-	100%	200 000
TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DOMAINE MAILLAGES		550 000	0%	-	100%	550 000
RENFORCEMENT SURVEILLANCE QUALITE DE L'EAU - PERIMETRES DE PROTECTION		600 000	20%	120 000	80%	480 000
PROJETS INNOVANTS		500 000	25%	125 000	75%	375 000
ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES REGIONAUX		300 000	50%	150 000	50%	150 000
SUPPORTS OPERATIONS CONCESSION		1 280 000	0%	-	100%	1 280 000
BRANCHEMENTS PARTICULIERS		1 400 000	100%	1 400 000	0%	-
		18 280 000	48%	8 725 000	52%	9 555 000
<i>sous total hors Vaucluse</i>						
LA LOUBIERE - LIGNE DE PRODUCTION - 1ERE TRANCHE	84	700 000	80%	560 000	20%	140 000
APT SUD	84	3 300 000	80%	2 640 000	20%	660 000
		4 000 000	80%	3 200 000	20%	800 000
<i>sous total Vaucluse</i>						
TOTAL INVESTISSEMENTS		22 280 000	54%	11 925 000	46%	10 355 000

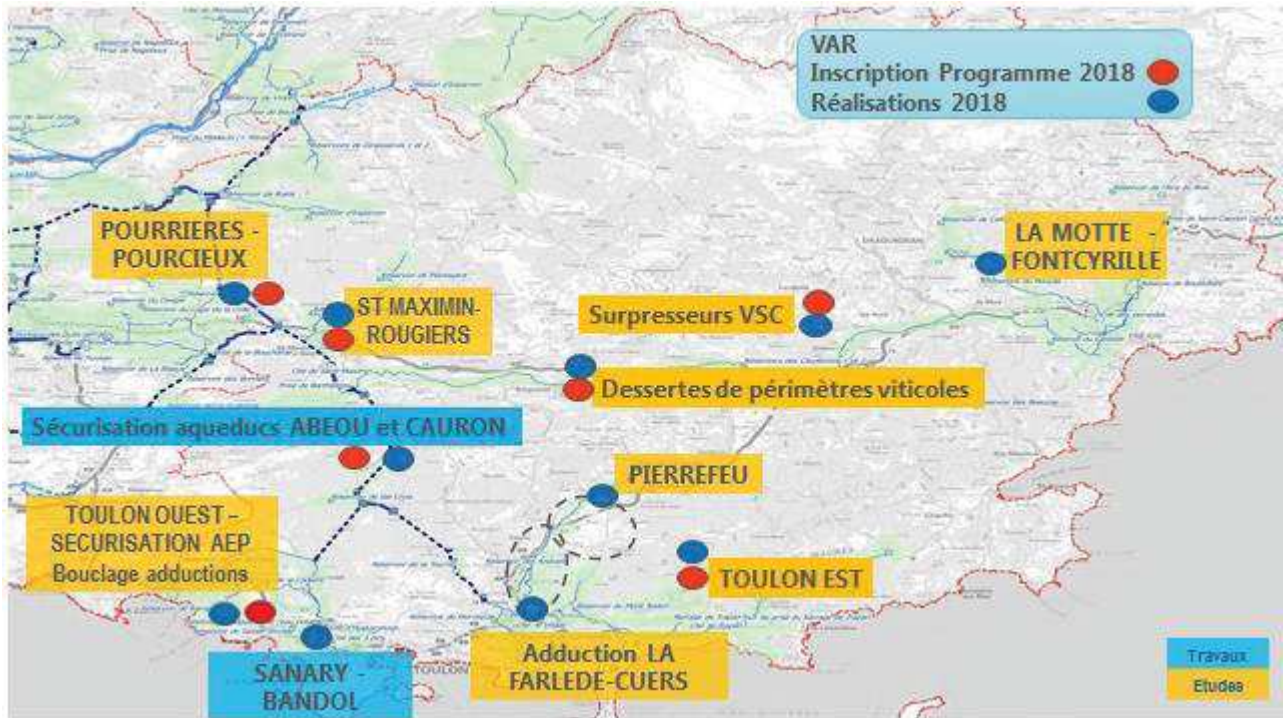
Annexe 6



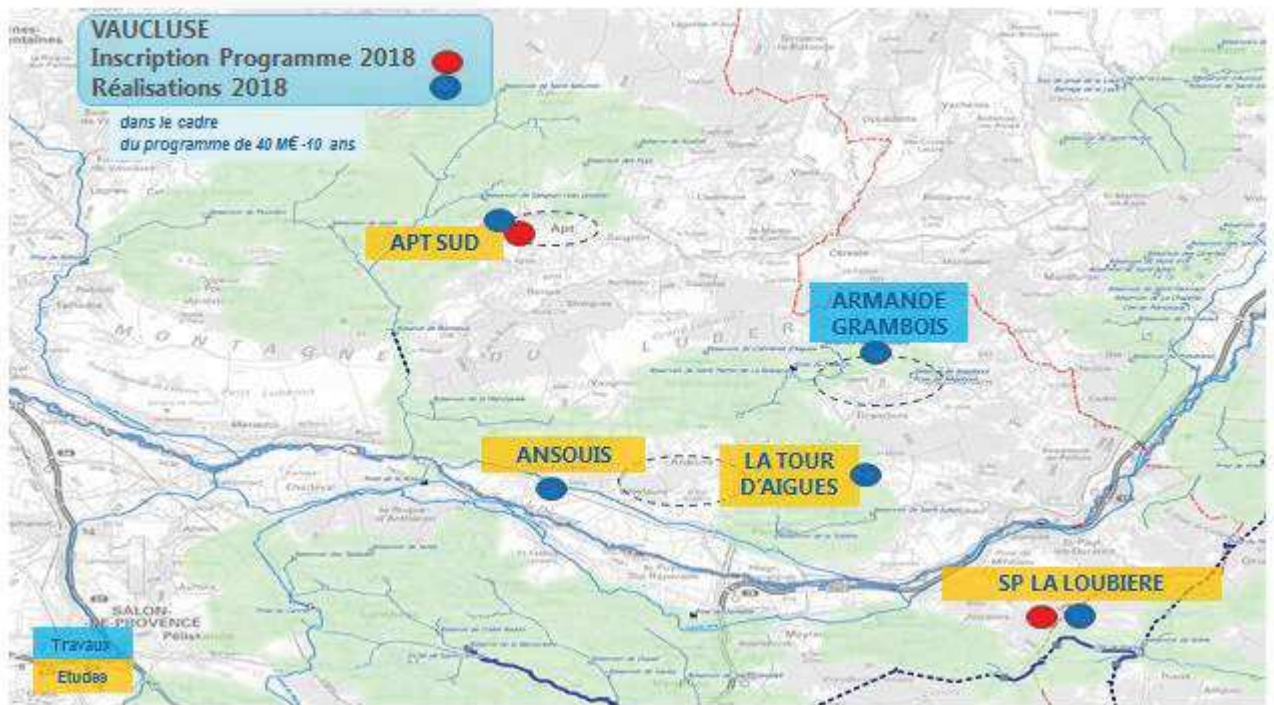
Département des Alpes de Haute-Provence



Département des Bouches-du-Rhône



Département du Var



Département de Vaucluse

Annexe 7

•••• Programme prévisionnel des manifestations

- Les manifestations liées aux Programmes d'Investissement et de Rénovation :

DÉPARTEMENT	PERIODE	OPERATION/LIEU	EVENEMENT
04	Printemps Eté Automne	Diversification et Sécurisation de l'alimentation en eau des communes du Val de Durance Manosque	1 ^{ère} pierre ou visite de chantier
04	Printemps	Station de potabilisation DLVA Roumoules/Puimoisson	Inauguration
13	Janvier Février	Extension de réseaux Velaux	Inauguration
13	Printemps	Rénovation du barrage de Bimont Bimont, à proximité d'Aix-en-Provence	Visite de chantier Portes ouvertes
13	2 ^{ème} trimestre	Microcentrale Hydro-électrique d'Eyguières Eyguières	Visite de chantier



Procès-verbal de la séance du 20 avril 2018



Le conseil d'administration de la Société s'est réuni le vendredi 20 avril 2018 au Tholonet.

Étaient présents :

Administrateurs :

M.	Vitel	Président
M.	Brès	Vice-Président du Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence
Mme	Chauvin	Représentant le personnel salarié
M.	Curnier	Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations
M.	Féraud	Vice-Président du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
Mme	Leblond	Représentant le personnel salarié
M.	Mounier	Vice-Président du Conseil Départemental de Vaucluse
Mme	Rucinski-Becker	Vice-Présidente du Conseil Départemental du Var

Censeurs :

Mme	Devesa	Conseillère Départementale des Bouches-du-Rhône
M.	Hubaud	Conseiller Départemental des Hautes-Alpes

Assistaient également à la séance :

M.	Antonini	Responsable du Département Aménagement du Territoire et Urbanisme, Conseil départemental du Var
M.	Daudé	Chef de Projet, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'azur
M.	Gondran	Chargé de Mission, Conseil départemental de Vaucluse
Mme	Leduc	Chargée de Mission, Direction de l'Agriculture et de l'Eau, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'azur
M.	Llinares	Direction de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Gestion Externalisée, Ville de Marseille
M.	Mattéi	Directeur, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
Mme	Mayen	Directrice Adjointe et Chef du Service Eau et Risques Naturels, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'azur
Mme	Pollet	Directrice de l'Agriculture et de l'Eau, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'azur



M.	Soubra	Commissaire aux comptes, Cabinet KPMG
M.	Ventre	Directeur, Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence
M.	Béraud	Secrétaire du Comité d'Entreprise

Direction de la Société :

M.	Vergobbi	Directeur Général
M.	Reig	Directeur Général Adjoint
Mme	Girousse	Directrice de la Communication et des Relations Institutionnelles
M.	Grawitz	Directeur Ingénierie
M.	Guieu	Directeur Financier

À 10 h, **M. Vitel** déclare la séance ouverte. Il salue l'ensemble des personnes présentes, administrateurs, censeurs et collaborateurs.

Il présente ensuite les excuses :

- Des administrateurs :
 - M. Robert Assante, Adjoint au Maire de la Ville de Marseille
 - M. Jean-Guy Di Giorgio, Vice-Président du Conseil Départemental du Var
 - M. Roland Giberti, Vice-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
 - M. Jean-Marc Perrin, Conseiller Départemental des Bouches-du-Rhône
 - M. Julien Ravier, Maire des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements de la Ville de Marseille
 - M. Claude Rossignol, Représentant les Chambres d'Agriculture de la Région PACA
- Des censeurs :
 - M. Francis Bonnet Directeur Régional des Finances publiques
 - Mme Françoise Dumont, Vice-Présidente du Conseil Départemental du Var
 - M. David Gehant, Conseiller Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
 - Mme Meyer, Vice-Présidente du Crédit Agricole Provence-Côte d'azur

Le Président informe ensuite le conseil d'administration du décès de sa Présidente d'honneur Mademoiselle Irma Rapuzzi, qui était la dernière survivante de la fondation de la SCP. Même si à 108 ans, c'était un peu « dans l'ordre des choses », c'est avec beaucoup d'émotion qu'il retrace le parcours de Mademoiselle Irma Rapuzzi au service de notre belle société : Mademoiselle Irma Rapuzzi a siégé pendant 32 ans, de 1957 à 1989, au sein du conseil d'administration de la SCP au titre de la ville de Marseille. Elle a été très impliquée notamment sur les travaux emblématiques de la branche de Marseille Est, mais surtout en 1987, en tant qu'adjointe aux finances de M. Gaston Defferre, sur un dossier majeur pour la pérennité de la société : l'engagement des collectivités actionnaires sur des avances remboursables qui ont

permis de continuer les investissements dans l'attente de recettes futures. C'est en raison de cet engagement sans faille qu'en 1989, elle a été nommée 1^{ère} Présidente d'honneur de la SCP. M. Vitel demande ensuite à l'assistance d'observer une minute de silence en sa mémoire.

A l'issue de ce moment de recueillement, **M. Vitel** propose d'engager l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017
2. Déroulement des activités de la Société depuis le dernier conseil d'administration
3. Suivi et mise en œuvre de la convention cadre de partenariat avec les Syndicats Viticoles et la Chambre d'Agriculture du Var
4. Projet de rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire sur l'activité de la Société et les opérations de l'exercice 2017
5. Projet de rapport d'activité de la concession régionale pour l'année 2017
6. Bilan annuel du contrat d'objectifs Région/SCP
7. Projet de comptes et bilan de l'exercice 2017
8. Programmes 2018 de rénovation et d'investissement pour les opérations accompagnant la rénovation
9. Projet de création d'une ferme photovoltaïque au Vallon Dol
10. Appels d'offres et marchés
11. Bilan social
12. Questions diverses

Il indique ensuite que les remarques de certains membres du conseil concernant le « copieux dossier » de cette réunion du mois d'avril seront prises en compte l'année prochaine pour permettre une lecture plus aisée de ce dossier toujours plus dense que les autres.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2017

M. Vitel indique que le projet de procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration, tenue le 12 décembre, avait été adressé aux administrateurs le 13 mars dernier en même temps que le dossier du conseil. Ce projet de procès-verbal n'a fait l'objet d'aucune demande écrite de modification.

Aucune observation ou remarque complémentaire n'étant présentée en séance, le conseil d'administration approuve définitivement le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017.

2. DEROULEMENT DES ACTIVITES DE LA SOCIETE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Vitel rappelle que ce point d'ordre du jour a pour objet d'informer les membres du conseil des faits marquants du service de l'eau et des activités de la Société survenus depuis le dernier conseil d'administration.

Il évoque en premier lieu le chantier de rénovation du barrage de Bimont. Il s'agit d'une

opération extrêmement impressionnante par sa technicité et le savoir-faire déployé par la SCP pour conduire ces travaux : la phase de reblavage de la voute, actuellement en cours, est une formidable vitrine de l'expertise de l'entreprise en matière d'ingénierie.

Une visite de chantier, qui a réuni plus de 400 participants, a été organisée pour les salariés, leurs familles et leurs amis, le 7 avril dernier. Le Président, présent à cette occasion, a pu apprécier le grand professionnalisme dans les explications et l'organisation de cette manifestation ainsi que l'esprit d'équipe et la fierté d'appartenir à la Société qui animaient tous les salariés présents. Cette culture d'entreprise est une véritable richesse pour la SCP.

Cet événement était aussi un « galop d'essai » pour la manifestation destinée aux parties prenantes externes (élus, clients, partenaires, médias) prévue le lundi 28 mai prochain. Le président invite les membres du conseil d'administration à y participer et souligne le fait que ce type d'événement est important car il permet de faire découvrir au public les coulisses méconnues du service de l'eau et de lui faire prendre la mesure de l'ampleur des programmes de rénovation à conduire sur le patrimoine de la concession régionale.

Passant à un second point de l'actualité de la SCP, il indique que les discussions avec les syndicats viticoles varois et la Chambre d'Agriculture se sont poursuivies depuis le dernier conseil. Il y a aujourd'hui urgence à répondre aux besoins des territoires, notamment aux enjeux d'irrigation de la vigne. La prochaine inauguration de la liaison hydraulique Verdon Saint-Cassien/Sainte Maxime qui célébrera l'achèvement de ce grand projet de 100 M€ le 4 juin prochain à 15 heures en présence de Monsieur Renaud Muselier, sera l'occasion d'affirmer la volonté de la Société et de son autorité concédante, en accord avec l'ensemble des collectivités concernées, d'accroître les efforts d'investissement pour répondre aux besoins des territoires, conformément au Plan Prévisionnel d'Investissement en cours de préparation.

M. Vitel ajoute que le dialogue est actuellement particulièrement nourri entre les services de la SCP et ceux de la Région, qu'il s'agisse d'adaptations à apporter au contrat de concession ou de préparation du Plan Pluriannuel d'Investissement qui prépare les investissements qui seront faits au cours des 20 années à venir : il faut un plan ambitieux pour relever les défis imposés par le changement climatique.

Le Président annonce enfin que le transfert des actions SCP de la Ville de Marseille à la Métropole Aix-Marseille-Provence suit son cours. Ce transfert devrait intervenir lors des assemblées plénières des deux collectivités qui se dérouleront fin juin et début juillet. C'est pour cette raison que l'assemblée générale des actionnaires se tiendra plus tôt qu'habituellement, le 8 juin. Il s'agit en effet d'être dans la même configuration que le conseil qui aura approuvé le projet de comptes et bilans de l'exercice 2017.

Le traditionnel conseil du mois de juin sera quant à lui décalé au 10 juillet à 10 h afin d'y accueillir les nouveaux administrateurs de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Ces changements vont dans le sens des évolutions institutionnelles et sont une bonne chose pour la société. Ils permettront d'avoir de nouveaux membres au sein du conseil impliqués par rapport à leurs compétences actuelles.

M. Vergobbi prend la parole et débute sa présentation en citant quelques événements d'exploitation survenus ces derniers mois :

- les travaux de rénovation du barrage de Bimont se déroulent conformément aux objectifs. Le seul incident notable concerne la vanne située en bas de la dérivation qui a subi des

dégradations anormales et qu'il a fallu remplacer.

- la participation de la SCP à un exercice de plan ORSEC d'alerte inondation « crue de l'Arc » prenant en compte de la situation particulière du plan d'eau de Bimont.
- l'épisode neigeux avec des vents importants survenu au mois de février qui a entraîné la chute de nombreux arbres qui se sont abattus sur la branche de Marseille Nord.
- la sollicitation de la SCP par les communes de Vidauban et du Cannet-des-Maures qui rencontrent des difficultés pour mobiliser les eaux des sources d'Entraigues. La SCP étudie actuellement des solutions de secours à partir de l'adduction Verdon Saint-Cassien associée à des stations mobiles de potabilisation l'eau.

Le directeur général évoque ensuite les conditions climatiques (cf. annexe 1) et rappelle tout d'abord que l'année 2017 a été particulièrement sèche (60 % de l'hydrologie normale). La première partie de l'année hydrologique, qui débute en septembre, l'a été tout autant mais un rattrapage s'est opéré au cours des mois de mars et d'avril qui ont été assez pluvieux. Fin mars, un déficit de 300 mm était cependant toujours constaté par rapport à une année hydrologique moyenne.

Il précise cependant que la SCP n'aura pas de difficulté à remplir sa mission de sécurisation des ressources en eau. Les stocks sont en effet très importants dans les Alpes où il a beaucoup neigé cet hiver ; les retenues de la Verne et de Carcès sont à leur maximum et les nappes alluviales remontent également sans néanmoins franchir la moyenne interannuelle.

Il détaille ensuite les livraisons d'eau urbaines et industrielles faites par la SCP en augmentation globale de +9.2 % (cf. Annexe 2) :

- une demande en eau urbaine potabilisée en augmentation (+11.1 %),
- Une hausse importante des livraisons d'eau brute urbaine (+14.2 %), notamment dans le Var, où les collectivités, par anticipation, évitent de mobiliser leurs ressources locales dans le cadre de la gestion concertée des ressources,
- Une augmentation des livraisons d'eau industrielles (+3.3 %),
- Une forte baisse des livraisons d'eau aux golfs en raison du printemps pluvieux.

Il ajoute qu'il y a une très forte activité contractuelle actuellement avec le transfert de nombreux contrats de livraison d'eau des communes vers les EPCI en raison du transfert de la compétence « eau » entre ces collectivités.

Il fait également part au conseil d'une demande de la métropole toulonnaise qui sollicite une alimentation de secours en eau potable à partir d'Hugueneuve en raison de travaux qui devraient intervenir prochainement sur ses propres réseaux. Cette demande permet d'engager une réflexion commune en matière de sécurisation croisée des infrastructures hydrauliques alimentant la métropole dont on devrait reparler au cours des prochains mois.

Sur l'invitation du Directeur Général, **M. Reig** prend la parole et dresse un état de l'avancement des projets d'investissement et de rénovation :

- la réalisation du programme d'investissement est en retrait (5 %) en l'absence de grosses opérations programmées au cours du premier trimestre. Les principales avancées en ce début 2018 concernent :

- le projet de sécurisation et de diversification de l'alimentation en eau des communes du Val de Durance pour lequel toutes les autorisations administratives ont été obtenues. Le marché a été notifié et le conseil communautaire de la DLVA a approuvé la signature du contrat.
 - la poursuite de l'aménagement du plateau de Valensole pour lequel une première réunion extrêmement importante a eu lieu avec toutes les parties prenantes. Il y a une forte demande d'équipements complémentaires, de l'ordre de 60 M€, sur le plateau. Les réunions de travail ont permis de se mettre d'accord sur une première phase d'une vingtaine de millions d'euros à réaliser au cours des 5 ans à venir et qui concernerait le renforcement de la station de pompage du lac de Sainte-Croix, et de certaines adductions. Le parti pris par l'ensemble des parties intéressées a été de réaliser une opération de 1300 hectares au sud de Valensole.
 - dans le Var, de très nombreuses études sont en cours pour répondre, notamment, aux demandes de la viticulture.
 - le démarrage des études concernant les deux surpresseurs qu'il avait été envisagé de placer à moyen terme sur la liaison Verdon Saint-Cassien pour augmenter son débit maximum. On s'aperçoit en effet que l'adduction dimensionnée pour un débit maximum de 1.25 mètre cube par seconde s'avèrera insuffisante à l'horizon 2030 pour satisfaire la demande.
 - dans le Vaucluse, la mobilisation d'une nouvelle ressource à partir du canal du Sud Luberon dit de Cadenet pour créer une nouvelle ligne de production.
- le programme de rénovation, avance à un rythme soutenu puisqu'on est au-dessus du prorata temporis (18 %) :
- les travaux sur le Barrage de Bimont et ses ouvrages annexes battent leur plein.
 - la 2e phase de rénovation de l'aqueduc de Saint-Bachi va également démarrer. Cette phase, délicate, consiste à désamianter les canalisations et à rénover les peintures.
 - dans le secteur de la Haute Vallée de l'Arc, la consultation des entreprises pour la rénovation des conduites du puits de l'Arc est en cours. Le conseil aura à se prononcer sur cet appel d'offres qui s'élèvera à un montant d'environ 9 M€ lors du prochain conseil.

M. Vergobbi reprend la parole pour exposer l'activité du secteur concurrentiel. Concernant les activités d'ingénierie en France Métropolitaine hors laboratoires, ce sont près de 300 000 € de commandes qui ont été enregistrés depuis le début de l'année pour un objectif annuel de 2,5 millions d'euros. Il cite les principaux contrats remportés :

- 34 000 € pour la réalisation d'un avant-projet de cinq retenues collinaires pour le compte de la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence,
- 112 000 € pour une assistante à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de la compétence forêt pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Provence Verte,
- 48 000 € pour une assistante à maîtrise d'ouvrage pour l'instrumentation et la supervision de la gestion hydraulique du canal des Deux-Mers pour le compte de la VNF sud-ouest,

Outre-mer, à la Réunion, la SCP enregistre une très forte activité avec 593 000 € de commandes pour un objectif annuel de 1 million d'euros. Il cite les principaux contrats remportés :

- 332 000 € pour une maîtrise d'ouvrage de périmètres irrigués sur le secteur de Saint-Pierre et Petite Ile pour le compte du Conseil Départemental de la Réunion,
- 174 000 € pour une maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation d'une UPEP pour le compte de la commune de Saint-Paul,
- 66 000 € pour une étude d'alimentation en eau d'un ilet à Mafate également pour le compte de la commune de Saint-Paul.

À l'international, l'ingénierie d'étude enregistre 230 000 € de commandes pour un objectif annuel de 2,7 millions d'euros. Parmi les principales commandes on peut citer :

- 123 000 € pour la mise en place d'une politique GIRE (gestion intégrée des ressources en eau) sur le bassin versant de plan Sierra en République Dominicaine,
- 107 000 € pour une maîtrise d'ouvrage pour la supervision des travaux des périmètres d'irrigation dits des Anglais et de Tiburon en Haïti.

Parallèlement à cette activité d'ingénierie d'études, la SCP développe une activité en conception-réalisation qui la conduit à prendre en charge la sous-traitance de travaux auprès des entreprises. Cette activité reste stable avec la finalisation d'un contrat important, portant sur l'aménagement d'un périmètre d'irrigation de 1000 hectares pour le compte de la SOSUCAM au Cameroun.

L'activité de services en région est soutenue avec :

- La poursuite à un rythme soutenu de projets « clé-en-main » pour l'irrigation de domaines viticoles dans le Var,
- le démarrage des travaux liés au contrat « clé-en-main » signé avec Alteo à Gardanne pour l'arrosage des boues rouges stockées par l'usine sur le site de Mange-Garri. Il s'agit d'un dossier sensible qui a récemment défrayé la chronique puisque l'épisode venteux survenu il y a une dizaine de jours a causé l'envol de poussières, notamment sur la commune de Bouc-Bel-Air, ce qui a entraîné de nombreuses protestations de la part des riverains. Le préfet a mis en demeure Alteo d'apporter le plus rapidement possible des solutions à ce problème. Les travaux que l'on doit réaliser sont une partie importante de la réponse à ce problème puisqu'il s'agit d'arroser les boues en permanence pour éviter la formation et l'envol de poussières.
- La poursuite de la promotion de la plateforme WEB SCP Agridata lancée le 19 mars dernier, à l'occasion de la conférence du millésime organisée avec notre partenaire Fruition Sciences. Il s'agit d'une plateforme d'aide au pilotage de l'irrigation qui permet d'intégrer l'ensemble des paramètres météorologiques (vent, température), la teneur en eau des sols et le stress hydrique de la plante pour aider au pilotage de l'irrigation.

M. Mounier demande quelle est la différence entre un projet « classique » d'irrigation et un projet « clé en main »

M. Vergobbi répond que l'ingénierie « classique » est une activité de conseil où l'on propose à un client de réaliser les études nécessaires au projet et d'assurer le suivi des travaux, le coût des travaux et les risques en découlant étant pris en charge directement par le client. Dans un projet « clé en main », la SCP propose au client une prestation complète allant des études à la livraison du projet ; la SCP a alors la responsabilité de la totalité de l'opération.

M. Mounier demande s'il s'agit de clients privés ?

M. Vergobbi répond qu'il s'agit, la plupart du temps, de prestations pour le compte de clients privés mais l'on peut aussi avoir des clients publics. La législation le permet en tous les cas. Il évoque ensuite :

- l'activité des laboratoires qui reste soutenue notamment sur le laboratoire « géotechnique et béton » et le laboratoire de « mesures hydrauliques ».
- la délégation de service public du SIIRF : le barrage de la Laye, qui a été quasiment vide pendant très longtemps, est désormais à son maximum règlementaire suite aux dernières pluies printanières.
- Les projets de la SCP en matière de production d'hydroélectricité :
 - entrée dans une phase opérationnelle du projet du GIE d'Eyguières : le chantier de construction de la microcentrale a démarré avec le dévoiement du canal Jeanne de Craonne. Les pistes d'accès sont faites et les terrassements sont en cours.
 - les études de projet et le DCE du GIE Energie Canal de Manosque sont en cours avec pour objectif d'engager les travaux à l'hiver, l'absence d'étude d'impact ayant été confirmé.
 - dans les Hautes-Alpes, un accord a été trouvé avec la commune de Savines concernant l'utilisation des emprises foncières de son alimentation AEP pour la pose de la conduite forcée de la future centrale hydroélectrique de Réallon. Ce projet de centrale a été présenté en janvier à un appel d'offre de la Commission de Régulation de l'Energie afin d'obtenir une garantie sur le prix d'achat de l'électricité pendant une durée de 20 ans.
 - un quatrième projet, qui ne figure pas dans le dossier, a fait l'objet d'une avancée importante hier. Il s'agit de celui de la microcentrale du Rabioux à Châteauroux les Alpes pour lequel la SCP a eu la confirmation qu'on s'acheminait vers un partenariat avec l'Union des Associations Syndicales de Châteauroux sous la forme d'un GIE. Il y a une volonté de l'ensemble des parties d'aller de l'avant dans ce cadre partenarial ; M. Hubaud qui était présent lors de la réunion peut en témoigner.

M. Curnier demande quels sont les ordres de grandeur de puissance de ces projets de microcentrales ?

M. Reig précise 1,5 à 2 MW pour Châteauroux, 1.5 MW pour Eyguières, 0.16 MW pour Manosque, 2.9 MW pour Réallon (donner les puissances des microcentrales évoquées).

Le directeur général reprend ensuite la parole pour indiquer que des discussions importantes sont actuellement en cours avec les services de la Région. Ces discussions portent sur la rédaction d'avenants à la fois à la convention de concession, au cahier des charges de la concession et au contrat d'objectifs pour la période 2016-2020. Ces discussions ont pour origine :

- d'une part un risque juridique au regard du droit européen concernant le régime des aides d'Etat:

Selon l'analyse des services de la Région, les subventions octroyées à la SCP pourraient être qualifiées d'aide d'Etat au sens du droit européen. Toutefois, l'activité de la concession pouvant être qualifiée de Service d'Intérêt Economique Général (SIEG), ces aides pourraient échapper à l'obligation de notification à la Commission Européenne, en application d'une décision de la commission datant de 2011 (le paquet Almunia), si le montant annuel de celles-ci est inférieur à 15 millions d'euros, ce qui est le cas pour la SCP, toutes collectivités confondues. Pour bénéficier de cette dérogation, il est néanmoins nécessaire d'apporter des modifications au cadre contractuel liant la SCP à son autorité concédante pour le mettre en totale conformité avec les dispositions de cette décision et garantir ainsi la sécurité juridique des aides apportées à la Société. Ces modifications portent sur les points suivants :

- une formalisation des obligations de service public de la SCP,
- une séparation claire des activités de la concession et de celles du secteur concurrentiel. Celle-ci est effective dans la comptabilité analytique de la Société depuis la mise en service en 2013 du nouveau logiciel de gestion AX Dynamics,
- une formalisation du mécanisme de calcul de compensation des obligations de service public précisant les paramètres de calcul de la compensation pour service public et les modalités de contrôle et de révision de la compensation,
- une formalisation du mécanisme de remboursement de ces aides d'Etat en cas de surcompensation.

La mise en œuvre de ces dispositions nécessite de modifier par voie d'avenant la convention de concession, le cahier des charges qui lui est associé ainsi que le contrat d'objectifs pour la période 2016-2020 en cours d'application.

- d'autre part, l'arrivée prochaine à 20 ans de l'échéance de la concession de la SCP :

Cette échéance posera, dès l'année prochaine, des problèmes pour la mobilisation des emprunts que la société est amenée à souscrire. La SCP a donc proposé de profiter des aménagements rendus nécessaires par le point précédent pour préciser les modalités de reprise par le concédant de la part non amortie des emprunts de la concession en 2038, au cas où la SCP ne serait pas reconduite dans sa mission.

L'ensemble de ces discussions interfèrent par ailleurs avec un autre dossier important portant sur l'élaboration du plan prévisionnel d'investissement (PPI) qui repose lui-même sur le business plan de la concession. Dans le cadre de l'élaboration de ce PPI, la SCP procède actuellement à un recensement des besoins sur le territoire qui, comme le Président l'a souligné, sont extrêmement importants. Pour répondre aux enjeux du changement climatique, ce sont en effet près de 580 millions d'euros de besoins qui ont été répertoriés sur le périmètre de la concession.

M. Vitel précise que ces besoins sont amenés à évoluer car nul ne peut prévoir l'ampleur des conséquences du changement climatique dont les effets se font déjà sentir au-delà de ce qui était envisagé.

M. Vergobbi poursuit en disant qu'il faudra financer ces investissements avec les capacités d'autofinancement de la SCP, la contribution de la viticulture et celle des collectivités. Le niveau

de financement de ces dernières devra également respecter l'encadrement lié à la qualification d'aide d'État. M. Vergobbi précise que ces négociations avec les services de la Région avancent dans un climat constructif. Les principales difficultés sont, d'une part de trouver des mécanismes de vérification de l'absence de surcompensation qui soient à la fois simples à mettre en œuvre et conformes au droit européen, d'autre part de fixer le niveau de bénéfice raisonnable du concessionnaire qui n'existe pas aujourd'hui et qui doit lui-même être conforme aux règles européennes. Tout ceci va aussi nécessiter un travail sur le bilan comptable de la SCP pour identifier plus précisément ce qui se rapporte au patrimoine de la concession. Le directeur général indique qu'il espère être en mesure de présenter au conseil d'administration du mois de juillet un dossier complet sur ces sujets.

M. Curnier demande si les activités du secteur concurrentiel pourraient être filialisées pour avoir plus de portée ?

M. Vergobbi répond qu'il s'agit aujourd'hui de séparer les comptes mais en aucun cas de filialiser les activités. Il y a une volonté de laisser l'ensemble des activités et l'ensemble des salariés dans une SCP complètement intégrée, la filialisation ne portant que sur des sociétés de projets ou des filiales intervenant à l'international. En effet, la SCP a, à l'heure actuelle, établi des succursales à l'étranger qu'il faudra probablement, au regard des règles juridiques de certains pays, transformer en filiales tôt ou tard.

A l'invitation du directeur général, **Mme Girousse** prend la parole pour exposer les activités de la direction de la communication et des relations institutionnelles dont la stratégie est organisée autour de trois axes :

- aller à la rencontre des clients et partenaires de la SCP et sensibiliser le grand public et les scolaires à la culture de l'eau. Au cours du premier trimestre, ce sont près de 600 élèves et 300 visiteurs qui ont été touchés par ces actions dont voici quelques exemples :
 - Visite de la station de potabilisation d'Hugueneuve à Ollioules : l'idée de cette visite, à l'initiative du Président, était de mieux faire connaître cette usine qui dessert 18 communes de l'ouest toulonnais auprès des élus varois qui sont près d'une centaine à s'être déplacés.
 - Participation au salon Siagro de Dakar, un événement majeur en Afrique de l'Ouest, et organisation d'une soirée à l'agence SCP de Dakar avec les clients avec notre partenaire l'ADEPTA qui travaille sur l'export dans les pays d'Afrique.
 - Participation aux Indus 3'days, un événement de tourisme industriel qui a réuni près de 12 000 personnes sur le territoire d'Aix.
- valoriser les expertises et partager les connaissances de la SCP :
 - Au mois de mars, la SCP a accueilli au Tholonet la deuxième conférence du millésime qui a réuni une centaine de personnes issues de la filière viticole ou de la recherche.

la SCP a également réalisé plusieurs publications significatives au niveau régional mais aussi national en partenariat avec l'Aix Marseille Université.

- développer et créer des partenariats :
 - Développement du partenariat avec la filière viticole
 - Poursuite du partenariat avec Solidarité Eau Sud, initié il y a déjà quelques années (à chaque

souscription de facture électronique un don est fait à cette association qui mène notamment des actions au Burkina Faso).

Enfin, le travail sur l'identité visuelle de la SCP s'est poursuivi avec la déclinaison du logo sur l'ensemble des marques SCP à l'international. De même, un nouveau site internet a été lancé afin d'accompagner le développement économique de la société OSHUN : Il faut savoir que les africains sont très connectés, le digital est donc un moyen très important pour les atteindre.

M. Vergobbi intervient pour faire part de son émotion lorsqu'il s'est rendu à Dakar avec Bruno Grawitz pour inaugurer le premier kiosque OSHUN du Sénégal. Sur les photos on a l'impression de voir un petit kiosque au milieu d'une place, et c'est le cas. Mais pour l'inauguration, une tente de 200 places avait été dressée par le village pour nous accueillir, c'était une très belle expérience.

Il évoque ensuite le projet « Campus » actuellement en cours. Il s'agit d'une réflexion globale portant sur l'aménagement des bureaux, la valorisation du patrimoine du Tholonet (historique, bâti et paysager) et l'évolution des modes de travail, notamment celle liée au développement du travail collaboratif avec le passage du « tout bureau individuel » vers l'aménagement de nouveaux espaces de travail. Pour favoriser l'essor du travail collaboratif, il faut par ailleurs aller de l'avant dans le développement d'outils numériques, c'est ce qui est en train de se faire à travers le nouvel intranet qui va être mis en service d'ici quelques semaines et qui comportera des espaces collaboratifs. Il faut aussi favoriser la rencontre, qu'elle soit formelle ou informelle entre les collaborateurs, afin de favoriser la circulation de l'information et des idées au sein de l'entreprise. Il est important d'avancer dans cette direction afin d'améliorer la performance de l'entreprise et son attractivité.

Il y a également un autre volet dans ce projet campus qui est d'apporter une solution de long terme à la disparition programmée des magnifiques platanes du parc qui arrivent en fin de vie ou sont menacés par les risques de propagation du chancre qui est arrivé sur la route de Palette où une trentaine de platanes vont devoir être abattus par le Conseil départemental. Dans 20 ou 30 ans il n'y aura donc plus de platanes, les essais faits pour en replanter ayant échoué. Une réflexion va être engagée avec l'ensemble des parties prenantes pour concevoir ce que pourrait être le parc du Tholonet dans 50 ans.

A l'issue de cette présentation, **M. Vitel** reprend la parole et demande s'il y a des questions.

M. Ventre revient sur l'extension du plateau de Valensole et rappelle qu'on a déjà débattu au sein du Conseil d'administration de l'intervention du Département sur le volet eau potable qui est déterminante pour les communes du plateau. Il évoque la difficulté, discutée récemment en Commission Territoriale, à poursuivre le financement contractuel et partenarial avec l'Agence de l'Eau sur ce type d'investissement. Cela fait ressortir la complexité du transfert des compétences des collectivités locales en matière d'eau potable vers les intercommunalités de quelque dimensions qu'elles soient et plus spécifiquement, dans ce cas d'espèce, de l'incapacité qu'on aura vraisemblablement à intervenir avec l'Agence de l'Eau au regard de l'appartenance des communes du plateau, et de Valensole en particulier, à une structure intercommunale hors ZRE. Il tenait à souligner, sous le contrôle de Jacques Brès, les difficultés que l'on aura à poursuivre une intervention de l'Agence de l'Eau du même niveau que celle du dixième programme au cours du onzième programme.

M. Vitel répond que le problème du financement de l'Agence de l'Eau reste entier. Il faut revenir à la raison, à un moment où le réchauffement climatique est un risque majeur, on ne peut pas se permettre de tailler dans les crédits de l'Agence de l'eau. Cette décision prise par le gouvernement, et contre laquelle il milite, remet en question beaucoup de programmes. Comme il le dit à chaque occasion, si l'Agence de l'Eau est amenée à faire des économies, elle le fera sur les programmes les plus chers pour elle et pas obligatoirement sur les moins pertinents. On se trouve devant une problématique insoluble dont il convient de faire prendre conscience au gouvernement et il s'y emploie avec force.

M. Ventre rappelle qu'en matière de transfert de compétence, le Sénat est allé très récemment encore beaucoup plus loin que l'hypothèse du report en 2026 en disant tout simplement de rendre optionnel le transfert de compétence.

M. Hubaud dit que le fait que le Sénat ait pris la décision de maintenir la gestion de l'eau au niveau communal est, pour les petites communes rurales et de montagne, un retour à la raison.

Mme Leblond revient sur l'opération de rénovation de Bimont. C'est effectivement une opération délicate, d'une ampleur exceptionnelle qui nécessite tout le savoir-faire de l'équipe projet pour assurer le bon déroulement de ces travaux avec des contraintes sécuritaires importantes, liées à la dimension de l'ouvrage. Derrière tout cela, il y a aussi tout le professionnalisme des équipes de la direction de l'exploitation mobilisées pour assurer la continuité du service de l'eau aussi bien en quantité qu'en qualité. Ce sont vraiment des difficultés quotidiennes, il faut se concerter avec l'équipe projet pour savoir ce qui se passe, c'est vraiment un travail de tous les instants de maintenir cette continuité de service, c'était à souligner.

M. Vitel acquiesce en rappelant qu'il s'agit d'un travail exceptionnel auquel chacun contribue avec une coordination impressionnante. Comme il le dit à chaque fois qu'il en a l'occasion, la quasi-totalité des chantiers de la SCP se déroule en temps et en heure dans le plus parfait respect du calendrier. Il le rappelle car il entend parfois quelques « fake » qui prétendent que la SCP est en retard sur sa programmation et c'est totalement faux.

A l'issue de ces échanges, à la demande du Président, les membres du conseil prennent acte des informations qui viennent de leur être communiquées.

3. SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC LES SYNDICATS VTICOLES ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU VAR

M. Vitel rappelle tout d'abord que le conseil a approuvé le 19 octobre dernier, un projet de convention de partenariat avec les Syndicats Viticoles et la Chambre d'Agriculture du Var en vue de permettre un important programme d'équipement à l'irrigation, de l'ordre de 20 000 ha, du vignoble varois. Cette convention a fait l'objet d'une signature par l'ensemble des parties le 18 décembre dernier.

Depuis le mois de décembre, un travail collaboratif entre la profession viticole et la Société a permis de progresser pour définir d'une part, les modalités techniques et d'autre part, le montant de la contribution financière des viticulteurs aux investissements de la Société pour assurer la desserte de nouvelles parcelles viticoles aussi bien dans le cadre de nouveaux réseaux d'irrigation que dans le cadre du renforcement des réseaux existants pour permettre de délivrer des débits supplémentaires.

M. Vergobbi rappelle également que cette convention poursuit plusieurs objectifs : permettre de développer les réseaux, faciliter l'acceptation de l'irrigation de la vigne par les populations et par les collectivités, contribuer à la mobilisation des financements, mais aussi définir les modalités financières de la participation des viticulteurs à la réalisation des aménagements hydrauliques.

Plusieurs réunions se sont tenues sur ce point depuis le mois de décembre entre nos services et les services techniques de nos partenaires (Syndicat des Côtes de Provence, Syndicat Coteaux Varois en Provence, Indication Géographique Protégée Var et Chambre d'Agriculture du Var).

L'objectif était dans un premier temps de préciser les conditions techniques d'équipement des viticulteurs, et de définir une plage de débit adaptée pour une irrigation de la vigne au goutte-à-goutte, soit de 1 à 3 mètres cubes par heure et par hectare avec un débit optimum qui se situe un peu au-dessus de 1,5 mètre cube par heure par hectare. Il était important de définir cette norme standard pour éviter la saturation prématurée des réseaux SCP et limiter le coût de leur renforcement. Il fallait ainsi trouver une disposition qui incite les viticulteurs à réaliser des tours d'eau au sein de leurs exploitations afin d'éviter que les souscriptions ne se fassent au débit maximal ce qui aurait pour risque de placer la SCP dans une position où elle serait dans l'incapacité de couvrir les besoins actuels et futurs.

Le travail a aussi porté sur la participation financière des viticulteurs aux investissements, et des démarches ont parallèlement été engagées auprès des collectivités pour mobiliser les financements publics attendus.

La réunion du comité de pilotage de la Convention qui s'est tenue le 3 avril dernier a permis de convenir d'une mise en application de ces nouvelles modalités dans le Var dès aujourd'hui. Évidemment les dispositions financières ne s'appliquent que dans ce département.

Des discussions ont également eu lieu avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône. Une réunion s'est tenue avec son Président Claude Rossignol, en début de semaine dernière, au cours de laquelle il a été largement question de l'encadrement des souscriptions et de la nécessité de partager la ressource pour être en capacité de répondre à l'ensemble des besoins en eau.

Concernant la participation financière des viticulteurs, il y a deux cas de figures :

- la desserte à partir d'un réseau neuf où tout est à créer (éléments structurants tels que des adductions et développement des réseaux).
- la desserte à partir de réseau existant où il s'agit là de créer de nouvelles bornes à proximité de réseaux existants. L'ajout de ces nouveaux points de desserte entraîne très souvent la nécessité de renforcer les infrastructures existantes. Il cite l'exemple de l'adduction Verdon Saint-Cassien dans le Var qui fonctionne aujourd'hui en gravitaire et sur laquelle a été prévue la possibilité de mettre en place des surpresseurs pour pouvoir en augmenter le

débit. Dans les projets initiaux, il était prévu de réaliser ces surpresseurs vers 2030, mais la situation actuelle nous conduit à engager dès aujourd'hui les études pour mettre en place ces surpresseurs dès 2020 ou 2021 de façon à être capable de répondre aux besoins de la viticulture.

Évidemment, selon l'une ou l'autre de ces situations les investissements réalisés par la société ne sont pas de la même ampleur. On a donc convenu d'un système différencié pour la contribution des viticulteurs à la réalisation de ces dessertes (cf. annexe 3) :

- Sur les nouveaux réseaux, la participation des viticulteurs aux investissements sera en moyenne de 4 000 € par hectare soit un coût de 20 000 € pour une borne de 7,5 mètres cubes par heure permettant d'irriguer 5 hectares.

Afin de favoriser une irrigation performante et économe en eau, cette contribution sera modulable de 3200 € par hectare pour une irrigation extrêmement optimisée à 5100 € pour un débit très confortable.

Ce niveau d'investissement, uniforme dans le Var, a été souhaité par les représentants de la viticulture dont la volonté était de mutualiser les coûts entre les différents projets : le coût moyen d'investissement pour aménager 1 hectare est d'environ 12 000 €, ce qui, rapporté à une surface à équiper 20 000 hectares, conduit à l'estimation de 250 millions d'euros du projet. Mais ce coût est une moyenne, dans certains endroits le montant réel des investissements sera de 6 à 8000 € par hectare aménagé tandis que dans d'autres, ce montant atteindra 15 000 ou 18 000 euros. Cette participation des viticulteurs de 4000 €/hectare est donc une participation mutualisée, modulable en fonction des débits souscrits, qui correspond à une participation de la viticulture à hauteur d'1/3 des investissements. Le dispositif mis en place offre une liberté de choix encadrée aux viticulteurs pour optimiser leur irrigation.

Des modalités spécifiques ont également été arrêtées pour les petites surfaces pour éviter un coup trop élevé pour les viticulteurs (2000 € pour 0.5 ha)

- Pour les dessertes à partir de réseaux existants, le montant de la contribution des viticulteurs s'élèvera à 1500 euros par hectare pour un débit souscrit optimisé de 1,5 mètre cube par heure. A ce coût vient s'ajouter celui de la desserte terminale qui peut être nul dans le cas d'une sortie sur réseau existant ou plus importante s'il faut tirer une canalisation pour aller jusqu'à la zone à desservir.

Le directeur général passe en revue les éléments contenus dans le tableau annexé en pièce n°4 qui présente les différents montants des contributions en fonction des débits par hectare souscrits par les agriculteurs. Il s'agit d'un mécanisme de modulation qui vise à inciter les viticulteurs à optimiser les débits souscrit. Pour illustrer ses propos, il prend trois exemples :

- un agriculteur qui souscrit une borne de 15 mètres cubes par heure, pour 10 hectares à irriguer et qui dispose donc d'un débit de 1,5 mètres cubes par heure, s'acquittera d'une participation de 4000 €/ha.
- un autre agriculteur qui désirerait avoir un confort optimal et qui souscrirait une borne de 15 mètres cubes par heure, pour 5 hectares à irriguer, verrait le montant de sa contribution porté à 5000 €/ha.

- l'agriculteur qui fera le choix d'optimiser encore plus son système d'irrigation et se contentera d'une borne de 15 mètres cubes par heure pour 14 hectares, ne paiera que 3300 €/ha.

Il s'agit donc d'un système incitatif qui vise à favoriser les économies d'eau et à optimiser le dimensionnement des réseaux de la SCP.

À l'issue de cette présentation **M. Mounier** demande si l'agriculteur devra immédiatement s'acquitter de la contribution ?

M. Vergobbi répond qu'effectivement l'agriculteur devra le faire à la souscription. Il pourra donc être amené à emprunter pour cela. On peut aussi imaginer dans certains cas un financement qui se fasse dans un cadre coopératif.

M. Brès signale que, sans que ce soit de commune mesure avec qui se passe dans le Var, il y a dans son département des Alpes de Haute-Provence une appellation d'origine contrôlée qui s'appelle « Pierrevert ». Les viticulteurs sont eux aussi confrontés à la nécessité d'irriguer leurs vignes, une première réunion de travail a eu lieu sur le sujet et il aimerait pouvoir s'inspirer de l'esprit de cette convention pour avancer et imaginer étendre les réseaux sur les territoires concernés. François Prévost était présent à cette première réunion qui s'est bien passée avec les dirigeants de ces propriétés viticoles.

M. Féraud revient sur le problème des débits. A l'heure actuelle où la viticulture rencontre la quasi obligation de modifier ses modes de culture en raison du changement climatique et de mettre en place le goutte-à-goutte partout, il y a également le problème du confort dans l'exploitation : lorsqu'on a une propriété de 20 ou 30 hectares, le fait d'adopter des débits contenus impose d'organiser des rotations plusieurs fois dans le week-end par exemple. La question des débits et du confort qu'il apporte est importante.

M. Vergobbi comprend ce point de vue, toutefois il insiste sur le fait que le système choisi dans le Var est vertueux dans la mesure où il incite à l'optimisation de l'irrigation : plus le système d'irrigation sera performant, moins ce sera coûteux pour le viticulteur.

Mme Pollet demande quelles seront les conditions qui seront proposées aux agriculteurs, autres que des viticulteurs, qui souhaiteront se raccorder dans le cadre des extensions de réseaux.

M. Vergobbi répond que cette contribution ne s'appliquera qu'à la viticulture et n'impactera pas les autres cultures qui contribueront suivant les usages actuels de la société. Les viticulteurs l'ont bien compris.

M. Reig complète cette réponse en indiquant que lorsqu'on réalisera de nouveaux aménagements, on aura un regard sur toute l'agriculture du périmètre et pas uniquement sur la viticulture. On équipera et on répondra à la demande de tous les agriculteurs qu'ils soient viticulteurs ou non. Les conditions actuelles continueront à être appliquées aux agriculteurs, hors viticulteurs. Le message a clairement été passé.

M. Mounier demande si les infrastructures existantes, confortées ou consolidées, permettront

de répondre à la totalité de la demande qui va augmenter. Sans eau, il n'y aura en effet plus rien qui poussera dans notre région.

M. Vergobbi répond qu'à un horizon de 50 à 100 ans, le problème ne viendra pas de la ressource mais plutôt du financement des infrastructures qu'il faudra mettre en place pour la stocker et la transporter. Il s'agit donc essentiellement d'un problème de coût. Le plan prévisionnel d'investissement et le business plan de la société, en cours de mise à jour, définiront la capacité qu'aura la SCP à répondre aux besoins émergents de cultures qui étaient traditionnellement au sec. Il s'agit de cultures qui n'ont pas besoin d'un apport en eau extrêmement important puisque on estime aujourd'hui les besoins en eau de la viticulture entre 15 et 20 millions de mètres cubes dans le Var ce qui est très faible au regard de ce que l'on mobilise à partir des Alpes.

M. Reig ajoute que le changement climatique représente pour toutes les cultures un besoin d'eau supplémentaire de l'ordre de 500 à 1000 mètres cubes par hectare. La vigne n'était jusqu'à maintenant pas arrosée mais les autres cultures qui avaient besoin de 1500 à 2000 mètres cubes par hectare risquent d'avoir des besoins de 2500 à 3000 mètres cube par hectare. Les infrastructures que l'on va être obligé de développer seront importantes. Il ne s'agira pas que de faire un réseau terminal, il faudra également mettre la ressource en tête de ce périmètre.

Mme Chauvin intervient pour rappeler que chaque débit souscrit par un client est réservé. C'est pour cela que mobiliser trop de débits impacte l'évolution du réseau et que l'on arrive à des situations de saturation. Certes, le confort est important dans un outil de production, mais il faut aussi que chacun prenne ses responsabilités et ne mobilise pas forcément des ressources dont il n'a pas réellement besoin. Il y a une notion de responsabilité collective à bien prendre en considération.

M. Mounier répond que cette manière de penser est plus facile à avoir quand on est derrière un bureau que lorsqu'on travaille dans son exploitation. Ce n'est pas évident d'organiser des tours d'arrosage. Il se rappelle d'une époque où on n'avait pas le goutte à goutte et où les gens se battaient pour avoir l'eau.

M. Chauvin répond qu'elle travaille chaque jour sur le terrain. Elle est consciente qu'il est difficile de sortir trois fois pour ouvrir les réseaux, mais il est encore plus difficile d'entendre qu'on ne pourra pas souscrire de borne car le réseau est saturé parce qu'il y a quelqu'un qui a souscrit un contrat de 15 m³/h pour irriguer 5 hectares de vignes alors qu'avec un 7,5 m³/h cela passait largement. Tout dépend du seuil de porte devant lequel on se trouve.

M. Vergobbi ajoute que de nouveaux outils permettent aujourd'hui d'automatiser le pilotage de l'irrigation et évitent ainsi à l'agriculteur de se lever au milieu de la nuit pour adapter son tour d'eau.

M. Reig ajoute que l'irrigation a beaucoup évolué grâce à la technologie.

M. Vitel indique qu'on se trouve aujourd'hui à l'intersection du qualitatif et du quantitatif, à la croisée des chemins. On a été depuis 60 ans sur un chemin quantitatif et on s'achemine

désormais vers le qualitatif, qui au-delà de cet exemple, doit interpeller sur le modèle économique de la SCP dont le souci aujourd'hui est d'inciter à encore davantage d'économie d'eau ce qui est pourrait paraître paradoxal lorsqu'on sait que le chiffre d'affaires de la société est justement réalisé en en vendant.

L'enjeu est donc de trouver le bon équilibre, cela nous amène à bien réfléchir au problème de la viticulture. Les discussions n'ont pas été faciles mais on voit aujourd'hui évoluer cette prise de conscience qui a permis de faire avancer les choses. Il remercie l'interprofession viticole dans le Var qui a vraiment joué un rôle majeur dans l'avancée de ce dossier.

La force publique ne peut pas tout faire, il faut en prendre conscience. Contribuer à hauteur de 4000 € par hectare pour irriguer votre exploitation signifie que vous allez payer une année l'équivalent d'1 € par litre de vin produit pour sécuriser votre domaine. C'est tout à fait faisable avec le niveau actuel du marché à l'export qui fait exploser les prix.

M. Mounier confirme que les collectivités ne pourront pas suivre, les viticulteurs et tous les utilisateurs devront participer.

M. Vitel conclut en soulignant la nécessité d'initier le mouvement. Les discussions ne sont pas toujours faciles mais se font avec des gens responsables qui font passer le message à leurs troupes, ce qui n'est pas toujours simple. Les producteurs viticoles indépendants doivent aussi être informés sur les discussions en cours. Le Var aura été un département pilote : l'approche qui y a été adoptée fera certainement jurisprudence pour les départements. D'autres problématiques fortes, telles que celle des infrastructures de transport des eaux vers des zones reculées, devront également être abordées.

A l'issue de ces échanges, à la demande du Président, le conseil entérine les conditions techniques et financières de développement des réseaux viticoles dans le Var et de mise en œuvre de la convention de partenariat entre les Syndicats viticoles, la Chambre d'agriculture et la Société.

4. PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET LES OPERATIONS DE L'EXERCICE 2017

5. PROJET DE RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CONCESSION REGIONALE POUR L'ANNEE 2017

6. BILAN ANNUEL DU CONTRAT D'OBJECTIFS REGION / SCP

M. Vitel rappelle, qu'en application de la loi sur les sociétés anonymes, le conseil d'administration doit établir et soumettre aux actionnaires un rapport sur la situation de l'exercice et son activité pendant l'exercice écoulé. C'est l'objet du document qui a été transmis avec le dossier. Avant de passer la parole au directeur général, le Président évoque trois faits particulièrement marquants de l'année :

- les manifestations organisées dans le cadre du 60^{ème} anniversaire de la SCP qui ont su mettre en lumière toute la pertinence du modèle sur lequel a été bâtie la société. Ce modèle

s'est avéré particulièrement pertinent depuis 6 décennies, et continue à l'être. Il permettra à la SCP de relever les défis du futur notamment ceux imposés par le changement climatique qui, aujourd'hui, attirent de plus en plus l'attention.

- la poursuite en 2017, à un rythme soutenu, des programmes d'investissement et de rénovation pour un montant de 44,4 millions d'Euros. Cet effort d'investissement va encore s'accroître que ce soit dans le cadre du programme quinquennal de rénovation atteignant 150 millions d'Euros ou du programme pluriannuel d'investissements de l'ordre de 570 millions d'Euros sur 20 ans.
- le projet d'entreprise CAP 2020 qui organise la dynamique de développement de l'ensemble des activités, que ce soit celles de la concession ou celles des activités du secteur concurrentiel, et la performance de l'entreprise.

A l'issue de cette introduction, **M. Vergobbi** prend la parole et explique que les trois points suivants de l'ordre du jour contiennent des informations qui se recoupent. Il regroupera donc les trois rapports suivants (le Rapport du conseil à l'Assemblée Générale sur l'exercice 2017, le Projet de rapport d'activité de la Concession Régionale pour l'année 2017 et le Bilan annuel du contrat d'objectifs) dans une même intervention.

Il débute sa présentation en évoquant les faits marquants de l'activité de la concession en 2017 :

- un épisode de sécheresse qui s'est prolongé jusqu'à l'automne et a entraîné une forte mobilisation des réseaux,
- l'achèvement de la liaison Verdon-Saint-Cassien-Sainte-Maxime,
- la préfiguration d'un nouveau programme d'envergure dans le Var pour l'irrigation de la vigne,
- la rénovation du barrage de Bimont,
- la remise à plat de la tarification applicable à la ville d'Aix-en-Provence
- la croissance des activités du secteur concurrentiel, avec une opération majeure en conception-réalisation au Cameroun pour le compte de la SOSUCAM,
- l'aboutissement du projet de la microcentrale d'Eyguières avec le démarrage effectif des travaux,
- la création de la société OSHUN pour valoriser l'appareil Providence.

Les livraisons d'eau sont en augmentation sur chaque segment de clientèle. En 2017, ce sont près de 217 millions de m³ qui ont été distribués soit un chiffre légèrement supérieur à celui de 2016 et proche du chiffre record de 2007 (cf. annexe 4).

Lorsqu'on analyse ce chiffre par usage (cf. annexe 5), on s'aperçoit que sur la période allant de 2013 à 2017, les livraisons d'eau rurale ont augmenté sur la presque totalité des segments de la clientèle :

- + 18 millions de mètres cubes pour les volumes d'eau destinés à l'agriculture,
- + 7 millions de mètres cubes pour l'arrosage des particuliers, la consommation étant restée stable pour les usages domestiques

Les recettes induites par l'augmentation de ces livraisons illustrent parfaitement l'effort de solidarité prévu dans le modèle économique de la Société à l'égard du monde agricole (cf. annexe 6). En effet, les 7 millions de mètres cubes supplémentaires destinés à l'arrosage ont engendré une augmentation de 2,5 millions d'euros des recettes, tandis que les 18 millions de mètres cubes supplémentaires pour les usages agricoles n'ont généré que 2 millions d'euros de recettes supplémentaires.

Les livraisons d'eaux urbaines ont également augmenté de 8 millions de mètres cubes pendant la période concernée. Cette croissance, qui s'est accompagnée d'une hausse des recettes de 3.2 millions d'euros, a été portée par le Var, particulièrement par l'Est du département et l'agglomération TPM.

Les livraisons d'eaux industrielles ont baissé en raison de la fermeture de certains sites industriels au cours de cette même période. Cette baisse s'est accompagnée d'une diminution des recettes de l'ordre de 400 000 €.

Le directeur général précise également qu'il y a eu une forte activité contractuelle durant cette période : + 1500 contrats d'arrosage, + 600 contrats Eaux Brutes Domestiques et +230 contrats d'irrigation agricole.

Il poursuit sa présentation avec une diapositive (cf. annexe 7) qui concerne la tarification de la société. Cette tarification est souvent l'objet de controverse, on accuse en effet souvent la société d'avoir des tarifs qui augmentent trop rapidement. La courbe présentée démontre que l'évolution des tarifs de la SCP est, depuis des années, inférieure à l'inflation et très sensiblement au-dessous de la courbe des prix de la distribution d'eau en France qui agrège tous les services de l'eau. On note même, depuis 2015, une diminution des tarifs SCP due à la nouvelle formule de révision des prix qui a été adoptée lors de la rénovation des conditions générales et qui s'appuie sur des indices qui ont baissé ces dernières années. La bonne maîtrise des coûts de la société permet d'avoir une tarification qui n'excède pas l'inflation.

Une légère baisse des indicateurs de qualité de service a été enregistrée en 2017 imputable à la très forte sollicitation des services de la SCP. Cette tendance ne remet cependant pas en cause l'appréciation de la clientèle qui se déclare globalement très satisfaite : les enquêtes réalisées chaque année montrent que 90 % des clients sont satisfaits du traitement de leurs dossiers et 86 % satisfaits de leurs travaux de raccordement au réseau SCP. Le taux de réclamation de 2 pour 1000 est également très satisfaisant si on le compare au taux de réclamation moyen du secteur qui est de 5 pour 1000.

M. Vergobbi évoque ensuite les dépenses d'investissements réalisées en 2017 qui se sont élevées à 12.6 millions d'euros, les dépenses liées aux travaux représentent 8.5 millions d'euros sur cette enveloppe. La différence concerne les dépenses de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre qui comprennent aussi les dépenses d'études géotechniques et environnementales, les acquisitions foncières et les servitudes qu'il faut régler dans le cadre des projets. Les dépenses liées aux travaux à proprement parler et celles liées aux opérations qui sont nécessaires à la concrétisation des opérations se répartissent donc aujourd'hui dans un rapport 2/3 1/3.

Il passe ensuite en revue les montants des opérations dans chaque département (cf. annexe 8), tout en rappelant que les investissements sont programmés sur plusieurs années et n'avancent pas de manière linéaire. Ainsi, si le montant des investissements dans les Alpes-de-Haute-Provence n'apparaît pas sur la diapositive c'est parce qu'ils sont effectivement très

faibles en 2017 mais ils augmenteront très fortement en 2018 où ils représenteront une part importante des investissements de la Société du fait de l'engagement des travaux de l'agglomération Durance Luberon Verdon. Dans le Vaucluse, ce seront bien les 4 millions d'euros d'investissements qui seront tenus en moyenne.

La montée en puissance de la rénovation depuis maintenant une vingtaine d'années est très significative. 2017 est la dernière année du plan quinquennal de rénovation 2012-2017, provisionné à hauteur de 135 millions d'euros de travaux. La SCP a atteint ses objectifs en termes de réalisation tout en profitant d'une conjoncture dans les travaux publics qui était un peu morose et qui lui a permis d'obtenir de bons prix sur les travaux de rénovation qui ont été réalisés pour un montant de 132,6 millions d'euros. Le prochain plan quinquennal de rénovation est provisionné à hauteur de 150 millions d'euros de travaux pour la période à venir intégrant bien évidemment la rénovation des infrastructures dans le Vaucluse.

Il évoque ensuite l'activité du secteur concurrentiel qui atteint :

- 1.9 million d'euros pour les activités d'ingénierie en France métropolitaine, principalement dans les domaines de l'irrigation pour le compte des associations syndicales, des infrastructures de transfert, et de la protection contre les inondations.
- 0.6 million d'euros de chiffre d'affaires à la Réunion (et déjà 1.1 million d'euros de commandes). Les principales activités concernent les infrastructures de transfert, les barrages et le traitement de l'eau. Paradoxalement la SCP enregistre de bons résultats dans ce dernier secteur en l'outremer, alors qu'elle est très peu présente en métropole où elle a du mal à se faire une place dans ce marché.
- 6 millions d'euros de chiffre d'affaires à l'international : 2.5 millions d'euros en ingénierie traditionnelle (marchés portant sur des infrastructures de transfert, de GIRE qui traite des problèmes d'équilibres entre les ressources et les besoins à l'échelle des bassins versants) et 3.5 millions d'euros en « conception réalisation » qu'il est nécessaire de distinguer. Cette activité comprend en effet à la fois des prestations intellectuelles qui comptent pour environ 20 % du montant des contrats, mais aussi des activités de travaux, incluant les achats de matériel, qui représentent le reste du chiffre d'affaires.
- 0.9 million d'euros de chiffre d'affaires pour l'activité des laboratoires qui est en croissance, portée notamment par les activités du laboratoire des mesures hydrauliques. C'est une activité qui ne représentait en 2011 que 0.1 million d'euros de CA contre 0.5 M€ aujourd'hui. Cette croissance montre que l'on a vraiment valorisé les capacités des laboratoires, notamment avec les modèles réduits et notre outil qui permet de faire des essais sur des vannes ou débitmètres de grand diamètre.
- 0.9 million d'euros de chiffre d'affaires pour les activités liées à la potabilisation : il s'agit d'une activité de contrat d'entretien et d'installation de matériel qui est proposée aux clients titulaires d'un contrat d'eau brute domestique qui disposent donc d'une installation de potabilisation individuelle. Cette activité est en croissance soutenue.
- Les activités de négoce clé en main sont en croissance mais la situation a été contrastée selon les territoires. Une petite baisse d'activité a été enregistrée sur les Bouches du Rhône et le Var ; la SCP espère inverser la tendance cette année en raison des besoins qui s'expriment à l'heure actuelle sur ces territoires. Les Alpes et le Vaucluse ont connu une forte croissance, les moyens humains mis à disposition sur ces territoires au travers des agences des Alpes et du Vaucluse ont été renforcés.

Le directeur général termine sa présentation en évoquant la société OSHUN, créée en septembre avec deux partenaires les sociétés, UV Germe et MIOS. Il rappelle que la SCP détient 60 % des parts de cette société qui est destinée à valoriser cet appareil de potabilisation qu'est Providence.

Une filiale d'OSHUN a été créée au Sénégal, premier territoire de valorisation et une dizaine de kiosques ont été créés dans ce pays depuis le mois de décembre. Il voulait informer le conseil des discussions en cours avec des partenaires financiers et la BPI qui intervient pour financer les dépenses d'innovation (notamment celles liées au suivi et la télégestion du dispositif) mais également avec d'autres partenaires (fondations ou fonds d'investissements spécialisés) qui pourraient participer à une augmentation du capital de la Société pour financer et accélérer son développement au Sénégal voire engager le développement dans un second pays. Il espère pouvoir en dire plus lors du prochain conseil.

Il ajoute que le développement d'OSHUN se fait sur le modèle du « social business », c'est-à-dire en poursuivant un double objectif à la fois humanitaire et d'équilibre économique : l'eau traitée vendue doit financer l'exploitation et l'amortissement de ces kiosques. OSHUN continue, en parallèle, à mettre en place avec l'aide d'ONG des appareils dans des écoles ou des dispensaires : on est aujourd'hui en capacité d'accélérer la mise à disposition de ces appareils dans ces structures, à la fois au Sénégal, dans d'autres pays africains et en Haïti avec l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse qui est séduite par ce projet et celle de la Région qui est prête à accompagner la démarche.

Pour y parvenir, le soutien de collectivités qui s'impliqueraient au titre du 1 % de la loi Oudin est nécessaire. Il s'agit d'une loi qui permet aux collectivités de conduire des projets humanitaires dans le domaine de l'eau. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur et contrairement à d'autres régions françaises, peu de collectivités utilisent ce dispositif. Le directeur général sollicite l'appui des administrateurs et des représentants des collectivités présents au conseil d'administration pour rappeler l'existence de ce dispositif aux collectivités afin de parvenir à mettre en œuvre ces projets humanitaires. Les sommes en jeu ne sont pas très importantes, de l'ordre de 5 000€ à 10 000€. Le financement du développement de l'activité commerciale d'OSHUN en milieu rural se fera lui par levée de fonds.

A l'issue de cette présentation, **M. Curnier** interroge le directeur général sur le secteur concurrentiel. Le chiffre d'affaires de nombreuses activités de la SCP progresse. Est-il possible d'avoir une idée du résultat dégagé par ces activités ? Y-a-t'il une comptabilité analytique précise qui permet de définir cette rentabilité ?

M. Vergobbi répond que la comptabilité analytique permet effectivement de connaître la rentabilité de ces activités. Les chiffres sont présentés en page 20 du dossier consacré aux comptes et bilan de l'entreprise. Le bilan analytique présente les résultats des deux activités du secteur concurrentiel : services en région et ingénierie.

L'ingénierie du secteur concurrentiel génère un EBE de 1.015 M€ au PRI (donc après couverture de l'environnement opérationnel). A contrario, cette activité ne couvre pas aujourd'hui l'intégralité de sa part de frais généraux qui correspond au PRS dans la comptabilité analytique de la SCP, mais le reste à charge diminue chaque année. Il propose à M. Curnier de lui apporter des éléments plus précis ultérieurement.

R. Curnier répond qu'il serait intéressant d'avoir pour les prochaines fois un tableau plus

synoptique du chiffre d'affaires et du résultat.

B. Vergobbi le note. Il ajoute qu'aujourd'hui, l'ingénierie sur laquelle la SCP rencontre le plus de difficultés en termes de rentabilité est celle qui concerne les activités exercées dans notre Région pour le compte des associations syndicales et pour le compte des collectivités dans le domaine des inondations. Les associations syndicales ont en effet de faibles capacités de financement, ce qui conduit la SCP à accepter des marchés à des coûts très bas par rapport à ses coûts de revient. Les collectivités de leur côté attendent de la SCP un service de très grande qualité qu'elles n'acceptent pas de payer à son juste prix. Contrairement à d'autres prestataires privés, la SCP a beaucoup plus de difficulté à négocier des avenants eu égard à son statut public.

Tout en précisant que les attentes des collectivités sont légitimes, le directeur général attire l'attention du conseil sur le fait que si la SCP était correctement rémunérée sur ses activités en Région, l'équilibre financier serait en passe d'être atteint.

M. Curnier revient sur les activités du secteur concurrentiel et demande si, sur le plan juridique, un contrôle général fait par la chambre des comptes ne pourrait pas considérer que l'activité commerciale de la SCP sur le secteur de l'ingénierie constitue une activité déloyale par rapport à des prestataires privés de type société d'ingénierie. Il y a peut-être là un risque juridique.

M. Vergobbi répond qu'il y a effectivement là un risque qu'il a souvent souligné : les équipes de la SCP peuvent en témoigner. Il est vital pour l'avenir de la SCP que ces activités du secteur concurrentiel soient rapidement équilibrées. Les services de la Région nous demandent à l'heure actuelle de leur garantir que nous ne finançons pas le développement du secteur concurrentiel avec les excédents de la concession.

B. Devesa revient sur l'activité du service de l'eau de la concession régionale, qui enregistre une forte progression des consommations d'eau urbaines, notamment pour la ville d'Aix-en-Provence.

M. Vergobbi répond que la consommation de la ville d'Aix n'a pas augmenté, c'est la tarification qui a fortement évolué suite à l'accord trouvé l'an dernier avec la ville.

Au terme de ces échanges, à la demande du président, le conseil approuve :

- **le projet de rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire sur l'activité de la Société et les opérations de l'exercice 2017. Le président rappelle que ce dossier sera présenté lors de l'assemblée générale des actionnaires, prévue le vendredi 8 juin prochain.**
- **le projet de rapport d'activité de la concession régionale pour l'année 2017 qui sera prochainement présenté à l'assemblée délibérante du Conseil Régional.**

Il prend acte du bilan annuel du contrat d'objectifs « Région/SCP »

7. PROJET DE COMPTES ET BILAN DE L'EXERCICE 2017

M. Vitel indique que l'année 2017 a été particulièrement sèche, notamment au cours de l'été, ce qui a entraîné une forte sollicitation des ouvrages SCP avec des conséquences financières positives pour la société.

L'exercice 2017 se solde par un résultat comptable net excédentaire de 151 066 €. Les documents de comptes et bilan qui figurent dans le dossier ont été examinés par le commissaire aux comptes de la Société, le Cabinet KPMG.

Avant de passer la parole au directeur financier, **M. Vergobbi** confirme que l'activité de la SCP est en croissance, aussi bien sur la concession que sur le secteur concurrentiel avec un chiffre d'affaires qui tangente les 110 millions d'euros. Le résultat dégagé, proche de zéro malgré ces bons résultats, s'explique par la décision qui a été prise en fin d'année de rembourser par anticipation 6 millions d'euros d'emprunts afin de limiter l'augmentation de la dette suite au rachat du droit de la ville d'Aix en Provence à prélever gratuitement dans la ressource du Verdon. Ce rachat s'est fait par le biais du versement d'une soulte de 15 millions d'euros pour laquelle il a été nécessaire de souscrire un emprunt. 2017 a donc été une année un peu atypique au cours de laquelle la SCP a eu largement recours au marché financier.

M. Guieu commente une série de diapositives (cf. annexe 9) illustrant les résultats financiers et comptables de l'exercice.

Avec 12,6 M€, les dépenses d'investissements de l'année 2017 se situent en retrait sensible par rapport à l'année dernière, essentiellement en raison de la fin des travaux de la liaison Vidauban Sainte Maxime.

Sur les aspects rénovation et provision de maintenance, 2017 est la dernière année du plan quinquennal. Contrairement à ce qu'on fait chaque année, on ne reprend pas les montants des travaux et les dépenses réalisées, mais on est obligés de solder l'ensemble de la provision qui avait été constituée.

Au regard de cela, on continue à doter la provision pour le plan suivant, d'un montant de 150 M€, avec une dotation à 29 millions et une reprise à 35 M€ soit une contribution positive au résultat de la SCP de plus de 6 M€ cette année.

Les ressources globales de la société sont en augmentation marquée (+ 3,68 %) par rapport à l'année dernière et par rapport aux prévisions budgétaires :

- les autres produits d'exploitation, 0.7 M€ se composent du reversement de l'AGEFOS, organisme au travers duquel sont gérés les actions de formation menées par la société et de subventions d'exploitation (Vallon Dol et Gapeau)
- la production immobilisée, 5.4 M€, est en retrait par rapport au budget en raison du décalage de projets informatiques importants et du montant des dépenses d'investissement plus faible que prévu cette année.
- à 109,6 M€, Le chiffre d'affaires de la SCP s'inscrit en augmentation sensible par rapport à 2016 (+ 4.8 %) et au budget prévisionnel (+6.5 %), bâti sur la base d'une année climatique moyenne. Il s'analyse comme suit :
 - La légère progression du chiffre d'affaires du service de l'eau, (+0,7 M€) à 93,4 M€ est la

conséquence de la forte sollicitation des ouvrages SCP en raison des conditions météorologiques très sèches.

- Le chiffre d'affaires de l'ingénierie est également en forte croissance (+95 %) sur toutes ses composantes, aussi bien en France, outremer ou à l'international. Afin de faciliter la compréhension de cette activité, ce chiffre d'affaires a été réparti en trois sous-catégories :
 - France (+11 %)
 - International/outremer (+30 %)
 - Activités de conception réalisation à l'international. L'opération de conception réalisation pour le compte de la SOSUCAM au Cameroun (3.6 M€) représente une part importante de ce chiffre d'affaires.
- Les activités de services en région qui regroupent l'ensemble des offres de services que la SCP propose à ses clients en France métropolitaine (Négoce, Potabilisation, activités de laboratoires, affermages principalement le SIIRF, LFA-Loyers) ont eu un développement plus contenu mais affichent une progression de 4,55 % d'une année sur l'autre.

En face de ces recettes la SCP doit faire face à un certain nombre de charges. Bien qu'en augmentation d'une année sur l'autre, l'année 2017 se caractérise par une bonne maîtrise des charges notamment au regard des prévisions budgétaires initiales :

- La masse salariale hors intéressement augmente de 4 % en 2017 ce qui s'explique pour 3 % par l'augmentation de l'effectif (479 ETP) et 1 % par un effet prix. Cette progression reste en ligne avec les prévisions budgétaires.
- A 42,6 M€, les services extérieurs et les frais de gestion sont en augmentation de 6.5 M€ par rapport à 2016. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'activité rénovation qui s'est considérablement accru en 2017 (+30 %).
- Les achats évoluent également sensiblement, +5,8 M€ en 2017, en raison de la fin du processus de réintégration de stock (1 M€ en 2016) et des achats nécessaires à la réalisation du contrat de conception réalisation au Cameroun (2,1 M€) et de la rénovation (1,4 M€)
- Les impôts et taxes augmentent essentiellement par le biais de la RAE et des taxes foncières.

Ainsi l'augmentation des ressources d'exploitation, liée à une activité soutenue en 2017 et à une bonne maîtrise des dépenses permet à la SCP de dégager un EBE avant intéressement de 18,8 M€, en baisse par rapport à l'année précédente en raison de l'augmentation du programme de rénovation.

L'EBE dégagé de 18,8 M€, complété par des résultats financiers de 1.1 M€, un résultat exceptionnel de 4,3 M€ lié à l'opération avec la ville d'Aix en Provence et 6,1 M€ de reprise nette de la provision de maintenance, permettent de couvrir :

- 1,6 M€ d'amortissement d'actif propre (véhicules, matériels,...) et de provisions d'exploitation,
- 25,2 M€ d'amortissement de caducité dont 15.5 M€ d'amortissement sur emprunt, 5.7 M€ sur les avances et 4 M€ sur les financements propres.
- 3,3 M€ de provision d'intéressement (incluant 20 % de charges),

Cette situation permet donc à la SCP de dégager en 2017 un résultat bénéficiaire de 152 066 €.

M. Vergobbi ajoute que les 4 M€ de financement propres correspondent à l'écriture comptable de la transaction avec la ville d'Aix.

M. Curnier pose une question sur le solde intermédiaire de gestion. Les 26 M€ de charge financière concernent-ils une partie des amortissements de caducité ?

M. Guieu répond que cela inclut les amortissements de caducité qui sont de 25,2 M€. Le reste correspondant aux intérêts versés au titre des emprunts.

Sur l'invitation de M. Vitel, **M. Soubra** prend la parole pour indiquer que les comptes qui viennent d'être présentés ont été audités par ses services en respectant la méthodologie habituelle, en respectant l'appréciation du contrôle interne sur les domaines d'activités significatifs et puis les vérifications comptables sur les comptes eux-mêmes. Les comptes sont en cours de finalisation dans leur version « comptes annuels » le résultat en revanche a été audité et fera l'objet d'une certification sans réserve. L'attention de la direction a été attirée sur un certain nombre de nouvelles réglementations qui s'appliquent à toutes les entreprises, et donc à la SCP, en matière de communication sur les informations en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale, la loi Sapin II dans son volet anti-corruption et enfin le règlement européen sur la protection des données personnelles qui sont trois évolutions réglementaires importantes aussi bien dans l'absolu qu'au regard des risques réputationnels qui peuvent être attachés à leur mise en œuvre ou à la non mise en œuvre de ces réglementations. Les comptes seront donc certifiés à l'occasion de la prochaine assemblée générale.

A la demande de Monsieur Vitel, le conseil approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2017 qui seront soumis à l'assemblée générale du 8 juin.

Avant de passer au point suivant d'ordre du jour, **M. Curnier** rappelle que lors du dernier conseil, il avait évoqué la question de la distribution de dividendes. Il voulait évoquer cette possibilité de distribution de dividendes sur le résultat bien qu'il sache que la SCP n'en a jamais versé. Il explique qu'aujourd'hui, dans certaines sociétés d'économie mixte, il y a une quote-part du résultat qui est distribué aux actionnaires. Cette pratique permet, notamment à la Caisse des Dépôts qu'il représente de réinvestir dans d'autres sociétés et d'autres territoires. Il souhaitait donc qu'un débat ait lieu sur ce sujet.

M. Vergobbi rappelle qu'il a déjà répondu à cette question lors d'un précédent conseil. La SCP n'a jamais versé de dividendes dans la mesure où elle réinvestit l'ensemble de ses résultats pour le développement des ouvrages ou pour désendetter la concession ce qui permet à la concession de réinvestir. Par rapport à la réponse apportée la dernière fois, il peut ajouter que la réflexion engagée avec la Région sur la séparation des comptes entre la concession et les autres activités doit permettre de clarifier ce qui, dans le bilan de la Société, revient à la concession et ce qui doit bénéficier à la Société et à ses actionnaires. Il y a aujourd'hui un pot commun et le travail qui est engagé à l'heure actuelle doit permettre, au travers de la notion de juste rémunération ou de bénéfice raisonnable du concessionnaire, de clarifier les choses et dans le futur, le cas échéant, d'apporter une réponse à la question légitime que pose M. Curnier. Mais on n'est pas encore en mesure d'apporter une réponse à cette question.

M. Curnier répond qu'il ne peut pas être satisfait par cette réponse. Il ajoute que la Caisse des

Dépôts a des parts dans bien des sociétés qui évoluent dans différents domaines DSP ou activités concurrentielles et qui distribuent malgré tout une quote-part de résultats aux actionnaires. Il trouve légitime et logique que l'Etat prélève son impôt sur les sociétés, logique que les collaborateurs prennent de l'intéressement, et logique aussi que les actionnaires perçoivent des dividendes.

M. Vergobbi le comprend mais souligne qu'avant de pouvoir l'envisager, il faudra parvenir à savoir in fine quel est le résultat réel de l'entreprise. Le débat que l'on aura lors du prochain conseil sera important à ce titre -là.

8. PROGRAMME 2018 DE RENOVATION ET D'INVESTISSEMENT POUR LES OPERATIONS ACCOMPAGNANT LA RENOVATION

M. Reig indique qu'en 2018, les prévisions de dépenses du programme d'investissement et de rénovation s'élèveront à 31 millions d'euros financés à hauteur de 30.3 Millions d'Euros par la reprise de la provision de maintenance et pour 0.7 million d'euros par la participation de tiers pour le financement de déviations de conduites.

Il ajoute que la SCP n'a pas prévu d'autorisation de programme particulière pour les autres opérations d'investissement qui accompagnent la rénovation. Sur les autorisations de programmes antérieures, 700 000 € de dépenses ont été provisionnés pour le réseau de sirènes d'alerte à l'aval de Bimont.

Ce programme 2018 est la première année du programme quinquennal de rénovation 2018-2022 dont le montant global atteint les 150 millions d'euros. Ce programme de rénovation est divisé en trois types d'opérations :

- Les opérations continues : il s'agit de petits travaux qui doivent impérativement être faits (clôtures, voiries, compteurs). Ces opérations représentent environ 11.7 M€ sur le programme 2018.
- Les opérations ponctuelles qui sont des opérations plus significantes sur de gros ouvrages de type aqueducs, barrages, grandes adductions, réseaux de distribution, stations de potabilisation... Ces opérations représentent environ 18.6 M€ sur le programme 2018.
- Les déviations de conduites pour un montant de 0.7 M€ financé à 100 % par les demandeurs.

M. Reig présente ensuite une série de cartes qui permettent de localiser ces opérations de rénovation sur le territoire de la concession (cf. Annexe 10) et en donne le détail. Il précise que, dans le Vaucluse, il n'y a pas d'opération significative de rénovation à évoquer, l'ouvrage étant beaucoup moins âgé que dans le reste de la concession puisqu'il date du milieu des années 80. Seules quelques opérations ponctuelles de rénovation continue sont donc prévues.

Au terme de ces échanges, à la demande du Président, le conseil approuve les orientations et le contenu prévisionnel des opérations du programme de rénovation 2018, tel qu'exposé ci-dessus, à hauteur d'un montant de 31 M€ dont 30,3 M€ financés par reprises de provisions.

9. PROJET DE CREATION D'UNE FERME PHOTOVOLTAÏQUE AU VALLON DOL.

M. Vitel rappelle qu'au mois d'octobre dernier, la stratégie de la SCP en matière de développement des énergies renouvelables (EnR) et notamment d'énergie solaire a été présentée au Conseil. A cette occasion, il avait été proposé de lancer un appel à projets sur le site du Vallon Dol à Marseille propice à la création d'une ferme photovoltaïque solaire.

Il s'agit aujourd'hui de rendre compte des résultats de cet appel à projets qui a rencontré un succès certain au regard du nombre de dossiers reçus.

M. Vergobbi explique que ce projet consiste à implanter une ferme photovoltaïque de 10 Mwc au Vallon Dol ce qui permettrait à la SCP de doubler sa production d'énergie.

Après examen des réponses à l'appel à projets, il est proposé de retenir la candidature d'EDF Energies Nouvelles qui propose un partenariat très équilibré avec la SCP avec :

- des décisions stratégiques prises à l'unanimité des deux partenaires,
- le niveau de redevance au bénéfice de la concession le plus élevé, 100 000 €/an.

Si la décision de retenir l'offre d'EDF Energies Nouvelles est adoptée, la phase suivante consistera à répondre à l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) qui concerne les centrales au sol d'une puissance jusqu'à 30 Mwc. Le prochain appel d'offre est en décembre 2018 et le suivant en juin 2019.

A ce stade, les étapes délicates à venir concernent :

- la mise au point technique de ce projet innovant compte tenu de la spécificité du site : il s'agit en effet d'un plan d'eau en exploitation sur lequel il faut assurer la continuité d'exploitation pendant les travaux avec l'impact correspondant sur le coût et la rentabilité du projet,
- l'obtention de l'autorisation de l'Agence Régionale de Santé pour la réalisation de ce projet qui se trouve sur le périmètre de protection immédiat d'une prise d'eau pour l'alimentation en eau potable,
- la capacité de la SCP à rentrer au capital de la société de projet qui doit impérativement être créée avant la remise de l'offre à la CRE en novembre 2018.

On rejoint là une problématique qui a été évoquée lors du dernier conseil, c'est-à-dire la création d'une filiale holding de participation qui apparaît aujourd'hui indispensable pour répondre à ce type de projet dans les délais requis.

Il rappelle à ce sujet que la SCP n'a, jusqu'à présent, pas appliqué les dispositions qui s'imposent aux Sociétés d'Economie Mixte Locales qui doivent saisir préalablement l'ensemble des collectivités qui siègent au conseil avant toute décision de prise de participation, en considérant que la SCP est une Société d'Aménagement Régionale et ne relève pas du régime de droit commun des Sociétés des SEML. Il y a là une vraie fragilité juridique, d'où la nécessité de créer ces structures holding. La SCP réfléchit à des solutions alternatives qui lui permettraient malgré tout de répondre à l'appel d'offre de la CRE de décembre 2018.

A l'issue de cette présentation, le Conseil retient la candidature d'EDF ENERGIES NOUVELLES et autorise le Directeur général à finaliser la négociation avec cette société pour la mise en œuvre du projet et le montage d'une société de projet.

10. APPELS D'OFFRES ET MARCHES

M. Vitel demande au directeur général d'exposer les résultats des appels d'offres intervenus depuis la dernière réunion du conseil.

M. Vergobbi indique que depuis la dernière séance du conseil d'administration, le 12 décembre 2017, 10 dossiers ont fait l'objet d'analyse d'offres :

- les 5 premiers sont soumis au conseil d'administration pour ratification :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
2263	Poste de livraison du Rabinon (SEVE)	SEETA/CES	726 154.29 €
2268	Fourniture de pièces automobiles, travaux de carrosserie et contrôles techniques <i>Lot n° 3 : Fourniture et pose de pneumatiques et prestations associées</i>	RENAULT VERDUN AIX	51 889.09 €
2269	Travaux environnement de secours Centre télégestion et espace de crise <i>Lot n° 1 : Travaux Tous Corps d'Etat</i> <i>Lot n° 2 : Equipements électriques et techniques</i>	INEO PROVENCE D3E	84 500.00 € 137 417.00 €
2274	Contrôles réglementaires	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	156 636.00 € <i>(Selon bordereau des prix)</i>
2276	Accord cadre création de réseau	- SADE CGTH, - Groupement - PAC-BUCCI, - SCAM TP, - ENIT, - RAMPA TP, - SNTH, - BONNA TP.	Selon dispositions de l'accord-cadre à marchés subséquents

- les 5 autres entrent dans la catégorie des marchés dont il est simplement rendu compte au conseil d'administration :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
2262	Fourniture d'équipement de protection individuelle	DESCOURS et CABAUD	144 160.75 €

2265	Mission d'assistance technique .net	APSIDE	Prévisionnel compris entre 99 000.00 € Et 119 000.00 €
2268	Fourniture de pièces automobiles, travaux de carrosserie et contrôles techniques <i>Lot n° 1 : Pièces d'origine pour véhicule léger Renault et Dacia et prestations associées</i>	RENAULT VERDUN AIX	30 451.92 €
2273	Rénovation PAC et chaudières domaine nord	ENGIE ENERGIE SERVICES	179 697.20 €
2275	Acquisition de capteurs de qualité d'eau <i>Lot n° 1 : Fourniture de sondes mono et multi- paramètres pour la qualité de l'eau</i> <i>Lot n° 2 : Fourniture de détecteurs d'hydrocarbure pour la qualité de l'eau</i>	XYLEM ANALYTICS COMETEC	93 802.10 € 114 750.00 €

Au terme de cette présentation, le conseil d'administration ratifie les choix présentés ce jour au conseil.

11. BILAN SOCIAL

M. Vitel indique que le bilan social de la SCP donne, de façon détaillée, des éléments intéressants sur la situation des salariés et l'évolution vécue au cours des trois derniers exercices notamment en ce qui concerne la situation de l'emploi, la rémunération, les conditions d'hygiène et de sécurité, l'organisation et les conditions de travail, le développement des compétences, les relations professionnelles et les contributions sociales au sein de la SCP.

M. Vergobbi évoque quelques points saillants de ce rapports :

- le nombre des collaborateurs (page 7) est passé de 500 en 2016 à 511 en 2017. La SCP est dans une dynamique de croissance.
- la pyramide des âges (page 10) est bien équilibrée malgré un renouvellement des effectifs important. La SCP recrute dans toutes les tranches d'âge depuis la sortie d'école jusqu'à des séniors ce qui est un facteur d'équilibre dans la pyramide des âges.
- 29 collaborateurs embauchés en CDI en 2017 ; 21 salariés, essentiellement des alternants, ont également été engagés en CDD (page 19).
- le taux d'absentéisme, hors maternité, (page 27) s'établit à 4.27 % avec cependant une petite augmentation des arrêts maladie et une baisse des accidents du travail. Ce taux reste toutefois très bon.
- Un réel effet de rattrapage sur le différentiel de rémunération hommes-femme (page 35) dans l'entreprise. La courbe d'évolution du salaire des femmes évolue plus rapidement que celle des hommes.
- Une baisse du taux de fréquence et de gravité des accidents du travail (page 43)
- l'investissement pour la formation (page 55) est élevé au regard de la masse salariale (4.6 %)

- la contribution de l'entreprise à l'apprentissage apparait page 59. En 2017, la SCP comptait 25 collaborateurs en apprentissage (12 en contrat de professionnalisation, 8 en contrat d'apprentissage et 5 conventions CIFRE ou VIE). En ce domaine, la SCP va au-delà de ses obligations réglementaires.
- la signature en 2017 de 9 accords paritaires d'entreprises (page 65), signe de la bonne santé du dialogue social dans l'entreprise.

Sur l'invitation du président, **Mr Béraud**, Secrétaire du Comité d'Entreprise, prend la parole sur trois points.

Il évoque tout d'abord le bilan social et la croissance des effectifs au sein de l'entreprise au cours des dernières années. Cette augmentation des effectifs s'explique par le dynamisme des activités de la SCP, qui initie et conduit des projets sans cesse plus nombreux, et ce dans toutes ses composantes : ingénierie pour la concession mais aussi pour le secteur concurrentiel en France ou à l'international, programmes d'investissement et de rénovation, transferts d'activités entre l'exploitation et la maintenance, projets informatiques, avec des objectifs ambitieux, Ces renforts sont une bonne chose car il s'agit de moyens humains qui viennent répondre à des besoins qui sont importants.

Il revient ensuite sur le projet « Campus », dont il a beaucoup été question ces derniers mois dans l'actualité de l'entreprise. Il précise qu'il s'agit d'un projet intéressant pour la SCP et ses salariés qui a pour objectif de concevoir un schéma d'aménagement du domaine du Tholonet, tant bâti que paysager et d'imaginer les futurs espaces de travail dans lesquels évolueront les collaborateurs. Ce projet n'oublie pas non plus la dimension historique du site, la cellule « patrimoine historique » de l'entreprise fait d'ailleurs partie du groupe de travail.

Beaucoup de salariés et de collègues sont très motivés pour donner du temps bénévolement sur ce sujet et y réfléchir ensemble. L'énergie collective qui a été dégagée au moment du 60^{ème} anniversaire est quelque chose qui perdure et les salariés ont envie de mettre leur griffe et de participer à la réflexion autour du projet Campus. Le projet 'Campus' est important pour l'identité de l'entreprise. Les représentants du personnel souhaiteraient être associés plus étroitement à l'élaboration de ce projet.

Le troisième point concerne l'accord sur le télétravail et le droit à la déconnexion qui est actuellement en phase finale de discussion dans l'entreprise. Cet accord répond à une évolution sociétale dans laquelle il permet à la SCP d'entrer de façon formelle. Les enjeux sont importants, car, derrière cela, il y a la question de la porosité entre le temps de travail et le temps personnel et des questions de charge mentale. Le télétravail a démontré son efficacité en termes de productivité pour les entreprises, beaucoup d'études le démontrent. Il y aura des équilibres subtils à trouver, mais il s'agit d'une réelle opportunité. Cet accord a donné lieu à une belle discussion sur plusieurs mois entre les représentants de la DRH, de la direction et du personnel. Le résultat sera certainement quelque chose d'intéressant.

B. Devesa remercie la SCP pour sa politique d'apprentissage et d'accueil des alternants qui est un domaine qui la préoccupe beaucoup. Elle constate que le nombre de contrats de professionnalisation signé par la SCP est en constante augmentation. Ce n'est pas toujours simple pour les jeunes de trouver des entreprises susceptibles de les accueillir. Elle remercie donc la SCP pour la politique mise en place.

M. Vitel remercie Brigitte Devesa pour son intervention et souligne que la SCP est exemplaire dans bien des domaines. Il remercie les collaborateurs pour le travail remarquable qu'ils réalisent ici dans une ambiance formidable propice à l'émulation. Il insiste aujourd'hui sur la complémentarité entre les activités de la concession et celles du secteur concurrentiel. Le développement des activités de la SCP se fait sans préjudice pour aucune activité. L'activité que la SCP mène sur le secteur concurrentiel lui permet d'acquérir de nouveaux savoir-faire qui profite ensuite à l'activité liée à la concession qui reste une activité prioritaire. Tout cela est parfaitement équilibré et il en est très heureux.

A l'issue de ces échanges, à la demande du président, le conseil d'administration prend acte des éléments qui viennent de lui être présentés.



A 12 heures 45, l'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, **M. Vitel** conclut la séance en indiquant les dates des prochains événements auxquels sont conviés les membres du conseil d'administration :

- Réunions :
 - Assemblée générale ordinaire des actionnaires : vendredi 8 juin à 11 h au Tholonet.
 - Conseil d'administration : mardi 10 juillet prochain à 10 h au Tholonet.
- Manifestations :
 - Visite du chantier du barrage de Bimont : lundi 28 mai de 10 h à 12 h suivi d'un cocktail déjeunatoire
 - Inauguration de la liaison Verdon Saint-Cassien/Sainte-Maxime, organisée conjointement avec l'inauguration de l'usine de potabilisation de la Communauté de commune du Golfe de Saint-Tropez : le lundi 4 juin prochain à Sainte-Maxime.
 - Visite de chantier de la future microcentrale hydroélectrique d'Eyguières avec l'ASCO des arrosants de Crau partenaire de notre GIE : lundi 11 juin prochain à 11 h à Eyguières

Le Président invite ensuite les membres du conseil à se joindre au déjeuner qui sera servi dans la salle polyvalente. Il leur précise que conformément aux échanges du dernier conseil sur le handicap, suite à une question du secrétaire du Comité d'Entreprise, la SCP poursuit et accentue le recours à des ateliers protégés et c'est l'association « La Bourguette Autisme » de la Bastidonne dans le Vaucluse qui a été choisie pour assurer la préparation et le service de ce cocktail déjeunatoire. C'est une façon également de s'associer à la récente journée mondiale de l'autisme et de faire progresser cette cause conformément aux valeurs RSE de la SCP.



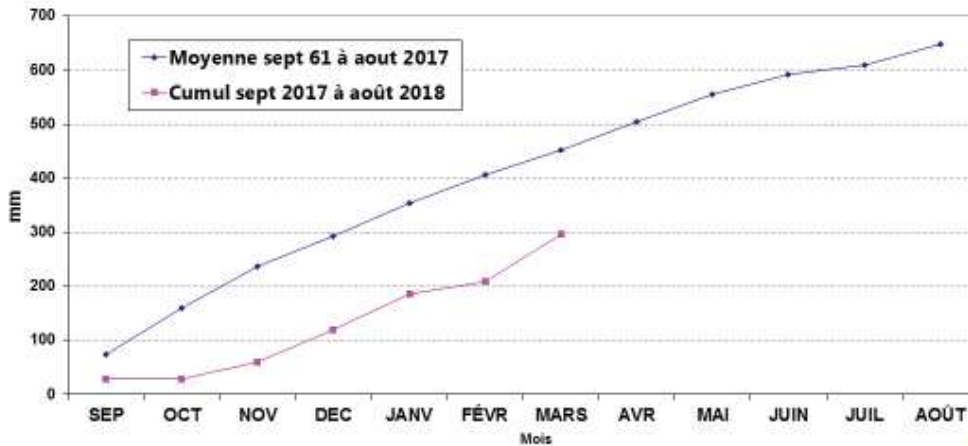
Le Président,

Le secrétaire,

Annexe 1

●●●●● Activités de la concession : service de l'eau

- Pluviométrie cumulée de septembre 2017 à août 2018



7 / 10

13/05/2018



Annexe 2

●●●●● Activités de la concession : service de l'eau

- Les volumes livrés à fin mars 2018

En millions de m ³	2017	2018	Variation en % 2018/2017
Urbains-Eau potable	2.57	2.81	+ 9.3
Urbains-Eau brute	11.85	12.42	+ 4.8
Industriels	9.37	9.76	+ 4.0
Golfs	0.11	0.05	- 55.0
Total	23.90	25.04	+ 4.7

9 / 10

13/05/2018



Annexe 3

..... Suivi et mise en œuvre de la convention cadre de partenariat avec les Syndicats Viticoles et la Chambre d'Agriculture du Var

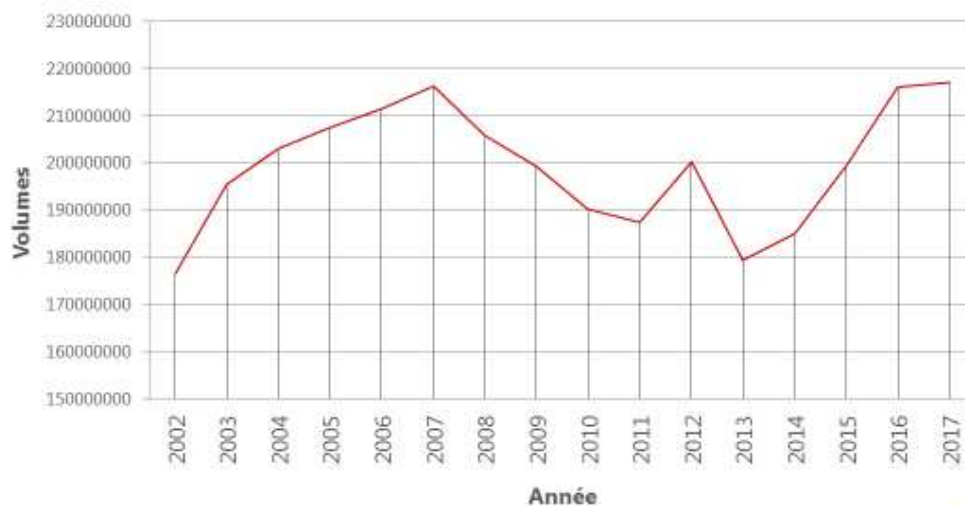
La participation financière des viticulteurs aux investissements



29 13/06/2018

Annexe 4

..... CONCESSION REGIONALE : volumes totaux distribués en Mm3



32 13/06/2018

Annexe 5

CONCESSION REGIONALE : volumes des contrats ruraux par usages



+ 45% en moyenne (tous usages)

33 13/05/2018



Annexe 6

CONCESSION REGIONALE : recettes des contrats ruraux par usages



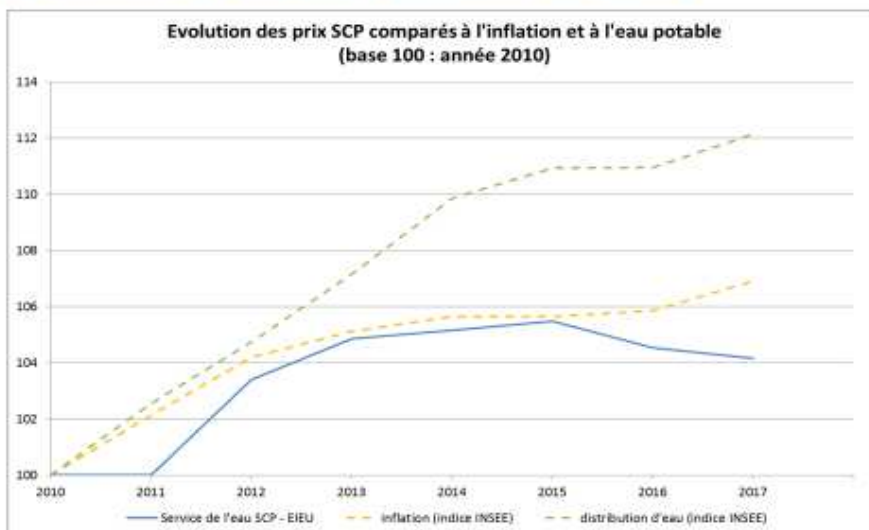
+ 16% en moyenne (tous usages)

34 13/05/2018



Annexe 7

CONCESSION REGIONALE : évolution tarifaire



Annexe 8

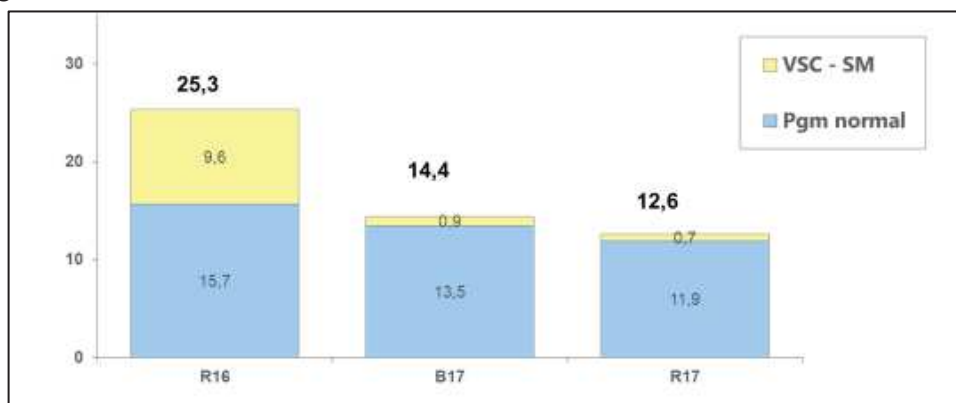
●●●●● CONCESSION REGIONALE : investissements réalisés en 2017

Investissements : **12,6 M€** dont travaux : **8,5 M€**

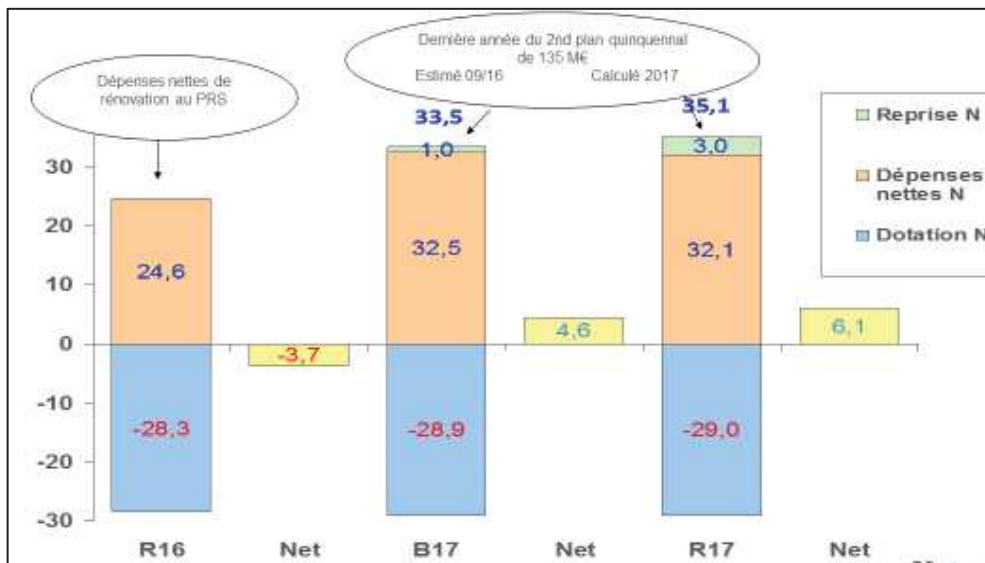
Répartition des travaux par départements

BOUCHES-DU-RHONE	2,8 M€	VAUCLUSE	1,6 M€
Logements supplémentaires St Cannat	335 k€	Vaugines Cucuron phase 2 réseaux	592 k€
Velaux phase 2 PAEN	761 k€	Extension Rustrel-Sud	271 k€
Barrage de Bimont	1.263 k€	Armande Peypin d'Aigues Bas Service – maillage Nagebout	727 k€
Extension Jouques Traconnade	320 k€	AUTRES	2 M€
Poste AEP Rousset Les Sauvets	133 k€	Branchements particuliers	1.671 k€
VAR	2,1 M€	Travaux complémentaires	296 k€
Liaison Verdon-Saint-Cassien, VSM	575 k€		
Maillage Bregançon La Verrerie	744 k€		
Microcentrales	712 k€		

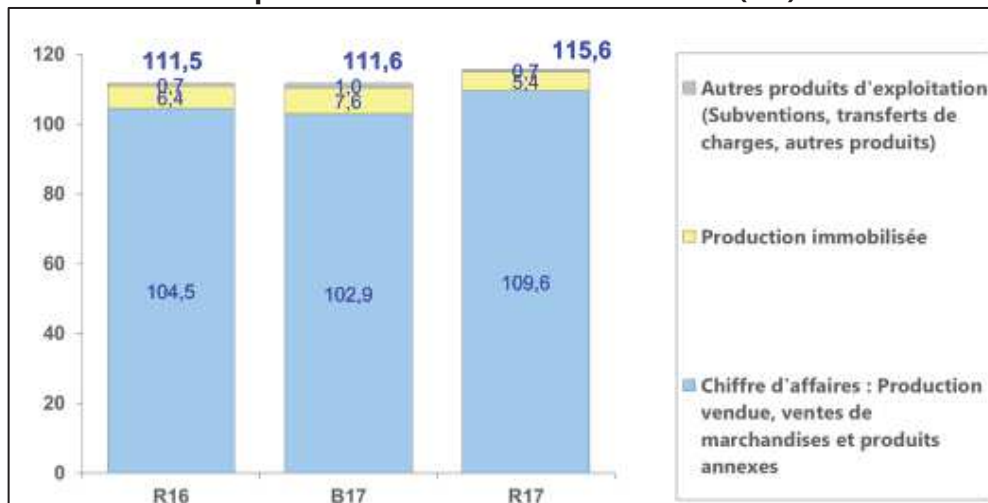
Annexe 9



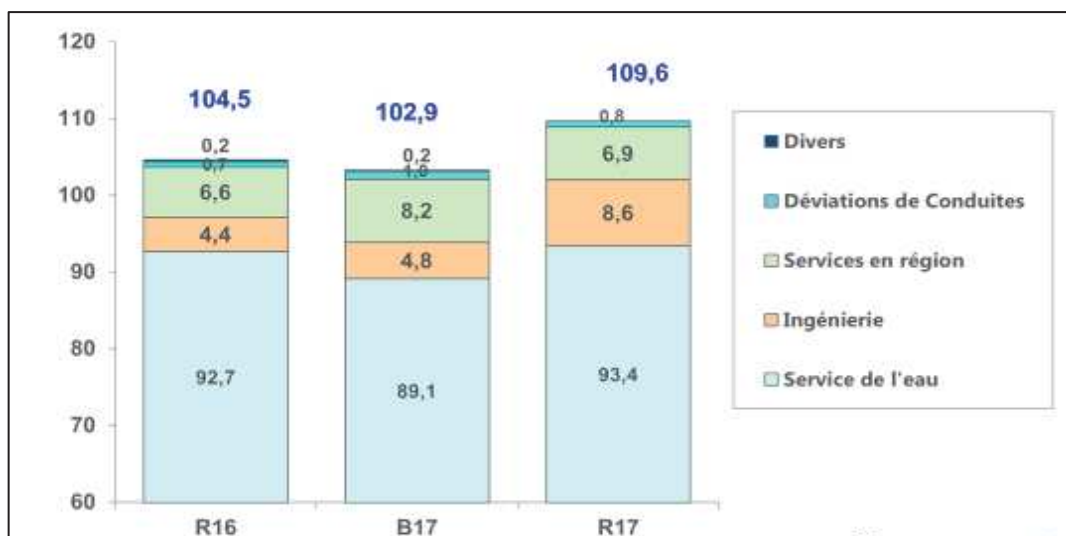
Diapositive a : Dépenses d'investissement (M€)



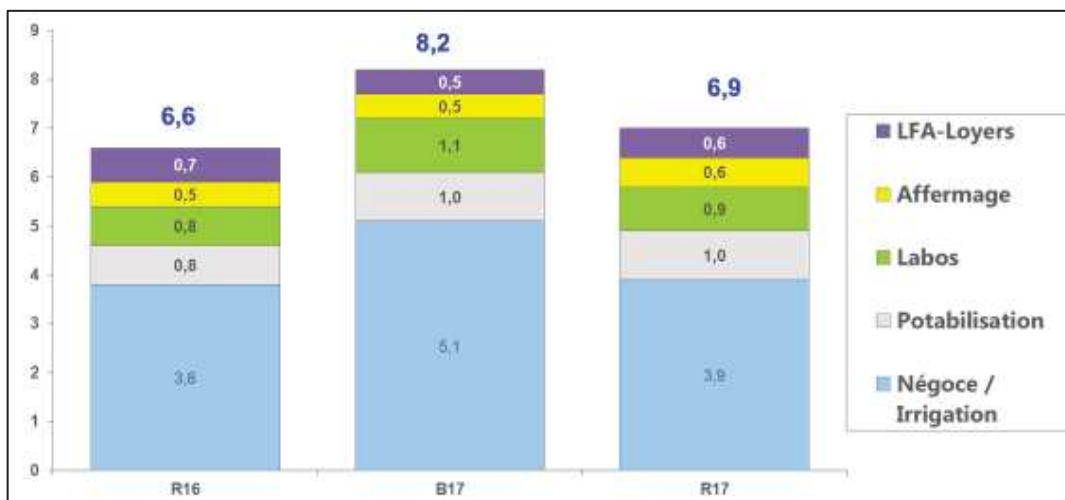
Diapositive b : Provision de maintenance (M€)



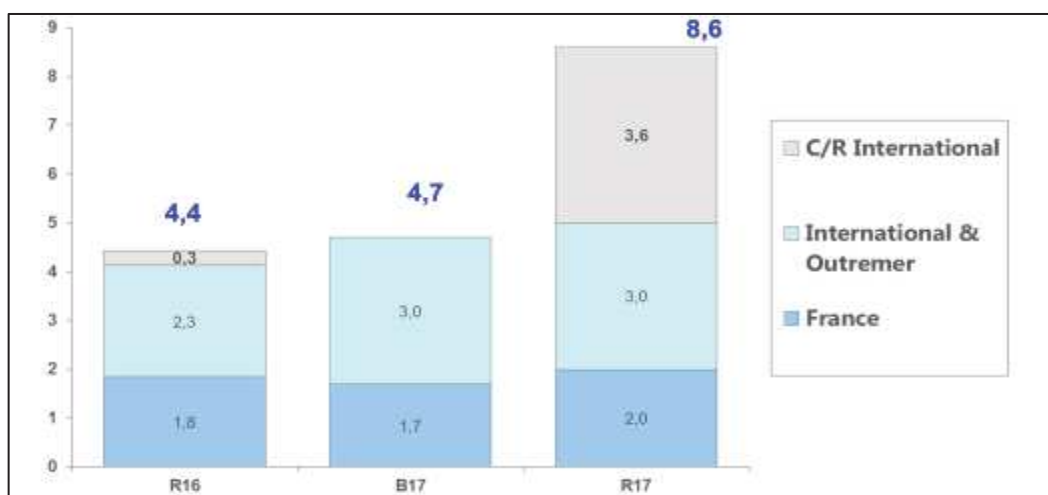
Diapositive c : Ressources, détail par nature comptable (M€)



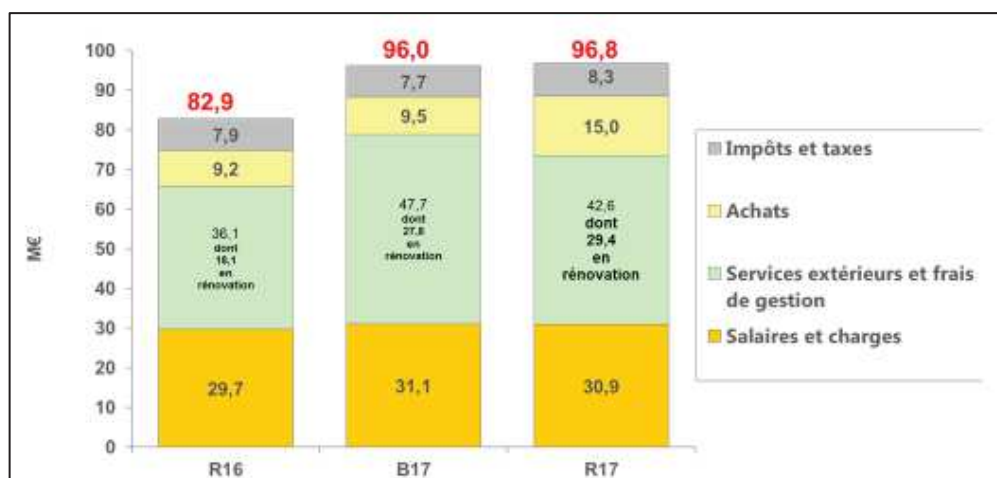
Diapositive d : Chiffre d'affaires – Détail par activité (M€)



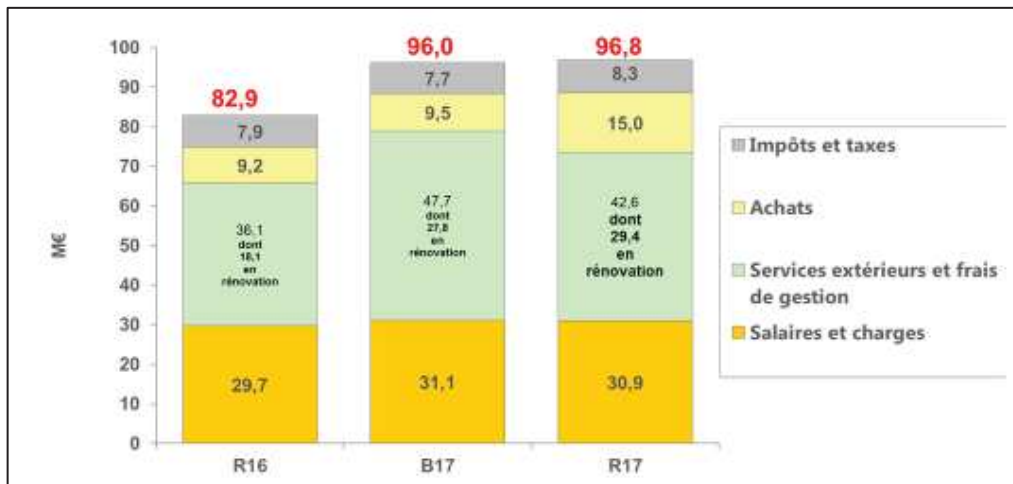
Diapositive e : Service en Région (M€)



Diapositive f : Ingénierie dont Conception/Réalisation (C/R) à l'international (M€)



Diapositive g : Dépenses, détail par nature comptable



Diapositive h : Dépenses, détail par nature comptable

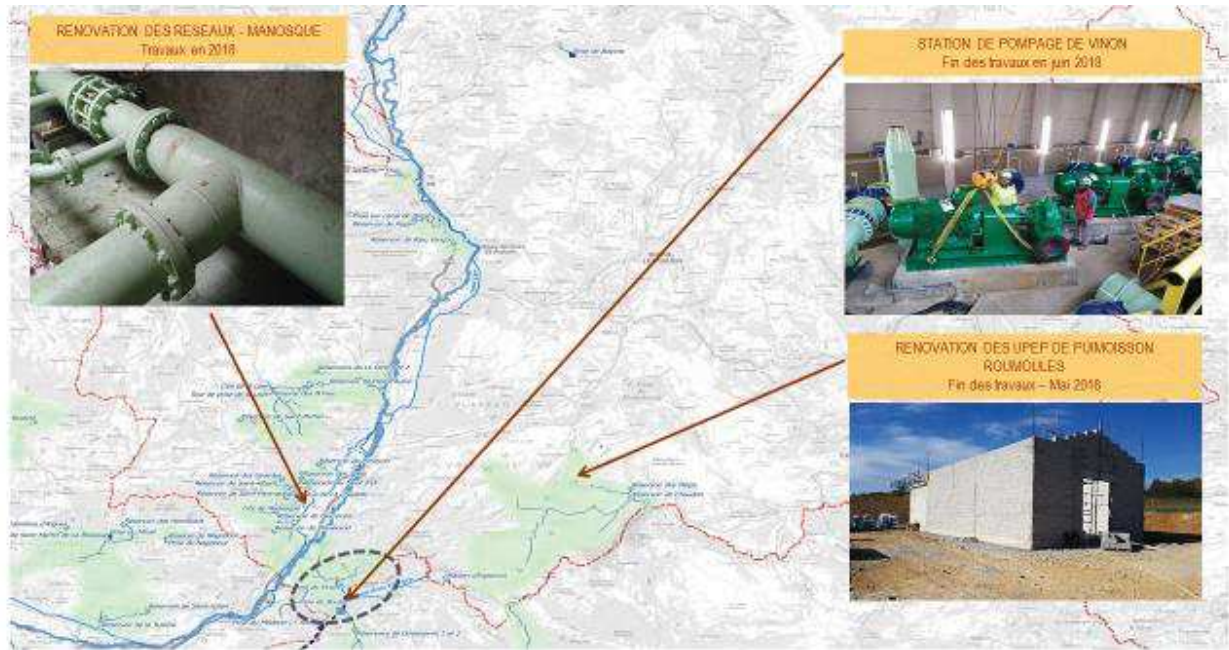


Diapositive i : Excédent Brut d'Exploitation

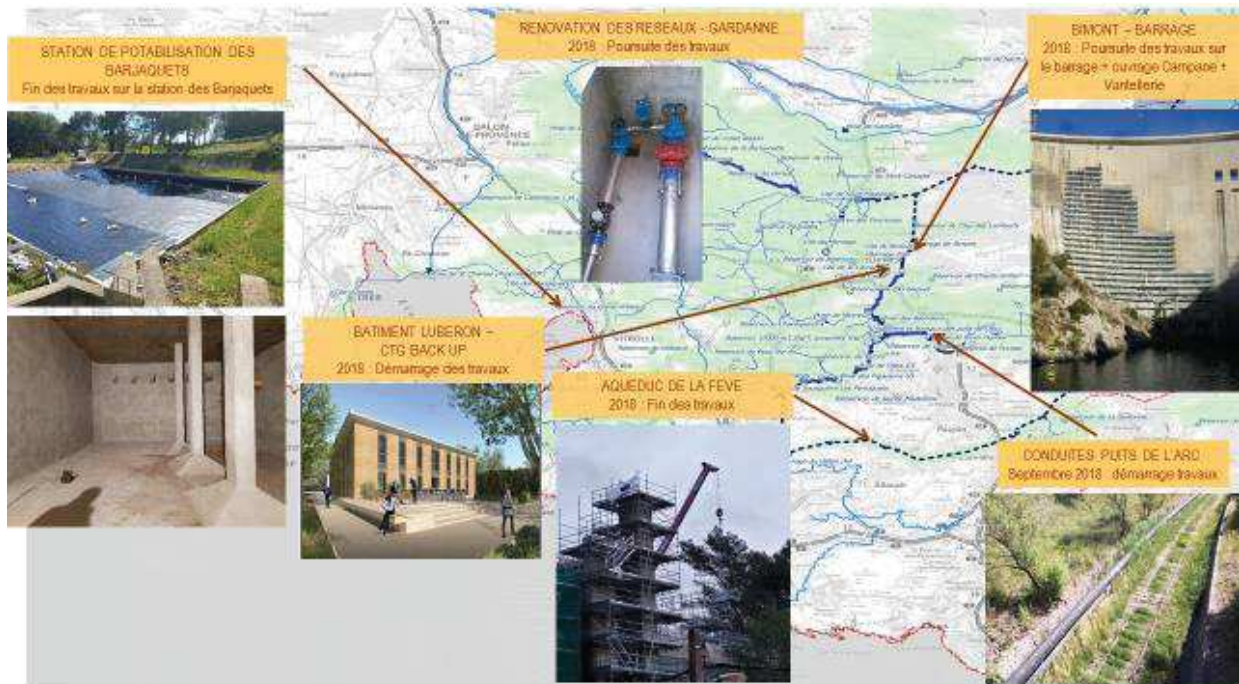


Diapositive j : EBE 2017 – détermination du résultat net

Annexe 10



Département des Alpes de Haute-Provence



Département des Bouches du Rhône



Département du Var



Département de Vaucluse

SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE

ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION PROVENCALE

Société anonyme d'économie mixte au capital de 3 762 800 €

Siège Social : Le Tholonet - CS 70064 - 13182 AIX EN PROVENCE Cedex 5

N° 057 813 131 RCS AIX EN PROVENCE

FR 10 057 813 131

ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 08 JUIN 2018

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 8 juin, à 11h00, au Tholonet, CS 70064, 13182 AIX EN PROVENCE CEDEX 5, dans la salle du Moulin à Huile, les actionnaires de la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale, Société d'Economie Mixte au capital de 3 762 800 € divisé en 165 528 actions de catégorie A et 81 299 actions de catégorie B, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Conseil d'Administration suivant lettre recommandée avec accusé de réception, adressée le 22 mai 2018, à chaque actionnaire, ainsi qu' à M. le Secrétaire du Comité d'entreprise, et au Commissaire aux comptes.

Il a été établi une feuille de présence, à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée, en entrant en séance.

L'assemblée appelle à la présidence de la réunion, Monsieur Philippe VITEL, pour la Région Provence Alpes-Côte d'Azur.

Monsieur Jean-Guy DI GIORGIO pour le Conseil départemental du Var et Monsieur Christian MOUNIER pour le Conseil Départemental de Vaucluse, sont appelés comme scrutateurs.

Mme Isabelle GIROUSSE, Directrice de la Communication et des Relations Institutionnelles, exerce les fonctions de secrétaire de l'assemblée.

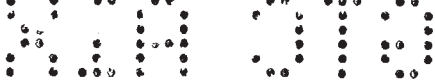
La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance totalisent 142 492 actions, qui représentent un cinquième au moins des actions composant le capital social, appartenant en majorité à des personnes morales de droit public. Le quorum requis étant atteint, l'assemblée est déclarée valablement constituée pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le Président dépose sur la table de réunion et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- 1 - Les avis de convocation, à savoir, les copies et les récépissés postaux des lettres recommandées adressées à tous les actionnaires et au Commissaire aux comptes, le Cabinet KPMG ;
- 2 - La feuille de présence de l'assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- 3 - L'inventaire des valeurs actives et passives de la Société au 31 décembre 2017, ainsi que le bilan au même jour, le compte de résultats et l'annexe explicative ;
- 4 - Le rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société et les opérations de l'exercice 2017 ;
- 5 - le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2017 ;
- 6- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce.

Puis, le Président déclare que les documents et renseignements énumérés à l'article L225-115 du Code de Commerce, ont été tenus à la disposition des actionnaires, durant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

Le Président déclare également que les comptes ont été communiqués au Comité d'Entreprise qui n'a pas présenté d'observation particulière.



Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée, ce jour, heure et lieu, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ◆ Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la Société, et présentation des comptes de l'exercice 2017.
- ◆ Rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission, et son rapport spécial sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce.
- ◆ Approbation des susdites conventions, des comptes et opérations de l'exercice 2017. Quitus au Président et aux Administrateurs.
- ◆ Alternance bisannuelle de la Caisse des Dépôts et des Consignations et des Caisses de Crédit Agricole, à un siège d'administrateur ; terme du mandat de la Caisse de Dépôt et de Consignations au 31 décembre 2018 et confirmation du mandat des Caisses de Crédit Agricole du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020 inclus.
- ◆ Approbation des comptes de l'exercice 2017 et affectation du résultat 2017 de la Société.

Le Président précise que les différentes questions de l'ordre du jour seront donc successivement examinées, puis soumises au vote.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration exposant l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé et les résultats de cette activité. Il donne connaissance des tableaux faisant apparaître les résultats financiers de la société, au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Puis la parole est donnée à Mme Sabine ITIER Cabinet KPMG, Commissaire aux comptes, pour la lecture de ses rapports.

A propos du rapport général, celui-ci indique que les comptes annuels de la Société, établis en conformité avec les règles comptables applicables, sont réguliers et sincères. Les comptes donnent une image fidèle des résultats de l'année écoulée, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société, à la fin de l'exercice 2017.

Le compte de résultat fait apparaître un résultat bénéficiaire d'un montant de 151 065.87€ et propose de l'affecter en :

- réserve légale : 0% : 0€
- Report à nouveau : 100% : 151 065.87€

Le rapport spécial récapitule comment ont été exécutées les diverses conventions conclues entre la Société et certains de ses actionnaires.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée Générale des actionnaires, par délibération du 9 janvier 1987, a instauré l'alternance bisannuelle à un siège d'Administrateur, de la Caisse des Dépôts et Consignations et des Caisses de Crédit Agricole.

Il expose qu'en application de cette délibération et étant constaté que le mandat bisannuel de la Caisse de Dépôt et de Consignations atteindra son terme au 31 décembre 2018, il convient de confirmer le mandat des Caisses de Crédit Agricole du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 inclus.

Personne ne demandant plus la parole, le Président indique qu'il y a lieu de passer au vote des résolutions portant sur les différents points de l'ordre du jour.

◆ Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu :

- lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la Société durant l'exercice 2017 ainsi que sur les comptes dudit exercice,
- lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice,
- approuve le rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la Société en 2017,
- approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2017, tels qu'ils ont été présentés dans le susdit rapport du Conseil d'Administration, et dans le rapport général du Commissaire aux comptes, ainsi que les opérations décrites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président du Conseil d'Administration et aux Administrateurs, quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Résolution adoptée à l'unanimité.

◆ Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, approuve ces conventions.

Résolution adoptée à l'unanimité.

◆ Troisième résolution :

L'Assemblée Générale prend acte du résultat bénéficiaire de l'exercice 2017, d'un montant de 151 065.87 € et propose de l'affecter en :

- Réserve légale : 0% : 0€
- Report à nouveau : 100% : 151 065.87€

Résolution adoptée à l'unanimité.

◆ Quatrième résolution :

Alternance bisannuelle de la Caisse des Dépôts et des Consignations et des Caisses de Crédit Agricole, à un siège d'administrateur ; terme du mandat de la Caisse de Dépôt et de Consignations au 31 décembre 2018 et confirmation du mandat des Caisses de Crédit Agricole du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020 inclus.

Résolution adoptée à l'unanimité.

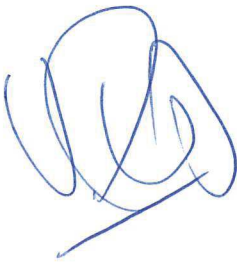
◆ Cinquième résolution :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies et d'extraits certifiés conformes du procès-verbal de délibération pour faire tous dépôts et accomplir toutes formalités de publicité et autres.

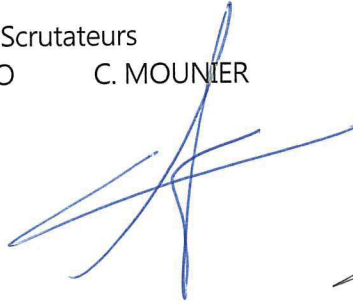
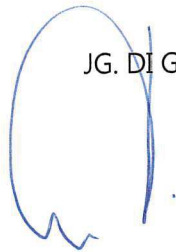
Résolution adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

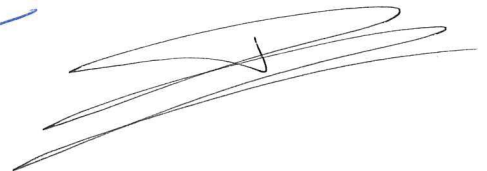
Le Président
P.VITEL



Les Scrutateurs
JG. DI GIORGIO C. MOUNIER



Le Secrétaire de l'assemblée
I. GIROUSSE





Procès-verbal de la séance du 10 juillet 2018



Le conseil d'administration de la Société s'est réuni le mardi 10 juillet 2018 au Tholonet.

Étaient présents :

Administrateurs :

M.	Vitel	Président
M.	Brès	Vice-Président du Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence
Mme	Chauvin	Représentant le personnel salarié
M.	Féraud	Vice-Président du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
M.	Giberti	Vice-Président de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mme	Leblond	Représentant le personnel salarié
M.	Mounier	Vice-Président du Conseil Départemental de Vaucluse
M.	Perrin	Conseiller Départemental des Bouches-du-Rhône
M.	Rossignol	Représentant les Chambres d'Agriculture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Censeurs :

M.	Bonnet	Directeur Régional des Finances publiques
Mme	Meyer	Vice-Présidente du Crédit Agricole Provence-Côte d'azur

Assistaient également à la séance :

M.	Mancel	Conseiller métropolitain, Aix-Marseille-Provence
M.	Antonini	Responsable du Département Aménagement du Territoire et Urbanisme, Conseil départemental du Var
M.	Daudé	Chef de Projet, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'azur
M.	Deshons	Directeur de l'assainissement et du pluvial, Métropole Aix-Marseille-Provence
M.	Mattéi	Directeur, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
M.	Mathieu	Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence
Mme	Mayen	Directrice Adjointe et Chef du Service Eau et Risques Naturels, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'azur
Mme	Pollet	Directrice de l'Agriculture et de l'Eau, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'azur





M. Ventre Directeur, Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence
Mme Boulangé Représentant le Comité d'Entreprise

Direction de la Société :

M. Vergobbi Directeur Général
M. Reig Directeur Général Adjoint
Mme Grousse Directrice de la Communication et des Relations Institutionnelles
M. Grawitz Directeur Ingénierie
M. Guieu Directeur Financier

À 10 h, **M. Vitel** déclare la séance ouverte. Il salue l'ensemble des personnes présentes, administrateurs, censeurs et collaborateurs.

Il présente ensuite les excuses :

- **Des administrateurs :**

M. Assante Adjoint au Maire de la Ville de Marseille
M. Curnier, Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations
M. Di Giorgio Vice-Président du Conseil Départemental du Var
M. Ravier, Maire des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements de la Ville de Marseille
Mme Rucinski-Becker Vice-Présidente du Conseil Départemental du Var

- Des censeurs :

Mme Devesa Conseillère Départementale des Bouches-du-Rhône
Mme Dumont Vice-Présidente du Conseil Départemental du Var
M. Géhant Conseiller Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
M. Hubaud Conseiller Départemental des Hautes-Alpes

Puis le Président informe le conseil d'administration que la Métropole Aix-Marseille-Provence ainsi que la Ville de Marseille, ont donné leur accord au changement d'actionnariat de la société.

Il ajoute que, sans attendre la finalisation de cette opération, les représentants désignés par la Métropole, Mrs Roland GIBERTI et Joël MANCEL, en qualité d'administrateurs et Mme Carine ROGER en qualité de censeur, ont été invités à participer aux débats mais qu'ils ne prendront pas part au vote sauf Roland GIBERTI en sa qualité d'administrateur représentant la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir excuser l'absence Mme Carine ROGER déjà retenue par un autre conseil d'administration. Il souhaite la bienvenue aux représentants de la Métropole, Mrs GIBERTI et MANCEL, et notamment à M. MANCEL qui participe au conseil d'administration pour la première fois.

M. Giberti précise que la délibération a eu lieu le 28 juin et qu'il est heureux d'avoir été désigné par la Métropole pour la représenter au sein du conseil.

M. Mancel indique tout d'abord qu'il est un ancien collaborateur de la SCP. Il est également le maire de Beaucueil, commune toute proche du Tholonet. Il remercie le Président de l'avoir convié à cette réunion en qualité d'observateur et sollicite l'autorisation de s'exprimer au cours des débats.

M. Vitel l'invite à le faire bien que tout ne soit pas en place sur le plan administratif. Il rappelle que cette modification de l'actionnariat était souhaitée par la SCP et revêt beaucoup de sens par rapport à ses activités.

Il ajoute que le dialogue nourri au cours des derniers mois entre les services de la SCP, de la Région et des différentes collectivités actionnaires, permet de présenter aujourd'hui plusieurs dossiers importants pour l'avenir de la SCP : d'une part les adaptations à la convention de concession, au cahier des charges de la concession et au contrat d'objectif pour la période 2016-2020 et d'autre part, le Programme Pluriannuel d'Investissement et le Business Plan Concession.

Ces échanges très structurants étaient nécessaires pour préparer l'avenir :

- concernant le PPI tout d'abord, une nouvelle feuille de route a été bâtie : après une décennie de développement tourné vers l'alimentation en eau potable, une grande ambition se dessine pour l'agriculture avec un rythme d'investissement multiplié par trois pour les aménagements hydro-agricoles ; les surfaces équipées chaque année passeront de 540 à 1500 hectares environ. Il s'agit là d'un programme ambitieux qui représentera un défi pour les équipes de la SCP.
- l'arrivée de la Métropole Aix-Marseille Provence autour de la table du conseil favorisera les échanges avec cette collectivité et permettra au PPI d'évoluer pour s'inscrire en pleine cohérence avec sa stratégie de développement. Il en est de même pour la Métropole Toulonnaise avec laquelle la SCP développe des contacts pour une meilleure synergie.
- la création de filiales SCP rendue indispensable pour consolider les développements réalisés par la SCP dans le domaine des énergies renouvelables et du développement territorial et international et d'en faciliter le pilotage économique et financier. Il s'agit également d'améliorer la visibilité de la SCP sur ces secteurs d'activité.

Un dossier complémentaire a été inscrit à l'ordre du jour de cette séance du conseil : il s'agit de l'ajustement des statuts du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Energie Canal de Manosque qui sera évoqué à l'occasion du point II de l'ordre du jour.

M. Vitel propose d'engager l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour et précise que pour les besoins de cette séance, M. Jean-Claude FERAUD, Vice-Président et M. Claude ROSSIGNOL, administrateur, seront désignés comme scrutateurs :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2018
2. Déroulement des activités de la Société depuis le dernier conseil d'administration
3. Avenants à la convention de concession, au cahier des charges de la concession et au contrat d'objectifs pour la période 2016-2020
4. Programme Pluriannuel d'Investissement et Business Plan Concession
5. Création de filiales
6. Appels d'offres et marchés
7. Questions diverses

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 AVRIL 2018

M. Vitel indique que le projet de procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration, tenue le 20 avril, a été adressé aux administrateurs le mois dernier en même temps que le dossier du conseil. Ce projet de procès-verbal n'a fait l'objet d'aucune demande écrite de modification.

Aucune observation ou remarque complémentaire n'étant présentée en séance, le conseil d'administration approuve définitivement le procès-verbal de la séance du 20 avril 2018.

2. DEROULEMENT DES ACTIVITES DE LA SOCIETE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Vitel rappelle que ce point d'ordre du jour a pour objet d'informer les membres du conseil des faits marquants du service de l'eau et des activités de la Société survenus depuis le dernier conseil d'administration.

Avant de donner la parole au directeur général, il évoque la visite du chantier de la future centrale hydroélectrique d'Eyguières avec l'ASCO des Arrosants de Crau, partenaire du GIE, à laquelle il a participé. Il insiste sur le caractère symbolique de ce projet qui matérialise l'engagement de la SCP et de son autorité concédante au service du développement des énergies renouvelables et de la qualité des liens noués avec les ASA ces dernières années.

Au moment où la Région met un point d'honneur à faire partie des pionniers du développement durable, il est important de mettre en avant les actions de la société qui entrent en cohérence avec ce que la Région a défini dans sa COP d'Avance et dans le SRADDET.

Il conclut en évoquant le service de l'eau et en soulignant le fait que l'abondance des pluies de ce printemps 2018 a conduit à une bien moindre sollicitation des ouvrages SCP que l'année dernière où la sécheresse sévissait. Il en est de même pour les consommations qui sont restées exceptionnellement faibles pour la saison.

M. Vergobbi confirme que les précipitations abondantes des derniers mois ont entraîné une baisse importante de la sollicitation des ouvrages par rapport aux deux dernières années. Les réseaux à vocation essentiellement agricole tels que ceux du Calavon Sud Luberon, de Valensole ou de Manosque, enregistrent même des prélèvements en baisse de 50 %. Ces précipitations ont de manière paradoxale entraîné la sollicitation de l'adduction Verdon Saint Cassien pendant plus d'un mois pour alimenter l'Est varois en raison de la forte turbidité des eaux du Lac de Saint Cassien consécutive à celles-ci.

La courbe des précipitations (cf. annexe 1) en année hydrologique montre un cumul de précipitation conforme à la moyenne des dernières années avec toutefois une situation très atypique : une quasi-absence de pluie à l'automne et des pluies extrêmement abondantes au printemps. Si on considère l'année civile, le cumul des pluies depuis janvier est supérieur de plus de 58 % à la moyenne.

De manière très logique, les livraisons d'eau sont donc en baisse de 4 % par rapport à l'an dernier.

Cette baisse concerne tous les segments de clientèle à l'exception de l'eau potable, les collectivités ayant effectué des prélèvements importants en début d'année pour pallier l'absence de pluie à l'automne et éviter ainsi de ponctionner leurs propres ressources locales.

Les volumes d'eau urbaine ont également baissé de manière significative, les ressources locales étant reconstituées. L'activité industrielle est elle aussi en baisse en raison d'une faible sollicitation de la centrale thermique UNIPER de Gardanne, dont l'activité ne démarre vraiment que lorsque la demande en électricité est très élevée. Les volumes des golfs sont eux aussi la traduction directe du climat, en très forte baisse.

Avant de passer la parole au directeur général adjoint, M. Vergobbi indique que la SCP a participé voici quelques jours à un exercice d'alerte pollution dans le canal EDF, conduit par la préfecture, pour s'assurer du bon fonctionnement de la cellule de crise qui associe l'ensemble des acteurs.

Sur l'invitation du Directeur général, **M. Reig** prend la parole et dresse un état de l'avancement des projets d'investissement et de rénovation :

- La réalisation du programme d'investissement est en ligne avec la programmation annuelle. Les principales opérations ont débuté à la fin du printemps :
 - l'adduction entre Verdon et Manosque pour l'alimentation en eau des communes du Val de Durance vient de démarrer par la pose de conduites sur le pont de la Durance, en cours de construction,
 - tous les périmètres d'irrigation qu'il était prévu de mettre en service au printemps pour que les agriculteurs bénéficient de l'eau l'ont été,
 - de très nombreuses études sont en cours pour commencer à constituer un portefeuille suffisant permettant d'engager à un rythme très soutenu le programme pluriannuel d'investissement.
- Le programme de rénovation, avance à un rythme soutenu, avec un taux d'avancement au prorata temporis de 44 % lié à la capacité de la Direction Exploitation, notamment du service maintenance, à engager des travaux importants sur de nombreux ouvrages :
 - l'opération de Bimont se poursuit avec la réalisation de nombreuses opérations connexes à la rénovation de l'ouvrage lui-même conformément au programme établi.
 - l'opération de rénovation de l'Aqueduc de Saint-Bacchi se poursuit avec difficulté. Le désamiantage s'est passé dans des conditions difficiles, la peinture de la nouvelle canalisation pose beaucoup de soucis et on s'achemine probablement vers un contentieux avec l'entreprise. Il semble aujourd'hui difficile d'escompter une solution à l'amiable.

M. Vergobbi reprend la parole pour exposer l'activité du secteur concurrentiel.

Concernant les activités d'ingénierie en France Métropolitaine hors laboratoires, ce sont près de 490 000 € de commandes qui ont été enregistrés depuis le début de l'année pour un objectif annuel de 2,5 millions d'euros. Le dernier contrat remporté est un contrat de 85 000 € pour la réalisation du schéma directeur d'un périmètre d'irrigation pour le compte du SIVU de la Motte-Turriers.

Outre-mer, à la Réunion, la SCP enregistre une très forte activité avec 1 490 000 € de commandes pour un objectif annuel de 1 million d'euros. Il cite les derniers contrats remportés :

- 186 000 € pour la réalisation d'une UPEP pour le compte de la commune de Petite Ile,
- 84 000 € pour une maîtrise d'œuvre de l'équipement d'un forage et d'un réservoir pour le compte de la commune de Saint-André,
- 393 000 € pour une maîtrise d'œuvre partielle de la sécurisation du barrage de Bras de la Plaine pour le compte du conseil départemental,
- 234 000 € pour la réalisation d'une UPEP pour le compte de la commune des Avirons.

À l'international, l'ingénierie d'étude enregistre 1 400 000 € de commandes pour un objectif annuel de 2,7 millions d'euros. Parmi les dernières commandes, il cite :

- 360 000 € pour une étude de faisabilité des périmètres d'irrigation de Pwalugu au Ghana.
- 690 000 € pour la réalisation d'un schéma directeur et un AVP du périmètre d'irrigation des Pedro Blains en Jamaïque.

M. Perrin demande quel est l'intérêt économique qu'à la SCP à se développer en Jamaïque ?

B. Grawitz répond que la SCP est implantée dans les Caraïbes depuis longtemps et a une stratégie de développement dans cette zone.

M. Vergobbi ajoute qu'il s'agit d'un projet porté par un financement du gouvernement qui souhaite encourager les entreprises françaises à exporter leur savoir-faire dans ce pays.

Parallèlement à cette activité d'ingénierie d'études, la SCP développe une activité en conception-réalisation. Cette activité reste stable avec la finalisation d'un contrat important portant sur l'aménagement d'un périmètre d'irrigation de 1 000 hectares pour le compte de la SOSUCAM au Cameroun qui vient par ailleurs de signer un contrat pour la maintenance de cet aménagement avec la SCP.

L'activité de services en région est soutenue avec :

- la poursuite à un rythme élevé de projets « clé en main » pour l'irrigation de domaines viticoles dans le Var,
- la promotion de la plateforme WEB SCP Agridata lancée le 19 mars dernier. Il rappelle qu'il s'agit d'une plateforme d'aide au pilotage de l'irrigation qui permet d'intégrer l'ensemble des paramètres météorologiques (vent, température), la teneur en eau des sols et le stress hydrique de la plante pour aider au pilotage de l'irrigation,
- l'activité de potabilisation est en phase avec les prévisions,
- l'activité des laboratoires reste soutenue,

la délégation de service public du SIIRF : le niveau du barrage de la Laye, resté au plus bas pendant très longtemps, est à son maximum réglementaire suite aux dernières pluies printanières. La demande en eau sur cet aménagement est très faible en raison du contexte météorologique.

Concernant les projets de la SCP en matière de production d'hydroélectricité, le chantier de construction de la microcentrale d'Eyguières est en cours avec la pose d'une canalisation d'un diamètre impressionnant de 2600 mm.

Le projet de microcentrale du Largue, porté par le GIE Energie Canal de Manosque, fait l'objet de la note complémentaire déposée sur table au début du Conseil. Le groupement a été confronté à une hausse importante du coût des travaux qui passent de 530 000 € à 960 000 €. Ce chiffre, confirmé suite à l'ouverture des plis, remet en cause la rentabilité du projet.

Des discussions ont eu lieu ces derniers jours avec notre partenaire, l'Association Syndicale du Canal de Manosque qui détient 51 % des parts du groupement. Au terme de ces discussions, un compromis a été trouvé sur un certain nombre de dispositions qui permettront de rétablir la rentabilité du projet :

- Allongement de la durée de vie totale du GIE : dès l'origine, le GIE a été constitué pour une durée limitée à l'issue de laquelle l'ouvrage sera remis à l'ASCM qui continuera à l'exploiter. A l'issue des discussions, cette durée de vie totale du GIE a été portée de 25 à 30 ans et sa durée d'exploitation de 22 ans à 27 ans.
- Revalorisation des apports en ingénierie de la SCP : l'apport de la SCP au GIE est un apport en nature de prestations d'ingénierie, de conception du projet et de suivi des travaux. Il est revalorisé pour tenir compte de l'augmentation du coût des travaux.
- Ajustement des modalités de répartition du résultat : le compromis trouvé prend en compte l'augmentation prévisionnelle des volumes turbinés de 5,6 Mm³ à 6,25 Mm³. Cette augmentation permet d'atténuer l'impact de l'alourdissement du coût des travaux. Ce volume turbiné pourrait potentiellement monter jusqu'à 7 Mm³ grâce à des économies d'eau qui seraient générées par l'ASCM. Sur ce point, l'ASCM a demandé à bénéficier d'un bonus sur les dividendes liés à cet effort d'économie en eau. Il a donc été convenu au cours de la négociation que jusqu'à 6.25 Mm³ les dividendes seraient répartis conformément aux parts détenues par chacun des membres du groupement ; au-delà des 6.25 Mm³, le résultat supplémentaire sera réparti à hauteur de deux tiers pour l'ASCM et d'un tiers pour la SCP.

Le conseil d'administration devra donc se prononcer sur ces nouvelles dispositions qui vont nécessiter une modification à la marge des statuts et ainsi permettre le déblocage de l'opération étant entendu que tout est maintenant prêt pour le lancement du chantier qui devrait démarrer à l'automne.

Le Directeur général commente ensuite les activités de la direction de la communication et des relations institutionnelles en évoquant :

- la visite du barrage de Bimont organisée par la SCP à l'attention de ses partenaires, clients et collectivités, au mois de mai qui a remporté un vif succès,
- la participation de la SCP à la foire de Brignoles et au Salon des Agricultures de Provence qui a permis à la Société d'aller à la rencontre de ses clients et partenaires institutionnels,
- la participation à la manifestation Durance Innovation qui a été l'occasion de valoriser l'expertise de la SCP,
- la remise d'un prix à la Société OSHUN, issue du processus innovation de la SCP, par le groupement des entrepreneurs du pays d'Aix. B. Vergobbi ajoute qu'une douzaine de kiosques « Providence » a déjà été installée au Sénégal. La principale difficulté réside dans la recherche de jeunes entrepreneurs pour gérer ces kiosques.

M. Mounier demande s'il n'y a pas un risque sanitaire ou économique à exploiter ces kiosques ?

M. Vergobbi explique que tout est très encadré, il y a un dispositif de télégestion sur les unités de potabilisation qui détecte les anomalies et un système de paiement par téléphone portable est en cours de développement. Ces procédures sont mises en place pour garantir le traitement de l'eau, mais aussi le recouvrement des factures. Le prix de l'eau distribuée est également très encadré : 10 francs CFA le litre avec abonnement et 20 francs CFA le litre hors abonnement.

M. Reig ajoute pour donner un ordre d'idée, qu'une bouteille en plastique d'un litre coûte entre 100 et 200 francs CFA. Les kiosques permettront donc à un nombre de personnes bien plus important d'accéder à une eau sûre.

M. Vergobbi précise qu'il sera amené à reparler d'OSHUN à la rentrée, car des pourparlers sont en cours avec des partenaires potentiels pour une levée de fonds de 1 million d'euros pour assurer le développement du projet. Ces partenaires ont une bonne connaissance de l'Afrique et des problématiques liées à l'eau. La caractéristique première du projet Providence et ce qui en fait son originalité par rapport à la quasi-totalité des projets concurrents en Afrique, est le fait qu'il s'agit d'un concept extrêmement économique. L'investissement de démarrage à consentir pour l'ouverture d'un kiosque est inférieur à 2 000 € entre la fourniture de l'appareil de potabilisation et la construction d'un petit bâtiment. Les solutions alternatives proposées par d'autres opérateurs coûtent entre 10 000 € et 20 000 €.

C'est grâce à ce faible coût d'investissement que les kiosques OSHUN sont en mesure de proposer un prix au litre qui correspond à ce que les populations les plus pauvres sont prêtes à payer.

Le directeur général évoque ensuite la question de la transformation digitale sur laquelle la SCP travaille beaucoup actuellement. La mise en ligne du nouvel intranet de la SCP en est la prochaine étape. Ce nouvel outil, dont le déploiement est prévu dans les semaines à venir, va proposer des espaces collaboratifs pour la gestion de projets, tout cela s'inscrit dans le développement de la culture numérique au sein de l'entreprise. Lors d'une prochaine réunion du conseil d'administration, seront présentés d'autres projets que la SCP développe actuellement dans ce domaine tel que le projet BIM qui a pour but de proposer des maquettes numériques en amont de la réalisation des ouvrages ou l'Agence SCP en ligne destinée à la clientèle.

En matière d'organisation et de ressources humaines, il évoque :

- la signature, fin avril, d'un accord relatif au télétravail, au droit à la déconnexion et au temps de travail.
- deux nouveaux accords en voie de signature portant le premier sur des mesures spécifiques aux salariés seniors pour permettre à ceux qui le souhaitent de diminuer leur temps de travail et inciter ceux qui ont déjà acquis leurs droits à prendre leur retraite pour participer au renouvellement des générations. Le deuxième accord porte sur la nouvelle organisation du dialogue social dans le cadre de la mise en place du futur CSE, Comité Social et Economique » qui va remplacer le Comité d'entreprise. Il s'agit de mettre en œuvre les dispositions de la loi Penicaud sur le travail

A l'issue de cette présentation, **M. Vitel** reprend la parole et demande s'il y a des questions.

M. Mancel interroge le directeur général sur les activités de service et de vente de matériel dont il n'a pas retrouvé les chiffres dans le rapport.

M. Vergobbi explique que la terminologie que l'on applique à cette activité a changé. On parle désormais de services en région et de solutions pour l'eau qui comprennent à la fois les activités de négoce, mais aussi celles d'accompagnement à la mise en œuvre des équipements d'irrigation ou de potabilisation. Pour répondre aux attentes de la société et des clients, il a été décidé de mettre l'accent plus sur le service que sur la notion de négoce qui demeure comprise dans cette nouvelle appellation.

M. Mancel demande si les chiffres de vente de matériel et de conseil sont en augmentation ?

M. Vergobbi confirme que la croissance est régulière depuis plusieurs années.

M. Ventre alerte la SCP sur la menace qui pèse sur le barrage du SIIRF. L'injonction sur la crue décamillénale impose des travaux de mise en conformité sur le barrage dont l'ampleur est hors de proportion avec les moyens dont le syndicat dispose. Le SIIRF a peur de ne pas pouvoir réaliser ces travaux et de devoir remettre en question l'irrigation sur le secteur de Forcalquier et Mane ainsi que l'alimentation en eau potable. Il s'agit d'un sujet tout à fait déterminant pour le département. L'évacuateur de crue dont il est dit dans le rapport qu'il est satisfaisant au regard des pluies, mais pas au regard de la loi, le SIIRF est à la recherche de moyens financiers pour réaliser les travaux sur cet ouvrage. Le Département des Alpes de Haute-Provence a été sollicité.

M. Rossignol revient sur les précipitations des derniers mois. Il s'agit d'une très mauvaise année aussi pour les agriculteurs. Notre région est mieux à même, grâce à la SCP notamment, de supporter une année de sécheresse qu'une année de fortes pluies. Les cultures souffrent beaucoup de l'excès d'humidité qui engendre des maladies qu'il est nécessaire de traiter et la qualité de la production est tout à fait médiocre.

M. Vitel en est bien conscient et ajoute que les événements climatiques de grande intensité de ces derniers mois, orage et grêle, contribuent aussi au caractère inquiétant du changement climatique.

A l'issue de ces échanges, à la demande du Président, les membres du conseil prennent acte des informations qui viennent de leur être communiquées et donnent mandat au directeur général pour formaliser la modification des statuts du GIE du Canal de Manosque, sur la base de la note présentée.

3. AVENANTS A LA CONVENTION DE CONCESSION, AU CAHIER DES CHARGES DE LA CONCESSION ET AU CONTRAT D'OBJECTIFS POUR LA PERIODE 2016-2020

Avant de donner la parole au directeur général, **le Président** précise que le dossier qui va être présenté est le résultat de plusieurs mois de travail entre les différents services de la Région et la SCP. Le résultat de ce travail permet de présenter au conseil des avenants dont la rédaction permet de concilier sécurité juridique et efficacité économique.

La modernisation du contrat de concession était nécessaire pour permettre à la SCP de répondre encore mieux aux missions qui lui sont dévolues, aux objectifs d'investissement du PPI au service de tous les territoires de la concession régionale, et à l'équilibre entre les activités de concession et des autres activités de la Société.

B. Vergobbi indique que cette négociation engagée depuis plus de 6 mois avait deux objectifs principaux :

- le premier, à la demande de la Région, de mettre les conditions d'octroi de subventions à la société pour le financement des investissements en conformité avec la réglementation européenne sur les Aides d'Etat.
- le second, à la demande de la SCP, de clarifier les conditions de reprise de la dette à l'échéance du contrat de concession.

Toute cette négociation a eu pour résultat une révision de la convention de concession et du cahier des charges associé à cette convention de concession et une réécriture complète du contrat d'objectifs pour la période 2016-2020. Le résultat est une clarification profonde du contrat de concession dans sa dimension économique. Cette clarification était nécessaire, le contrat de concession de la SCP étant assez ancien. Bien que toiletté en 2008 à l'occasion du transfert de patrimoine de l'Etat à la Région, il nécessitait d'être mis à jour dans sa dimension économique.

Il détaille ensuite les deux objectifs :

- La mise en conformité avec la réglementation communautaire sur les aides d'état :

Concernant ce premier point, les services juridiques de la Région ont fait valoir à la Société que les subventions qu'elle perçoit étaient susceptibles d'être qualifiées d'Aides d'Etat au sens du droit communautaire. Pour plus de sécurité juridique, ils ont donc proposé que le mécanisme d'octroi et de calcul de ces aides soit rendu conforme avec les règles européennes.

Même si on peut avoir un doute sur l'effectivité de certains critères (une aide d'Etat doit remplir 4 critères cumulatifs : être une aide publique, offrir un avantage sélectif, affecter la concurrence et affecter les échanges intracommunautaires), il est rapidement apparu qu'il était possible de faire évoluer le contrat de concession pour le mettre en conformité avec le droit européen en matière d'aides d'Etat, tout en évitant une notification des aides à la Commission Européenne, procédure lourde et complexe, et en préservant tant le modèle économique de la Société que sa capacité d'investissement.

En effet, la SCP est en charge d'un service d'intérêt économique général (SIEG) et bénéficie pour cela d'aides publiques dont le montant annuel cumulé ne dépasse pas 15 millions d'euros. Elle peut en conséquence bénéficier de la décision 2012/21/UE de la commission qui précise les conditions de compatibilité avec le traité des compensations de service public et évite l'obligation de notification préalable à la Commission. Cette décision limite à 10 ans la durée des contrats, mais prévoit des dispositions dérogatoires lorsque des investissements nécessitent des durées plus longues d'amortissement.

Le bénéfice de cette décision est soumis à des conditions très strictes, le contrat doit :

- faire référence explicitement à cette décision de la commission européenne,
- définir précisément le périmètre de l'activité et les obligations de service public,

- déterminer les modalités de calcul des compensations financières liées aux obligations de service public, celles-ci ne devant pas excéder ce qui est nécessaire à la couverture des coûts nets occasionnés par les obligations de service public, y compris un bénéfice raisonnable,
- prévoir les modalités de contrôle et de récupération des éventuelles surcompensations.

La réglementation européenne impose en outre de tenir une comptabilité séparée entre les activités du secteur concurrentiel et les activités de service public bénéficiant de ces compensations ce qui est le cas à la SCP depuis la bascule en 2013 vers un nouveau logiciel de gestion comptable et financière, notre logiciel AX Dynamics.

Toutes ces dispositions ont donc été transcrites dans le nouveau cadre contractuel qui entoure la SCP, pour certaines dans la convention de concession, pour d'autres dans le cahier des charges de la concession, pour d'autres encore dans le contrat d'objectifs en fonction de subtilités juridiques et de l'importance des dispositions. Certaines de ces dispositions seront amenées à être révisées régulièrement, c'est pour cela que l'on a mis le détail des obligations de service public dans le contrat d'objectifs alors que le principe en est fixé dans le cahier des charges de la convention. Le directeur général cite ensuite les points principaux de cette évolution du cadre contractuel :

- la suppression de la référence à une durée de 75 ans « renouvelable » qui était restée depuis l'origine dans l'article premier de la convention de concession,
- la définition des Obligations de Service Public dans le contrat d'objectifs.
- la définition dans l'article 5 du contrat d'objectifs des modalités du mécanisme de compensation des obligations de service public (OSP) et de son contrôle.

En pratique, le dispositif négocié avec les services de la Région prévoit un double mécanisme d'encadrement des aides publiques :

- un calcul permettant de vérifier, pour chaque opération faisant l'objet de subventions publiques de la part des collectivités territoriales de l'absence de surcompensation. Ce premier mécanisme concerne tout particulièrement et quasi-exclusivement dans le futur les opérations d'aménagement hydroagricoles qui sont des opérations structurellement déficitaires dans la mesure où les recettes d'exploitation ne couvrent que les charges de fonctionnement sans participation à l'amortissement de l'investissement, ce qui justifie d'ailleurs le fait qu'elles bénéficient de subventions au sens du droit européen car aucun investisseur « avisé », pour utiliser le terme du droit européen, n'investirait dans ces projets qui n'ont pour lui aucune rentabilité. Sur le plan pratique, pour chaque nouveau projet d'investissement qui fera l'objet de subventions, le dossier sera accompagné d'une fiche de calcul, qui sera adressée aux collectivités et qui permettra de vérifier en fonction des hypothèses de recettes, du coût d'amortissement et des coûts de maintenance, qu'il n'y a pas de surcompensation.
- le deuxième mécanisme est assez inspiré de ce qui est fait à l'heure actuelle par les sociétés d'HLM, il s'agit d'un plafonnement de la compensation versée chaque année par la Région à la SCP, en référence au programme prévisionnel d'investissement (PPI) et au « business plan » de la concession, permettant ainsi de garantir l'adéquation globale des aides publiques aux contraintes prévisionnelles d'équilibre de la concession. Il s'agit donc de tenir compte de la mutualisation entre des projets déficitaires et d'autres déjà opérationnels qui,

une fois amortis, dégagent des excédents qui peuvent contribuer aux investissements du futur.

Les échanges concernant ces mécanismes de compensation ont soulevé des questions délicates qui n'avaient pas été réglées par le contrat de concession ; notamment la question de l'affectation des résultats de l'activité de la concession qui rejoint le débat que l'on a eu lors du dernier conseil d'administration, en réponse à une question de M. Curnier, le représentant de la Caisse des Dépôts concernant le versement de dividendes aux actionnaires. Il avait été souligné que le bilan de la société ne permettait pas d'identifier ce qui revient à la Concession de ce qui, in fine, revient à la SCP et sur lequel les actionnaires pourraient exprimer une demande de dividendes. Cette question de l'affectation du résultat a été au cœur des discussions et a nécessité de préciser la rémunération du concessionnaire qui n'était pas définie dans le contrat de concession.

Ces discussions, ont conduit à :

- intégrer dans la convention de concession, une disposition garantissant la réaffectation des bénéfices de la concession, au-delà d'un bénéfice raisonnable du concessionnaire, aux investissements de la concession ou à la couverture de la dette, en conformité avec les pratiques actuelles de la Société.
- fixer dans le contrat d'objectifs le bénéfice raisonnable du concessionnaire à 2,5 % du chiffre d'affaires de la concession, ce montant étant plafonné au résultat comptable de la concession avant, le cas échéant, remboursement anticipé des emprunts. Le bénéfice raisonnable a été fixé à ce pourcentage du Chiffre d'affaires de la concession en référence à des normes qui sont édictées par la commission européenne.

Cela rejoint en pratique ce que l'entreprise a fait ces dernières années. En 2017, par exemple, la SCP avait affiché un résultat très faible de l'ordre de quelques centaines de milliers d'euros alors que l'année avait été très favorable en terme de recettes pour la Société, parce que le choix avait été fait de procéder à des remboursements d'emprunts anticipés. C'est donc une pratique de la SCP qui a été codifiée dans la relation contractuelle qui lie la SCP à son autorité concédante, la Région.

Le directeur général évoque ensuite la problématique de la reprise de la dette à l'échéance de la Concession qui est un point que la SCP a soulevé vis-à-vis des services de la région. En effet, les investissements importants que la SCP va consentir jusqu'en 2038 placent la société dans une situation atypique, rares sont en effet les concessions où on investit aussi massivement jusqu'à l'échéance.

La nouvelle rédaction de l'article 18 du cahier des charges de la concession prévoit explicitement la reprise de la dette résiduelle, estimée à 150 millions d'euros en 2038, par la Région. Cette clause est indispensable pour garantir vis-à-vis des établissements prêteurs, le remboursement des prêts dans le cas où la SCP ne serait pas reconduite dans sa mission de concessionnaire après 2038. Cette clause était indispensable pour maintenir des conditions favorables d'accès au marché financier. La reprise de cette dette par l'autorité concédante sera, bien évidemment accompagnée, du transfert de la part non consommée de la provision de rénovation qui est estimée à cette échéance à 93 M€.

A l'issue de cette présentation, personne ne demandant la parole, **M. Vitel** remercie les services de la Région pour le travail très important qui a été accompli. Il précise qu'il présentera ce dossier lors de l'assemblée plénière du conseil régional qui se tiendra le 19 octobre prochain.

En conclusion, le conseil approuve le projet d'avenant n° 3 à la convention de concession et à son cahier des charges et le projet d'avenant au contrat d'objectifs pour la période 2016-2020, tels que joints en annexe du dossier, et autorise le directeur général à les signer, sous réserve de leur approbation par le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

4. PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET BUSINESS PLAN CONCESSION

Le Président indique que le programme Pluriannuel d'Investissement et le Business Plan de la Concession qui vont être présentés par le directeur général ont été co-construits par la SCP, la Région, et l'ensemble des collectivités actionnaires.

Porteur d'avenir pour l'ensemble des territoires de la concession régionale du Canal de Provence, le Programme Pluriannuel d'Investissement est ambitieux avec une programmation qui avoisine les 600 millions d'euros d'ici 2038 (cf. annexe 2). L'un des principaux objectifs de ce programme est de tripler les surfaces irriguées au cours des prochaines années.

B. Vergobbi explique que l'objectif de ce PPI a été de planifier les investissements à réaliser pour répondre aux besoins du territoire et des acteurs du développement économique jusqu'à l'échéance du contrat de concession en 2038.

La demande initiale de la Région était d'établir un PPI sur 10 ans comme elle l'a fait pour l'ensemble de ses partenaires, mais il est apparu préférable de faire l'exercice sur 20 ans pour répondre aux besoins des territoires, sans cesse plus pressants, dans le contexte de changement climatique que nous connaissons. Il n'apparaît pas possible à la fois pour des raisons financières, mais aussi techniques de proposer un projet répondant à ces besoins dans un plan à 10 ans.

Véritable outil de concertation entre l'autorité concédante, le concessionnaire et l'ensemble des actionnaires de la société, ce PPI pourra faire l'objet de révisions régulières. Le Business Plan qui l'accompagne simule les grands équilibres de la concession, et calcule année par année le résultat, la capacité d'autofinancement, et l'évolution de l'endettement de la SCP. Cet exercice a pour objectif de simuler la faisabilité financière du PPI en y intégrant des hypothèses de contributions de la part des collectivités territoriales et d'autres financeurs, fonds européens ou clients dans le prolongement de la négociation qui s'est tenue avec la viticulture dans le Var. Le directeur général précise que ces contributions publiques doivent répondre aux règles régissant l'encadrement des aides d'Etat évoquées plus tôt.

Il entre ensuite dans le détail de ce PPI d'un montant de 580 M€ sur 20 ans, dont 328 M€ sur la première période de 10 ans. Cette enveloppe correspond à un rythme moyen d'investissement de 33 M€ par an. Il s'agit d'un rythme très important si on le compare à celui de cette dernière décennie, où le montant annuel moyen, malgré le programme Verdon/Saint Cassien, a été de 22 M€ environ.

Lorsqu'on analyse ce programme par type d'aménagement on constate que :

- 370 M€ sont destinés à des extensions de réseaux d'irrigation. Il s'agit de répondre à l'impact du changement climatique pour desservir des territoires agricoles qui sont encore au sec ou utilisent des ressources locales insuffisantes ou trop fragiles.
- 137 M€ sont destinés à des investissements ou à des renforcements sur des ouvrages existants pour améliorer les capacités de transport, de pompage ou de stockage. Au cours de cette période, il est prévu de réaliser une nouvelle adduction très structurante dans ce qu'on appelle la « dépression permienne ».
- Le reste de l'enveloppe concernera des opérations de sécurisation de desserte (notamment eau potable ou eau industrielle) dont des interconnexions qui permettront de mobiliser des ressources en secours, d'améliorer la qualité de l'eau fournie, ou d'assurer la continuité du service en cas de défaillance.

Le directeur général détaille ensuite le programme d'investissement département par département (cf. annexe 2) et attire l'attention du conseil d'administration sur le fait qu'une moitié de l'enveloppe du PPI sera affectée au département du Var en réponse à l'enjeu de l'irrigation de la vigne. Le reste sera divisé en quatre parties à peu près égales : trois pour les départements (Alpes de Haute-Provence, Bouches du Rhône et Vaucluse), la quatrième étant affectée à des projets génériques (maillage, amélioration de la qualité de l'eau, branchements particuliers, locaux des centres d'exploitation, les micros centrales) qui ne sont pas affectés à un territoire donné.

M. Mounier demande si la clé de répartition des investissements est identique sur tous les départements. Notamment, sur les 105 M€ d'investissements déjà engagés, la participation de chaque département a-t-elle été la même ?

M. Vergobbi répond que ce n'est pas le cas. Chaque département a ses propres règles concernant les financements qu'il accorde en fonction de tel ou tel projet. Le Vaucluse est le seul département où la relation Région/Département/SCP est contractualisée dans le cadre d'un dispositif spécifique négocié lors de la fusion des concessions fin 2014.

M. Mounier demande si cette participation des départements sera harmonisée dans le futur ?

M. Vergobbi indique que les évolutions institutionnelles en cours liées notamment aux lois NOTRE et MAPTAM, rendront la situation encore plus complexe. Les départements n'auront plus de compétences hydrauliques agricoles. Cette compétence ne pourra être exercée que dans le cadre d'une gestion partagée avec la Région dans le cadre d'une CTEC, Convention Territoriale d'Exercice Concerté. A ce titre, les départements ont pris des orientations différentes en fonction de leur volonté de s'inscrire ou non dans cette démarche partagée avec la Région, mais aussi en fonction de leur situation financière et de leurs objectifs. Le modèle uniforme qui a longtemps prévalu à la SCP et qui faisait que les opérations agricoles étaient financées à hauteur de 30 % par la Région, de 30 % par le Département, et de 40 % par la SCP avec, dans certains cas, des apports complémentaires des communes ou de fonds européens qui permettaient de réduire cette dernière part, est révolu. On s'achemine vers un modèle qui sera propre à chaque département voire à chaque projet.

M. Mounier demande si le département aura toujours la capacité de financer les futurs investissements ?

M. Vergobbi répond que si on s'en tient à la lecture du texte, les départements n'auront plus la possibilité de financer directement les projets de la SCP, sauf si cela a été contractualisé avant la loi NOTRE ce qui est le cas du Vaucluse.

M. Mounier demande ce qu'il en est pour la Région ?

M. Vergobbi répond que la Région peut continuer à verser des subventions. Il précise que les départements peuvent continuer à le faire dans le cadre des CTEC à mettre en place avec la Région.

M. Mancel relève que dans le rapport il est dit que l'on fera appel aux contributions de divers actionnaires tels que la Métropole. De même, il est mentionné des hauteurs de contributions attendues. Il en prend acte, mais tient à souligner que ces contributions espérées n'ont pas encore été débattues au sein de la métropole.

Mme Mayen précise que la loi NOTRE définit des chefs de files pour des interventions financières sur certains enjeux concernant la Région ou le Département et les compétences dites « partagées ». Le domaine de l'hydraulique agricole entre dans le champ de ces compétences partagées. De ce fait, en application de la loi NOTRE, la région doit mettre en œuvre des CTEC. La Région est chef de file pour la biodiversité et l'aménagement du territoire et c'est à travers cette CTEC aménagement du territoire qu'on souhaite encadrer des financements Région et Départements sur cet enjeu-là.

M. Vergobbi revient sur le rythme annuel d'investissement. Estimé à 33 M€ au cours des dix premières années puis à 25 M€ au cours des dix années suivantes, le PPI concernera à 70 % des opérations de développement de réseaux d'irrigation agricole. Ainsi, ce seront 1500 hectares par an qui seront aménagés (à comparer aux 540 hectares annuels aménagés au cours des 10 dernières années). Cet objectif représente un véritable défi technique pour la SCP qui mène actuellement une réflexion pour adapter ses capacités de production afin d'être à même de répondre à cette croissance d'activité. En ce qui concerne les projets en lien avec la sécurisation et le développement des dessertes urbaines, il est nécessaire de mener une concertation avec les deux grandes métropoles régionales que sont Aix-Marseille-Provence et Toulon Provence Méditerranée : il faut en effet s'assurer d'avoir une vision partagée avec ces grandes collectivités sur les aménagements à réaliser au cours des 20 prochaines années pour sécuriser les approvisionnements en eau de leurs territoires. La SCP sera d'ailleurs certainement amenée à faire évoluer ses projets suite à ces discussions.

Le directeur général poursuit sa présentation en détaillant le PPI département par département :

Dans les Alpes de Haute-Provence :

- 10 M€ pour l'alimentation en eau du Verdon des communes du Val de Durance. Les travaux sont en cours avec un objectif de mise en service fixé à 2020.
- 61 M€ pour l'extension des réseaux agricoles qui équiperont une surface de 5600 ha supplémentaires à comparer aux 3200 ha actuellement en service sur le plateau de

Valensole. La réalisation de ce projet se fera en 5 phases dont le renforcement préalable des infrastructures.

- 9 M€ pour la réalisation d'autres extensions de réseaux de moindre ampleur (le Thor, Gréoux...).

Dans les Bouches-du-Rhône :

- 19 M€ pour la réalisation de quelques projets d'extensions de réseaux d'irrigation agricole. Le département étant déjà bien desservi, il s'agira d'achever l'extension des réseaux de Velaux et Rognac et de finir d'équiper 1300 ha sur les communes de Cuges les Pins, La Bouilladisse, St Mitre, Jouques.
- 70 M€ pour la sécurisation des dessertes industrielles et urbaines qui constituent l'enjeu principal d'investissement dans ce département :
 - L'achèvement de l'alimentation en eau du site de Cadarache (6 M€), qui doit être réalisé pour le démarrage d'ITER aux alentours de 2025
 - Un certain nombre de travaux sur le sud de l'étang de Berre (34 M€) avec un programme d'une dizaine de millions d'euros pour le doublage de l'adduction Valtrède-Ponteau qui est nécessaire pour sécuriser l'alimentation en eau du site industriel de Lavera.
 - le reste des investissements concernera des opérations visant à améliorer la qualité de l'eau, à sécuriser la ressource et à renforcer les capacités des réseaux qui devront faire l'objet d'échanges avec la Métropole pour garantir la pertinence des options sur lesquelles la SCP a travaillé. De manière générale, il faudra travailler avec la métropole sur les problématiques de transfert d'eau du Verdon vers le Pays Salonais qui vont au-delà des objectifs qui concernent le monde agricole.

Dans le Var :

Les investissements dans le Var représenteront près de 290 M€ avec un programme très ambitieux en matière d'irrigation agricole :

- 204 M€ pour desservir plus de 20 000 hectares de vignes dans la perspective du changement climatique. La SCP a signé une convention avec trois organismes de gestion viticole (Syndicat des coteaux varois, coteaux varois en Provence et IGPN Vins du Var), mais également avec la Chambre d'Agriculture du Var dans le cadre de ce projet.
- 50 M€ pour des investissements structurants en matière de renforcement et de développement des nouvelles infrastructures :
 - la mise en place de surpresseurs sur la liaison Verdon/Saint-Cassien et Vidauban/Sainte-Maxime qu'il va falloir réaliser très rapidement à l'horizon 2020/2022 alors qu'il n'était prévu de le faire qu'à l'horizon 2030.
 - 40 M€ pour la mise en œuvre du projet dit de « la dépression permienne » qui est un investissement qui va permettre de relier la ville de Solliès à celle du Cannet des Maures et d'interconnecter la branche de Toulon-Est avec la liaison Verdon/Saint-Cassien. La SCP dispose en effet de réserves importantes sur le secteur de Toulon Est où l'eau est transportée par des canaux à ciel ouvert. Cette nouvelle adduction permettra de desservir des territoires nouveaux et de venir conforter l'aménagement Verdon/Saint-Cassien. Une partie significative de cette opération sera engagée entre 2018 et 2028,

alors que l'on ne prévoyait pas de mettre ce projet en œuvre avant l'échéance de la concession.

- 35 M€ pour des opérations de renforcement et de sécurisation des réseaux pour les dessertes :
 - l'achèvement du programme de renforcement de l'adduction de Toulon Est (4 M€)
 - le maillage du réseau AEP à l'ouest de Toulon qui dessert l'usine d'Hugueneuve (10 M€)
 - la sécurisation mutuelle des ressources SCP/TPM à l'ouest de Toulon (10 M€)
 - l'alimentation en eau de la dracénie a pour objectif d'apporter des ressources complémentaires aux collectivités (10 M€)

Dans le Vaucluse :

Le programme de 40 M€ déterminé pour la période 2015-2024 en application de la Convention Région/CD84/SCP se poursuit.

Le nouveau schéma d'aménagement agricole du Sud-Luberon a été pris en compte ce qui vient porter les investissements sur ce territoire à 71 M€. Une première enveloppe de 46 M€ est prévue sur la durée de la convention 2015-2024 avec la mise en œuvre de plusieurs projets dont :

- la ligne de production de la Loubière, composée d'une station de pompage avec prise sur le canal Sud Luberon et d'une adduction qui permettra la poursuite des extensions de réseaux sur le secteur.
- l'alimentation de la partie Est du périmètre à partir d'une nouvelle prise sur le canal EDF ou d'une ressource Verdon en traversant la Durance, ce qui permettrait d'apporter des ressources complémentaires en eau du Verdon au SIVOM Durance Lubéron.
- poursuite des extensions dans le Calavon notamment sur la commune d'Apt Sud où de nouveaux réseaux seront mis en service en 2020 (4 M€).
- des investissements pour l'amélioration de la qualité de la ressource sont également programmés pour un montant de 4 M€ avec la mise en place de systèmes de décantation et/ou de filtration en tête des réseaux.

Ces investissements très structurants ont fait l'objet de discussions dans le cadre du comité de concertation composé du Département, de la Région et de la SCP.

Le directeur général présente ensuite le business plan de la concession qui vient démontrer que le modèle économique de la SCP est suffisamment robuste pour faire face aux enjeux à venir. Les éléments retenus lors de l'élaboration de ce Business Plan sont multiples :

- le plan pluriannuel d'investissement de 580 M€ jusqu'à l'échéance de la concession,
- les plans quinquennaux de rénovation dont le montant s'élève à 150 M€,
- l'augmentation structurelle de 1 % par an environ du chiffre d'affaires du service de l'eau. Cette prévision tient compte des nombreux paramètres venant affecter l'activité de vente d'eau :
 - début de la valorisation de la liaison Verdon/Saint-Cassien avec la mise en service récente de l'usine de potabilisation du SIDEC des Maures de la Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez. L'usine du SEVE au Muy est toujours en cours de construction.

- mise en service des infrastructures du CEA,
- impact des investissements du PPI notamment dans le domaine hydroagricole,
- perspective de croissance d'activité sur les territoires urbains et notamment les métropoles.
- le risque de fermeture de la tranche charbon de la centrale thermique de Gardanne UNIPER

P. Vitel demande comment sont classés des travaux qui consisteraient à remplacer une conduite ancienne par une nouvelle de diamètre plus important pour répondre à des besoins en augmentation. Est-ce de l'investissement ou de la rénovation ?

L. Reig répond que le principe est d'affecter en dépense de rénovation le prix qu'aurait coûté le remplacement de la canalisation ancienne par une nouvelle de diamètre identique et en investissement la part qui excède ce coût.

B. Vergobbi ajoute, qu'en cohérence avec la réglementation sur les aides d'Etat, les contributions publiques nouvelles seront affectées aux opérations hydro-agricoles.

Il présente ensuite un schéma venant illustrer l'évolution de la structure de financement des projets SCP (cf. annexe 3).

Entre 2008-2013, le rythme annuel moyen d'investissement de travaux a été de 23 M€. Globalement, pendant cette période, les projets SCP ont bénéficié en moyenne de 45 % de financements publics :

- 22 % provenaient de la Région,
- 15 % des Départements,
- 7 % de l'agence de l'eau RMC (quasiment exclusivement affectés au projet VSC dont le but était de réduire la pression sur les ressources locales),
- 1 % de financements « autres », en grande partie des financements privés
- le solde, 55 %, étant financé par la SCP.

Pour les années à venir, la maquette du PPI anticipe le nouveau schéma de financement des projets SCP qui a été bâti en tenant compte d'une contribution réduite des collectivités :

- 12 % provenant d'un bloc Région/FEADER,
- 13 % d'un bloc départements / intercommunalités
- 14 % de financements privés, c'est la grande nouveauté de ce plan de financement qui prévoit notamment de faire appel aux filières agricoles pour financer une partie des projets (Ex : convention passée avec les syndicats viticoles du Var)
- 61 % d'autofinancement SCP.

P. Vitel demande comment a été comptabilisé, dans le financement de l'opération Verdon Saint-Cassien, l'investissement réalisé par le Département du Var sous la forme de l'abandon d'avances remboursable (20 M€).

B. Vergobbi répond que cette somme est inscrite au crédit de l'investissement du Département pour cette opération.

B. Mayen précise que le montant de la contribution de la Région reste un montant prévisionnel en fonction de ce qui sera réellement obtenu au niveau des crédits européens sachant que les crédits régionaux iront uniquement au financement des ouvrages agricoles du PPI. La participation sera donc revue en fonction des contreparties obtenues côté FEADER.

M. Giberti demande comment se répartiront les montants des subventions entre les départements et les autres collectivités.

B. Vergobbi répond en faisant part des hypothèses qu'a retenues la SCP, département par département, pour les opérations hydroagricoles :

- Dans les Bouches-du-Rhône : 30 % de la Région, 30 % du Département, 20% de la Métropole,
- Dans le Vaucluse : en application de la convention qui lie les partenaires, 30 % pour la Région, et 50 % pour le département (dont 20 % correspondent au remboursement par la SCP des avances consenties par le Département que celui-ci réinvestit dans les nouveaux projets),
- Dans les Alpes de Haute-Provence : 30 % de la Région et 30 % du FEADER sur le plateau de Valensole,
- Dans le Var : un taux de contribution publique ramené à 30 % à répartir entre la Région d'une part, les intercommunalités et le Département d'autre part. Les viticulteurs couvriront environ 30 % des investissements destinés à l'irrigation de la vigne et la SCP le solde.

Tous ces chiffres devront faire l'objet de discussions opération par opération, mais les hypothèses prises en compte sont des hypothèses raisonnables. Il faut aussi noter que malgré la baisse des subventions attendues de la part des collectivités, on arrive à bâtir un programme prévisionnel d'investissement ambitieux tout en maintenant les grands équilibres du contrat de concession : le résultat avant impôts est positif année après année.

Le directeur général fait d'ailleurs remarquer que la capacité d'autofinancement annuelle moyenne de la SCP est de 15,6 M€ ce qui représente environ 54 % du montant annuel moyen du PPI. Dans la mesure où il est prévu que la SCP finance les investissements de ce PPI à hauteur de 61 %, le différentiel, qui traduit une augmentation nette de la dette, est limité à 7 % de ce montant annuel.

La dette de la SCP est de 100 M€ aujourd'hui. 86 M€ auprès d'établissements prêteurs et une dette résiduelle auprès des actionnaires dont une partie importante pour le département de Vaucluse. Au cours de la période à venir, on passerait donc d'une dette de 100 M€ aujourd'hui à une dette de 150 M€ en 2038 avec un pic à 180 M€ en 2025.

Malgré cette augmentation, il s'agit d'une dette qui reste soutenable pour la SCP qui reste toujours à l'équilibre et donc en capacité de rembourser ses annuités.

Afin d'illustrer ce propos, B. Vergobbi présente un exemple de résultat net moyen sur la période 2018-2027 (cf. annexe 4).

M. Rossignol se félicite de cette programmation qui prend en compte les besoins de l'agriculture confrontée au changement climatique. Le fait que le monde viticole participe aux investissements dans le Var est important. Sur Valensole, ce sujet est également en discussion. Il attire l'attention du conseil sur la difficulté de mobiliser les fonds du FEADER qui dispose d'une enveloppe de 400 M€ pour la Région, dont 300 M€ environ restent bloqués. Sur les 100 M€ restants, il reste 18 M€ pour l'hydraulique, mais on évoque une diminution de 30 % des fonds FEADER sur la prochaine programmation dont 40 % seraient affectés à l'environnement.

Il faut faire valoir le fait que l'aménagement hydraulique fait partie de l'environnement.

Notre région et ses députés européens doivent se battre pour augmenter le montant des participations du FEADER. Il faudrait que cette programmation augmente fortement pour être à la hauteur des enjeux liés au changement climatique.

M. Perrin fait remarquer que ce plan d'investissement et les axes prioritaires qui ont été fixés prennent bien en compte les besoins de la région et renforcent son attractivité. Le fait d'avoir une projection des réseaux SCP à un horizon de 20 ans permet d'avoir une bonne vision du futur. Il attire cependant l'attention du directeur général sur la contribution publique aux investissements : les collectivités sont mises sous pression avec la baisse des dotations de l'Etat qui transfère également vers elles certaines de ses compétences sans compensation financière, tout cela crée des difficultés, d'ailleurs, deux grandes collectivités des Bouches-du-Rhône n'ont pas signé la contractualisation...

Qu'advierait-il de la stratégie de la SCP si les collectivités territoriales n'étaient plus à même de financer ces investissements soit parce qu'elles n'en auraient plus les moyens soit parce que de nouvelles évolutions institutionnelles seraient instaurées ?

M. Vergobbi répond que la SCP a des capacités d'endettement, mais qu'il faut veiller à ce que la dette reste soutenable pour ne pas sombrer dans le rouge.

S'il y avait une baisse significative des contributions des collectivités, la SCP ne pourrait agir que sur deux facteurs d'ajustement :

- soit réduire le programme d'investissement ou l'étaler dans le temps,
- soit augmenter le prix de l'eau. Le business plan se base en effet sur un prix de l'eau qui évolue au rythme de l'inflation.

M. Vitel fait remarquer que l'activité de la SCP s'inscrit dans un environnement dont elle ne maîtrise pas tous les éléments, le plus évident étant celui du réchauffement climatique dont on ne sait pas quelles seront les conséquences dans 5 ou 10 ans. Disposer de ce PPI à 20 ans est une bonne chose, mais il faut être conscient qu'il faudra adapter ce document régulièrement. Le raisonnement que l'on a tenu avec les viticulteurs pour les inciter à financer les extensions de réseaux agricoles pourrait s'étendre à d'autres filières, avec des conséquences sur le financement des projets, de même, la SCP prône les économies d'eau avec les effets que cela peut avoir sur son chiffre d'affaires et donc sur sa capacité à investir.

M. Reig précise que ce PPI a été élaboré en concertation avec les collectivités actionnaires, au cours du processus il a été convenu de tenir des réunions annuelles pour le faire évoluer à la lumière des évolutions institutionnelles et financières. Il remercie d'ailleurs les services de la région et des collectivités actionnaires avec lesquelles la SCP a beaucoup travaillé.

M. Vitel rappelle aux administrateurs leurs rôles auprès des collectivités territoriales : Il faut faire prendre conscience à tous de la problématique du réchauffement climatique et des investissements à consentir pour y faire face. Il rappelle que dans le département du Var, il y a 12 ans, on s'interrogeait encore sur le besoin que l'on avait de l'adduction Verdon Saint-Cassien alors qu'on constate aujourd'hui qu'il faut déjà mettre des surpresseurs sur l'ouvrage pour en augmenter la capacité.

Il ne faut pas croire que cette prise de conscience générale va de soi, beaucoup ne sont pas encore convaincus de l'urgence climatique. Il faut donc profiter de chaque occasion pour avoir un discours pédagogique sur ce sujet en évoquant les enjeux environnementaux (biodiversité, préservation et l'utilisation économique de la ressource) mais aussi économiques (tourisme, développement agricole). Il s'agit d'un travail pédagogique important à réaliser, c'est aussi une grande responsabilité.

M. Mounier indique que dans le Vaucluse, grâce à la solidarité de tous les acteurs et des intercommunalités qui ont accepté de signer une convention, le déploiement de la fibre optique qu'il était prévu de faire en 20 ans a pu être programmé sur 5 ans. Il demande si, dans la mesure où l'on parviendrait à débloquer des financements complémentaires, la SCP serait en capacité de réaliser les opérations prévues dans son PPI dans un délai qui passerait de 20 ans à 10 ans par exemple ?

M. Vergobbi répond que bien évidemment, la SCP ferait le maximum pour raccourcir les délais et répondre ainsi aux besoins des territoires, mais il attire aussi l'attention de tous sur le défi que représente pour la SCP cette montée en puissance du programme d'investissement. Le marché de l'emploi s'est tendu d'une manière considérable en l'espace d'un an. Il est difficile de recruter les ingénieurs nécessaires à la conduite des projets SCP, certains démissionnent car ils sont démarchés par des concurrents ; bâtir une équipe projet est un véritable challenge.

M. Giberti s'interroge sur le sens donné à « bénéfice raisonnable » par ailleurs, est-il raisonnable de faire passer la dette de 100 M€ à 150 M€ tout en sachant qu'en 2038 c'est la Région qui reprendra celle-ci.

M Vergobbi explique que le terme de « bénéfice raisonnable » est celui utilisé par Bruxelles dans les textes qui encadrent les aides d'Etat et qui précisent que le « concessionnaire a droit à un bénéfice raisonnable ». Il rappelle que ce bénéfice est nécessaire à la SCP pour continuer à investir et préparer son avenir pour le cas où elle ne serait pas reconduite en 2038. Ce bénéfice est également nécessaire pour que les salariés de l'entreprise puissent percevoir de l'intéressement.

M. Vitel ajoute que même si la SCP n'est pas reconduite, une autre entreprise le sera. Il ne voit pas une région, même en 2038, prendre en régie l'eau de 7 millions de personnes. Par ailleurs, le patrimoine de la concession a été estimé à 3.5 milliards à l'horizon 2038, il faut donc relativiser l'importance des 150 millions d'emprunts qu'il restera à rembourser à cette échéance.

M. Vergobbi insiste sur le fait que tout est raisonnable dans les éléments de ce business plan.

B. Mayen partage ce point de vue. Ce PPI a été bâti pour sécuriser l'économie agricole au niveau de la région, néanmoins, on doit tenir compte des projets qui sont portés par le monde des ASA. Les collectivités territoriales reçoivent beaucoup de sollicitations dans un contexte de baisse budgétaire que ce soit pour les départements ou les régions. Sur la base de ce constat, la Région a délibéré en décembre dernier pour lancer une démarche appelée « Pro-hydra » dont l'objectif est de prioriser, en concertation avec le monde agricole et notamment la Chambre Régionale d'Agriculture, les projets hydro-agricoles à l'échelle régionale. Inscrite au contrat de Plan Etat/Région, cette démarche sera lancée de manière effective d'ici la fin de l'année.

M. Vitel conclut en confirmant que le PPI présenté correspond à une programmation ambitieuse. La situation l'exige, il s'agit de rendre possible ce qui est nécessaire.

Au terme de ces échanges, le Conseil d'administration approuve le Programme Pluriannuel d'Investissements.

5. CREATION DE FILIALES

M. Vitel rappelle qu'un débat sur ce sujet avait été initié lors du conseil du mois de décembre 2017. Il était alors apparu opportun de décaler le dossier pour en poursuivre l'instruction avec la Région et les collectivités actionnaires, ce qui est aujourd'hui chose faite.

M. Vergobbi explique le contexte dans lequel s'inscrit cette démarche. Depuis quelques années, les entités juridiques dont la SCP est membre ou actionnaire ont eu tendance à se multiplier notamment dans le domaine des énergies renouvelables.

La SCP fait donc partie de plusieurs groupements d'intérêts économiques, soit avec des communes, soit avec des associations syndicales de propriétaires, mais se trouve également actionnaire d'une société qui est en charge du projet de la centrale hydro-électrique du Gâ. Outre Oshun, qui valorise ses appareils de traitement de l'eau en Afrique et à l'international, elle a également été amenée à créer plusieurs succursales dans le cadre de son développement.

En effet, les pays dans lesquels la SCP est amenée à travailler exigent de plus en plus fréquemment que soient constitués des établissements stables sur leur sol pour des raisons essentiellement fiscales. Ceci a donc été fait en créant des succursales en Tunisie, au Sénégal, au Cameroun et au Maroc, mais ces structures sont par essence temporaires et devront tôt ou tard être transformées en filiales locales.

Pour la création de ces structures juridiques, la SCP a jusqu'à présent procédé par simple décision du conseil d'administration en référence à son statut de Société d'Aménagement Régional : Le code rural qui régit les SAR et qui définit le statut de la SCP cite en effet les articles du code général des collectivités territoriales que doivent respecter les SAR ; or l'article 1524-5, qui conditionne les prises de participations des sociétés d'économie mixte locales à une délibération préalable des collectivités actionnaires qui disposent d'un siège au conseil d'administration, n'est pas cité.

Jusqu'à présent, s'appuyant sur ce point, il a été considéré que la SCP était une SEM sui generis, analyse confortée par les statuts de l'entreprise qui font référence à une majorité de $\frac{3}{4}$ des

voix pour décider de la création d'une filiale, et non aux dispositions du code des collectivités territoriales.

Après avoir débattu du sujet avec les services juridiques de certains actionnaires, dont ceux de la Région, il apparaît que cette analyse présente une fragilité intrinsèque : les articles du code général des collectivités territoriales qui sont cités dans le code rural à propos des SAR traitent tous de dispositions d'ordre financier. Par ailleurs, le statut de SAR est ouvert à des sociétés autres que des SEM locales. On pourrait donc par extension considérer que toutes les SAR, qu'elles soient SEM Locales ou pas doivent respecter ces articles, mais que celles qui sont en outre des SEM doivent respecter l'ensemble des dispositions du code général des collectivités territoriales.

Pour atteindre cette sécurité juridique tout en gardant le caractère très opérationnel de la SCP, il apparaît donc nécessaire suite à ces échanges, de créer deux filiales de type holding de participation qui permettront de constituer des sociétés de projets qui seront des filles de ces holding en toute sécurité juridique et dans des délais raisonnables, en évitant donc tous les délais inhérents à la saisine préalable de l'ensemble des actionnaires de la Société.

La décision de créer ces filiales permettra donc de consolider les développements dans ces domaines porteurs et d'améliorer la visibilité de l'entreprise. Chaque prise de participation des holdings sera bien sûr soumise à l'accord préalable du conseil d'administration étant précisé que pour garantir la sécurité juridique, la création de ces deux holdings de participation devra donc faire l'objet d'une délibération des collectivités actionnaires avant que le conseil d'administration ne formalise sa décision.

Le processus de création se déroulera en trois temps :

- une décision, aujourd'hui, de principe du conseil d'administration,
- un délai de quelques mois pour permettre aux collectivités actionnaires ayant un siège au conseil d'administration de la SCP de délibérer et d'acter de manière formelle la création de ces deux filiales holding de participation,
- une fois que toutes les collectivités actionnaires auront délibéré, un prochain conseil d'administration de la SCP actera de manière formelle la création de ces deux filiales holding de participation.

Il est proposé de créer deux filiales parce qu'il apparaît nécessaire d'avoir des sociétés dotées d'un objet précis :

- la première sera dédiée aux énergies renouvelables et au développement territorial en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur d'où son nom « SCP Energies Renouvelables et Développement Territorial » ;
- la seconde au développement outremer et international d'où le titre « SCP Développement International ».

Ces filiales seront créées sous la forme de Sociétés par Actions Simplifiées (SAS) détenues à 100 % par la SCP et dotées chacune d'un capital de 150 000 €.

La présidence sera confiée à la personne morale « SCP » représentée par son directeur général.

Bien évidemment, les prises de participation de ces holdings continueront à être soumises au seul vote du conseil d'administration de la SCP étant entendu qu'une information préalable, respectant les délais nécessaires à une analyse de l'opportunité des projets sera réalisée, en amont de la tenue du conseil d'administration.

Evouant ensuite une problématique actuelle, le directeur général indique que la SCP est confrontée à ce problème de création de filiale dans le cadre de son projet de ferme solaire à créer sur le Vallon Dol à Marseille :

Lors du dernier Conseil d'administration, la décision de retenir l'offre d'« EDF Energies Nouvelles » issue de l'appel à projets d'investissements, a été validée. Une société de projet doit donc être créée afin de remettre le dossier à la Commission de Régulation de l'Energie du mois de décembre. EDF a proposé de créer une société de projets au capital de 5000 € détenue à part égale par SCP et EDF Energies Nouvelles.

En raison des difficultés exposées plus haut, le groupement est dans l'incapacité de créer cette société par le biais classique. Il est donc proposé, dans l'attente de la création de la filiale « SCP Energies renouvelables et développement territorial », que les parts de la SCP soient portées par une filiale créée il y a fort longtemps « la Société Provençale de Conseil et Participation » qui n'a qu'un actif, le siège historique de la SCP au Boulevard d'Athènes et dont l'objet est compatible avec le projet du Vallon Dol. Il est possible au regard des statuts actuels de la PCP d'utiliser ce véhicule juridique pour monter cette société de projets avec EDF en transférant dans un deuxième temps les actions SCP vers notre holding destinée aux énergies renouvelables lorsque celle-ci sera créée.

B. Mayen précise que la Région délibèrera sur ce point lors de son assemblée du 19 octobre.

B. Vergobbi attire l'attention des administrateurs sur le fait qu'il est souhaitable que l'ensemble des collectivités actionnaires représentées au conseil puissent délibérer sur le sujet aussi rapidement que possible.

A l'issue de ces échanges, le conseil d'administration valide le principe de la création de ces deux sociétés « SCP-Energies renouvelables et Développement territorial » et « SCP-Développement International », et leurs projets de statuts. Il donne également son accord à une prise de participation de la société PCP à hauteur de 2 500 euros représentant 50 % du capital social dans la SAS à créer avec EDF Energies Nouvelles pour le projet du Vallon Dol.

6. APPELS D'OFFRES ET MARCHES

M. Vitel demande au directeur général d'exposer les résultats des appels d'offres intervenus depuis la dernière réunion du conseil.

M. Vergobbi rappelle la consultation écrite réalisé en juin 2018, concernant le projet de marché suivant :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
2267	Travaux de rénovation des conduites puits de l'Arc		
	Lot n° 1 :	SADE-PAC	6 911 654.00 €
	Lot n° 2 :	ENIT	1 615 802.50 €

Les réponses d'un certain nombre d'administrateurs ont été reçues et les marchés ont pu être notifiés respectivement à SADE et à ENIT.

Par ailleurs, depuis la dernière séance du conseil d'administration six dossiers ont fait l'objet d'analyse d'offres :

- les quatre premiers sont soumis au conseil d'administration pour ratification :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
2282	Prestations d'analyses d'eau pour la SCP	EUROFINS Hydrologie Est/ - EUROFINS	259 580.50 €
2284	Rénovation des vannes de fond du barrage de Bimont	SAVCO	638 990.00 €
2295	Entretien espaces verts et abords des ouvrages :		
	Lot n° 1 : Entretien des espaces verts type Classe A, B ou C en fonction de la fréquence d'intervention demandée.	BOIS ET JARDINS/ SAS BOURRELLY	608 498.17 €
	Lot n° 2 : Entretien des abords des ouvrages	SAS BOURRELLY/ SARL EDACA/SNC GROUPAGEF/BOIS ET JARDINS	839 946.18 €
	Lot n° 3 : Entretien espaces verts du centre de Saint-Maximin (lot réservé aux ESAT), Lot n° 4 : Entretien espaces verts du centre de Cadenet (lot réservé aux ESAT), Lot n° 5 : Entretien espaces verts du centre des Vernèdes (lot réservé aux ESAT)	Procédures infructueuses	
2298	Travaux de revégétalisation des emprises par plantation et de lutte contre l'érosion des sols	LA COMPAGNIE DES FORESTIERS	331 540.80 €

- les deux autres entrent dans la catégorie des marchés dont il est simplement rendu compte au conseil d'administration :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
2280	Refonte du site internet de la SCP	NEXTIA /GETRONICS	147 790.00 €
2296	Domaine du Tholonet – Entretien du patrimoine arboré	CHOLOROCIME	53 535.00 €

M. Mounier s'interroge sur le droit à réserver des lots de travaux à des ESAT ?

M. Perrin répond que cela est même prévu par le code des marchés publics.

M. Vergobbi confirme qu'effectivement le fait de réserver des lots de travaux à des établissements protégés est tout à fait autorisé. En outre, ces lots ont été configurés pour être adaptés à ce type d'entreprise et représentent chacun une vingtaine de milliers d'euros.

Le directeur général ajoute que la SCP va lancer, dans les prochaines semaines, un marché concernant la rénovation des câbles électriques sur le barrage de Bimont. Les prévisions anticipaient un programme de travaux à réaliser dont le montant serait sensiblement inférieur à 200 000 €. Or, le diagnostic réalisé au cours des travaux, a mis en évidence que les travaux à réaliser sur les câblages seraient sensiblement plus importants que prévus. Le seuil des 200 000 € sera donc dépassé. Lancer une consultation écrite au milieu du mois d'août sur ce marché apparaît difficile, le Directeur Général propose donc de traiter celui-ci comme un marché dont le montant est inférieur au seuil de 200 000 € et d'en rendre compte lors du conseil d'administration du mois d'octobre.

M. Brès évoque le courrier reçu par tous les membres du Conseil d'Administration de la part de Saint-Gobain et qui concernait le DCE « Travaux de rénovation des conduites puits de l'Arc » qui a fait l'objet d'une consultation écrite au mois de juin. En raison d'une note inférieure à celle de son concurrent, l'offre de la société Rampa qui s'était associée à Saint-Gobain pour la fourniture de tuyaux en fonte ductile réalisés en France n'a pas été retenue. Il voulait avoir le sentiment du directeur général sur ce sujet.

M. Vergobbi répond qu'une analyse objective des réponses à l'appel d'offres a été effectuée dans un contexte de forte pression de la part de l'entreprise Saint-Gobain. L'offre de la société Rampa s'est classée en deuxième position, derrière l'offre SADE qui propose des tubes en acier d'importation. Dans ce contexte, la SCP a, par sécurité, pris la précaution de refaire une cotation des réponses à l'appel d'offres en faisant appel à une deuxième équipe d'ingénieurs indépendante de la première. Des précisions techniques ont été demandées aux deux candidats concernés sur des points qui pouvaient prêter à interprétation. Cette seconde analyse a confirmé le classement. Dès lors, il n'y avait pas d'alternative autre que de proposer de retenir l'offre de la société SADE qui est la mieux disante.

M. Brès dit qu'il n'a pas de doute sur le processus de sélection, mais qu'en tant qu'élu, il ne peut pas être insensible au fait que nous avons une entreprise française, leader en Europe, qui aurait pu fournir les tuyaux nécessaires à l'opération et qu'en réalité ce sont des tuyaux d'importation qui vont l'être. Cela s'est déjà produit sur Valensole et Manosque, et il a été interpellé sur le sujet à plusieurs reprises.

M. Vitel dit que l'analyse technique a montré qu'une entreprise était supérieure à l'autre.

M. Brès dit qu'il est difficile d'entendre et de dire que des tuyaux importés sont de meilleure qualité que des tuyaux produits en France.

M. Vergobbi précise que l'analyse du DCE n'a pas remis en cause la qualité des tuyaux en fonte. Cela n'a pas été l'élément déterminant.

M. Perrin intervient en tant qu'élu délégué aux marchés publics du département. Il comprend la position de principe de M. Brès toutefois l'analyse des offres est incontestable et ces considérations ne doivent pas entrer en ligne de compte. Les règles de la concurrence prévalent.

M. Vitel ajoute que le courrier de Saint-Gobain, sur le fond et la forme, était tout à fait inapproprié. Les règles de la concurrence prévalent.

Au terme de cette présentation, le Conseil d'Administration ratifie les choix présentés dans les dossiers d'analyse d'offres présentés ci-dessus.

7. QUESTIONS DIVERSES

M. Vitel propose à la représentante du Comité d'Entreprise de prendre la parole.

V. Boulangé remercie le Président et évoque tout d'abord l'accord sénior qui est sur le point d'être signé. L'élaboration de cet accord a mobilisé tout un groupe de travail au sein du COPIL Diversité, DRH, managers et IRP avec des échanges très constructifs. Cet accord, sur lequel le CE a rendu un avis favorable sans aucune réserve, prévoit notamment d'encourager le temps partiel en fin de carrière pour une transition douce vers la retraite. Un suivi régulier de la mise en œuvre de cet accord sera fait par le COPIL diversité.

Le CE a également rendu récemment un avis favorable sur la procédure de lanceur d'alerte et la note d'information correspondante qui ont pour objectif de mettre en application la réglementation issue de la loi Sapin2 au contexte de la SCP. Cette procédure viendra compléter les dispositifs existants à la SCP comme le QSE, le dialogue management, et les alertes RPS.

Des discussions sont en cours depuis le mois de mai pour permettre la mise en place à la SCP du Comité social et économique (CSE) – qui fusionnera les 3 instances actuelles (DP, CE et CHSCT) dans le cadre des ordonnances Macron. Le CSE va entre-autre donner l'opportunité, de mieux organiser la communication entre les représentants du personnel et les salariés, mais aussi de fluidifier l'échange d'information par l'intermédiaire de commissions sociétales et environnementales où représentants du personnel, managers et membres de la direction travailleront ensemble.

L'apparition des représentants de proximité ouvrira la possibilité pour le CSE de désigner des représentants non élus qui pourront apporter un soutien dans les services et directions non représentées et/ou dans les activités sociales et culturelles gérées par le CE aujourd'hui.

Les quelques points qui restent à acter portent sur le budget et la reconnaissance du parcours syndical. L'objectif est de signer cet accord à l'automne, le CE ne manquera pas de faire un retour sur celui-ci lors d'un prochain Conseil d'administration.

M. Vitel remercie Mme Boulangé pour son intervention

A l'issue de ces échanges, à la demande du président, le conseil d'administration prend acte des éléments qui viennent de lui être présentés.



A 13 heures 10, l'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, **M. Vitel** conclut la séance en indiquant les dates des prochains événements auxquels sont conviés les membres du conseil d'administration au cours du deuxième semestre 2018 :

Réunions :

- le lundi 15 octobre à 9 h 30
- le mardi 11 décembre à 9 h 30 au Tholonet.

Manifestations :

- visite du Centre d'Exploitation de La Crau aura lieu jeudi à 14 h 30.

D'autres manifestations concernant le programme d'investissement/rénovation sont en préparation, mais les dates seront communiquées ultérieurement. Il s'agira de :

- l'inauguration de la liaison hydraulique Verdon/Saint-Cassien/Sainte-Maxime,
- la visite du chantier de l'alimentation de la DLVA en eau du Verdon en octobre,
- l'inauguration des réseaux agricoles de Velaux dans les Bouches du Rhône.

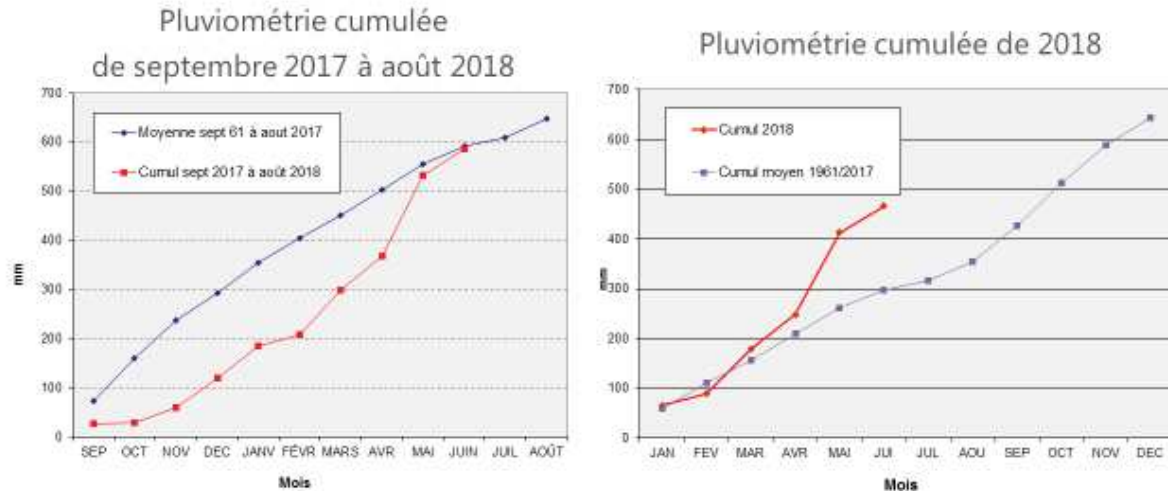
Il conclut en saluant M. Pascal VENTRE, qui a participé depuis de nombreuses années aux réunions du conseil, en appui technique de ses élus du Département des Alpes de Haute-Provence, et qui quitte aujourd'hui ses fonctions pour démarrer une nouvelle vie. Il le remercie vivement pour son implication et son professionnalisme tout au long de ces années.



Annexe 1

●●●●● Activités de la concession : service de l'eau

Pluviométrie cumulée de l'année hydrologique et civile



Annexe 2

●●●●● Répartition prévisionnelle du PPI par départements

Montants d'investissement en millions d'euros	Opérations engagées	Opérations en portefeuille	Total 2018-2027	Total 2018-2038
Alpes de Haute Provence	18	60	50	78
Bouches du Rhône	19	72	58	90
Var	42	245	136	287
Vaucluse	26	39	50	65
Projets génériques		58	34	58
TOTAL	105 M€	474 M€	328 M€	578 M€



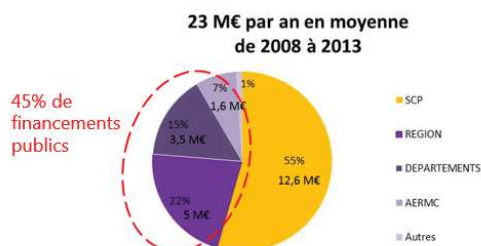


Annexe 3

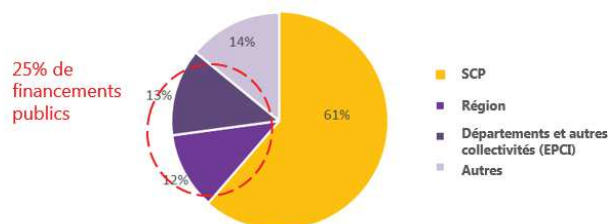
« Business Plan » de la concession

- **Financement des investissements** (contributions publiques nouvelles affectées pour l'essentiel aux opérations hydroagricoles):

Plan de financement 2008-2013



Plan de financement 2018-2038
(BP à 32 M€ avant ajustement Valensole)



46 / 10

BP 2018 – 2038, 20/09/2018



Annexe 4

« Business Plan » de la concession

- **Résultat net moyen sur 2018-2027 :**

Produits d'exploitation (production vendue et production immobilisée)	+106 200 k€
Charges d'exploitation	- 82 900 k€
Excédent d'exploitation avant intéressement	+23 300 k€
Intéressement	- 2 700 k€
Excédent brut d'exploitation	+20 600 k€
Provisions de rénovation	+/- 30 000 k€
Résultat d'exploitation	+20 600 k€
Capital des emprunts	- 11 500 k€
Intérêts des emprunts	- 2 700 k€
Remboursement des avances	- 800 k€
Bénéfice raisonnable du concessionnaire	- 2 500 k€
Résultat courant avant impôt	+3 000 k€

48 / 10

BP 2018 – 2038, 12/09/2018

